



HAL
open science

Les hommes politiques libano-chrétiens de l'après Taëf : entre rejet, soumission et boycott ? 1989-1992

Élie Ziade

► **To cite this version:**

Élie Ziade. Les hommes politiques libano-chrétiens de l'après Taëf : entre rejet, soumission et boycott ? 1989-1992. Histoire. 2017. dumas-01537237

HAL Id: dumas-01537237

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01537237v1>

Submitted on 2 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**LES HOMMES POLITIQUES
LIBANO-CHRETIENS DE
L'APRES-TAËF : ENTRE REJET,
SOUMISSION ET BOYCOTT ?**

1989-1992

ELIE ZIADE

MASTER 2 D'HISTOIRE DU MONDE ARABE SOUS LA

DIRECTION DE P.VERMEREN ET PH.PETRIAT

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Un drapeau libanais en miettes accroché sur un poteau électrique près du barrage de l'armée à l'entrée de la banlieue-sud de Beyrouth. Au fond, le clocher tout propre de l'Eglise Saint-Michel de Chiyah. C'était l'image que j'avais à chaque fois que je sortais d'une journée harassante de consultation de la presse. Elie Ziade ©

A mes deux mères

Ma patrie et Mireille

Car sans elles, je ne suis rien.

Remerciements

Ce mémoire n'est pas seulement un travail de recherche personnel de plusieurs mois. C'est surtout le résultat d'un travail qui accumule des questionnements, des vieux papiers, des rencontres, du café, de l'alcool et, le plus important, du soutien.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Vermeren mon directeur de mémoire, ainsi que M. Pétriat, qui ont accepté et facilité mes retours à Beyrouth pour travailler sur mon pays.

Par la même occasion, je remercie Mme Carla Éddé qui m'a accueilli dans son institution et dans son cours et qui a pris le peu de temps disponible pour répondre à mes questions.

Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de me recevoir, de répondre à mes questions et de me donner accès à leurs documents Je vous en suis très reconnaissant.

D'autre part, je souhaite remercier mes amis qui m'ont soutenu et m'ont permis de me concentrer. Ils sauront se reconnaître même si la distance nous sépare parfois.

Last but not least, deux personnes méritent le plus grand merci : Papa et Maman. Hormis le fait qu'ils ont supporté mon désordre à la maison, ce fut un soutien sans faille et une aide TRES précieuse, que ce soit durant ces deux dernières années, ou les 22 autres qui sont déjà passées.

Avant-propos

Avertissement concernant les termes utilisés

Tout d'abord, la classification et l'appellation des « chrétiens » est subjective et dépend du sujet de recherche, du lieu, de l'époque et de l'unicité du groupe. Dans mon cas d'étude, la communauté chrétienne libanaise n'est pas un peuple mais un groupe socio-politique, divisé entre différents leaders se voulant chacun le porte-parole du groupe. Je n'écrirai donc pas tout au long de ce mémoire, le mot « chrétiens » avec un C majuscule.

Ensuite, concernant les zones d'influences des pouvoirs qui sont généralement nommées « Est », « Ouest » et « réduit chrétien », une précision s'impose. La différence entre l'Est et l'Ouest est très claire à Beyrouth qui est divisée en deux, mais pas dans le reste du pays. De plus, cette division ne peut être confessionnelle car des musulmans et des chrétiens vivent dans les deux zones et des personnalités politiques et/ou des partis des deux religions aussi. Cette critique s'applique aussi au « réduit chrétien » qui n'est pas uniquement composé de chrétiens, et qui n'est pas la seule région libanaise où résident des chrétiens. Mais, par souci de clarté, et parce que ces appellations sont devenues courantes, je les utilise de la sorte :

- Est : le pouvoir et/ou les régions à majorité chrétienne généralement contrôlés par les Kataëb, les Forces Libanaises et/ou le général Michel Aoun.
- Ouest : le pouvoir et/ou les régions généralement contrôlés par des alliés à Damas.
- Réduit chrétien : zone d'un millier de km² contrôlée par les troupes du général Michel Aoun et les combattants des Forces Libanaises en 1989.

Translittération et transcription des mots arabes

Pour les noms propres et noms de localités, j'ai utilisé les translittérations d'usage dans la presse ou chez les francophones libanais, notamment lorsque ce sont des personnes et des endroits assez connus comme des quartiers de la capitale ou des lieux politiques. Un index se trouve à la fin de l'œuvre avec le terme écrit en arabe et la traduction utilisée. Les termes sont marqués d'un . Pour le reste, j'ai utilisé le tableau ci-dessous :

<u>Lettre arabe</u>	<u>Translittération adoptée</u>	<u>Lettre arabe</u>	<u>Translittération adoptée</u>	<u>Lettre arabe</u>	<u>Translittération adoptée</u>
ء	'(non transcrit en début de mot)	ر	r	ف	f
ا	â	ز	z	ق	q
ب	b	س	s	ك	k
ت	t	ش	ch	ل	l
ث	th	ص	s	م	m
ج	j	ض	d	ن	n
ح	h	ط	t	ه	h
خ	kh	ظ	z	و	ou/w
د	d	ع	'	ي	i/y
ذ	dh	غ	gh	ة	eh / t

SOMMAIRE

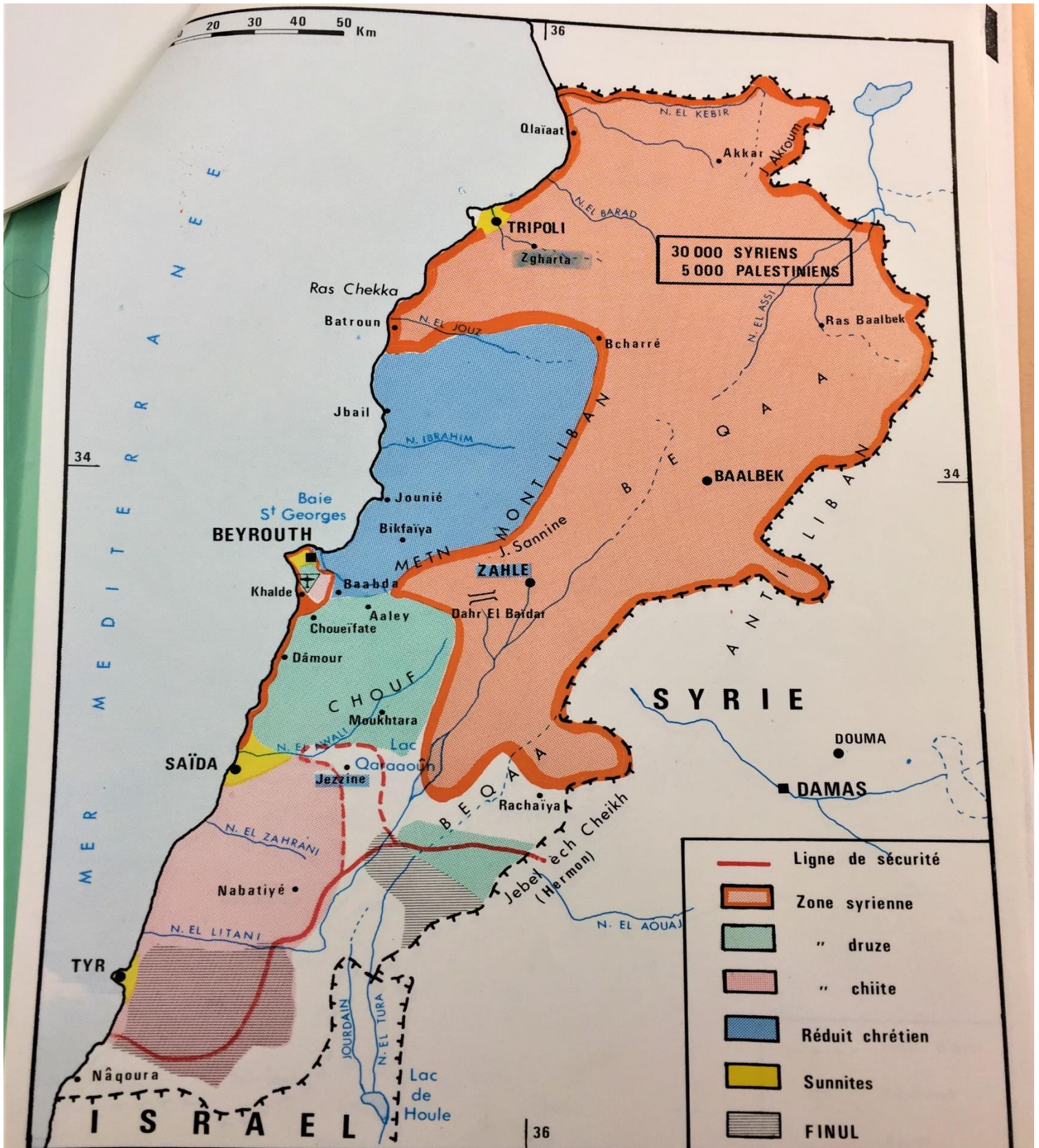
Remerciements	1
Avant-propos.....	2
Avertissement concernant les termes utilisés	2
Translittération et transcription des mots arabes	2
INTRODUCTION	7
Ecrire l’histoire de la guerre et de l’après-guerre	11
L’histoire du temps présent	12
Ecrire la guerre libanaise	18
Un corpus choisi presque par défaut	20
Quelques repères historiques concernant le Liban et ses chrétiens	29
CHAPITRE 1 : LES DIFFERENTS GENRES D’ACTEURS POLITIQUES LIBANO-CHRETIEN	38
Partis politiques et <i>za’âmat</i> au Liban en temps de guerre et de paix.....	38
Les acteurs politiques libano-chrétiens présents en 1989.....	44
CHAPITRE 2 : LES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS DE TAEF A ACCEPTER OU REFUSER	54
Les modifications constitutionnelles de l’accord de Taëf ou comment adapter son jeu politique .	54
L’entente nationale ?	59
Accepter Taëf : pragmatisme contre radicalisme ?.....	63
CHAPITRE 3 : L’EXTENSION DE LA SOUVERAINETE TAEFIENNE.....	68
La guerre Aoun/Geagea : la chute d’un homme et du camp anti-Taëf.....	68
La dissolution des milices : un affaiblissement politique accompagné d’une division des pôles chrétiens.....	84
CHAPITRE 4 : L’APPLICATION CONTROVERSEE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS TAEFIENS....	99
Nominations parlementaires : les leaders chrétiens entre populisme et realpolitik.....	99
L’année 1992 : une chance d’union chrétienne ratée	108
CONCLUSION	121
BIBLIOGRAPHIE.....	125
VIDEOGRAPHIE	134
WEBOGRAPHIE	134
SOURCES ECRITES.....	135
SOURCES ORALES	138
CHRONOLOGIE	139
ANNEXES.....	144
Annexe I : L’Accord de Taëf	144

Annexe II : Résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU	150
Annexe III : Décision du Conseil des ministres de la dissolution des milices.	151
Source : <i>L'Orient-Le Jour</i> du 29/03/1991	151
Annexe IV : Entretien avec Maitre Karim Pakradouni.....	154
Annexe V : Entretien avec Assad Chaftari	172
Annexe VI : Entretien avec Maroun Hélou.....	181
Annexe VII : Tableaux comparatifs des résultats des législatives de 1972 et 1992	193

Le Liban en mars 1989

Source : Courneuve, archives du Ministère des Affaires Etrangères, Versement Liban 1983-1989 (0047SUP) Carton 91,

LA.V.A.2.1



INTRODUCTION

Le 14 février 2005¹, j'avais 12 ans.

Ce jour-là, une tonne d'explosifs changea le cours de l'Histoire du Liban. Durant le mois qui suivit, je scandais chaque jour, au milieu de dizaines et de centaines de milliers de Libanais ma haine de la Syrie et de son occupation². Le 27 avril, le dernier soldat syrien traversa la frontière Est du pays tandis qu'à l'Est de Beyrouth, en plein quartier chrétien, nous étions euphoriques d'avoir vaincu la tutelle et d'être à nouveau libres.

Mais aujourd'hui, en 2017, rien ne semble avoir changé : la corruption, la féodalité politique, l'inégalité des citoyens, l'injustice du faible face au fort sont toujours monnaie courante et nos espoirs de changement se sont consumés. Les mêmes familles politiques se font toujours élire ; ou font en sorte de ne pas quitter le pouvoir ; et les mêmes querelles politiciennes bloquent toujours la vie républicaine depuis le retrait syrien. Durant ces deux dernières décennies, la Syrie fut pointée du doigt, souvent, pour les maux libanais, comment expliquer qu'aujourd'hui, alors que le régime syrien est embourbé dans un conflit sur son territoire, le Liban a du mal à se relever ?

Depuis les campagnes des dernières élections législatives en juin 2009³ auxquelles j'ai contribué au profit de l'un des partis chrétiens, je ne cesse de remettre en question mon activité politique en me demandant si j'ai bien choisi mon camp, ou même s'il fallait en choisir un. Il faut noter qu'au Liban, si l'on peut et l'on veut choisir, on adhère généralement à un parti selon

¹ Le 14 février 2005, Rafic Hariri, ancien premier ministre, est assassiné dans un attentat alors que son convoi traversait une artère de Beyrouth. Le bilan est de 22 morts.

² A partir du 16 février, jour de l'enterrement de Rafic Hariri, un sit-in populaire commença au centre-ville et atteint son pic le 14 mars 2005 où, dit-on, un million de personnes se réunirent.

³ Une députation libanaise dure normalement quatre ans, mais le Parlement libanais s'est « autoprorogé » deux fois depuis, prolongeant son mandat jusqu'à juin 2017. Au moment d'imprimer ces quelques pages, on ne sait toujours pas si un nouveau Parlement sera élu sous peu.

la communauté⁴ religieuse dans laquelle on se reconnaît tout d'abord et selon la composition communautaire de la majorité de ses membres et/ou selon son positionnement par rapport au régime syrien. Et puisque les grands partis politiques libanais sont presque tous aussi vieux que la guerre civile, ou du moins leurs chefs, on ne peut réellement prendre une bonne décision partisane qu'en étudiant l'histoire de ces partis, ces leaders politiques et leurs combats politiques ou militaires. « *L'histoire ne nous dira sans doute pas ce qu'il faut faire, mais elle nous aidera peut-être à le trouver.* »⁵

Or, l'Etat détruit par quinze années de guerre(s) « civile(s) » et gouvernant un pays « occupé » par deux armées étrangères⁶ n'a pas écrit son histoire nationale officielle, ou n'a pas voulu le faire. L'histoire enseignée au collège et au lycée dans l'enseignement public n'en parle pas puisque le manuel « *fut rédigé avant le déclenchement officiel de la guerre, en 1971* »⁷. C'est pour cela qu'aujourd'hui la génération qui ne connut pas la guerre, ne peut que compter sur les témoignages de ses parents, de la famille, ou sur les mémoires d'anciens combattants, d'anciens activistes de la société civile et de politiciens. Les quelques ouvrages qui tentent d'analyser la période 1975 - 1990 sont surtout académiques et donc pas très connus de la plèbe. La période de la fin de la guerre et le début de la, communément nommée,

⁴ Je considère le terme « communauté confessionnelle » selon la définition proposée par LABAKI Boutros : « *Les communautés confessionnelles au Liban sont des groupes sociaux liés à l'origine par une unité de croyance et de rites religieux. Ces communautés historiquement constituées ont leurs appareils religieux propres. Ceux-ci sont inégalement structurés et diversifiés. [...]. Elles sont représentées au Parlement par des députés (émanant d'elles, mais élus par l'ensemble des électeurs d'une région, quelle que soit leur appartenance communautaire), et au gouvernement pas des ministres proportionnellement, en principe, à leur importance numérique dans la population du pays. D'autres parts, les hautes magistratures de l'Etat sont réparties entre les plus importantes [...]. Ces communautés ont souvent des partis politiques et des organisations paramilitaires où leurs membres sont majoritaires ou dominants* », LABAKI Boutros, « Structuration communautaire. Rapports de force entre minorités et guerres au Liban », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no 151, juillet 1988, p.47-48

⁵ Fustel de Coulanges

⁶ L'armée syrienne pénétra au Liban en 1976 et l'armée israélienne occupa le sud-Liban en 1978 et atteignit Beyrouth en juin 1982. Officiellement, la présence syrienne fût « demandée » par l'Etat libanais, même si la légalité de cette présence à certains moments, est discutable et contestée. C'est pour cela qu'une partie des Libanais ne considère pas les forces syriennes comme des forces d'occupation.

⁷ ZEBIB Dounia, *Histoire nationale et identités communautaires dans les manuels d'histoire du cycle primaire au Liban*, mémoire de maîtrise d'histoire dirigé par M. Omar CARLIER, année universitaire 1999-2000, session de septembre, p.68.

Deuxième République⁸ est encore plus floue que les événements de la quinzaine d'années précédentes puisque les armes miliciennes et étatiques se sont généralement tues et que, sûrement, les faits politiques sont naturellement moins exploités, moins connus et moins remarquables du grand public que des opérations militaires. C'est pour tenter d'éclaircir cette période que j'ai décidé de me pencher sur ce sujet. Pour que ma génération qui n'a pas vécu la guerre, et même celles qui l'ont vécue, puissent aller de l'avant, non pas en oubliant le passé, mais en l'écrivant car, comme le dit si bien Fady Noun, journaliste à *L'Orient-Le Jour* dans un de ses articles le 26 décembre 2003 :

« La censure exercée sur notre mémoire n'est pas innocente. Comme dans les parloirs des prisons, on a placé une vitre entre nous et nos souvenirs, que nous pouvons voir mais ni toucher ni remodeler par le pardon, la réconciliation, ou même au nom du plus élémentaire des pragmatismes. [...] L'effort de mémoire doit se faire collectivement, dans la transparence, le courage de la vérité, la volonté de construire une société libre d'aller de l'avant. Il y a un mythe du Liban perdu qui ne tient pas. [...] De plus, après le silence des canons, la méfiance et les soupçons se sont amplifiés. Quand le canon s'est tu, le mouvement de désintégration nationale en communautés distinctes, déclenché par la guerre, s'est poursuivi. »⁹.

Je voulais tout d'abord étudier les relations entre la Syrie et les politiques chrétiens libanais de l'accord de Taëf à 1994, date de la dissolution du parti des Forces Libanaises¹⁰. Pour moi, cet angle m'aurait permis de comprendre cette « faiblesse »¹¹ politique chez les chrétiens qui débuta avec Taëf selon les dires de nos jours en l'analysant avec la présence syrienne politico-militaire dans les affaires libanaises. Mais après en avoir discuté avec certains

⁸ Les amendements constitutionnels promulgués le 20 septembre 1990 selon les accords de Taëf ont naturellement fait passer le Liban dans une nouvelle République. Mais, logiquement, les amendements constitutionnels d'octobre 1943 aussi, ce qui veut dire que nous vivons aujourd'hui au sein de la IIIème République libanaise. Mais la coutume a fait que dès le 21 septembre, les Libanais parlaient de IIème République. Par exemple, *L'Orient-Le Jour* titrait : « AUJOURD'HUI JOUR I DE LA IIÈME RÉPUBLIQUE ». Ce n'est que le 31 janvier 1991 qu'un député, M. RIFAI, prit la peine de préciser lors d'une séance parlementaire ordinaire que la IIème République débuta en 1943. (*AnNahar* du 01/02/1991)

⁹ NOUN Fady, *Guerre et mémoire. La vérité en face*, Éditions l'Orient-Le Jour, Beyrouth, 2004 p.9

¹⁰ Suite à l'attentat contre l'Eglise Notre-Dame de la Délivrance et l'arrestation d'une dizaine de personnes proches des Forces Libanaises, le Conseil des Ministres a dissout le parti des Forces Libanaises, un mois avant l'arrestation de son chef, Samir Geagea.

¹¹ Les partis chrétiens de nos jours pensent que la communauté chrétienne libanaise a plus perdu de son poids politique que ce qui n'était prévu dans l'accord de Taëf.

historiens et certaines personnes en lien direct ou indirect avec les événements de cette période, j'ai modifié l'angle de mon sujet en l'examinant d'un point de vue libano-chrétien, ou plus précisément en examinant comment les hommes politiques chrétiens au Liban se sont adaptés aux changements politico-militaires après l'accord de Taëf jusqu'aux élections législatives de 1992, élections massivement boycottées par les électeurs et politiciens chrétiens. Durant les années 1989 et 1990, le pays est encore otage de la guerre mais essaye de s'échapper en adoptant certaines réformes constitutionnelles. Les deux années suivantes sont consacrées à l'application de ces amendements et se terminent par les premières élections législatives de l'après-guerre libanaise, élections contestées et contestables légitimement. On considère de nos jours que ces élections ont causé l'*ihbat* (frustration, anéantissement) de la communauté chrétienne durant la tutelle syrienne et qui continue aujourd'hui de ravager le système politique libanais.

Par ce travail, je voudrais en premier lieu, défricher le terrain pour de futurs historiens qui travailleront sur le Liban d'après-guerre et qui auront, je l'espère, accès à plus de sources et de données qui donneraient de meilleures approches et explications de la période. Ensuite, bien que l'Histoire de la guerre du Liban ne soit toujours pas officiellement écrite, on peut dire qu'elle s'est plus ou moins terminée en 1990 et l'Etat y a quand même repris à peu près sa place ; les chrétiens avec. Comprendre les politiques et les prises de positions chrétiennes de 1989 à 1992 pourraient en partie expliquer l'évolution de la République libanaise pour en arriver au statu quo d'aujourd'hui. Enfin, même si la modestie est de rigueur, je voudrais prouver à ma génération que comprendre l'Histoire du Liban, notre pays, notre « nation », n'est pas si difficile que ça, et qu'il suffit de s'armer d'un peu de patience et d'envie pour pouvoir assimiler ce qui s'est réellement déroulé pour pouvoir avancer sans refaire les mêmes erreurs.

Comment alors écrire cette histoire récente tout en restant scientifique et objectif ?

Écrire l'histoire de la guerre et de l'après-guerre

« Révision et développement des programmes dans le but de renforcer l'appartenance et la cohésion nationales, et l'ouverture spirituelle et culturelle, ainsi que l'unification du livre scolaire dans les matières d'histoire et d'éducation nationale. » Document d'Entente nationale, I, 3, F, 5, Novembre 1989¹²

« Une bien lourde responsabilité pèse sur le récit historique. Il doit être capable d'apporter les réponses écrites aux questions que la société libanaise d'après-guerre n'est pas, à l'heure actuelle, en mesure de poser. Aussi quand les efforts de réforme échouent, c'est elle qui pose l'angoissante question : le modèle pluraliste libanais est-il nécessairement catalyseur de violences intestines ? »¹³

27 ans que la guerre est officiellement arrêtée. 27 ans que le Liban est en « paix ». La guerre communément appelée « civile » l'a ravagé durant une quinzaine d'années avant que les bulldozers de la reconstruction ne recouvrent les dépouilles physiques, mais surtout mentales et psychologiques. Les politiques d'amnistie et d'amnésie ont entretenu le fossé énorme qui sépare et sépare toujours les Libanais qu'il soit social – entre les différents groupes socio-politiques – ou qu'il soit historique – entre le Libanais et son passé récent. « *Renforcer l'appartenance et la cohésion nationale* » permettrait de retrouver un semblant d'unité nationale, un semblant de nation qui manque profondément au pays après une quinzaine d'années de cloisonnements territoriaux et communautaires.

Ce passé est encore chaud, même brûlant. A chaque soubresaut politique ou sécuritaire, les démons du passé réapparaissent comme s'ils n'avaient pas été assez bien enfouis. Est-ce parce que, comme certains aiment le penser, la guerre n'est pas réellement finie, en pensée, en parole, par action ou par omission ? Est-ce parce que, comme le disent certains, l'histoire est un cycle répétitif ? Est-ce parce que nous n'avons pas appris de notre passé ? Je suis de ceux qui disent

¹² Voir annexe I : L'Accord de Taëf

¹³ GILBERT-SLEIMAN Betty, "Le projet étatique libanais d'une écriture de l'histoire unifiée », in *Ecrire l'histoire de son temps (Europe et Monde arabe. L'écriture de l'histoire. I*, dir JACQUEMOND Richard, L'Harmattan, Paris, avril 2006, p.160

que l'on doit étudier et comprendre notre passé pour éviter de commettre les mêmes erreurs. Mais comment le faire ? Par quel angle prendre ce passé, parfois si douloureux ? Sur quoi se baser pour comprendre et analyser ? Comment définir cette histoire récente et lointaine à la fois ?

L'histoire du temps présent

« L'actualité nous harcèle, elle ne nous ménage pas : il y a une demande sociale et nous en sommes, les témoins. [...] On attend des historiens qu'ils tranchent les débats, qu'ils soient arbitres dans les controverses qui divisent la conscience publique et troublent l'opinion, qu'ils fassent vérité »¹⁴

« Au XXe siècle, comme en 404 av. J.-C., rien de tel qu'une guerre mondiale ou une guerre à l'échelle du monde pour créer le besoin urgent d'histoire du temps présent. Il faut un événement gigantesque qui plonge un grand nombre d'hommes, de cités, de nations dans la mêlée meurtrière... »¹⁵

Incontestablement, il y eut une guerre au Liban, même si sa catégorisation reste encore débattue. Une guerre qui plongea les Libanais, et d'autres, dans une folie meurtrière. Une guerre qui vécut de sa propre vie, s'alimentant soi-même, et qui se termina « sans vainqueur ni vaincu », officiellement. 1990-2017, 27 ans. Est-ce du passé ? Est-ce du présent ? A quel moment peut-on parler de passé ? De présent ?

De nos jours, l'étude de l'histoire est divisée en quatre grandes périodes : ancienne, médiévale, moderne et contemporaine. Même si le terme « contemporaine » n'est pas adéquat pour définir une période qui ne connaît plus de survivant de nos jours, cette dernière débute pour les adeptes du système français après la Révolution française en 1789, ou en 1815 à la Restauration. Les anglo-saxons parlent de *Contemporary Period* à partir de la fin de la Seconde

¹⁴ REMOND René, « Quelques questions de portée générale en guise d'introduction », in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, p.30

¹⁵ FRANK Robert, « Guerres et paix en notre siècle », in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, p.163

Guerre mondiale (1945). Ces bornes étant européo-centrées, on peut considérer qu'au Proche-Orient la période « contemporaine » de la science de l'Histoire débute avec la Révolte Arabe de 1916 ou au début des années 1920 avec les différents traités qui découpent la région¹⁶. Pour le Liban, on peut dire que son histoire dite contemporaine débute avec la proclamation du Grand Liban en 1920, ou avec son indépendance en 1943. Mais est-ce que ces découpages temporels suffisent-ils à classer une étude historique dans un champ historiographique ? Est-ce que travailler aujourd'hui sur la Belle époque nécessite le même travail qu'un historien entre les deux guerres ? Est-ce que travailler aujourd'hui sur la guerre du Liban nécessite le même travail que travailler sur l'indépendance du pays ? La réponse négative est évidente et c'est pour cela qu'une sous-catégorie historiographique apparaît dans le champ de l'histoire contemporaine : l'histoire du temps présent.

Ce terme de « temps présent » apparaît en France dans les années 70 et notamment en 1978 au moment où François Bédarida crée l'*Institut d'histoire du temps présent* (IHTP) au sein du CNRS. Ce n'est pas la première fois qu'un groupe est institué pour travailler sur une histoire aussi proche puisque avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, un comité d'étude avait été créé pour travailler sur l'Occupation et la Libération¹⁷ en France. Travailler sur le « temps présent » nous renvoie à la question déjà posée plus haut : quand parle-t-on de présent ou de passé proche ?

On peut penser tout d'abord que le temps présent est une fourchette temporelle qui se déplace en fonction de la survie des acteurs ou des témoins de la période étudiée. Se contenter de ce critère jette automatiquement plus de la moitié du XX^e siècle dans cette séquence, et on devrait dire dans ce cas que l'histoire de l'entre-deux guerres, celle de la Seconde guerre mondiale, de la Shoah, de la décolonisation, etc. sont des histoires du temps présent. Pour d'autres, plus habitués à travailler sur des archives classiques ou documents diplomatiques, l'ouverture des archives nationales ou étatiques permettrait de situer le moment à partir duquel on parle de passé. Mais cela veut dire que le domaine historique est limité par le pouvoir politique qui décide tout seul si l'on peut ou non travailler sur ce passé, et que la temporalité

¹⁶ Je me base sur les différents cours donnés à l'Université Saint-Joseph et à l'*American University of Beirut* qui considère que l'époque moderne se termine avec la chute de l'Empire ottoman.

¹⁷ DOUZOU Laurent, « OCCUPATION (FRANCE) - Mémoires et débats ». In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, consulté le 13 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/occupation-france-memoires-et-debats/>

est politique non pas scientifique. Cette définition de temporalité est souvent utilisée pour délégitimer l'histoire du temps présent en disant que, tant que les archives étatiques ne sont pas déclassifiées, le cycle historique n'est pas clos et l'historien n'a donc pas à se pencher sur cette période considérée comme trop récente.

Pour définir simplement, on pourrait dire que l'histoire du temps présent est l'étude historique d'une période récente « *à laquelle appartient à la fois l'historien ou tout autre observateur qui va produire un récit, une analyse, une interprétation de ce passé, et ceux à qui il s'adresse. C'est la signification étymologique du terme « histoire contemporaine »* »¹⁸. Donc l'Histoire du temps présent devrait être nommée Histoire contemporaine. Or, ne voulant pas chambouler les périodes historiographiques existantes depuis plus d'un siècle, on peut simplement dire que l'histoire du temps présent se concentre sur une période proche de l'histoire contemporaine, en utilisant les méthodes scientifiques d'un contemporainiste mais avec certaines spécificités au niveau de la procédure académique, du recul temporel et de la survie de personnes liées au sujet.

Etre historien du temps présent apporte donc son lot de complications : tout d'abord, travailler en tant qu'historien sur le présent ou passé proche apporte un premier obstacle extra-académique : au lieu de se contenter comme tout autre historien uniquement d'une critique scientifique de ses pairs, cet historien est sujet aussi et surtout aux contestations de témoins et d'acteurs de l'époque qui pensent que leur vérité est LA vérité. Leur mémoire vive, accompagnée du passionnel et de la légitimité politique actuelle, est sacrée pour eux, et pour leur public si ces acteurs sont toujours actifs dans la sphère publique. Je pense notamment aux politiciens, journalistes et intellectuels qui ont vécu cette période et qui sont convaincus que leurs vécus, à travers leurs perspectives sont vérités générales.

En deuxième temps, et largement utilisé par les détracteurs de l'Histoire du temps présent, le manque de recul par rapport à son sujet peut manquer à l'historien. En effet, l'historien peut être subjectif au niveau de son analyse, avoir un parti pris selon son idéologie, ses croyances, etc. et surtout s'il a lui-même vécu les événements ou la période sur laquelle il se penche. « *Qui dit narration renvoie à un narrateur : qui raconte l'histoire ? A partir de quel*

¹⁸ ROUSSO Henry, « TEMPS PRÉSENT HISTOIRE DU ». In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, consulté le 12 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/histoire-du-temps-present/>

*lieu et de quel temps ? Au service de quels intérêts ou de quelle idéologie ? De quels rapports de force ou de pouvoir ? »*¹⁹. Ces questions, loin d'être illégitimes, peuvent s'appliquer à toutes les sciences humaines, dont la sociologie et la science politique, et à toutes les périodes historiques et à tous les sujets d'études, notamment politiques. Ce n'est pas parce qu'un sujet est lointain qu'il ne s'ancre pas dans des débats actuels et donc pousse à des prises de positions : par exemple, un historien qui travaille sur le génocide arménien, vieux déjà d'un siècle, peut être influencé par sa conception de la Turquie aujourd'hui, par son vécu dans la région ou même par ses origines ! Au Liban, un chercheur qui souhaite travailler sur le conflit druzo-chrétien de 1860, ou même sur la Phénicie, peut être enclin à avoir une réflexion subjective. Ce n'est donc pas la proximité du sujet qui pose problème. D'abord, parce que l'objectivité historique n'est qu'utopie puisqu'incontestablement, chaque historien est d'abord un être humain, qui est influencé dans sa réflexion par son éducation, ses origines, sa langue, etc. Cette subjectivité est tout à fait normale dans tous les écrits ou réflexions académiques et c'est pour cela que généralement, plusieurs écoles existent dans chaque domaine des sciences humaines. Ensuite, l'historien a pour devoir d'être le plus « objectif » et le plus scientifique possible. Et c'est le devoir de ses pairs de vérifier que son analyse est pertinemment scientifique et non biaisée par ses convictions ou par son histoire personnelle.

Un troisième élément qui peut être pris comme une complication, ou comme un avantage, est l'accès aux sources. Ces dernières peuvent, soit être inaccessibles, comme les archives étatiques encore closes, soit difficiles d'accès, comme des archives privées, soit abondantes comme la presse, les ouvrages littéraires et scientifiques (articles, mémoires, thèses, etc.) ou les témoignages de personnes vivantes. Les premières sont à oublier puisqu'impossibles d'accès. Les deuxièmes peuvent être intéressantes si l'on en dispose. Enfin, les troisièmes, au vu de leur nombre et de leur facilité relative de disponibilité, sont privilégiées quand on travaille sur l'histoire du temps présent.

Mais comme pour tout historien pour toute période, ces sources sont à critiquer chacune selon sa forme. Tout d'abord, les médias, notamment les écrits journalistiques, peuvent être appréciés différemment : il y a en premier lieu le côté entrepreneurial du média en fonction des

¹⁹ RACHID Amina, « Fictionnalité de l'histoire, historicité de la fiction », in *Ecrire l'histoire de son temps (Europe et Monde arabe. L'écriture de l'histoire. I*, dir JACQUEMOND Richard, L'Harmattan, Paris, avril 2006, p.18

acteurs au sein de l'entreprise (actionnaires, rédacteurs, pigistes, etc.) : aspect surtout utilisé pour l'histoire des médias. Ensuite, les reportages, chroniques ou écrits selon le genre de média utilisé sont une source avérée de deux façons différentes : comme tous les documents utilisés comme source primaire, indépendamment de la période de production, le chercheur peut y obtenir des données brutes (date, évènements, communiqués de presse, etc.), comme il peut en seconde lecture, analyser les non-dits, la lexicométrie, l'angle d'approche, le nombre d'articles / reportages sur le même sujet sur une période de temps précise, etc. Selon le sujet et l'angle d'approche, l'historien peut travailler sur un ou plusieurs médias.

Concernant les témoignages de personnes encore en vie, ils peuvent être obtenus indirectement par le visionnage ou l'écoute d'entretiens faits par d'autres scientifiques, ONG ou journalistes dans le cas de documentaires par exemple, ou directement par le chercheur à travers un entretien personnel. Dans le premier cas, le chercheur est en face d'une source qu'il n'a pas personnellement produite et doit impérativement, comme pour tout document, critiquer le contexte de production ainsi que son objectif primaire. Dans le cas où l'historien effectue lui-même un entretien avec un acteur ou un témoin, des précautions sont à prendre lors de la production, surtout au niveau de la mémoire.

L'historien doit être conscient que les témoignages, quels que soit leur nombre et même s'ils sont croisés et comparés, ne sont pas l'Histoire. Le témoin n'est pas historien et ne le remplace pas. Cette mémoire que l'on fait travailler chez le témoin n'est pas une mémoire artificielle mais une mémoire humaine qui peut être influencée et qui l'est probablement²⁰. Cette influence peut venir de la mémoire de masse : quand un événement est public, les versions tendent à converger et à se modifier consciemment ou inconsciemment. Ces modifications peuvent aussi être dues au temps entre le déroulement de l'action et le jour de sa narration qui fait perdre quelques détails à l'observateur ou au protagoniste. Ce temps peut d'une part avoir affecté les souvenirs puisque la mémoire tend à ne garder que les informations essentielles, tout comme il peut juste avoir fait réaliser ses erreurs à l'interviewé qui décide de les dissimuler,

²⁰ N'étant ni psychologue ni psychiatre, et n'ayant aucune base dans ce domaine, je ne peux que me baser sur des écrits de spécialistes que l'on m'a conseillés pour tenter de comprendre le fonctionnement de la mémoire chez l'Homme. Pour plus de détails sur la mémoire, voir SHACTER Daniel, *The Seven Sins of Memory*, Houghton Mifflin, 2001 notamment les chapitres concernant le biais et la suggestibilité.

consciemment ou inconsciemment. Une personne peut volontairement omettre de raconter un aspect contraignant mais on ne peut accuser tous les témoins d'occulter délibérément une partie de leur passé car ce passé peut être un poids trop lourd à porter et, par refoulement, l'inconscient occulte ce souvenir douloureux. Finalement les témoins, même s'ils étaient côte à côte, peuvent avoir des versions différentes sans qu'aucune ne soit LA vraie. Ce sont des interprétations faites à posteriori qui risquent d'être confuses et mélangées, volontairement ou involontairement.

Par contre, malgré ces limites, l'entretien reste un élément indispensable pour l'écriture de l'histoire du temps présent. Les entretiens sont spécifiques à l'histoire du temps présent car le chercheur produit lui-même sa ou ses sources. Cette seule distinction ne permet pas de rejeter la scientificité de l'histoire du temps présent puisque même les sources écrites peuvent avoir les mêmes limites mémorielles citées ci-dessus. Mais l'historien doit avant, pendant et après l'entretien, appliquer des méthodes scientifiques pour que le témoignage recueilli soit valide académiquement. L'apport des autres sciences humaines est fondamental, notamment la sociologie, pour élaborer un entretien réussi. Plusieurs formes d'entretien existent (directif, semi-directif et ouvert) et le chercheur peut utiliser les différentes tournures pour obtenir les réponses souhaitées. Dans le cas d'une histoire politique par le haut, comme pour ce mémoire par exemple, et pour éviter les confusions ou erreurs historiques, le chercheur doit déjà connaître avant l'entretien une grande partie de la vie de l'interviewé, ses écrits, ses idées et les faits qu'il va narrer pour pouvoir diriger objectivement²¹ l'entretien d'une part, mais surtout pouvoir valider historiquement les données obtenues. Cela s'applique à tout document historique, écrit ou oral, qui doit être confronté avec d'autres documents pour pouvoir être validés historiquement.

Finalement, nous pouvons dire que l'histoire du temps présent est une histoire contemporaine spécifique qui, malgré ses limites, apporte de nouveaux moyens d'analyse historique et permet une avancée différente de l'Histoire.

²¹ Par « direction objective », l'historien doit formuler ses questions de sorte à ce que la réponse ne soit pas dirigée. Il peut poser des questions assez larges, au risque de ne pas obtenir la réponse voulue, ou des questions plutôt fermées au risque de biaiser la réponse. Chaque entretien est unique et c'est au chercheur de décider.

Ecrire la guerre libanaise

« *L'écriture de l'Histoire au Liban est traversée par des enjeux identitaires dont la prégnance est d'autant plus forte qu'ils touchent même de son objet* »²²

« *Au moment où les appels à la déconstruction des histoires officielles et à la pluralisation des récits historiques se font de plus en plus pressants dans nombre d'Etats du monde arabe, il reste pour le moins paradoxal qu'au Liban la recherche d'une histoire nationale s'imposant à tous figure comme l'un des objectifs de la sortie de guerre que l'aboutissement de cette quête soit devenu l'un des critères en fonction desquels la reconstruction de l'Etat sera évaluée* »²³

Le Liban a besoin d'une histoire nationale. N'ayant pas connu de passage adéquat entre la société de guerre et la société de paix, les Libanais pourraient, entre autre, compter sur l'histoire ou les mémoires pour compenser le manque de justice transitionnelle. Bien que le rôle de l'historien n'est pas de juger, il peut donner, ou au moins essayer de donner une explication aux citoyens qui tentent encore de comprendre comment et pourquoi le pays s'enflamma durant une quinzaine d'années. Pour écrire l'histoire d'une guerre, il faut pouvoir avant toute chose, déterminer sa nature, ses raisons et ses bornes chronologiques.

Il faudrait donc définir ce qu'était la guerre libanaise. Etait-elle régulière ou irrégulière ? Interétatique ou civile ? Si elle est considérée comme régulière et interétatique, ce n'est pas seulement un angle libanais qu'il faudrait prendre, mais aussi un angle régional et mondial dans un contexte de guerre froide. Il faudrait alors analyser les causes, enjeux et conséquences non seulement libanais, mais aussi syriens, israéliens, palestiniens, irakiens, iraniens, saoudiens, soviétiques, états-uniens, etc. Si d'autre part, elle est vue comme une guerre irrégulière, ce sont les causes, enjeux et conséquences politico-communautaires qu'il faut examiner. « *Les auteurs ne se contentent pas de faire allusion à des événements qui ont marqué l'évolution historique du pays.*

²² GILBERT-SLEIMAN Betty, *op. cit.*, p.150

²³ RAYMOND Candice, « Vie, mort et résurrection de l'Histoire du Liban, ou les vicissitudes du phénix », in *Revue Tiers Monde*, Publications de la Sorbonne, n. 126, oct.-déc. 2013, pp.71-87

Le Liban, en tant que sujet historique peine parfois à s'imposer comme le héros principal au sein d'une hiérarchie d'acteurs qui lui font directement concurrence. »²⁴ Au vu du nombre d'acteurs présents dans cette dizaine de milliers de km², on peut facilement, en suivant la grille de lecture des guerres, dire que c'est un « *conflit armé complexe* »²⁵. Ironiquement, contrairement aux discours officiels libanais qui parlent de « *complot* » ou de « *guerres des autres* », on remarque dans toutes les tentatives d'accord de paix, notamment l'accord de Taëf, et qu'avant même d'entrer dans les détails de cet accord de « *paix* », il réunit dans un même document les volets internes et externes pour mettre fin à la guerre. Donc, consciemment ou inconsciemment, le conflit est défini comme civil avec ses solutions internes, et comme interétatique par ses solutions externes.

Le 13 avril 1975 marque le début de ce conflit, dans les écrits et les esprits. Est-ce vraiment le début de la guerre ? Nadine Picaudou écrivait :

*« Ce n'est pas un pays pacifique et prospère qui bascule dans la guerre un dimanche d'avril 1975, [...], mais un pays miné par les tensions sociales et politiques, meurtri au sud par les raids israéliens, condamné peut-être par de trop puissants voisins. Ce n'est pas un paradis de coexistence communautaire multi-séculaire qui sombre dans la barbarie des massacres confessionnels attisés par l'étranger mais un Etat à la recherche de son identité et de sa place où des forces politiques appuyées sur les communautés se disputent l'hégémonie au nom de leur Liban »*²⁶.

Alors pourquoi cette date ? Etait-elle justifiée ? Selon la définition choisie par le chercheur pour définir la guerre libanaise, ainsi que l'angle d'étude choisi, plusieurs dates peuvent être retenues. Certains disent que la guerre commença avec les accords du Caire en 1969²⁷, ou même avant avec les combats entre l'armée libanaise et les groupes fédâyins. D'autres considèrent qu'elle débuta avec l'armement des partis politiques dans les années 1970. Enfin pour d'autres, elle débuta en février 1975 avec la mort du député Maarouf Saad lors de la grève des pêcheurs

²⁴ GILBERT-SLEIMAN Betty, *op. cit.*, p.154

²⁵ Éddé, cours « *Les guerres du Liban de 1975 à 1990* », 12/02/2016

²⁶ PICAUDOU Nadine, *La déchirure libanaise*, Editions Complexe, Bruxelles, 1989, p.133

²⁷ Les accords du Caire sont signés en novembre 1969 sous l'égide de Gamal Abdel Nasser entre Yasser Arafat et Emile Boustani, commandant en chef de l'armée libanaise. L'Etat libanais reconnaît la présence fédâyin au Liban tandis que l'OLP reconnaît la souveraineté libanaise.

de Saida. Ce même débat temporel subsiste avec la fin de la guerre. On parle généralement du 13 octobre 1990, tandis que d'autres disent que la guerre se termine avec l'Accord de Taëf en novembre 1989. Certains enfin considèrent que la guerre se termine en mai 2000 avec le retrait israélien du Sud-Liban ou en avril 2005 avec le retrait des troupes syriennes.

Ces controverses concernant les dates de début et de fin de la guerre libanaise renvoient implicitement à la nature de la guerre, mais aussi à un questionnement plus profond : peut-on parler d'une seule guerre ? Est-ce que le pays n'a connu qu'une seule guerre entre les années 1970 et la fin du siècle ? Si l'on examine les différents travaux académiques écrits sur le Liban, on remarque que la période est souvent découpée en deux temps : du 13 avril 1975 à septembre 1982, au moment de l'assassinat de Bachir Gemayel et des massacres de Sabra et Chatila, puis de septembre 1982 au 13 octobre 1990 avec la chute de la « *région chrétienne* »²⁸. De plus, ces œuvres ont tendance à se concentrer sur un épisode ou une région en particulier : par exemple, la guerre de la Montagne et ses séquelles pour De CLERCK²⁹, la crise de 1982 pour EL KHOURY³⁰ ou Zahlé pour une thèse en cours de préparation à l'Université Saint-Joseph. Mon mémoire de Master 1³¹ et celui-ci sont également ciblés et se concentrent sur l'Accord de Taëf et la communauté chrétienne. Les différents chercheurs ont tendance à écrire une version de l'histoire libanaise entre 1975 et 1990, en narrant les différents épisodes de la guerre et en n'analysant qu'un seul en détail.

On peut finalement dire que pour l'instant l'histoire du Liban entre 1975 et 1990 se résume majoritairement à écrire les histoires de plusieurs guerres libanaises et extra-libanaises sur le sol libanais. Dans cette simple étude de master, je me concentre donc sur la « fin » de la guerre et le « début » de la paix, quitte à tenter un jour d'élargir cette fourchette.

Un corpus choisi presque par défaut

²⁸ Une appellation discutable de la région contrôlée par les Forces Libanaises et le général Aoun en 1989

²⁹ De CLERCK Dima, *Les relations druzo-chrétiennes dans le Mont Liban Sud à l'épreuve des guerres et des réconciliations, des représentations et des mémoires*, Thèse d'Histoire, Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2015

³⁰ EL KHOURY Antoine, *La crise de 1982 au miroir de la guerre civile et les interventions étrangères au Liban*. Thèse d'Histoire, Rennes : Université Rennes 2, 2014

³¹ ZIADE Elie, *Les Libano-chrétiens de l'après-Taëf vus par la presse locale (1989-1991)*, Mémoire de master 1 d'histoire sous la direction de P. VERMEREN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Juin 2016

Pour étudier cette période de transition entre 1989 et 1992, je pourrais me concentrer sur différentes sources d'informations crédibles :

- Les archives officielles libanaises ou diplomatiques de diverses missions au Liban. Mais leur accès n'est pas aussi facile. Concernant les archives libanaises, l'entrée de l'armée syrienne le 13 octobre 1990 au Palais présidentiel, au ministère de la Défense et dans la chambre des opérations de l'armée, a fait disparaître la plupart des documents sensibles³². Quelques jours avant, selon une haute fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères libanais qui a souhaité garder l'anonymat³³, un obus frappa le palais Bustros, siège du ministère et endommagea l'étage supérieur où se trouvaient entre autre les archives de la diplomatie libanaise. Après l'entrée des Syriens, selon la même source, la plupart des documents qui arrivaient au palais Bustros, étaient directement envoyés au palais présidentiel, au siège du Conseil des ministres et souvent une copie officielle aux officiers syriens en poste au Liban, sans toujours garder une copie pour les archives. De plus, avec la tutelle syrienne, la plupart des acteurs politiques au sein de l'administration ne prenaient pas la peine de conserver des archives étatiques, puisque généralement tout était décidé en dehors des institutions, notamment à Damas ou à Bloudane³⁴. Concernant les archives diplomatiques des missions étrangères au Liban, les archives les plus intéressantes à consulter seraient les archives syriennes. Mais, tout d'abord, en l'absence de relations diplomatiques officielles entre le Liban et la Syrie avant octobre 2008³⁵, le ministère des affaires étrangères syrien n'a sûrement rien d'important concernant le Liban hormis peut-être des rapports de diplomates envoyés en mission spéciale au Liban ou en mission dans d'autres pays arabes ou dans divers institutions internationales comme l'ONU ou la Ligue Arabe. Ensuite, si des rapports d'agents syriens au Liban existent, ils devraient être au ministère de la Défense syrien, à la vice-présidence ou au Palais présidentiel. Vu la situation de la Syrie aujourd'hui, et

³² DAGHER Carole, *Les Paris du Général*, FMA, Beyrouth, 1992, pp. 336-337

³³ Entretien à Paris en octobre 2015

³⁴ Villégiature des nantis de Damas, Abdel Halim Khaddam y accueillait souvent à déjeuner dans sa propriété

³⁵ Le Monde du 16 octobre 2008. (http://abonnes.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2008/10/16/damas-et-beyrouth-prennent-la-decision-historique-d-etablir-des-relations-diplomatiques_1107648_3216.html?xtmc=ambassade_de_syrie_au_liban&xtcr=25)

vu le système politique baathiste, je ne pense pas que je pourrais avoir accès à quoi que ce soit à Damas. Pour les autres pays ayant eu une présence ou une influence diplomatique importante au Liban, comme les Etats-Unis, le Vatican ou la France, leurs archives diplomatiques recéleraient sûrement des informations importantes. Mais mon sujet d'étude étant trop récent et la majeure partie des acteurs libanais de l'époque toujours en exercice, les chancelleries scellent encore ces archives :

- Aux Etats-Unis, le mandat Reagan est le dernier mentionné dans la liste des documents du Département d'État américain ouverts au public tandis que pour la période étudiée, ce serait les documents de l'administration George Bush qui m'intéresserait. De plus, la plupart des entrées de cette liste sont encore en cours de déclassification ou de préparation. Je peux donc encore attendre longtemps avant d'y avoir accès.
- Au Vatican, seuls les documents antérieurs au pontificat du pape Pie XII, soit avant février 1939, sont accessibles et uniquement aux thésards³⁶.
- Concernant la France, selon la liste mise en ligne par le Quai d'Orsay concernant leurs fonds provenant de l'ambassade de France au Liban, les cartons les plus récents remontent à 1986 et le dernier dépôt fut effectué en septembre 1996³⁷. Or, selon une source bien placée à l'Ambassade, la chancellerie a fait rapatrier une bonne partie de ses archives après la mort de Rafic Hariri, une autre partie lors de la guerre entre Israël et le Hezbollah l'été 2006 et a profité du rapatriement des fonds venant de Damas à partir de 2010, pour envoyer quelques cartons. On est donc en droit alors de se demander légitimement pourquoi n'est faite aucune mention de ces archives.
- Ensuite, les archives privées, notamment d'acteurs ou de partis politiques ne sont pas négligeables. En effet, ces notes ou rapports de réunions par exemple peuvent être utiles pour concevoir les décisions prises à l'époque tout comme leurs fondements. Mais leur accessibilité n'est pas si aisée et, vu le temps court à ma disposition pour rédiger cette recherche, je n'en n'aurai utilisé que, si par chance, j'en avais eu sous la main.

³⁶ Site Web des archives vaticanes :

<http://asv.vatican.va/content/archiviosegretovaticano/en/consultazione/accesso-e-consultazione.html>

³⁷ Site Web du Quai d'Orsay : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/i_egf_po_ak_cle46c27a.pdf

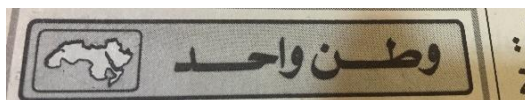
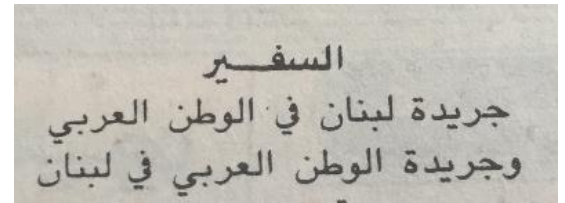
- Les ouvrages : Qu'ils soient académiques ou non, les œuvres consacrées à cette période sont une source non négligeable. Les ouvrages académiques (mémoire, thèses, articles scientifiques) sont intéressants de par leur contenu d'une part, et par leur bibliographie et sources d'autre part qui peuvent être d'une aide précieuse pour les autres chercheurs qui n'ont pas nécessairement la possibilité ou la capacité de les exploiter. Ne jamais négliger le travail d'équipe, même quand il est indirect. Les ouvrages non académiques permettent d'avoir une approche plus subjective de la période. Que ce soit des ouvrages de personnes lambda qui racontent leur vie durant les années 1975-90, ou ceux d'acteurs et politiciens, les deux styles sont utiles pour écrire l'histoire de la période selon l'angle du sujet. Mais être dans le cercle du pouvoir, dans le « secret des petits dieux libanais », ne veut pas dire que c'est LA vérité qui est écrite. Il suffit de comparer quelques œuvres relatant les mêmes faits pour le remarquer. Ces ouvrages peuvent être utiles pour connaître certains détails secondaires aux événements, ou certaines anecdotes, mais ils sont à lire avec précaution puisqu'ils ne montrent qu'un point de vue et surtout, ils sont écrits plusieurs années après les faits : des faits narrés, donc, avec très probablement des omissions volontaires ou involontaires.
- Les médias : Qu'ils soient neutres ou partisans, les médias libanais, tout comme les médias étrangers, sont une source indispensable dans cette histoire du temps présent libanaise selon l'angle d'approche. Puisqu'elle est mieux conservée que le reste des médias comme la télévision ou la radio, la presse est aujourd'hui un des seuls outils entre les mains d'un chercheur du Temps présent au Liban pour tenter de répondre à ses problématiques. Mais cette presse, comme toute autre source documentaire est à critiquer.
- Les entretiens : Que ce soit des témoignages du peuple ou des preneurs de décisions, que ce soit de la micro-histoire ou de la macro-histoire, les entretiens et l'analyse des témoignages écrits ou oraux sont également une source indispensable pour l'histoire du temps présent.

Quelles sont donc les sources exploitables brutes à ma disposition ?

- La presse libanaise : Avant même mon retour à Beyrouth en décembre 2015, la presse libanaise était une option largement considérée. Mais il fallait choisir quels journaux analyser et organiser leurs accès. Je me suis concentré uniquement sur trois journaux pour cette première ébauche de recherche :

- L'Orient-Le Jour : Créée par la fusion le 15 juin 1971 de *L'Orient* et du *Le Jour*, la société est détenue notamment par Pierre Éddé, Pierre Pharaon et Pierre Hérou, Ghassan Tuani qui en est aussi le Président –Directeur³⁸. En 1989, alors que le journal connaît des difficultés financières dues à l'inflation de la livre libanaise, Michel Eddé acquiert 39% du journal et Antoine Choueiri 22%³⁹. Ce dernier est très proche des FL alors que Michel Eddé a des liens avec le régime pro-syrien – il en fera même partie tout en gardant son indépendance politique⁴⁰, tandis que le journal a ses locaux à Hamra, à Beyrouth-Ouest, région contrôlée surtout par les Libanais musulmans et les forces syriennes. Mais cela, ni même les relations des propriétaires, n'empêchèrent *L'Orient – Le Jour* d'être « toujours en contentieux avec la Syrie »⁴¹. Le journal est tiré à entre 20 000 et 22 000 exemplaires entre 1989-1992⁴².

- AsSafir : Il suffit de prendre n'importe quelle édition du journal pour connaître sa position idéologique. Dès la première page, à côté du logo, est écrit le slogan « *Le journal du Liban dans le monde arabe, et le journal du monde arabe au Liban* »⁴³. De plus à la dernière page, on retrouve toujours une citation d'Abdel Nasser, ainsi qu'une rubrique titré « *Une seule Nation* »⁴⁴ résumant les principaux événements du



monde arabe. Créé en 1974 par Talal Salmane, *AsSafir* a depuis promu le

³⁸ TOUMA Michel, *L'Orient- Le Jour, 100 ans ou presque*, Éditions L'Orient-Le Jour, Beyrouth, 2014, p.120

³⁹ *Ibidem*, p.158

⁴⁰ Alors qu'il était Ministre de l'Éducation, Michel Éddé réussit à ne signer aucun traité concernant l'éducation, malgré les instances syriennes.

⁴¹ TOUMA, *op cit*, p.184

⁴² A la dernière page de chaque journal, le chiffre du tirage est donné.

⁴³ *Jaridet Loubnan fi el watan el aa'rabi wa jaridet el watan al aa'rabi fi Loubnan*

⁴⁴ *Watan wahed*

nationalisme arabe et la cause palestinienne ; cette dernière au moins jusqu'en 1982. Ce qui est intéressant dans ce journal, à part ses prises de positions idéologiques, ce sont les documents officiels qui « fuient », mais aussi les biographies quand ce sont de nouvelles personnalités de la scène publique⁴⁵. On estime son tirage à 45 000 à la fin de la guerre.

- AnNahar : Créé en 1933, l'*AnNahar* est plus proche du centre-droit chrétien et du pouvoir maronite, même si dans son histoire, il se fit plusieurs fois condamné et son administration emprisonnée. L'*AnNahar* est connu pour défendre la spécificité et la pluralité du Liban, contrairement à l'*AsSafir*. L'*AnNahar* et *L'Orient-Le Jour* sont liés par la propriété jusqu'au milieu de la guerre. Entre temps, Marwan Hamadé , prend la direction du groupe en 1977, tandis que Ghassan Tueni reste son rédacteur en chef⁴⁶. Par un mélange d'influence familiale, l'*AnNahar* peut être légitimement considéré comme neutre : Ghassan Tueni, proche de la Légimité par principe, est le père de Gibran , très proche collaborateur du général Aoun. De plus, le beau-frère de Ghassan, Marwan Hamadé, est le bras droit politique de Walid Joumblatt tandis que le beau-père de Gibran, Michel el-Murr , est proche du régime syrien et d'Elie Hobeika , par son fils⁴⁷.

Sauf qu'au Liban, avec la volonté presque inexistante d'étudier le passé, rares sont les lieux où l'on peut, en tant que chercheur ou académicien, accéder gratuitement à des sources ou archives fiables. Trouver ces cavernes d'Ali baba n'est pas aisé. C'est ici où l'on doit remercier le couple Monika et Loukman Slim, qui a fondé en 2004, l'association *UMAM*, une ONG qui : « *a pour but de préserver, examiner et débattre des souvenirs de la violence civile tout en fournissant une plateforme publique capable de donner accès à ces souvenirs et facilitant leurs échanges. En fin de compte, [leur] but est d'éclaircir et analyser les souvenirs contradictoires et estimer collectivement la responsabilité commune associée à*

⁴⁵ Selon moi, ces biographies sont surtout destinées au reste du monde arabe.

⁴⁶ TOUMA, *op. cit.* p.126

⁴⁷ Elias el Murr, fils de Michel el Murr, failli mourir lors de l'intifada de Geagea du 16 janvier 1986. Il ne fut sauvé que par l'intervention de Michel Aoun.

sa présence continue »⁴⁸. Grâce à eux, j'ai pu avoir accès gratuitement aux journaux qui m'intéressaient. Même si les archives qu'ils proposent sont incomplètes. UMAM permet aux chercheurs de travailler sur la guerre civile et sa mémoire, dans un pays où l'amnésie règne.

Concernant mon utilisation de la presse, je ne me suis évidemment pas contenté de reprendre les informations brutes et de les insérer dans mon mémoire. Je n'ai utilisé que les informations que je pouvais valider, soit dans un autre journal, soit par d'autres sources. J'ai évité les éditoriaux mais pris en compte les analyses politiques de certains journalistes. Ces analyses me permettaient d'une part de comprendre les différents enjeux à une période, ou d'autre part comprendre le point de vue ou la propagande du journal ou de la politique derrière le journal.

- Les archives de la Courneuve : A partir de juin 2016, après la réussite de mon M1 et sachant que je retournerai à Paris pour quelques mois, j'ai entrepris les démarches pour accéder aux archives françaises, notamment celles du ministère de la Défense et de celui des Affaires étrangères. A Vincennes, le centre du service historique de la Défense, aucune mention sur le Liban n'est faite après l'année 1987 et même l'archiviste s'en étonné autant que moi que la loi des 25 ans n'était pas appliquée.

A la Courneuve, le centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères détient effectivement les archives concernant le Liban issues du ministère lui-même tandis que les cartons rapatriés de Beyrouth sont au centre de Nantes. Ces cartons contiennent toutefois les télégrammes et rapports diplomatiques envoyés par les ambassades de France au Liban et celles qui ont un lien avec le sujet (Tel Aviv, Damas, Ryad, Saint-Siège, ONU...). J'ai réussi à obtenir une liste des cartons reçus par le centre mais non encore classifiés et communicables. Un retard accumulé par le centre ne leur

⁴⁸ « *aims to preserve, examine, and debate the memories of civil violence as well as to provide a platform for public access to, and exchange of such memories. Ultimately, we seek to shed light on these conflicting memories, analyze them, and evaluate collectively the shared responsibilities associated with their continued presence.* » (<http://umam-dr.org/aboutUs.php?location=aboutUs>)

a pas permis encore, malgré la loi des 25 ans, de communiquer ces données. Après filtrage de la liste de versement Liban 1983-1989 (0047SUP), j'ai demandé à voir 26 cartons et n'ai eu accès qu'à 23 d'entre eux au compte-goutte à partir de septembre. Mais deux complications apparaissent : tout d'abord, les documents les plus récents datent de décembre 1989. En considérant que mon sujet d'étude débute à la fin du mois d'octobre, je n'ai pas grand-chose concernant le centre de mon propos. Ensuite, au moment d'accéder à certains cartons, des piles de documents étaient retirés, car non communicables pour le moment. Mais je ne pouvais savoir quels étaient ces documents, ni savoir à partir de quelle date ils seront accessibles. Par contre, les cartons que j'ai pu consulter sont assez riches et donnent un assez bon cadre du Liban, notamment pour les personnes qui ne baignent pas encore dans le sujet : des chronologies, des biographies et des éphémérides par thème permettent de contextualiser et de se faire une première idée des événements.

- Les entretiens : Après un premier essai en mai 2016 et après accord de ma direction de recherche, j'ai décidé de passer des entretiens avec des acteurs chrétiens de la période concernée. Au total j'en ai réalisé seulement six car plusieurs entraves m'ont empêché d'en faire plus. Tout d'abord, la prise de contact prend énormément de temps. Au Liban, tout le monde connaît tout le monde. Mais pour avoir le contact personnel d'une personne il faut attendre les bonnes circonstances pour faire le premier pas. Par exemple, c'est lors d'une visite de condoléances que j'ai pu rencontrer un ancien collègue à Assad Chaftari à qui j'ai pu expliquer ce que je faisais pour qu'il reprenne contact avec lui, me communique son numéro, pour que je puisse ensuite prendre rendez-vous et faire mon entretien. Toutes ces démarches prirent un peu plus d'un mois. Pour S.E l'ambassadeur René Ala, j'avais d'ores et déjà commencé les démarches en janvier 2016. C'est aussi un décès dans la famille de Boutros Harb qui m'empêcha de l'interviewer tandis que j'avais entrepris les contacts avec son fils deux mois plus tôt. Ensuite, toutes ces démarches peuvent ne mener à rien car certaines personnes, notamment députés élus en 1992, ont refusé de répondre à mes questions, justifiant qu'ils avaient oublié ou bien que « le passé appartient au passé ». Finalement les entretiens que j'ai pu faire ont été facilités par le voisinage de la famille : en effet, ma mère et ma grand-mère ont vécu

entre le quartier général du PNL et celui des Kataëb, ce qui fait que la plupart des cadres de ses deux partis sont d'anciens camarades de classe, d'universités ou tout simplement des voisins.

Enfin, mon corpus historique n'est pas réellement un choix délibéré dans une abondance de sources accessibles mais plutôt un choix par défaut dans la limite du possible au niveau matériel, au niveau des contacts et au niveau du temps.

Quelques repères historiques concernant le Liban et ses chrétiens

On a tendance à croire, dans la mémoire populaire, que les Chrétiens du Liban étaient d'un seul bloc, unis, et défendaient la même cause. Or, si l'on remonte seulement à la fin des années 1930, on peut déjà apercevoir plusieurs groupes politiques chrétiens - mais pas que - qui luttent pour atteindre le pouvoir. Pour exemple, au moment où la Constitution de 1926 est remise en pratique par le pouvoir mandataire en 1937, l'Assemblée libanaise est composée de deux formations : celle du Bloc national d'Emile Éddé et le Bloc constitutionnel dirigé par Béchara el-Khoury . Entre les deux hommes existe une lutte idéologique, accompagnée à partir de 1941 d'une lutte entre la Grande-Bretagne et la France.⁴⁹ Cette dernière va finalement mener à l'indépendance du Liban, grâce notamment au général Spears, le ministre plénipotentiaire britannique au Liban et en Syrie.⁵⁰

Cette indépendance, hormis l'amendement le 8 novembre 1943 des lois dans la Constitution de 1926 mentionnant le mandat français au Liban⁵¹, est surtout le Pacte national décidé oralement entre Béchara el Khoury, maronite, et Riad el-Solh⁵², sunnite, le 19 septembre dans le plus grand secret, soit deux jours avant l'élection d'el-Khoury à la Présidence. Ce pacte « *« sanctifie » le système confessionnel et consacre le partage du pouvoir entre les deux communautés dominantes maronite et sunnite. [...] Compromis médiocre et fragile à la fois, le Pacte national sera célébré durant des décennies comme le plus éclatant symbole et le fondement le mieux assuré de la démocratie à la libanaise. »*⁵³ Mais, jusqu'aujourd'hui, les seules traces écrites sur lesquelles nous pouvons nous baser pour analyser le sacro-saint pacte sont le discours d'investiture d'el-Khoury et la déclaration ministérielle d'el-Solh⁵⁴. Un accord oral, flou, qui émet de beaux grands principes mais sans poser les fondements d'une vraie

⁴⁹ Pour plus de détails sur les différences politiques entre el-Khoury et Éddé, voir AMMOUN Denise, *Histoire du Liban contemporain. Tome I 1860-1943*, Fayard, Paris, 1997, chapitres XV et XVI

⁵⁰ Pour plus de détails sur le rôle de Spears, voir AMMOUN D, *idem*

⁵¹ Pour plus de détails sur cette séance parlementaire, voir AMMOUN, *idem*, pp. 453-454

⁵² Riad el-Solh, issu d'une grande famille sunnite de Saida, est un défenseur de l'union arabe dans la région au début du Mandat avant de se rallier aux idées du Bloc constitutionnel de Béchara el-Khoury

⁵³ PICAUDOU *op. cit.*, p.81

⁵⁴ MAALOUF MONNEAU May, *Le Liban. De l'État inachevé à l'invention d'une nation*, L'Harmattan, Paris, 2015, p.31

indépendance et d'un Etat viable. Bien que le principe de la répartition communautaire entre musulmans et chrétiens à la tête de l'Etat soit un partage entre les grandes communautés religieuses, c'est bien une période où la prééminence maronite s'ancre avec l'attribution, ou l'octroi de plusieurs grands postes au sein de l'administration, à l'instar du commandement de l'armée, du service de renseignements, le secrétariat général du ministère des affaires étrangères, le gouvernorat de la Banque centrale, etc. Le maronitisme politique existe et compte bien persister.

Par contre, ce serait faillir à la mémoire de certains leaders que de considérer que les dirigeants chrétiens sont toujours avides de pouvoir : en 1952, les présidentielles étant tellement serrées, les deux présidents potentiels, Camille Chamoun et Hamid Frangié, décident de se réunir et de s'entendre pour que la Présidence maronite soit obtenue à l'unanimité et dans un esprit sportif au sein de la communauté chrétienne.⁵⁵ Au bout d'une après-midi de discussions intenses entre les deux hommes, H. Frangié se retira et pava la voie à son tout juste ancien rival qui fut élu le 23 septembre 1952.

Cette unanimité lors de l'arrivée de Chamoun au pouvoir est loin de ressembler à la fin de son mandat : après avoir adhéré à la doctrine Eisenhower en 1957, le Liban connaît des troubles notamment lors des élections législatives de 1957. La tension atteint son comble lorsque la Syrie et l'Egypte fusionnent en une République arabe unie le 24 février 1958, avant que le Liban n'implose quelques mois plus tard le 08 mai⁵⁶. Ces « événements »⁵⁷, qui ne s'arrêtent que momentanément avec le débarquement des Marines le 15 juillet⁵⁸ et qui ont fait 350 morts et 2. 500 blessés⁵⁹, sont les prémices de la guerre qui éclata 17 ans plus tard. Mais nous pouvons quand même la définir comme une guerre civile confessionnelle puisqu'elle

⁵⁵ Pour plus de détails sur l'élection de C. Chamoun en 1952, voir AMMOUN Denise, *Histoire du Liban contemporain, Tome II, 1943-1990*, Fayard, Paris, 2004 pp.126-128

⁵⁶ L'assassinat du journaliste de gauche, Nassib Matni, en fût le déclencheur. (AMMOUN, *op.cit.*, 2004, p.255)

⁵⁷ J'utilise le terme d'« événements » car le Liban officiel n'avoue toujours pas que c'est une guerre civile.

⁵⁸ Washington n'est intervenu qu'au lendemain du renversement de la monarchie hachémite irakienne, même si la présidence de la République libanaise avait fait une demande d'assistance bien auparavant

⁵⁹ Chiffre de George CORM, dans CORM, "La reconstruction : idéologies et paradoxes", *Le chantier libanais*, Les Cahiers de l'Orient, 4ème trimestre 1993/1er trimestre 1994, no 32/33, p.79

opposa deux groupes armés et organisés, composés de civils : les partisans des chefs musulmans d'opposition face aux partisans du Président et des différents chefs chrétiens⁶⁰.

Le mandat présidentiel de Fouad Chéhab, premier militaire à avoir présider un Conseil des Ministres au moment d'un vide institutionnel en 1952 et premier ex-militaire à atteindre la présidence de la République, est célèbre pour deux aspects : d'un côté sa tentative de réforme du système en le déconfessionnalisant, et d'un autre côté, le renforcement du Deuxième Bureau de l'armée avec son entrée en politique, affaiblissant les leaders traditionnels, notamment Raymond Eddé et Camille Chamoun. En 1964, les chéhabistes, aidés par les services de renseignements, influencent les élections législatives pour avoir une chambre prête à reconduire le Président en amendant la Constitution⁶¹, et par la même occasion, empêchent les deux leaders d'accéder à la nouvelle Chambre. Ce n'est qu'avec Charles Hélou, élu président après le refus de Chéhab de modifier la Constitution, qu'Eddé peut récupérer son siège. Mais ce dernier, tout comme Chamoun, ne veut pas risquer de perdre une nouvelle fois lors des élections de 1968 et s'allie avec lui pour faire face au Deuxième Bureau qui noyautait encore la politique libanaise. Pierre Gemayel les rejoint aussi pour ne pas perdre son leadership sur le public chrétien face à deux ténors chrétiens : ainsi se forme l'Alliance tripartite (*Helf thoulathi*). Cette union entre le Bloc national, le Parti national Libéral et les Kataëb se concrétise non pas par une convergence idéologique ou sur certains principes idéalistes ou sur un programme électoral, mais juste par opposition au chéhabisme. Une alliance politicienne sans fond qui implose en février 1971 au moment où Eddé décide de se séparer des deux autres : « *Le Helf est mort et a peu de chances de ressusciter... J'ai personnellement souffert de cette alliance et n'ai aucune confiance dans les Kataëb.* »⁶².

Entre temps, en 1970, l'élection présidentielle du 17 août est une des séances les plus démocratiques : pour la première fois depuis l'indépendance, le président qui est élu n'est connu de personne avant la fin du dépouillement. Il a fallu trois tours – le second tour comptait 100 bulletins pour 99 députés – pour départager Sleiman Frangié d'Elias Sarkis : Frangié, député

⁶⁰Pour plus de détails sur les combats de 1958, voir AMMOUN Denise, *op. cit.*, 2004, pp.256-258

⁶¹ L'article 49 de la Constitution ne permet pas à un président de la République de briguer directement un second mandat.

⁶² *Magazine* du 18 février 1971 cité dans AMMOUN, *op. cit.*, 2004, pp 481-482

du Nord est élu avec 50 voix contre 49, grâce au dernier bulletin. Preuve qu'au Liban, on peut laisser la démocratie agir sans y intervenir.

Mais malheureusement, le mandat de Frangié est celui du déclenchement de la guerre et de l'entrée de la Syrie, à sa demande dit-on. Cette guerre civile, au moins en grande partie, oppose dans sa première phase entre 1975 et 1982, les partis chrétiens aux groupes palestiniens alliés aux partis musulmans. C'est pour cela qu'en janvier 1976, les différents leaders chrétiens, dont le Président, décide de créer le Front Libanais de la Liberté et de l'Homme, qui finit par s'appeler Front Libanais et qui prend les décisions au nom des chrétiens et des territoires chrétiens.

A partir de 1976, après l'union politique fragile des chrétiens, Bachir Gemayel, chef des unités d'élite du parti phalangiste entreprend d'« unifier le fusil chrétien ». Carla Eddé développe dans son cours la « *miliciarisation, un ordre où le pluralisme politique n'est pas le bienvenu et où l'on utilise les mêmes méthodes avec l'ennemi et l'allié* »⁶³. Deux événements sont particulièrement et tristement célèbres : l'opération Ehden du 13 juin 1978 et l'opération Safra du 7 juillet 1980. Le premier qui se termine en massacre, dont notamment la presque totalité de la famille de l'ancien président Sleiman Frangié⁶⁴, consacre la rupture entre le parti chrétien des *Marada*⁶⁵ et les autres membres du Front Libanais. Le second⁶⁶, mieux et plus prudemment organisé, fait quand même entre 100 et 500 victimes dont beaucoup de civils⁶⁷, et anéanti la milice *Noumour*⁶⁸ du Parti national libéral de l'ancien président Camille Chamoun. Bachir Gemayel se frotta aussi aux organisations armées des partis arméniens⁶⁹ qui s'étaient formées au début du conflit, ainsi qu'à l'armée libanaise dans le quartier chrétien de Ain el-

⁶³ Éddé, cours « *Les guerres du Liban de 1975 à 1990* », 22/04/2016

⁶⁴ Pour plus de détails sur le massacre d'Ehden, voir LABEVIERE Richard, *La tuerie d'Ehden, ou la malédiction des Arabes chrétiens*, Fayard, Paris, 2009 ou voir SNEÏFER-PERRI Régina, *Guerres maronites (1975-1990)*, L'Harmattan, Paris, 1995, pp.55-63.

⁶⁵ Voir Chapitre I

⁶⁶ Pour plus de détails sur l'opération de Bachir Gemayel contre le PNL à Safra, voir le témoignage (évidemment subjectif) de la petite-fille de Camille Chamoun, CHAMOUN Tracy, *au nom du père*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1992, pp. 73-87 ou voir SNEÏFER-PERRI Régina, *op. cit.*, pp.65-71

⁶⁷ Lors d'une guerre civile, tout homme en âge de porter une arme peut être milicien comme être un simple citoyen. Il est donc difficile de différencier entre les deux. Mais dans le cas de l'opération Safra, je considère comme civil, les femmes, enfants, personnes âgées et hommes n'étant pas armés.

⁶⁸ « Tigres »

⁶⁹ SNEÏFER-PERRI Régina, *op. cit.*, p.31

Remmané⁷⁰. Il fit même désarmer les hommes de son frère Amine, profitant d'un voyage de ce dernier⁷¹.

Les enjeux, hormis le monopole de la décision chrétienne, sont nombreux. Tout d'abord, une divergence existait sur la nationalité de l'allié des chrétiens : qui serait le meilleur protecteur, Israël ou la Syrie ? Ensuite, une guerre coûte cher et les milices se finançaient par la taxation des compagnies – la Cimenterie de Chekka, plus grosse industrie libanaise, était un des grands points de discordes entre les Kataëb et les Marada⁷² - ou par la collecte des impôts dans les régions qu'ils contrôlaient. Enfin, comme dans tout lieu où le monopole de la violence légitime de l'Etat est faible ou inexistant, les rixes sont fréquentes entre bandes ou gangs rivaux, surtout en période de trêve lorsque les combattants des différents groupes ne sont plus côte à côte face à un ennemi commun. Si, en 2016, un jeune peut se faire poignarder impunément en plein milieu d'Achrafié à cause d'un mauvais lancement de regard à un autre jeune, je vous laisse imaginer ce que pouvaient être les disputes de quartier pour une fille, une place de parking ou une voiture en sens interdit lorsqu'une grande partie de la jeunesse est armée.

Bachir put en fin de compte faire cohabiter les différentes milices qui survécurent à sa prise de pouvoir. En 1982, il domine la scène politico-militaire chrétienne, puisqu'après 7 ans de guerre, même avant, la décision politique était déjà passée aux mains des milices, marginalisant députés, ministres, présidents et partis politiques. Même les milices dépendantes de partis politiques, à l'instar des Forces Libanaises (FL) qui normalement dépendent du Front Libanais, imposent leurs décisions sur leurs commandements. En août 1982, alors que Yasser Arafat et ces hommes sont évacués du Liban, après un siège israélien de Beyrouth-Ouest, Bachir Gemayel est élu président de la République sans adversaire. Le leader chrétien incontesté accède à la plus haute magistrature de l'Etat et un vent de paix semble souffler sur le pays. Mais 23 jours après son élection, le 14 septembre 1982, une déflagration souffle le bureau Kataëb d'Achrafié et tue le président élu et une vingtaine de phalangistes, emportant avec lui dans sa tombe le leadership chrétien et pavant la voie à des luttes interchrétiennes. En fait, après 1984,

⁷⁰ Éddé, cours « *Les guerres du Liban de 1975 à 1990* », 22/04/2016

⁷¹ *idem*

⁷² PICARD Elisabeth, *Liban-Syrie, intimes étrangers- un siècle d'interactions sociopolitiques*, Broché, Paris, avril 2016, p.208

alors que la Syrie n'a toujours pas récupéré l'influence perdue deux ans plus tôt, et qu'Israël commence à se retirer vers sa zone de sécurité, le Liban entre dans une période de vides politiques : à l'Est comme à l'Ouest des luttes internes à chaque camp apparaissent pour le contrôle du territoire et donc, de la population avec. C'est à ce moment qu'aux yeux des Libanais, et du monde aussi, la guerre devient incompréhensible car les alliances changent au gré du vent⁷³.

Le 22 septembre 1988, après de nombreuses tergiversations, Amine Gemayel nomme le général Michel Aoun, président du Conseil des ministres à un quart d'heure de la fin de son mandat. Le gouvernement qu'il forme le soir même comporte les six généraux, dont lui, qui représente les six grandes communautés historiques du Liban⁷⁴. Mais le lendemain, les trois généraux musulmans se refusent⁷⁵, tandis que le gouvernement que préside Sélim el Hoss par intérim conteste la légalité et la légitimité du gouvernement militaire et décide de rester à son poste. Cette cohabitation est relativement cordiale durant les premiers mois : ce sont plutôt des gouvernements qui se chargent des affaires courantes, personne ne mutant les fonctionnaires aux postes clés, et en cas de besoin ce sont des nominations par intérim. Mais le Général, après une journée meurtrière de combats entre ses hommes et ceux de Samir Geagea qui font entre 40⁷⁶ et 70 tués⁷⁷ le 15 février, prend la décision de couper le financement des milices en bloquant les ports illégaux, qui sont surtout en territoire « musulman ». Au terme de ce bras de fer, les bombardements entre l'Est et l'Ouest reprennent et la guerre de « Libération » de Aoun est lancée le 14 mars 1989. Par ce nouvel affrontement, il tente d'internationaliser la crise libanaise, en culpabilisant la Syrie qui bombarde intensément le « réduit chrétien ». Mais les Etats-Unis, qui s'étaient déjà embourbés dans le marasme de la guerre libanaise et en étaient

⁷³ Le fameux sketch satirique du trio *Les inconnus*, « Beyrouth », résume ironiquement la situation. <https://www.youtube.com/watch?v=d11bcHV766k>

⁷⁴ Maronite, grec-orthodoxe et grec-catholique pour les chrétiens et sunnite, chiite et druze pour les musulmans

⁷⁵ Il paraît que l'un des trois généraux apprit par les médias sa démission (MENASSA Camille, *'Awdat al-jumhûrriyat min el dawliyat ila al-dawla, Le retour de la République des mini-Etats à l'Etat*, Dar el-Nahar, Beyrouth, 2002, p.99)

⁷⁶ *AnNahar* du 16/02/1989

⁷⁷ CHAMI Joseph G., *Le Mémorial de la guerre. 1975-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome hors-série, [sans éditeur], Beyrouth, 2003, p. 335

sortis presque perdants⁷⁸, ne veulent pas y remettre les pieds tandis qu'ils préparent un règlement du conflit israélo-palestinien depuis que Yasser Arafat a accepté le dialogue⁷⁹. Ils acceptent malgré tout que les Arabes s'en occupent, pour couper l'herbe sous le pied des français. En parallèle, Saddam Hussein, l'ennemi juré de Hafez el-Assad, sort politiquement renforcé de sa première guerre du Golfe face à l'Iran et soutient également la partie libanaise anti-syrienne. Il faut donc que la Ligue Arabe règle la crise libanaise tout en ménageant Damas pour que Bagdad ne reprenne pas le flambeau panarabe. C'est dans ce contexte qu'un comité de la Ligue Arabe⁸⁰ entreprend une médiation qui passe par Paris⁸¹, Damas, Riyad, et les différents centres d'influences libanais. Un cessez-le feu est imposé le 23 septembre et les députés encore vivants sont conviés en Arabie Saoudite, à Taëf plus exactement, à partir du 30 septembre pour débattre de la feuille de sortie de crise proposée par le comité de la Ligue.

Depuis le début de la guerre au Liban, nombreuses tentatives de faire taire les armes se succédèrent sans grand succès. On peut en énumérer certaines comme, les principes adoptés en Conseil des Ministres en mars 1980, les rencontres à Genève et Lausanne en 1983, les discussions à l'hippodrome de Beyrouth entre Camille Chamoun et Rachid Karamé en 1987, les différents rounds de discussions entre Elie Salem et Simon Kassis, représentants d'Amine Gemayel, président de la République, et Farouk el-Chareh et Ghazi Kanaan représentants de Damas, etc. Mais les trois principaux plans de paix pour mettre fin à cette guerre « civile » sont :

⁷⁸ Les Etats-Unis faisaient partie de la Force multinationale de sécurité à Beyrouth entre septembre 1982 et mars 1984. Washington retira ses forces après les deux attentats-suicides du 23/10/1983 qui tuèrent 241 Marines et 58 parachutistes français.

⁷⁹ « *Le 12 novembre, le Conseil national palestinien se réunit à Alger pendant trois jours. Sur les conseils des dirigeants égyptien et jordanien, le chef de l'OLP prend le chemin de la paix. Le 15 novembre, le CNP adopte la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU comme « base d'une conférence internationale de paix ». C'est une reconnaissance implicite d'Israël. Arafat proclame aussi la création d'un Etat palestinien indépendant « en Palestine ». Le monde arabe applaudit. Israël s'insurge contre la création de cet Etat, tandis que les Etats-Unis acceptent désormais de dialoguer avec l'OLP* ». AMMOUN, *op cit*, 2004, p.904

⁸⁰ Le Comité est composé des ministres des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite, d'Algérie et du Maroc.

⁸¹ « *Paris est le centre où se joue, dans les coulisses, l'avenir du Liban. Ministres et députés viennent souvent concrétiser des rencontres impossibles à Beyrouth. Les chefs des milices et des principaux partis politiques y ont leurs représentants. Le patriarche maronite peut aussi, par le truchement de ses envoyés spéciaux, y prendre contact avec tel ou tel groupe.* », *Idem*, p.911

1) Le « Document constitutionnel » du Président Sleiman Frangié annoncé lors de son « Discours à la Nation » le 14 février 1976, « *imposé par Damas* »⁸².

2) L'accord tripartite signé à Damas en 1985 par les chefs des trois plus grandes milices libanaises : Elie Hobeika pour les Forces Libanaises, Nabih Berri pour le mouvement Amal et Walid Joumblatt pour le Parti Socialiste Progressiste.

3) Enfin, le « Document d'Entente nationale »⁸³ adopté par une majorité de 58 des 73 députés encore vivants (dont 62 présents) lors de discussions entre le 30 septembre et le 24 octobre 1989 dans la ville saoudienne de Taëf, puis adopté le 5 novembre par la Chambre des députés réunis à l'aérodrome de Kleyate juste avant l'élection de René Moawad à la présidence de la République après 407 jours de vide institutionnel à la tête de l'État.

Cet accord de Taëf, même s'il est vu comme un accord de paix, n'a pas mis fin à la guerre comme de nombreuses personnes le pensent et l'affirment. Si ces derniers en sont convaincus, qu'ils prennent la peine alors d'expliquer comment un accord de fin de guerre est suivi par deux nouvelles guerres⁸⁴, des assassinats ou des tentatives⁸⁵, des explosions à l'aveugle, etc. Tout cela avec bien sûr la présence de troupes étrangères – autre que les syriennes - qui refusent de rendre les armes. Le 24 octobre 1989, l'Accord de Taëf est conclu en Arabie Saoudite. Il faut maintenant le mettre en place et l'appliquer au Liban.

Constitutionnellement parlant, l'Accord de Taëf affaiblit en effet le pouvoir du président de la République chrétien maronite. Mais renforce la collégialité du pouvoir, ce qui laisse quand même une marge de manœuvre politique aux communautés chrétiennes. Les chrétiens ne sont donc pas nécessairement affaiblis par l'Accord. S'ils se sentent faibles aujourd'hui tandis que le texte n'a pas été touché depuis, c'est qu'un autre facteur entre en jeu.

⁸² PICAUDOU, *op. cit.*, p.144

⁸³ Voir Annexe I : L'Accord de Taëf

⁸⁴ D'une part les troupes relevant de Aoun et la milice des Forces Libanaises, et d'autre part les milices du Hezbollah et du mouvement *Amal*.

⁸⁵ Je pense notamment au président tout juste élu René Moawad, à Dany Chamoun, tout comme les tentatives d'assassinat à l'encontre de Michel Aoun ou Michel el-Murr.

Il serait intéressant de voir comment l'Accord de Taëf dans un contexte de guerre, a renforcé la lutte pour le leadership chrétien et pour l'extension de l'influence des chefs, qui finissent par s'éliminer entre eux. Et par conséquent se demander dans quelles mesures c'est la diversité des pôles chrétiens et leurs divergences qui ont affaibli la place de la communauté au sein du paysage politique libanais.

Dans un premier chapitre, je présenterai l'échantillon d'acteurs chrétiens que j'étudie, ainsi que les particularités de leurs leaderships. Je consacrerai le deuxième chapitre au Document d'Entente et ses modifications, ainsi que les positionnements politiques qui en dépendent. Dans un troisième chapitre, je montrerai l'affaiblissement militaire des pôles chrétiens pour ensuite terminer au quatrième chapitre avec l'incapacité de ces pôles à s'unir.

CHAPITRE 1 : LES DIFFERENTS GENRES D'ACTEURS POLITIQUES

LIBANO-CHRETIEN

Partis politiques et *za'âmat* au Liban en temps de guerre et de paix

« *Le titulaire du pouvoir est issu d'une lignée à l'exercice du pouvoir* » - Max Weber

« *Tandis que l'importance des communautés dans le pays et l'Etat libanais est évidente, celle de la féodalité risque de ne pas être suffisamment aperçue ; il faut y insister. On croit volontiers que l'évolution sociale, qui est réelle, a complètement aboli les féodalités. En fait, si dès le XVIIIe siècle l'émirat libanais a lutté avec succès contre les « grands » et abattu quelques hautes têtes, son action a laissé subsister des familles importantes ou simplement notables, qui par des moyens très divers : la richesse, l'intrigue, mais aussi le courage et le dévouement, ont conservé ou reconquis, localement puis dans l'Etat, des moyens de prépondérance.* » - Pierre Rondot, 1954⁸⁶

Même si l'Etat libanais tend à la démocratie à l'occidentale, le mode de vie ainsi que les traditions orientales se sont perpétués dans tous les rouages du système. L'analyse de Rondot, vieille d'une soixantaine d'années, peut facilement encore être défendue de nos jours. Dans le langage familier libanais, ces « féodaux modernes » sont péjorativement désignés par le titre de *za'im*. Qu'est-ce que le *za'im* ? Si on prend la définition simple d'un dictionnaire, le *za'im* serait selon le contexte un chef, un leader, un entraîneur d'hommes. Mais la fonction de *za'im* a sa propre histoire et une évolution qui lui permet de survivre à la création d'un Etat national ainsi qu'au déclenchement de la guerre en 1975. Pour définir les acteurs de mon sujet

⁸⁶ RONDOT Pierre, « Les structures socio-politiques de la nation libanaise », *Revue française de science politique*, n.1, 1954, p.88

d'étude, il me fallait, avant de les nommer, les catégoriser pour comprendre leurs différentes trajectoires politiques entre la signature du Document et les élections de 1992⁸⁷.

Terme utilisé depuis l'époque de l'Islam médiéval et qui évolua sous l'Empire ottoman⁸⁸, la *za'âmat* désignait à l'époque, le fief d'un commandement local responsable militairement, politiquement ou fiscalement⁸⁹. Aujourd'hui le terme définit plutôt le patronage d'un *za'im* sur ses *zelm*- suivants ou partisans⁹⁰ et ces personnages sont généralement issus de familles ayant des hommes de religions, des officiers gradés ou des ancêtres célèbres⁹¹. Avec la désintégration de l'Empire ottoman et la monopolisation, en principe, de la violence légitime par la création d'un Etat moderne – sous le Mandat français puis avec l'indépendance en 1943- ces chefs, qui se basaient sur l'étalage de leurs forces physiques contre leurs ennemis mais aussi sur leurs partisans à travers les *qabadây* (hommes de main)⁹², ont dû évoluer pour conserver leurs influences et leurs positions sociales. C'est à ce moment où « *la conversion du za'im, de chef militaire à entrepreneur politique [a permis] à des individus, mais surtout à des lignées familiales, de conserver le contrôle de l'échange politique entre Etat et administrés* »⁹³. Ce passage à la modernité a obligé ces notables à modifier leurs liens clientélistes : représenter publiquement sa communauté n'est plus seulement possible par son contrôle mais par le fait de devenir indispensable, surtout socialement et économiquement, pour ses fidèles. Pour cela, les différents *zu'amâ'* sont devenus les « intermédiaires » et « médiateurs » - je reprends les termes de Picard - entre une partie de la population et l'Etat. Permettre à un père de famille de nourrir ses enfants en lui obtenant une fonction publique assure le *za'im* d'avoir son nom dans l'urne,

⁸⁷ Pour cela, trois articles sont extrêmement utiles : LECA Jean, SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *Revue internationale de science politique*, Vol.4, N.4, 1983, pp. 454-494, PICARD Elisabeth, « Une sociologie historique du za'im libanais », *Histoire, sociétés et pouvoir aux Proche-Orient, tome I histoire sociale*, dir CHARTOUNI Charles, Paul Geuthner, Paris, 2001, pp.157-172 et CHAOUL Melhem, « Zahlé : de la za'âma nationale à la za'âma dépendante », *Leaders et partisans au Liban*, MERMIER Franck, MERVIN Sabrina, Karthala-IFPO-IISMM, Paris 2012, pp.435-460. J'aurai pu simplement renvoyer le lecteur vers ces articles après avoir donné une simple définition, mais la complexité de la notion et son importance par rapport au sujet ne me le permet pas. Je me contenterais d'extraire de ces trois articles les grandes lignes importantes qui définissent la *za'âmat*.

⁸⁸ PICARD, *op. cit.*, 2001, p.160-161 et LECA, SCHEMEIL, *op. cit.*, p.471

⁸⁹ PICARD, *op. cit.*, 2001, p.161

⁹⁰ LECA, SCHEMEIL, *op. cit.*, p.438

⁹¹ CHAOUL, *op. cit.*, p. 485

⁹² CHAOUL, *op. cit.*, p.489

⁹³ PICARD, *op. cit.*, 2001, p.162

ce qui lui permettrait d'être plus influent au niveau national et de nourrir directement ou indirectement encore plus de bouches : la boucle du cercle « vertueux » est bouclée. Mais pour pouvoir survivre, il faut pouvoir rester modéré pour ne pas faire imploser la boucle : si les demandes de sa propre communauté, ou ses ambitions personnelles ne sont pas contenues, le *za'im* risque de marcher sur les plates-bandes d'autres *zu'amâ'* « *mettant ainsi en danger et la paix communautaire et les intérêts collectifs de ses pairs* »⁹⁴. Hormis la coordination explicite ou implicite entre *zu'amâ'*, ces derniers doivent faire face à la modernisation du jeu politique. L'influence occidentale dans cette nouvelle démocratie permet la naissance de partis politiques qui se veulent à l'échelle nationale.

« *Une sociation*⁹⁵ *reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles* »⁹⁶.

Tel est la définition wébérienne d'un parti politique. Au Liban, on parle de partis politiques depuis l'époque ottomane notamment durant la période de l'Emirat entre les partis Kayssi et Yazbaki. Mais ces regroupements ne sont pas identiques aux partis politiques que l'on peut trouver en Occident : normalement, un parti politique national regroupe des citoyens de tout âge, de toute communauté, de toutes classes sociales, de toutes régions et ayant en commun une idéologie, une cause ou un programme précis qu'ils veulent voir aboutir. On peut aussi trouver des « petits » partis qui ont une assise ou un objectif local, ethnique ou religieux. De plus, le système des partis à l'occidentale met en compétition des groupes « *qui se font la concurrence pour participer au gouvernement ou contrôler l'Exécutif* »⁹⁷. Enfin, un parti politique est un moyen indirect pour l'émergence d'une nouvelle élite.

⁹⁴ *Idem*, p. 165

⁹⁵ « *Au sens wébérien, une sociation est une relation sociale fondée sur un compromis d'intérêts motivé rationnellement (en valeur ou en finalité)* » Michel OFFERLÉ, « PARTIS POLITIQUES - Théorie ». In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, consulté le 28 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/partis-politiques-theorie/>

⁹⁶ *Idem*

⁹⁷ MESSARA Antoine, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n. 81-82, 1996, p.137

Au Liban, bien que les partis politiques qui se forment à la veille ou au lendemain de l'indépendance soient officiellement laïques et nationaux, ils sont surtout communautaires et régionaux, puisque les communautés et les régions étaient divisées sur le destin du Liban et sa place dans la région. De plus, le Pacte national de 1943, « *fonde un projet étatique dont les partenaires ne sont pas les individus-citoyens libanais représentés [...] par des partis politiques, mais un couple formé par un ensemble de communautés chrétiennes et un ensemble de communautés musulmanes* »⁹⁸. Automatiquement, même si un parti, ou une coalition de partis est majoritaire, il ne peut pas nécessairement gouverner tranquillement dans cette démocratie consensuelle ou consociative. Par conséquent, l'objectif n'est pas d'être majoritaire au niveau national mais d'être le groupe le plus représentatif au niveau communautaire pour pouvoir obtenir la part de l'Exécutif réservée à la communauté. Enfin, les partis politiques libanais ont gardé leurs côtés traditionalistes et ont continué la *za'âmat* sans la nommer avec des bases partisans modernistes⁹⁹, ce qui rend difficile l'émergence d'une nouvelle élite, sans toutefois la rendre impossible. Le Liban est donc un Etat qui n'applique pas le système des partis, mais qui est quand même composé de « petits » partis qui se veulent nationaux.

Durant la période de paix entre 1943 et 1975, même si la *za'âmat* traditionnelle avait pu conserver certaines bases historiques¹⁰⁰, les partis politiques ont pu percer et occuper une partie du Législatif et par conséquent de l'Exécutif, au détriment des *zu'amâ'* qui restent cependant majoritaires :

⁹⁸ CHAOUL Melhem, « La citoyenneté dans une société non homogène. Le cas du Liban », *Tumultes*, N.37, octobre 2011, p.106

⁹⁹ Voir PICARD, *op. cit.*, 2001, pp.166-168

¹⁰⁰ Voir CHAOUL, *op. cit.*, 2012

Année Législature	1951 7 ^e	1953 8 ^e	1957 9 ^e	1960 10 ^e	1964 11 ^e	1968 12 ^e	1972 13 ^e
Katâ'ib	3	1	2	6	4	9	7
an-Naggāda	-	-	-	1	-	1	-
P.S.P.	2	1	2	5	6	5	5
B.N.	3	3	5	4	3	6	3
P.N.L.	-	-	-	5	7	8	11
Union constitutionnelle	5	3	3	5	5	3	3
Tashnāq	2	1	2	4	4	4	4
al-Hay'atu l-Wataniyya	-	-	-	1	-	-	-
M.A.N.	-	-	-	-	-	1	1
Total des partisans	15	9	15	31	29	37	34
Total des sièges	77	44	66	99	99	99	99
% des partisans	19	20	23	31	29	37	34

Source : MESSARA Antoine, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n. 81-82, 1996, p.139

On peut expliquer cette perte de vitesse de la *za'âmat* par la percée que les partis politiques ont pu faire dans certaines régions urbaines ou péri-urbaines - notamment le Mont-Liban – et qui a donné une alternative politique aux *zelm* en leur offrant une structure organisée qui pourrait – en théorie- leur permettre d'évoluer socialement. Ensuite, les partis ont dans leurs revendications politiques, en plus des volets internes concernant la vie des citoyens, un volet concernant la politique étrangère et la politique sécuritaire dans un contexte de conflit israélo-arabe avec la présence palestinienne sur le territoire. Les situations proche-orientale et nationale permettent aux partis d'attirer et de renforcer leurs rangs qui vont petit à petit devenir des rangs militaires.

Durant la guerre, la « *miliciarisation* » et la quasi-monopolisation du politique par les milices ont automatiquement marginalisé les *zu'amâ'* classiques. Tout d'abord, avec l'absence d'un Etat fonctionnel, leur rôle d'intermédiaires et d'entrepreneurs politiques s'effaça et leur cercle vertueux s'effrita automatiquement. De plus, une partie de leurs partisans se sont enrôlés

dans les partis politiques ayant des milices pour défendre leurs communautés confessionnelles. Ces *zu'amâ'* traditionnels sont donc obligés de faire profil bas pour ne pas complètement disparaître à l'heure où le pouvoir tend à être centralisé aux mains de nouveaux *zu'amâ'* miliciens. Pour survivre et ne pas être aspirés par une milice, ils vont, comme à leur habitude, rester modérés dans leurs positions, tenter de faire fonctionner les institutions desquelles ils sont membres- notamment le Parlement- et gérer les affaires locales quand une milice n'est pas très présente dans une localité. Ils sont également présents comme intermédiaires entre les protagonistes, notamment quand leurs régions d'origines sont contrôlées par un camp, et qu'eux sont issus de l'autre camp, confessionnellement parlant.

Enfin, après avoir été écartés, notamment lors de l'Accord tripartite de 1985, « *ce sont les députés, élus de 1972 et représentants par excellence des communautés, qui ont discuté et adopté ce texte (Taëf). [...] réinstallés par miracle en position de décideurs alors qu'ils avaient perdu leur crédit populaire en même temps que leur capacité à peser sur le destin de l'Etat, comment n'auraient-ils pas saisi cette occasion de recouvrer légitimité et pouvoir ?* »¹⁰¹. Ces députés encore vivants sont majoritairement non-partisans, même s'ils prirent l'accord de partis ou de milices avant de se rendre en Arabie Saoudite. Ces *zu'amâ'* encore en fonction ont donc tout intérêt à s'entendre pour mettre fin au(x) conflit(s) libanais et pouvoir retrouver leur rôle d'antan tout comme les partis politiques. Les nouveaux arrivants, les *zu'amâ'* miliciens ou militaires, veulent au contraire que le Document d'Entente nationale leur accorde une place dans la « paix » libanaise qu'il doit faire naître.

¹⁰¹ PICARD Elisabeth, « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures & Conflits*, 15-16, automne-hiver 1994, p.3

Les acteurs politiques libano-chrétiens présents en 1989

« Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment peux-tu dire à ton frère : Laisse-moi ôter une paille de ton œil alors qu'il y a une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère » - Evangile de Jésus Christ selon Saint-Matthieu, 7, 3-5

« Balayer devant sa porte »

Dans l'introduction, je reproche le manque d'histoire nationale générale et fait remarquer que les travaux ont tendance à se concentrer sur une région, un évènement ou une communauté. Mais pour avoir une histoire libanaise du Liban, il faudrait que chaque Libanais fasse son autocritique et l'autocritique de sa communauté – politique comme religieuse- pour finalement, après discussions, débats, analyses multiples, que les Libanais puissent enfin s'asseoir, écrire une Histoire et créer une nation. C'est pour cela qu'aujourd'hui je travaille sur ma communauté, les chrétiens du Liban, et ses acteurs politiques qui la représentent.

Alors que la guerre confessionnelle fait rage depuis 14 ans, une multitude d'entités de toutes tailles, armées ou non, est présente avec plus ou moins d'impact sur la population libanaise. Certains groupes se forment entre les notables et/ou les personnalités d'un même quartier ou d'un même village, d'autres bandes se constituent militairement et prêtent allégeance à l'une des grandes milices ou Etat acteur du conflit, certains syndicats ou associations poursuivent leurs actions selon les moyens disponibles et, obligatoirement, les grands acteurs libanais font partie du lot, comme les partis politiques avec leurs milices. Pour rappel, le pouvoir exécutif est aussi divisé en deux. Tous ces groupements ne sont pas communautaires ou politiques puisque beaucoup ont un impact local sur les besoins quotidiens de la population. Bien qu'il soit intéressant d'étudier leurs actions dans le cadre d'une recherche d'« histoire par le bas », mon étude s'intéresse plus à l'« histoire par le haut » des pôles libanais ayant eu un impact politiquement au Liban dans la période qui suivit directement les réunions de Taëf. Plus

précisément, ce mémoire de recherche se concentre sur les personnes physiques ou morales qui sont considérées comme représentatives des chrétiens libanais, ou au moins d'une partie. Il est donc évident que les partis et personnalités musulmans ou druzes ne seront pas étudiés dans cette recherche, même si certains chrétiens en font partie, comme par exemple Fouad el Saad, allié électoralement du Parti Socialiste Progressiste¹⁰² et ayant ses entrées au Vatican. Ensuite, inévitablement, certains ne figurent pas en première ligne de cette étude, comme Georges Haoui, leader du Parti communiste libanais, ou Daoud Baz, chef du Parti syrien national social, car, bien que politiciens de confession chrétienne et ayant parmi leurs partisans des libanais de confessions chrétiennes, leurs discours ne se veut pas représentatif de la communauté chrétienne ou de la défense des droits des chrétiens. D'un autre côté, certaines organisations ou certaines personnalités sont considérées comme des porte-paroles de la communauté - ou d'une partie - chrétienne, même si leurs discours sont beaucoup plus « libanistes » que « communautariste ». On peut prendre pour exemple Raymond Éddé, 'Amid'¹⁰³ du parti Bloc national libanais, qui est considéré comme un des grands leaders libanais, mais surtout chrétien du XXème siècle libanais. Finalement, ce mémoire portera surtout sur les groupes politiques, milices et individus se considérant ou étant considérés comme représentatifs et défenseurs de la communauté chrétienne et de ses droits, tout en se voulant représentatifs des Libanais en général. En novembre 1989, au lendemain de l'Accord de Taëf, hormis la division du pays en deux entités distinctes répondant à deux pouvoirs divergents, la communauté chrétienne n'est pas restreinte au « réduit chrétien » et les leaders à l'« Est » comme à l'« Ouest » ont des partisans des deux côtés de ces frontières informelles. Par souci de clarté, je les présente selon leur date d'ancienneté :

- L'Eglise maronite

Ayant son siège à Bkerké, le patriarcat maronite fut depuis les années 1940, et même avant, « un repaire religieux qui a dépassé la confession et s'est consacré à la défense du Liban »¹⁰⁴. Contrairement à certains moines qu'on a vu « porter des armes aux premiers rangs sur les

¹⁰² Le Parti Socialiste Progressiste est le parti de Wald Joumblatt à très grande majorité composé de druzes.

¹⁰³ Titre donné au leader du parti.

¹⁰⁴ *Horr fil zanzana, Libre dans sa cellule, épisode 3*

lignes de démarcation »¹⁰⁵ et qui ne répondaient pas à Bkerké, et à travers lui au Saint-Siège. Le Patriarche, le clergé et ses évêques se posèrent toujours auprès de la Légalité. En avril 1986 est élu comme Patriarche, Nasrallah Sfeir pour succéder au démissionnaire Antoine Khoreiche. Sfeir était déjà presque prêt pour cette charge puisqu'il l'avait occupée collégialement avec deux autres évêques lorsque son prédécesseur tomba malade. En tant qu'hommes d'Eglise, le Patriarche et son équipe ne peuvent détenir une fonction publique. Mais son influence en tant que chef religieux de la communauté, ainsi que son rôle dans l'écriture du brouillon du Document d'Entente nationale, lui donne un poids politique officieux.

- Les partis libanais de la communauté arménienne

Les trois partis principaux qui regroupent la communauté arménienne au Liban, le *Tachnak*¹⁰⁶ (ou *Tachnaktsoutiou*), le *Hentchak*¹⁰⁷ (ou *Hentchakian* qui veut dire *tocsin*) et le *Ramgavar* sont à la base les branches libanaises de ces partis basés à l'étranger et qui s'occupent de la diaspora, surtout après le génocide perpétré par les Ottomans durant la Grande guerre. Intégrée à la nation et au système libanais et n'ayant plus de liens hiérarchiques avec leurs partis-mères, la communauté arménienne s'est divisée durant les « événements » de 1958 et a mis plusieurs années pour « cicatriser ». Depuis, la communauté arménienne décida de toujours soutenir et de « prêter allégeance au concept de la légalité de l'Etat » pour reprendre les termes du Secrétaire général du parti *Tachnak*¹⁰⁸. Dès le déclenchement du conflit civil en 1975, les partis arméniens au Liban décidèrent de poursuivre une politique de « neutralité positive » qui consistait à s'auto-défendre militairement en cas d'attaque, quel qu'en soit l'auteur, palestinien comme libanais. Leur politique consistait aussi à soutenir l'Etat dans toutes ses actions et ses institutions et à prôner le dialogue pour régler les différends à la place des armes. Ils participèrent à toutes les réunions interlibanaises en proposant des plans de paix, comme en 1983, et ont évidemment reconnu et accepté l'accord de Taëf dès sa signature.

¹⁰⁵SNEÏFER-PERRI, *op. cit.*, p.22

¹⁰⁶ On peut aussi le retrouver sous l'appellation *Dachnak*, *Dachnag* ou *Tashnag*.

¹⁰⁷ On peut aussi le retrouver sous l'appellation *Hanchak* ou *Henchak*

¹⁰⁸ *Ahزاب لوبنان, Les partis du Liban, Episode Tachnak* 48m00

Bien qu'étant trois pôles chrétiens rassemblant la communauté arménienne qui compte entre 150 et 180 000 personnes en 1992¹⁰⁹, ces trois partis ne se disputent entre eux que pour être les représentants de la communauté arméno-chrétienne seulement. Ce sont des partis qui au moins avouent être des « petits » partis . Ils ont évidemment des positions sur les questions nationales, mais sont plus effacés et en retrait du paysage politique. Par conséquent, ils ne feront pas partie de mon sujet d'étude.

- Les Kataëb et la milice des Forces Libanaises (FL)

Le parti Kataëb, ou généralement traduit par les Phalanges, fut fondé par un groupe de notables en 1936. Mais six mois plus tard, il implose à cause des deux courants politiques qui dominaient le pays¹¹⁰ et est repris par Pierre Gemayel qui est nommé président du parti et Joseph Chader désigné secrétaire général. Alors qu'il se voulait laïc¹¹¹, le parti a pris progressivement une image chrétienne, par ses positions nationalistes, face aux positions panarabes, notamment en 1958¹¹². Avant le déclenchement officiel de la guerre en avril 1975, les Kataëb commencèrent à s'y préparer lors de camps pour entraîner leurs jeunes partisans avec les moyens du bord¹¹³.

Alors que la guerre bat son plein, le benjamin des Gemayel, Bachir, prépare son entrée dans le jeu politico-militaire et fonde, officiellement, en février 1977¹¹⁴, la milice des Forces Libanaises, voulue comme la « résistance chrétienne ». Le lien entre les Kataëb et les FL pourrait être un sujet de thèse à lui seul, tellement les deux groupes sont liés et se disputent pour avoir le contrôle l'un de l'autre. Théoriquement, les FL doivent exécuter les décisions prises par le commandement du Front libanais. Mais avec la « *miliciarisation* » et le renforcement de Bachir¹¹⁵, les Forces Libanaises ont pris le dessus et ne répondaient plus ni au Front Libanais, qui avait complètement perdu son influence politique, ni au bureau politique des Kataëb, ni

¹⁰⁹ Selon le Catholicos Karékin Sarkissian cité par SNEÏFER-PERRI Régina,, p.30

¹¹⁰ Voir introduction

¹¹¹ *Ahزاب Loubnan, Les partis du Liban, 1^{er} épisode Kataëb, 18m00*

¹¹² Voir Introduction

¹¹³ Les phalangistes achetaient eux même leurs armes (fusils de chasse, carabines, 9mm...), rudimentaires quand on veut mener une guerre.

¹¹⁴ La création est annoncée la première fois lors d'une réunion du Front Libanais en février 1977

¹¹⁵ Voir introduction

même à Pierre Gemayel¹¹⁶. Avec l'assassinat de Bachir en 1982 et la mort naturelle du fondateur phalangiste en 1984, les luttes partisans pour prendre le contrôle du parti historiquement chrétien se multiplient. Le 23 septembre 1982, le Parlement décide de confier la présidence de la République au frère de Bachir, Amine Gemayel, qui essaya durant tout son mandat, de ramener les Forces Libanaises dans le giron du parti phalangiste et d'avoir ainsi un bras armé plus puissant à ses ordres et avec moins de contraintes que l'armée nationale qui tentait de colmater les brèches hémorragiques qui l'ont paralysé depuis 1975. Mais les FL, depuis Bachir, s'étaient habituées à leur indépendance politique et à imposer leurs décisions. Le bras de fer entre Amine et plusieurs cadres de la milice - notamment Samir Geagea, Elie Hobeika et Karim Pakradouni - mena à une intifada le 15 mars 1985 qui préserva la milice de toute ingérence d'Amine Gemayel. Mais même le directoire formé implosa moins d'un an plus tard, expulsant Elie Hobeika et propulsant Samir Geagea au commandement des FL. De plus, en 1986, l'ancien vice-président désigné par Pierre Gemayel et candidat d'Amine Gemayel à la présidence du parti, Elie Karamé, perd face à Georges Saadé. Ce dernier n'accède à la présidence qu'avec l'aide de Geagea qui y a mis tout son poids nordiste pour barrer la route au candidat des Gemayel¹¹⁷. De même, alors que son mandat finissait en septembre 1989, personne ne se présenta contre lui et il fut élu d'office. Mais cette reconduction a un coût : Geagea ne se présente pas mais impose, en contrepartie, à Saadé, un secrétaire général¹¹⁸ : Roger Dib , très proche collaborateur du leader milicien et Secrétaire Général aux affaires internes des FL¹¹⁹. Geagea évite ainsi de diviser le parti en deux courants, tandis que la guerre de Libération du général Aoun fait rage et que les réunions de Taëf se préparent. Entre temps, Amine Gemayel, ayant fini son mandat présidentiel, s'est exilé après avoir été cerné par les hommes de Geagea dans son fief, en quasi-résidence surveillée¹²⁰. Il faut noter que le bureau politique des Kataëb est environ à moitié composé de cadres FL tels que Georges Kassab, Alfred Madi, Roger Dib,

¹¹⁶ Peu ou inexistant sont les phalangistes qui ne respectaient pas les consignes du « cheikh » Pierre. Seul son fils Bachir lui tenait tête.

¹¹⁷ Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

¹¹⁸ Même si du temps de Pierre Gemayel, tout le pouvoir était entre les mains du président du parti, le SG des Kataëb détient plusieurs prérogatives importantes, comme être le seul habilité à proposer le nom d'un cadre pour un poste. Il peut donc convaincre le président à nommer certains, comme il peut refuser d'en nommer d'autres.

¹¹⁹ *AnNahar* 05/09/1989

¹²⁰ PAKRADOUNI Karim, *Le piège : de la malédiction libanaise à la guerre du Golfe*, FMA, Beyrouth, 1991, p.37

etc. mais qu'inversement, le commandement FL n'est composé que de proches de Geagea, bien qu'ils soient tous officiellement phalangistes. On est donc en présence d'un chef, limité dans son champ d'action, d'un parti politique qui a perdu son influence d'antan et un nouveau *za'im* milicien qui souhaite conserver son rôle dans le Liban d'après-guerre.

- Le Bloc National (BN)

Fondé en 1946 par l'ancien président de la République sous mandat, Emile Éddé, le parti est repris par son fils Raymond âgé de 36 ans au moment de la succession. C'est un démocrate de pure souche, qui se pose en médiateur et en arbitre, comme en 1958 où il refusa la prise des armes par les citoyens, tout comme il refusa toute ingérence étrangère. Le Bloc National n'est pas aussi structuré et organisé que les Phalangistes, et c'est pour cela à mon avis qu'il peut être facilement marginalisé. Il est profondément contre les militaires en politique, et c'est pour cela qu'il combat le chéhabisme jusqu'au bout, quitte à s'allier avec les leaders traditionnalistes¹²¹.

Quand la guerre éclate, plusieurs bureaux du BN sont visés par des engins explosifs, et le *'Amid* survit à plusieurs tentatives d'assassinat ; à l'Est comme à l'Ouest. Il comprend qu'un civil non combattant n'est pas le bienvenu au Liban s'il ne se soumet pas et décide de prendre la direction de l'exil. Il se réfugie à Paris et déclare qu'il ne reviendrait pas au Liban tant que les armes ne se sont pas tues et que les armées étrangères ne seraient pas sorties du Liban¹²². Grand défenseur des principes républicains, notamment la souveraineté, il est en conflit avec toutes les milices et soutient le général Aoun dans ses luttes pour le rétablissement de l'ordre étatique. Il refuse de se rendre à Taëf en tant que député du moment où Hussein el Husseini lui expliqua que les clauses relatives à la Syrie étaient intouchables.

- Le Parti National Libéral (PNL)

A la fin de son mandat présidentiel en 1958, Camille Chamoun fonde le PNL qui se veut un parti multiconfessionnel libaniste. Mais il prend rapidement une couleur chrétienne puisque les tensions de l'été persistent encore¹²³. L'ancien président est logiquement contre le chéhabisme

¹²¹ Voir introduction

¹²² Il ne retourna au Liban qu'à sa mort en 2000

¹²³ Voir introduction

qui détruit tout ce qu'il a entrepris et qui lui fait aussi perdre les élections législatives de 1964. L'alliance avec Éddé n'a pas tenu, mais celle qui le lie à Pierre Gemayel est plus naturelle et plus solide. Par contre les relations entre Bachir Gemayel et Dany Chamoun , fils de Camille, se détériorent rapidement après 1978, jusqu'à la rupture suite à l'opération Safra. Dany récupère la place de son père en 1985 deux ans avant la mort de ce dernier. Il entretient des relations avec tout le monde puisqu'il brigue la magistrature suprême. Il est notamment le bras droit politique du Général et s'entend assez bien avec Samir Geagea, son allié au sein du Front libanais.

- Les Marada

Venant du terme mardaïte¹²⁴, cette milice est dirigée par les Frangié. Seigneurs du Nord, les Frangié ont toujours contrôlé, parfois violemment, la région de Zghorta ,¹²⁵. Politiquement, la milice, basée au Nord, est conduite par l'ancien président Sleiman Frangié, tandis que militairement c'est son deuxième fils Robert qui la mène depuis la mort de Tony en 1978¹²⁶. On estime à 2 000 les miliciens appartenant aux *Marada*¹²⁷. Dans leur bastion, la présence armée Kataëb est inexistante depuis 1978, mais politiquement, les Phalangistes tentent d'y remettre le pied, entretenant ainsi le froid entre les deux organisations.

Sleiman Frangié est proche de Damas et des organisations musulmanes de Tripoli et du Nord du Liban. Il n'y a pas de tension avec Bkerké et aucun contact, du moins public, avec Aoun. Par contre les *Marada* n'ont pas oublié la tuerie d'Ehden et accusent toujours les phalangistes et les Forces Libanaises. Le président Frangié avait une stature et une influence au niveau national avant la guerre, mais le cours des événements le ramène à un *za'im*

¹²⁴ Une des premières ethnies chrétiennes de la région, qui serait peut-être les ancêtres des Maronites.

¹²⁵ Le massacre de Miziara de 1957 où une vendetta interchrétienne fait 24 morts et une trentaine de blessés au sein même de l'église du village est tristement célèbre. On notera que c'est à cette période que Sleiman Frangié se réfugiat chez les Assad à Qordaha en Syrie et se lia d'amitié avec Hafez el-Assad (Picard, 2016, p.252)

¹²⁶ Voir Introduction

¹²⁷ Dans *L'Orient-Le Jour* du 11/04/1991, un responsable *Marada* annonce que les 600 miliciens ont été démobilisés tandis que Sleiman Frangié demande à la mi-mai que 3 000 miliciens soient intégrés par l'Etat (*L'Orient-Le Jour* du 18/05/1991). Joseph Chami avance lui le chiffre de 2 000 miliciens (CHAMI, *De l'indépendance à la tutelle. 1988-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome 9, [sans éditeur], Beyrouth, 2013, p.199)

traditionnaliste au Nord¹²⁸ , alors que Robert n'est qu'un *za'im* milicien, effacé de la politique nationale¹²⁹.

- Le Comité exécutif des Forces Libanaises ou le parti *Waad*

Le *Waad* (*Watani, Aalmani, Dimoqrati*)¹³⁰, qui veut aussi dire *La Promesse*, fut fondé par Elie Hobeika en 1987 à Zahlé où il prit quartier après sa démission forcée et son expulsion de la milice des Forces Libanaises le 15 janvier 1986. Il regroupe surtout d'anciens cadres des Forces Libanaises et miliciens qui avaient fait allégeance à Elie Hobeika ou d'autres qui refusaient la domination de Samir Geagea et se considèrent encore les vrais défenseurs de l'idéologie de leur ancienne organisation paramilitaire d'où leur appellation « Comité exécutif des Forces Libanaises ». Installé à Zahlé et dans sa banlieue, région religieusement mixte de la plaine de la Bekaa, et dans Beyrouth-Ouest devenue au fil des combats une zone totalement musulmane, le *Waad* compte environ un millier de combattants appartenant à différentes communautés religieuses¹³¹.

Elie Hobeika est en bons termes avec la Syrie et tous les partis alliés à Damas. Il a encore de bonnes relations avec le général Aoun qui lui a sauvé la vie en 1986¹³² et est évidemment en très mauvais termes avec les Kataëb et les FL. On est donc en présence d'un *za'im* milicien qui contrôlait la plus grande force militaire chrétienne avant que le cours des événements ne le réduise à un petit chef de parti sans réelle assise régionale.

- Le pouvoir « légitime » Aoun

A Baabda, alors qu'il est président du Conseil des Ministres, le général Michel Aoun rassemble autour de lui une masse populaire, notamment chrétienne puisque ses quartiers sont dans le fameux « réduit chrétien ». Depuis sa nomination, Aoun tente de restaurer la souveraineté du pays, assisté des deux généraux Issam Abou Jamra et Edgard Maalouf , et

¹²⁸ Pour plus de détails sur la *za'âmat* des Frangié, voir CHAOUL, *op. cit.* , 2012

¹²⁹ On trouve souvent des « *za'âmat* à deux têtes », notamment dans les régions éloignées de Beyrouth, quand le *za'im* principal s'occupe surtout des affaires nationales en déléguant le local à son fils, son frère, ou une personne proche de sa tribu. Pour plus de détails voir CHAOUL, *op. cit.*, 2012 p. 487

¹³⁰ National, laïque, démocratique

¹³¹ CHAMI, *op.cit.*, p.199

¹³² Pour les détails concernant l'intifada de Geagea sur Hobeika, voir PAKRADOUNI, *op. cit.*, pp. 136-137

soutenu par le peuple qui voit en lui un nouveau Fouad Chéhab qui va mettre fin à la guerre civile et reconstruire le pays comme dans les années 1960. Au moment des réunions de Taëf, Aoun a suspendu sa guerre de Libération en attendant les résultats des discussions.

Le Général est en mauvais terme avec le Patriarche depuis qu'un communiqué de Bkerké avait mis sur un même pied d'égalité dans une demande de cessez-le feu, l'armée libanaise de Aoun et l'armée syrienne. Il a également une relation ambiguë avec Samir Geagea, dépendante de la convergence ou pas d'intérêt. Le cours des événements donna un nouveau genre de leadership au général Aoun pour en faire un *za'im* national.

- Les personnalités chrétiennes non-partisanes

Evidemment, je ne peux m'arrêter dans un mémoire à tous les *zu'amâ'* chrétiens traditionnels qui sont en politique sans avoir un parti politique. Je n'analyse ici que deux exemples qui sont à mon avis assez représentatifs des intérêts, des ambitions, et des stratégies politiques que pourraient avoir un *za'im* traditionnel chrétien :

- Elias Hraoui

Elu député en 1972 de Zahlé, capitale de la Bekaa, Elias Hraoui est en politique par héritage après la mort de son oncle. Il a également été ministre entre 1980 et 1982 et est membre d'un bloc parlementaire indépendant. N'ayant ni milice ni parti politique, il est en contact avec tout le monde, notamment Damas, qui contrôle sa ville natale. Il est présent à Taëf et il sait qu'il est présidentiable par les Syriens¹³³ et fait donc patte blanche.

- Boutros Harb

Elu député en 1972 de Batroun, au Nord-Liban, il est en politique par héritage après la mort de son oncle¹³⁴. Il est ministre de plusieurs gouvernements durant le conflit libanais et est actif au niveau de la Chambre étant membre du même bloc parlementaire qu'Elias Hraoui. Il est présent à Taëf.

¹³³ MENASSA, *op cit.*, pp.101-102

¹³⁴ Pour plus de détails sur la *za'âmat* des Harb, voir CHAOUL, *op. cit.*, 2012

Cette liste de personnes et d'organisations politiques n'est évidemment pas une liste exhaustive, mais que je la considère comme étant assez représentative des différents pôles chrétiens de la période post-Taëf qui animent la scène politico-militaire.

CHAPITRE 2 : LES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS DE TAËF

A ACCEPTER OU REFUSER

Les modifications constitutionnelles de l'accord de Taëf ou comment adapter son jeu politique

« L'ensemble des réformes politiques entreprises à Taëf reste fortement inspiré par la logique du système communautaire. En l'occurrence ce ne sont pas à proprement parler des « réformes » qui ont été adoptées à Taëf mais plutôt de nouveaux accommodements communautaires s'inscrivant dans le cadre inchangé du système politique libanais. »¹³⁵

Ce Document d'Entente nationale, plus connu sous l'accord de Taëf comporte 4 parties :

- I- Les principes généraux et les réformes
- II- L'extension de la souveraineté de l'Etat libanais sur la totalité du territoire libanais
- III- La libération du Liban de l'occupation israélienne
- IV- Les relations libano-syriennes

Durant trois semaines, les députés réunis ont débattu, négocié et modifié certains points mais savaient que plusieurs points, notamment les parties III et IV ne pouvaient être modifiées car elles avaient été finalisées à Damas pour qu'Assad, réticent, accepte de laisser les députés musulmans participer au sommet. En parallèle, Lakhdar Ibrahim, représentant de la Ligue arabe avait déjà obtenu un accord tacite des différents leaders chrétiens, notamment le Patriarche, Geagea et Aoun. Même les députés chrétiens s'étaient entretenus à Bkerké puis à Baabda où « vingt-quatre députés se retrouvent [...] pour dégager une position commune avec Aoun. Ils retirent l'impression que celui-ci leur a donné son assentiment parce qu'il espère être

¹³⁵ MAILA Joseph, « Le document d'entente nationale, un commentaire », *Les Cahiers de l'Orient*, 4ème trimestre 1989/1er trimestre 1990, no 16/17, p. 178

élu président. [...] Plus réticents que leurs collègues musulmans, les chrétiens ont posé des conditions :

- *qu'ils soient nombreux, car chacun veut partager la responsabilité avec les autres, le maximum d'autres ;*
- *que les assises de Taëf ne soient pas considérées comme des séances parlementaires en bonne et due forme, mais comme des concertations informelles.¹³⁶ ».*

C'est donc dans un contexte de méfiance et de crainte de devoir avaliser un accord qui pourrait se retourner contre eux que les députés chrétiens prirent la route pour l'Arabie Saoudite. Mais signature ne veut pas dire adoption et constitutionnalité car ce document, même si voté par des députés à Taëf doit encore être validé par un Parlement réuni en séance pour l'adopter, avant qu'un Conseil des Ministres n'écrive les lois d'amendements constitutionnels, qui doivent elles-mêmes être votées par les députés. Une voie couverte d'embûches avant même le départ des réformateurs.

Lors de la conclusion de l'Accord, les volets externes – concernant les présences étrangères – furent le centre des débats publics, tandis que le volet interne, le seul discuté et dont les angles ont été arrondis à Taëf, prit une place secondaire. Ces modifications constitutionnelles qui firent entrer le Liban dans une nouvelle République affectent politiquement jusqu'aujourd'hui le pays. Que modifia Taëf dans la pratique de la politique en cette fin 1989, notamment pour la communauté chrétienne ?

Tout d'abord, dès la partie « Les Principes généraux », la coutume constitutionnelle issue du Pacte national de 1943 avec ses répartitions communautaires est introduite d'une manière floue par l'article J : « *Tout pouvoir qui serait en contradiction avec le pacte de la vie en commun n'aurait pas de légalité* »¹³⁷. Par cette phrase, l'Accord officialise le sunnisme de la présidence du Conseil des ministres, le chiisme de la présidence de la Chambre des députés et le maronitisme de la présidence de la République. Ensuite, l'unité du territoire est actée,

¹³⁶ DAGHER Carole, *op. cit.*, p 145-147. Pour la liste des 24 députés, voir SAADE Georges, *Qossati ma' Taëf, Mon histoire avec Taëf*, [sans éditeur], 1998
p. 60

¹³⁷ Document d'Entente nationale, I-1-j

coupant court aux idées fédéralistes ou de partition : « *le territoire du Liban est un territoire un pour tous les Libanais. Tout Libanais a le droit de résider dans n'importe quelle partie du territoire et de jouir de ce droit sous la protection de la loi. Pas de répartition du peuple en fonction de quelque appartenance que ce soit. Pas de division, pas de partition, pas d'implantation.* »¹³⁸. Par cette phrase, les Forces Libanaises et le Front Libanais sont les premiers touchés puisqu'ils prônent, avec l'aide des moines de l'Université Saint-Esprit de Kaslik, un Liban « *Etat pluri-culturel* » et le prêchaient encore alors que le déplacement à Taëf s'organisait déjà¹³⁹. Ensuite, les détenteurs du pouvoir exécutif sont modifiés ainsi que les relations entre les pouvoir exécutif et législatif.

Au niveau du législatif, le Document fait passer le nombre de députés à 108, en créant 9 nouveaux sièges pour établir une égalité entre musulmans et chrétiens¹⁴⁰. Passer du ratio 5 musulmans pour 6 chrétiens à un 50/50 affaiblit automatiquement le poids des députés représentant la communauté chrétienne. « L'Est » peut au moins être satisfait de ce nombre car certaines parties souhaitaient 128 ou 198, notamment la Syrie¹⁴¹, pour pouvoir absorber plus d'alliés dans les institutions libanaises¹⁴². Par contre, c'est au « gouvernement d'entente nationale » de nommer, exceptionnellement, 40 nouvelles députations, dont 18 chrétiennes, pour combler les sièges vacants par démission, décès ou parce qu'ils viennent d'être créés¹⁴³. C'est aussi à ce gouvernement d'entente nationale de préparer une loi électorale basée sur le *mohafazat*¹⁴⁴. Enfin, le mandat du président de la Chambre des députés est porté à la totalité du mandat de cette dernière¹⁴⁵. Auparavant, le Parlement élisait chaque année son président et le

¹³⁸ Document d'Entente nationale, I- 1- i

¹³⁹ Dans une déclaration le week-end du 9-10 septembre 1989, le chef d'état-major des FL Fouad Malek précisait que leur « *projet politique était al ta'adodya moujtama'ya moutahida bil federalia* », *AnNahar* du 11/09/1989

¹⁴⁰ Document d'Entente nationale, I-2-5/6

¹⁴¹ Karim Pakradouni affirme que c'est une idée d'Abdel Halim Khaddam. Voir annexe IV : entretien avec Maitre Karim Pakradouni

¹⁴² SALAM Nawaf, *L'accord de Taëf, un réexamen critique*, Editions Dar-el-Nahar, Beyrouth, novembre 2003, p.26

¹⁴³ Document d'Entente nationale, I-2-A-6

¹⁴⁴ *Idem*, I-2-A-4

¹⁴⁵ *Idem*, I-2-A-1

chef de l'Etat influençait le vote¹⁴⁶, une influence qu'il n'aura plus, ou uniquement au lendemain d'élections législatives.

Quant au pouvoir exécutif :

« Il est inexact de dire que le Document de Taëf réduit les pouvoirs du président de la République ou les limite. En réalité, il les ôte au chef de l'Etat et les transfère à une instance collégiale : le Conseil des ministres et à son président »¹⁴⁷ [...] « Si, au plan constitutionnel et des réformes politiques, le Document de Taëf apporte quelque chose de nouveau, c'est bien en ce qui concerne le Conseil des ministres. Le changement consiste en ce que le Document tend à faire du Conseil des ministres l'organe collégial investi du pouvoir exécutif. Sur un ton dépouillé, le Document énonce que « le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres ». Le texte tranche ici un débat où le clivage islamo-chrétien opérait au grand jour »¹⁴⁸.

Par ce transfert de pouvoir, le Liban devient un régime parlementaire moniste¹⁴⁹, où le pouvoir exécutif selon l'article 17 de la Constitution est aux mains du gouvernement, responsable devant et reposant sur la confiance de la Chambre des députés. A partir du moment où l'accord est ratifié et ajouté à la Constitution – cela est fait le 21 septembre 1990- c'est donc au Conseil des ministres qu'incombe de gouverner, de déterminer et de conduire la politique du pays. Pour former ce gouvernement, le président de la République doit consulter les députés et est obligé de choisir le président du Conseil en fonction des résultats des consultations et de sa délibération avec le président de la Chambre¹⁵⁰, et c'est le premier ministre nommé qui forme le gouvernement en consultant la Chambre¹⁵¹. C'est donc un effritement important dans les prérogatives du président maronite qui se retrouve contraint par le législatif, tandis qu'avant Taëf et même si le président consultait les parlementaires par coutume et se faisait parfois imposé une personnalité sunnite, au moins il choisissait le Premier ministre dans les formes¹⁵². Ce qui ne veut pas dire que le président maronite dirigeait seul puisque même avant la guerre,

¹⁴⁶ MAILA, *op. cit.*, p.150

¹⁴⁷ *Idem*, p.168

¹⁴⁸ *Idem*, p. 171

¹⁴⁹ MANSOURI Wassim, Cours de droit constitutionnel, 1er semestre 2016-2017, filière francophone de l'Université Libanaise

¹⁵⁰ Document d'Entente nationale, I-2-B-6

¹⁵¹ *Idem*, I-2-C-2

¹⁵² MAILA, *op. cit.*, p.162

la coutume voulait que le premier ministre signe avec le Président. « *Que la pratique politique est nécessairement tendue à l'équilibre, que le contreseing du président du Conseil soit, par la force de la coutume, toujours nécessaire à la promulgation d'un décret ne changeait rien à l'affaire. C'est le « maronitisme » politique qui se trouvait constamment en accusation du fait d'une position dominante... »*¹⁵³. Dorénavant avec ces modifications constitutionnelles, il faudrait que le chef de l'Etat ait une forte personnalité pour pouvoir se faufiler entre les textes et les coutumes. Il est donc plus difficile pour le président de l'après Taëf de gouverner ou d'être arbitre, mais pas impossible. Même si, selon l'article I-2-B-1 du Document d'Entente nationale il ne vote pas au sein du Conseil des ministres, il peut tout de même le présider et l'influencer à tout moment et il peut aussi selon l'article I-2-B-14, lui « *soumettre [...] toute question ne figurant pas à l'ordre du jour* ».

« *En résumé, les pouvoirs du président ont été réduits mais ceux qu'il a conservés ne sont certainement pas sans importance. Il n'a pas été « isolé », ni laissé dans l'obligation de « se soumettre ou se démettre »* »¹⁵⁴

Ensuite, il est à noter que le Conseil des ministres ne peut se réunir sans la présence des 2/3 de ses membres et « *prend ses décisions par consensus ou, si cela se révélait impossible, par votation* »¹⁵⁵ selon l'importance des questions discutées. Le pouvoir exécutif est donc aux mains d'un collège libanais multiconfessionnel qui doit être d'accord sur tout. De plus, à la sortie de la guerre, ce collège ne doit pas être composé d'un seul bloc politique en vertu du Document d'entente nationale qui parle de « *formation du gouvernement d'entente nationale* »¹⁵⁶.

Que veut dire d'entente nationale ? Est-ce que l'union nationale équivaut à l'entente nationale ?

¹⁵³ Idem, p.156

¹⁵⁴ SALAM, *op. cit.*, p. 21

¹⁵⁵ Document d'Entente nationale, I-2-D-6

¹⁵⁶ Document d'Entente nationale, II- Conclusion

L'entente nationale ?

« Dix ans avant le début de la guerre en 1975, Malcolm Kerr constatait que les gouvernements au Liban n'étaient pas « faits pour créer une politique publique [...] mais plutôt pour refléter fidèlement les intérêts contradictoires des divers groupes et les ajuster ». Et d'ajouter judicieusement que « la politique libanaise existe uniquement dans le cadre de la définition limitative de Lasswell de « qui obtient quoi, quand et comment », comme une compétition pour les honneurs et les dépouilles du pouvoir. »¹⁵⁷

« Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite » - Joseph de Maistre

Chaque Etat démocratique, selon son système politique, est dirigé par un gouvernement. Le gouvernement et le chef de l'Etat peuvent être confondus comme aux Etats-Unis, le président peut avoir de larges prérogatives mais parfois devoir cohabiter comme en France sous Mitterrand et Chirac, ou le chef de l'Etat peut n'avoir qu'un rôle symbolique laissant au gouvernement la totalité du pouvoir exécutif. Dans ces régimes parlementaires, ce sont les élections législatives qui permettent de dessiner les contours du collège ministériel qui va diriger le pays. Selon les différents modes de scrutin, selon la culture politique de chaque pays et selon l'âge de la démocratie du pays, les assemblées nationales peuvent être bicolores ou multicolores, compliquant de fait la formation de l'Exécutif car un vote de confiance par la majorité est nécessaire.

Tout d'abord, quand une majorité des députés forment un seul bloc parlementaire, le gouvernement est logiquement issu de ce bloc. Ce cas de figures est surtout présent dans les régimes présidentiels qui se basent sur un scrutin majoritaire qui permet d'avoir à la fermeture des bureaux de votes un hémicycle clairement divisé. Dans le cas des régimes parlementaires, qui peuvent être monarchique ou républicain, ils sont souvent basés sur un scrutin proportionnel ce qui permet, selon le seuil électoral choisi, l'entrée de petits partis à l'Assemblée. Par conséquence, avec une multitude d'entités aux programmes et intérêts différents, la formation

¹⁵⁷ SALAM, *op. cit.*, pp.31-32

d'un gouvernement peut poser problème et oblige la constitution de coalition pour pouvoir gouverner. Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- Coalition sans divergences fondamentales : Le gouvernement est constitué de partis qui, soit se différencient par des questions qui ne valent plus la peine aujourd'hui, soit par leurs origine et implantation régionale. Pour exemple, le CDU et le CSU en Allemagne existent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, se coalisent toujours pour présenter un seul chancelier, mais reste deux partis distincts dans le paysage politique allemand.
- Coalition au poids électoral différent : Le gouvernement est constitué principalement de ministres issus d'un grand parti qui doit se coaliser avec d'autres numériquement plus faibles. C'est le cas de « Majorité plurielle » en France entre 1997 et 2002.
- Coalition « volontaire » : Dans certains cas rares, l'exécutif rassemble les grandes forces du pays à parts égales car aucune de ces dernières n'a pu constituer de majorité et qu'aucune d'entre elles ne veut se placer dans l'opposition. C'est le cas d'Israël après les élections législatives de 1984 où Shimon Peres et Yitzhak Shamir ont cohabité durant 4 ans, s'échangeant leur position de Premier ministre et Premier ministre par intérim au bout de deux ans¹⁵⁸. On peut aussi dire que la première cohabitation française entre Mitterrand et Chirac en chef du gouvernement entre dans cette catégorie puisque les deux camps (PS et RPR) ont partagé le pouvoir volontairement sans qu'aucun ne se place délibérément dans l'opposition. Dans le cas israélien, c'est une « cohabitation horizontale » tandis que le cas français est une « cohabitation verticale »¹⁵⁹.
- Gouvernement d'union nationale : bien que la coalition volontaire ci-dessus soit souvent considérée d'union nationale, elle n'est pas faite par choix, mais plutôt par défaut. Un gouvernement d'union nationale est consciemment mis en place, surtout

¹⁵⁸ Pour plus de détails concernant la situation israélienne et le fonctionnement de ce gouvernement, voir SCHULINDER Zvi, « Israël's « National Unity » », *Middle East Research and Information Project Reports*, n.129, Jan 1985, pp.19-25

¹⁵⁹ GREILSAMMER Ilan, « Cohabitation à la française, cohabitation à l'israélienne », *Revue française de science politique*, Presse Universitaire de Sciences Po, Vol. 39, n.1, février 1989, pp.5-20

dans un contexte de guerre. C'est le cas par exemple en juin 1967 en Israël, quelques jours avant le déclenchement de la guerre des Six jours¹⁶⁰, ou sous Mandela après les premières élections postapartheid avec la « *mise en place d'un gouvernement d'union nationale où seraient représentés tous les partis ayant obtenu un score significatif* »¹⁶¹. La France a aussi connu un gouvernement de ce style lors de la Première guerre mondiale¹⁶² lorsque toutes les tendances politiques et religieuses se sont rassemblées dans un seul gouvernement où des « *personnalités éminentes appartenant à tous les partis[...] disposèrent, en l'absence de portefeuille, d'une disponibilité qui devait leur permettre d'être des conseillers de guerre du gouvernement* »¹⁶³. Le but de ce genre de collège exécutif est de permettre au pays et à la nation de rester soudés ou de s'unir pour traverser une période difficile.

Dans quel cas de figure doit donc être formé ce gouvernement d'entente nationale libanais après la signature d'un accord « de paix » qui devrait mettre fin à une quinzaine d'années de conflit ?

Logiquement, on pourrait penser que ce Conseil des ministres serait évidemment un gouvernement d'union nationale, composé de représentants de tous les acteurs libanais – *zu'amâ'*, partis et milices - pour pouvoir faire entrer le pays dans une ère de paix solide, tout comme l'Afrique du Sud l'a tenté après 1994. Mais contrairement à ce que l'on peut croire à première lecture – erreur que j'ai faite moi-même – le gouvernement d'entente nationale voulu dans le Document ne veut pas dire d'union nationale. En choisissant le terme « entente » au lieu d'« union », les députés laissent la porte ouverte à l'interprétation politique. Par entente, on peut alors comprendre que seuls les acteurs ayant accepté de grimper dans le train taëfien pourront demander une place dans ce nouveau collège exécutif responsable de recréer une société en paix. On peut être pour Taëf ou contre Taëf, la neutralité n'existe pas.

¹⁶⁰ Pour plus de détails, voir JOHNSTON Scott, « On Israel's National Unity Government », *Shofar*, Vol.5, n.4 , été 1987, pp. 33-42

¹⁶¹ COPANS Jean, MEUNIER Roger, « Introduction : les ambiguïtés de l'ère Mandela », *Revue du Tiers-Monde*, Vol.40, n.159, 3^{ème} trimestre 1999, pp. 489-498

¹⁶² Pour plus de détails sur les gouvernements français de 14-18, voir ANIZAN Anne-Laure, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire@Politique*, Presse de Sciences Po, 1/2014, n.22, pp. 215-232

¹⁶³ *Idem*, p. 228

Mais un « *un attachement trop strict au texte ferait oublier que, quelles que soient les dispositions nouvelles qui ont été prévues, le système politique libanais continuera à s'inspirer dans son fonctionnement de l'esprit de participation (muchâraka) des communautés au pouvoir* »¹⁶⁴. Cela veut dire que, comme avant les amendements constitutionnels décidés à Taëf, puisque toutes les communautés seront automatiquement au sein du gouvernement, rien ne sert de se concurrencer à un niveau national, il suffit juste d'avoir un poids non négligeable au sein de sa propre communauté pour avoir une place au sein de l'Exécutif. Mais comment calculer ce poids politique et représentatif alors que les dernières élections législatives datent de 1972 ? Contrôler une région militairement à travers une milice suffit –il ?

De plus, est-ce que ce gouvernement d'entente doit être l'équivalent d'une coalition « volontaire » avec une représentation équitable entre forces politico-militaires des différentes communautés ? Ou au contraire, une ou plusieurs parties seront juste présentes au sein de l'exécutif pour donner leurs avis, sans réel levier de blocage ? Le Document d'Entente nationale ne le précise pas et laisse la porte ouverte aux choix des acteurs qui vont devoir le mettre en application. Reste à décider si cette entente va dans l'intérêt des différents acteurs chrétiens.

¹⁶⁴ MAILA, *op. cit.*, p.178

Accepter Taëf : pragmatisme contre radicalisme ?

« Nous remercions Dieu de l'accord qui est intervenu et qui, de toute manière, est une revendication essentielle dans les circonstances actuelles. [...] Les députés ont adopté la position que leur a dictée leur conscience nationale. [...] Le compromis de Taëf ne donne pas satisfaction à tout le monde, c'est clair, mais il est apparu qu'on ne pouvait aller au-delà, [...]. Dans l'absolu, ceux qui refusent l'accord sur la souveraineté ont raison, mais dans la pratique, ceux qui ont signé l'accord ont aussi raison »¹⁶⁵ - Patriarche Sfeir , le 24 octobre 1989

Quand accepter et refuser un accord donnent dans les deux cas raison, on est évidemment dans une impasse, et on pouvait s'y attendre le jour de la signature du Document par les députés. Alors que les négociations se déroulent à Taëf, les critiques vis-à-vis du texte fusent déjà, notamment de Paris : Raymond Éddé, ayant refusé l'invitation en tant que député, critique cet accord et refuse tout changement au Liban avant la sortie de toutes les troupes étrangères du pays. Le secrétaire général du Bloc National, Jean Hawat , donnait déjà le ton depuis le perron du Patriarcat avant même que les invitations ne soient envoyées aux députés¹⁶⁶. On retrouve là aussi le discours du Général durant sa guerre de Libération ; un discours qu'il reprend le 12 octobre, mettant un terme à ses atermoiements sur sa position concernant le Document d'entente¹⁶⁷. Il est suivi par le PNL de Dany Chamoun qui a, durant une courte période, accepté le texte avant de faire volte-face. Selon Ghassan Moghabghab, membre du Conseil supérieur du PNL, Chamoun en était convaincu mais, après débat en réunion, les différents responsables s'accordèrent sur le refus de la partie « externe » du document, soit les clauses relatives à la souveraineté du pays¹⁶⁸.

D'autre part, les députés chrétiens qui étaient en Arabie Saoudite et qui ont signé l'accord en étaient logiquement les premiers défenseurs. C'est le cas par exemple de René

¹⁶⁵ L'Orient-Le Jour du 25/10/1989

¹⁶⁶ AnNahar du 13/09/1989.

¹⁶⁷ AsSafir du 13/10/1989

¹⁶⁸ Ahzab Loubnan, Les partis du Liban, 11ème épisode sur le PNL, 54ème minute

Moawad , Elias Hraoui, Boutros Harb, mais surtout Georges Saadé. Ce dernier, ayant joué un grand rôle lors des finitions de l'accord, est soutenu par la majorité de son parti, notamment les hommes de Geagea et ses hommes à lui. Il est considéré comme l'un des pères de l'Accord, à l'instar de Hussein el Hussein. Pour la première fois, il est en première ligne de la confrontation, même si elle n'est que politique, et les gains, même si minimes qu'il a pu amasser, le renforcent. Entre temps, un silence total fait du bruit du côté de la Quarantaine et de Ghodress tandis qu'Amine Gemayel, dans sa première déclaration depuis la fin de son mandat présidentiel, prend une position modérée comme le Patriarche.

Comment expliquer ces positions d'un point de vue *realpolitik* ?

Tout d'abord, concernant les opposants à Taëf, trois grands pôles émergent : Éddé, Aoun et Chamoun. Concernant Éddé, ses positions n'ont toujours pas bougé depuis son exil volontaire à Paris : la liberté des Libanais avant toute modification. Chamoun et Aoun ont une position plus ambiguë : Chamoun était en contact avec les députés à Taëf durant les trois semaines, notamment avec Georges Saadé, et était, et avec lui Aoun, au courant de tout ce qui se passait au sein des réunions. Deux députés du PNL, Michel Sassine et Pierre Daccache ont même signé l'Accord sans réserve à la demande de leur chef¹⁶⁹. Sauf que Aoun savait qu'une fois l'accord passé, son rôle politique prendrait fin puisqu'il retournerait diriger l'armée ou prendrait sa retraite. A mon avis, deux explications sont plausibles. Soit Aoun s'était déjà préparé à refuser l'accord, en sachant que son contenu ne bougerait pas sur les points importants, et que le fait d'avoir permis aux députés chrétiens de voyager n'était qu'un moyen de les affaiblir politiquement pour éliminer toute concurrence dans la région sous son contrôle. Soit, Aoun a laissé une chance aux députés pour lui trouver une sortie honorable, ou une place dans la nouvelle République, ce qui, vu la version finale du Document, était impossible pour lui. Aoun s'est donc retrouvé contre Taëf pour pouvoir survivre politiquement. Concernant Chamoun, on sait qu'il ne s'entendait pas avec Geagea sur le rôle des FL qui devait être, selon lui, uniquement militaire¹⁷⁰, sans oublier que Chamoun s'est presque fait éliminer par ces derniers en 1980. Il ne pouvait donc se permettre de laisser son allié Aoun disparaître de la

¹⁶⁹ SAADE, *op cit*, p. 270

¹⁷⁰ Geagea et Chamoun étaient tous les deux membres du Front Libanais qui, théoriquement, doit contrôler les FL.

scène politique après plusieurs mois de bombardements des forces syriennes qui entreraient victorieuses si l'Accord est accepté. Il savait aussi qu'accepter Taëf le rejetait au second plan et amoindrissait ses chances d'accéder à la magistrature suprême, souhait connu du grand public¹⁷¹.

Ensuite, Samir Geagea, depuis l'affaire de Monteverde¹⁷² en 1986, savait que Aoun voulait se débarrasser de sa milice et de toutes les autres. C'est pour cela qu'il a soutenu le processus de Taëf comme un moyen, avec un aval international, de mettre fin à Aoun et de s'ériger comme le leader chrétien incontesté et incontestable, même si le contenu de l'Accord n'allait pas dans le sens de ses idées fédéralistes¹⁷³. Quant à Amine Gemayel, en attendant une opportunité de revenir au Liban reprendre sa place héritée, il ne pouvait appuyer complètement Taëf, ni le refuser, ni se taire car personne ne pouvait anticiper le cours des événements. Sa « neutralité » l'effaça du paysage politique.

C'est ainsi qu'à partir de novembre 1989, le bras de fer s'installe entre Aoun, accompagné de Chamoun d'une part et les partisans de Taëf d'autre part, sous le regard de Geagea qui attend patiemment pour se positionner publiquement¹⁷⁴. Enthousiasmé par un soutien populaire, Aoun parie sur un radicalisme nationaliste pour sauver sa place : par exemple, le 3 novembre, des charges explosives détruisent les domiciles et bureaux de trois députés de l'Est¹⁷⁵. Il dissout ensuite le Parlement par le décret 420 à quelques heures de la réunion qui entérine le Document et qui élit René Moawad à la tête du pays, tandis que le soir même, des manifestants attaquent le siège patriarcal en scandant des slogans aounistes.

Le 24 novembre, Elias Hraoui est élu président de la République. Contrairement à la quinzaine de jours durant laquelle son prédécesseur a gouverné avant son assassinat¹⁷⁶, Hraoui

¹⁷¹ Dany Chamoun avait annoncé sa candidature le 7 mars 1988, soit 6 mois avant la fin du mandat présidentiel de Gemayel.

¹⁷² En septembre 1986, le colonel Khalil Kanaan est assassiné chez lui, quelques heures après une rixe entre les soldats de l'armée sous le commandement de Aoun et des miliciens FL à Monteverde. Depuis, Aoun veut mettre la milice au pas.

¹⁷³ Voir annexe IV: entretien avec Maître Karim Pakradouni

¹⁷⁴ Pour exemple, Geagea envoya une lettre à Saadé à la veille de l'élection de Moawad pour l'aviser que si la séance parlementaire n'aurait pas lieu, il devrait se rallier à Aoun (SAADE, *op cit*, p. 396-397). De même, à la veille de l'élection de Hraoui, il tenta en vain de convaincre Saadé de participer à la séance parlementaire (*Idem*, p.200)

¹⁷⁵ Journaux locaux du 4/11/1989

¹⁷⁶ René Moawad est élu président de la République le 5 novembre et est assassiné le 22 novembre 1989

fut plus virulent et menace, dès la formation de son gouvernement Hoss, de recourir à la force pour déloger le Général¹⁷⁷ et le démet de ses fonctions de Commandant en chef de l'armée¹⁷⁸. Contrairement au but recherché, Hraoui n'arrive pas à attirer l'Est vers la nouvelle Légalité qu'il incarne. Par ces propos, Aoun s'attire encore plus de soutien, même de Geagea qui prévient que « *les FL sont mis à disposition pour protéger la région chrétienne* »¹⁷⁹. Cette première semaine du mandat de Hraoui marque publiquement la fragilité du nouveau régime taëfien, surtout après la mort de Moawad qui était moins manipulable que son successeur. C'est à ce moment également que les divergences au sein des phalangistes apparaissent au grand jour. Georges Saadé est « interdit de séjour »¹⁸⁰ et certains membres du bureau politique ne veulent pas de Taëf¹⁸¹ : une délégation conduite par Fouad Abou Nader , membre du bureau politique, « *proclame son appui à Aoun* » de Baabda¹⁸². Cette fragilité fait même fléchir les FL qui tergiversent entre des attaques contre Aoun dans leurs médias¹⁸³, et des déclarations de soutien à l'unité du rang chrétien¹⁸⁴. Geagea va même jusqu'à proposer la tenue d'assises chrétiennes pour décider d'une position commune à l'Est¹⁸⁵, et qui lui permettrait de se dessiner une place politique plus légitime que la place milicienne qu'il détient. De son côté, Hraoui continue son offensive en coupant les ressources financières à Aoun qui doit payer la solde de ses soldats¹⁸⁶.

L'année 1990 commence donc dans un contexte de faiblesse pour les différentes parties chrétiennes. Aoun est financièrement bloqué soutenu populairement mais inquiet de l'affaiblissement de ses partisans après quatorze années de guerres à rebondissement et des derniers mois assez rudes¹⁸⁷. Les Kataëb sont divisés avec un chef involontairement absent. Les

¹⁷⁷ *AsSafir* du 27/11/1989

¹⁷⁸ Journaux locaux du 29/11/1989

¹⁷⁹ *AnNahar* du 30/11/1989

¹⁸⁰ La plupart des députés chrétiens qui ont appuyé Taëf évitent de s'aventurer en territoire aouniste, de peur de représailles.

¹⁸¹ Voir annexe IV: entretien avec Maitre Karim Pakradouni

¹⁸² *L'Orient-Le Jour* du 04/12/1989

¹⁸³ Voir *L'Orient-Le Jour* des 20/11/1989 et 12/12/1989 qui citent le journal des FL, *Al-Massira*

¹⁸⁴ Voir *L'Orient-Le Jour* du 22/12/1989 qui cite la radio des FL, *Radio Liban Libre*

¹⁸⁵ *AnNahar* du 27/12/1989

¹⁸⁶ *AnNahar* du 15/12/1989

¹⁸⁷ En janvier 1990, Aoun demande aux médias de respecter les appellations protocolaires et de ne donner qu'à son administration, les titres adéquats (*L'Orient-Le Jour* du 17/01/1990). On peut y voir un signe d'inquiétude de la part du Général. Ce communiqué provoque une grève des médias qui considèrent qu'on viole leur liberté de la presse.

Forces Libanaises ne savent pas quel camp soutenir. Hraoui veut absolument imposer son autorité mais n'en a pas les moyens ni politique, ni militaire¹⁸⁸. Les députés chrétiens taëfiens sont réfugiés dans leurs villages natals ou à Paris et les autres milices chrétiennes – *Waad* et *Marada*- ont naturellement¹⁸⁹ accepté le Document et se préparent politiquement et attendent l'heure propice pour réapparaître.

C'est alors que le conflit interchrétien le plus sanglant de la guerre du Liban commence.

¹⁸⁸ Le général Lahoud, nommé à la place de Aoun en tant que Commandant en chef de l'armée a fait comprendre à son président que ses troupes n'attaqueront pas les troupes de Aoun, car il refuse que deux branches de la même armée s'affrontent (voir DE CLERCK Dima, *op. cit.*, p.399). De même, Assad a aussi fait comprendre à son homologue que la conjoncture internationale ne permettait pas aux troupes syriennes d'attaquer le Palais présidentiel en région chrétienne.

¹⁸⁹ Sleiman Frangié et Elie Hobeika sont les auteurs des deux principales propositions de plan de paix avant Taëf. Les documents ont plusieurs points communs et il est donc normal que, étant alliés à Damas et d'accord avec la plupart des clauses du Document d'entente, ils aient accepté l'accord.

CHAPITRE 3 : L'EXTENSION DE LA SOUVERAINETE TAEFIENNE

La guerre Aoun/Geagea : la chute d'un homme et du camp anti-Taëf

« Prends note mon fils de ceci : viendra un jour où nous nous retournerons les uns contre les autres et où nous nous entretuerons. Tel est le destin des révolutionnaires. Regarde comment les piliers de la Révolution française, tels Robespierre et Danton, se sont retournés les uns contre les autres et ont éliminé leurs camarades, noyant la France dans le sang de ses fils » -

Patriarche Khoreiche ¹⁹⁰

« La guerre est un choix » - Carla Eddé¹⁹¹

Le 30 janvier, la guerre interchrétienne la plus connue au Liban est déclenchée à Furn el Chebbak . Elle dure plusieurs mois, entrecoupée de cessez-le-feu non respectés ou de périodes de stagnation de troupes. Je ne compte pas développer les combats meurtriers qui ont touché tout le « réduit chrétien ». Et comme le dirait madame Éddé, *« je ne suis pas là pour juger, accuser ou mettre la faute sur quelqu'un. Je suis là pour essayer de comprendre ce qui s'est passé »*. Et comme inévitablement, la violence engendre la violence et *« on fait la guerre quand on veut, on la termine quand on peut »*¹⁹², je laisse à d'autres le choix de travailler sur cette guerre et sur son développement militaire.

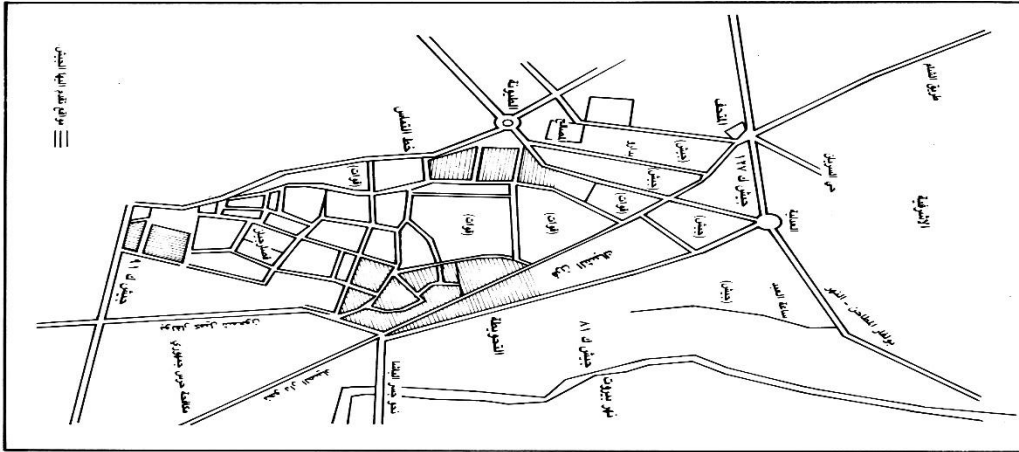
Par contre, on peut se demander légitimement pourquoi ces combats ont commencé ? Toutes les parties chrétiennes sont en position de faiblesse et en attente d'un bouleversement du statu quo qui pourrait être à leur avantage, ou bien se retourner contre eux. Dans le « réduit chrétien », deux forces sont militairement présentes et prêtes au combat¹⁹³ : la Troupe relevant de Aoun et les miliciens de Samir Geagea.

¹⁹⁰ SAAD Antoine, *Contre vents et marées, Tome I (1986-1992) Mar Nasrallah Boutros Sfeir, 76e patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient (Biographie)*, traduit de l'arabe par LAHOUD Lara ; sous la supervision de CHAMI Joseph, Tout l'Orient, Jounieh, 2008, p.66

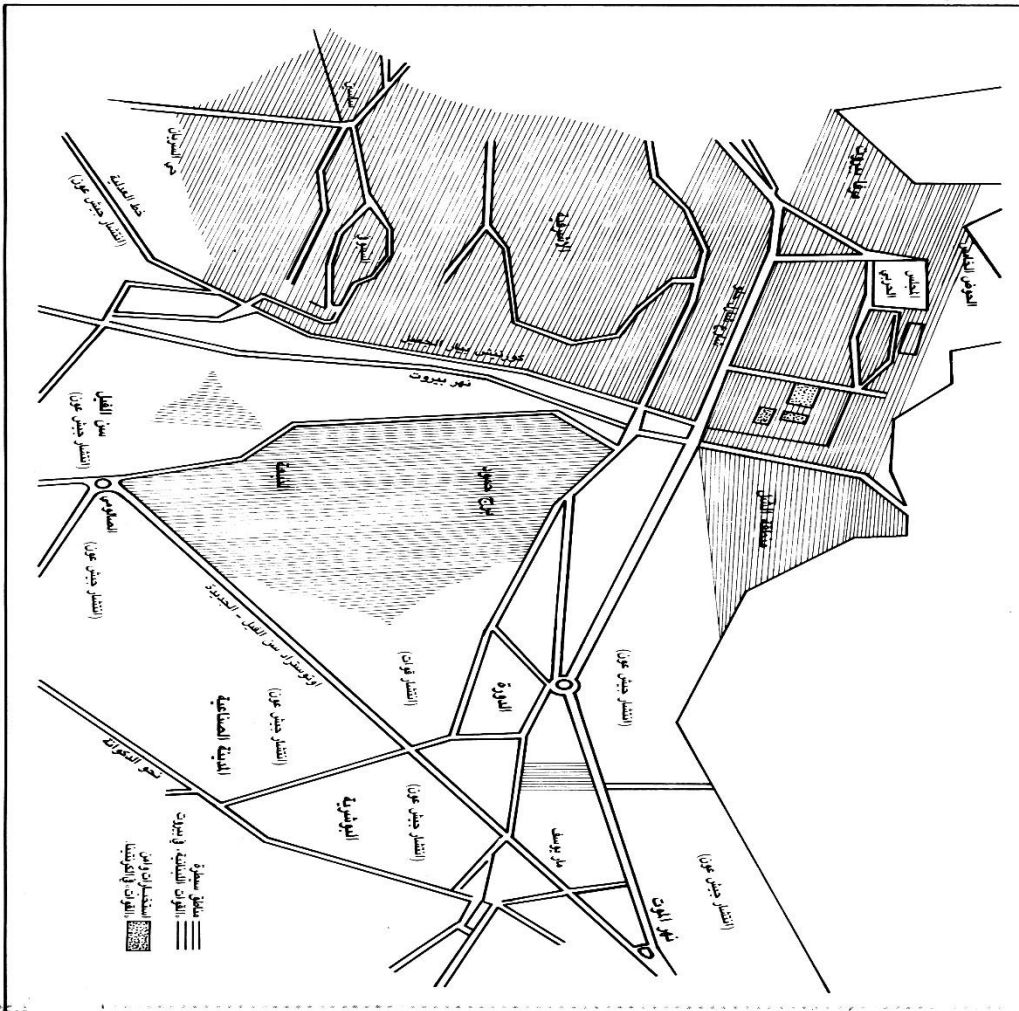
¹⁹¹ ÉDDÉ Carla à toutes les séances de son cours.

¹⁹² MACHIAVEL, *Le Prince*.

¹⁹³ Les deux camps ont été bien entretenus en 1989 par Saddam Hussein durant la guerre de Libération.



خريطة توضح مواقع المخيمات في شرق بيروت



خريطة توضح مواقع المخيمات شمال شرق بيروت والمنطقة من الزيتونة إلى غرب بيروت

194 Source :

As-Safir du 09/02/1990

194 La carte du haut donne les positions des deux camps dans la banlieue Est de Beyrouth, tandis que la carte du bas donne les positions à Beyrouth-Est et sa banlieue Nord

Comme on a pu le voir plus haut dans cette étude, les deux hommes ne se font pas confiance, ils ne se sont jamais entendus, sauf quand il s'agissait d'éliminer d'autres chefs chrétiens¹⁹⁵. De plus, les frictions entre les combattants des deux bords sont courantes, notamment en temps d'accalmie. Des combats violents avaient déjà momentanément éclaté entre les deux en février 1989¹⁹⁶ et, personnellement, je pense qu'ils auraient repris si la guerre de Libération n'avait pas été déclenchée en mars 1989.

C'est pour cela que je considère que, quelle que soit la source de la première balle tirée, Aoun et Geagea sont prêts à se battre. Le premier a besoin de renforcer son assise politico-militaire pour prouver que toute solution au Liban ne peut passer que par son gouvernement, donc par lui, tandis que l'autre s'attend depuis longtemps à l'affrontement : *« nous [FL] ne pouvons admettre, qu'il nous traite comme des maudits, des pestiférés. Sans nous il n'aurait jamais été Premier ministre et sans nous il ne le resterait pas une minute de plus. Le jour où nous arriverons au carrefour, je ne serai pas étonné que nous ne prenions pas la même route. »*¹⁹⁷.

Dès février 1989, Karim Pakradouni écrivait au régime irakien :

*« Je crains qu'en fin de compte, le fossé entre les deux hommes et les deux institutions ne soit désormais trop large et trop profond. L'unité que j'avais réussie à préserver tout au long du mandat d'Amine Gemayel ne lui aura survécu que quatre mois. Michel Aoun et Samir Geagea paraissent inébranlables dans leur détermination. »*¹⁹⁸.

Alors que les quartiers chrétiens s'entredéchirent, deux fronts politiques se mettent en place : d'une part, Aoun et Geagea s'affaiblissent militairement et tentent de se faire de nouveaux alliés tandis que le pouvoir à l'Ouest s'active pour faire adopter les amendements constitutionnels de Taëf. Quant au Patriarche il *« ne savait à quel saint se vouer »*¹⁹⁹, et se démenait pour un arrêt pur et simple des combats, quel qu'en soit le coût politique. Tout

¹⁹⁵ Je pense ici à Elie Hobeika en septembre 1986 et Amine Gemayel en septembre 1988. Voir PAKRADOUNI, *op. cit.*, p. 29 et p.228

¹⁹⁶ Voir introduction

¹⁹⁷ PAKRADOUNI, *op. cit.*, p.235

¹⁹⁸ *Idem*

¹⁹⁹ *Idem*, p.49

d'abord, dès la première semaine des combats, Geagea prend contact avec Hraoui indirectement en appelant les « *autorités légales libanaises* »²⁰⁰ à intervenir, et directement par lettres personnelles datées du 6, 14, et 19 février²⁰¹ où il y propose même d'arrêter ses attaques contre la Syrie en contrepartie. Médiatiquement, il prépare durant tout le mois de mars son ralliement officiel et public à Taëf et tente même, pour ne pas y être en position de faiblesse, de prendre Aoun avec lui²⁰². Ce ralliement était déjà une option pour Geagea avant même le début des combats : le Secrétaire Général des FL, Roger Dib, qui est en même temps Secrétaire Général des Kataëb disait « *Si notre participation au Cabinet peut sauver l'Est, alors nous participerons* ». ²⁰³

Aoun, lui aussi, est plus tolérant vis-à-vis de ses adversaires. Il a par exemple proposé à Geagea de stopper les combats si ce dernier se positionnait publiquement contre le Document d'Entente²⁰⁴, tandis qu'il propose aux Syriens un dialogue pour « *parvenir à une formule mutuellement acceptable* »²⁰⁵ Enfin le 3 avril, le leader FL reconnaît « *que l'accord de Taëf constitue une entrée en matière valable* »²⁰⁶. A partir de là, tout s'accélère. Les députés chrétiens qui avaient soutenu l'accord ne sont plus isolés et ont une des plus grandes milices libanaises qui les soutient. C'est à ce moment que Georges Saadé et Michel Sassine décident d'arrêter leur boycott du gouvernement décidé le 29 janvier 1990, soit la veille du déclenchement de la guerre interchrétienne²⁰⁷.

En effet, depuis la formation du premier gouvernement Hoss de l'ère Hraoui au lendemain de son élection où Saadé fut nommé ministre, le chef des Kataëb hésitait : fallait-il adhérer coûte que coûte au pouvoir issu de Taëf et soutenu par les Syriens, les ennemis de « l'Est » au point de perdre l'assise populaire dans cette région ? Ou faire volte-face et laisser

²⁰⁰ *L'Orient-Le Jour* du 17/02/1990

²⁰¹ MENASSA, *op cit*, p. 140-154

²⁰² Dans plusieurs allocutions publiques et certaines discussions privées, Geagea propose au Général le ralliement à l'Ouest des deux leaders simultanément pour pouvoir y peser.

²⁰³ *L'Orient-Le Jour* du 28/11/1989

²⁰⁴ *AnNahar* du 08/02/1990

²⁰⁵ *L'Orient-Le Jour* du 10/03/1990

²⁰⁶ *L'Orient-Le Jour* du 04/04/1990

²⁰⁷ Journaux locaux du 30/01/1990

tomber le Document d'Entente nationale dont il était le parrain et donc perdre sa crédibilité politique ?

Pourquoi le boycott du Conseil des ministres est politiquement intéressant ? Car « *les ministres, engagés dans une compétition acharnée pour obtenir des services et avantages, se sentent rarement liés par le principe constitutionnel de « responsabilité collective ». En fait, dans la période après Taëf²⁰⁸, nombreuses ont été les occasions où des ministres ont publiquement critiqué la formation du Cabinet auquel ils appartenaient, condamné des positions prises par leurs collègues, désapprouvé l'action du président du Conseil des ministres, dénoncé l'orientation générale du Cabinet ou même boycotté ses réunions pour quelques temps sans ressentir le besoin ni l'obligation de démissionner – ou être acculés à le faire. [...] Il serait utile d'indiquer à cet égard que les mêmes facteurs qui ont déterminé la politique libanaise et entravé le fonctionnement du gouvernement en tant que collègue ont aussi empêché les membres de l'opposition de former des alliances nationales [...] et d'établir de véritables programmes d'action.* »²⁰⁹

Le boycott du Conseil des ministres, sans démissionner, était la moins pire des solutions. Cette pratique permet à un ministre de conserver ses prérogatives au sein de son ministère, avec les avantages que sa fonction lui accorde - avantages personnels ou clientélistes par une redistribution à travers la fonction publique - tout en étant opposé ou pas tout à fait d'accord avec la politique de l'Exécutif. Et puisqu'une opposition à l'occidentale ne peut exister, rien ne sert de démissionner.

Mais le retour de Saadé au gouvernement n'est permis qu'au positionnement public de Geagea concernant la Légalité. A partir du moment où le leader de la milice chrétienne la plus importante soutient publiquement l'Accord de Taëf, le chef des Kataëb peut se dédouaner et jeter la responsabilité sur le bureau politique du parti²¹⁰. Mais Georges Saadé craint pour son futur politique et est forcé par Samir Geagea²¹¹. Il est à noter que Geagea n'accepte ce gouvernement que pour mettre fin à Aoun, tout comme il a accepté de soutenir le Document d'Entente depuis le début. Les FL souhaitaient déjà avant la mort de René Moawad « *une large*

²⁰⁸ Et dans notre cas, même avant la mise en application des amendements taëfiens.

²⁰⁹ SALAM, *op. cit.* p.32

²¹⁰ Le bureau politique des Kataëb est composé à moitié de membres FL (Voir Chapitre I)

²¹¹ Voir brève dans *AsSafir* du 13/06/1990 où Geagea lui fait comprendre que c'est grâce à lui qu'il a obtenu la présidence du parti et qu'il est donc dépendant et redevable.

participation chrétienne au cabinet Hoss [...] « afin d'éviter une mainmise syrienne sur ce gouvernement » »²¹²

Avec un gouvernement « d'entente nationale » non-boycotté, les députés auto exilés commencent à rentrer au Liban et se préparent pour le jour du vote des lois d'amendements constitutionnels que le Conseil des Ministres prépare. C'est notamment grâce à plusieurs personnalités, dont Boutros Harb, que ces députés ont accepté de revenir et d'assurer le quorum nécessaire à la Chambre²¹³. Harb et les autres *zu'amâ'* traditionnels avaient intérêt à entériner ces amendements pour pouvoir retrouver leur légitimité politique et reprendre leurs « cercles vertueux ». Le Parlement reçoit enfin le 30 avril les projets de loi de la part du gouvernement²¹⁴. Pourquoi alors les amendements constitutionnels ne sont-ils votés que le 21 août et promulgués le 20 septembre ?

Ce retard pris est dû au manque de volonté des députés, notamment chrétiens, de se réunir même si la plupart sont sur le territoire national. Ils ne comprennent pas pourquoi, alors qu'eux ont pris des risques politiques et ont fait des concessions lors des discussions en Arabie Saoudite, la Légimité reconnue internationalement de Hraoui ne met pas un terme à la rébellion de Aoun. Ces députés ne peuvent se permettre d'avaliser un accord impopulaire tant que l'homme charismatique de Baabda qui harangue la foule contre eux, n'est pas neutralisé. Le « *Pas de bazar avec Baabda* » de Boutros Harb²¹⁵ résume bien leur état d'esprit. Ils refusent que le Général soit intégré dans une solution politique car ils seront automatiquement mis au placard²¹⁶, et certains demandent même au Président Hraoui d' « *utiliser tous les moyens nécessaires* »²¹⁷ pour arrêter les combats à l'Est. De même, dans une déclaration le 8 juillet, un des ministres chrétiens menaçait d'une démission de groupe si le statu quo persistait²¹⁸ En

²¹² Editorial du journal *FL Al Massira*, cité dans *L'Orient-Le Jour* du 20/11/1989

²¹³ *AsSafir* des 24 et 26/03/1990

²¹⁴ *AnNahar* du 01/05/1990

²¹⁵ *L'Orient-Le Jour* du 18/06/1990

²¹⁶ En juillet 1990 le Vatican, en les personnes de Mgr Soto et Pablo Puente, propose une solution pour mettre fin au conflit interchrétien. Les ministres chrétiens menacent de démissionner (*AnNahar* du 09/07/1990) et obligent le Conseil des Ministres à utiliser le terme « rébellion » (*tamarod*) dans son initiative parrainée par le Saint-Siège.

²¹⁷ Lettre envoyé par 14 députés dont 8 chrétiens (notamment Georges Saadé) à Hraoui (MENASSA C., *op. cit.*, p.145)

²¹⁸ *L'Orient-Le Jour* du 09/07/1990

d'autres termes, les députés chrétiens taëfiens n'ont pas de problème à ce que Samir Geagea participe au processus de la nouvelle République puisqu'il y baigne depuis le début et qu'il n'a aucune fonction institutionnelle et légale pour l'instant, mais refusent complètement que Aoun en fasse partie. Eliminer ce *za'im* national chrétien est primordial à leurs survies politiques.

Ce n'est que grâce à - ou à cause de, selon le camp politique que l'on soutient - l'invasion irakienne du Koweït en août et à travers elle les bouleversements géopolitiques du Moyen-Orient, que le gouvernement de l'Ouest, avec l'aval syrien, entame la dernière étape du changement de régime. Cette rupture du statu quo régional permet au pouvoir de faire passer les amendements en ne respectant pas la Constitution : en effet le Parlement, selon l'article 34, n'est constitué qu'avec la présence d'une majorité de ses membres. Or la première semaine d'août est votée une loi promulguée le 12 dans le JO, qui considère que les 2/3 des présents nécessaires pour tout amendement constitutionnel est calculé sur la base des députés encore vivants et à leur poste. Ce qui veut dire techniquement que les lois d'amendements qui permettent l'inscription des lois taëfiennes ne nécessite plus 66 députés sur 99 mais seulement 48 sur 70 puisque 28 députés sont décédés entre 1972 et août 1990 tandis que 3 autres ont été élus président de la République et ont donc perdu leurs députations. Le problème est que cette loi fut votée alors que la majorité des députés n'étaient pas présente et que donc constitutionnellement, la Chambre n'est pas valablement constituée et cette loi devrait être nulle, ainsi que les lois d'amendements du 21 août. Mais la conjoncture régionale, le statu quo politico-militaire stagnant au niveau national et l'empressement pour les acteurs soutenant le Document d'Entente nationale permet de passer outre les lois fondamentales que représentent cette Constitution.

Le 13 octobre 1990, l'aviation syrienne bombarde le Palais présidentiel et Aoun se retrouve réfugié à l'ambassade de France. Avec lui tombe le plus grand rempart à l'application du Document d'Entente. Une semaine plus tard, Dany Chamoun est assassiné, comme si l'on voulait faire comprendre aux Libanais que l'Accord passera de gré ou de force et qu'avoir rejeté Taëf est éliminatoire politiquement ou physiquement²¹⁹. Raymond Éddé de Paris reste le seul opposant farouche, mais son absence du pays depuis une quinzaine d'années le marginalise,

²¹⁹ Plusieurs forces, étatiques ou miliciennes, sont pointées du doigt concernant la mise à mort de Dany Chamoun. Mais, qui que soit le commanditaire, le meurtre porte un message clair.

même s'il profite de chaque occasion pour attaquer Taëf et tout ce qui en découle. Egalement d'Europe, Amine Gemayel tente de récupérer une place dans le jeu politique après la chute du Général en proclamant à la télévision française que « *Taëf est une mauvaise solution* »²²⁰. Il va aussi essayer de former une opposition de Paris²²¹ sans résultat ; passer par le Patriarche pour lui assurer un retour au Liban²²², sans résultat ; convaincre la communauté française et internationale²²³, sans résultat ; avant de se rabattre sur les Kataëb de l'étranger, notamment la cellule parisienne²²⁴, sans grand résultat.

En fin de compte, la lutte pour l'acceptation du Document d'Entente est terminée avec les opposants politiquement, qui avaient rejetés l'accord, éliminés ou marginalisés. La lutte pour l'application de l'Accord peut donc commencer avec les survivants politiques chrétiens :

- Les FL de Samir Geagea affaiblis par la guerre contre Aoun
- Les Kataëb de Georges Saadé proche de l'implosion
- Les *Marada* de Sleiman Tony Frangié ²²⁵
- Le *Waad* d'Elie Hobeika qui tente de se faire une place dans le réduit chrétien
- La présidence de la République qui doit, selon ses nouvelles prérogatives, manœuvrer entre le gouvernement, le Parlement, Damas et ses intérêts personnels.
- Les députés et ministres chrétiens non-partisans.

²²⁰ Cité par *AnNahar* du 04/03/1991

²²¹ *AsSafir* du 18/12/1990

²²² *AsSafir* du 18/06/1991

²²³ Il apparaît de temps en temps sur des plateaux télé français pour donner son avis ou proposer des alternatives concernant le Liban. On le voit aussi voyager, notamment en Europe de l'Est pour y rencontrer des diplomates, surtout américains.

²²⁴ *AsSafir* des 17/07/1991 et 13/11/1991

²²⁵ Le 26 août 1990, Sleiman Tony Frangié, petit-fils de l'ancien président de la République Sleiman Frangié, organise une « *intifada blanche* » qui, en un avant-midi, met sur la touche son oncle Robert, et rend le grand-père politiquement symbolique. Voir (*AsSafir* du 27/08/1990). Selon une note du ministère des Affaires Etrangères français datant du 22 février 1988 (Courneuve, archives du Ministère des Affaires Etrangères, Versement Liban 1983-1989 (0047SUP) Carton 9, LA I.2.2, Centre d'analyse et de prévision, *Note*, 22/02/1988), les Syriens avaient prévu que ce soit un député de Bcharré, M. Kabalan Issa el Khoury qui devait prendre la relève de Sleiman Frangié comme *za'im* traditionnel du Nord et que le petit-fils Frangié a contrecarré ces plans.

- Le Patriarcat, quant à lui décide de ne s'occuper directement que des affaires socio-économiques qui touchent surtout la population, mais en prenant de temps en temps des positions politiquement modérées, sans atteindre la rupture avec qui que ce soit.

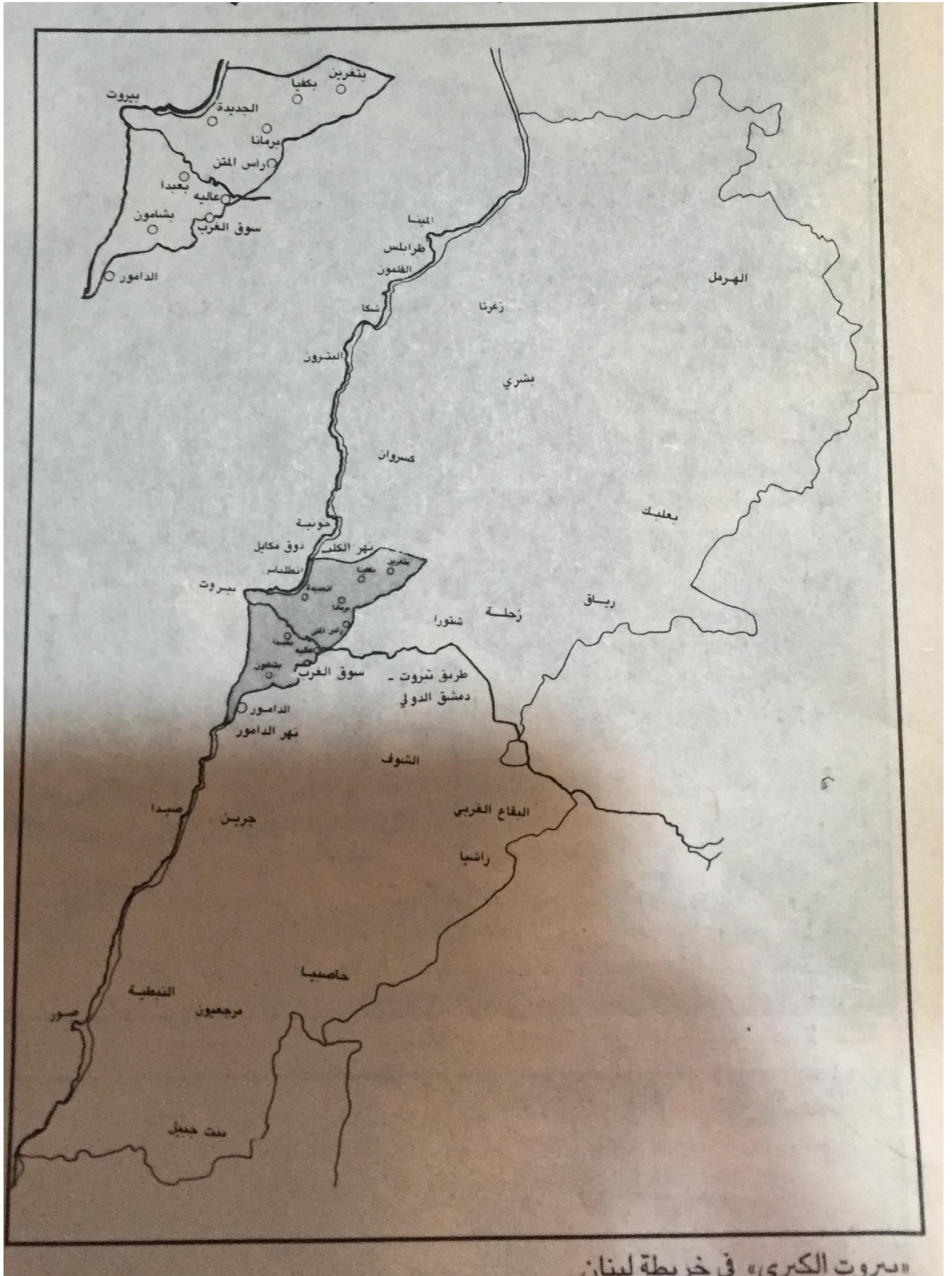
Au niveau de l'application du Document, deux grandes lignes vont être au cœur des luttes politiciennes des acteurs taëfiens : le gouvernement d'entente nationale et la dissolution des milices.

Alors que les guerres interchrétienne et interchiite faisaient rage en 1990, le gouvernement de l'Ouest s'appliquait déjà à mettre en place le Document d'entente nationale. Par exemple, en février 1990, nous savons de sources ministérielles que le pouvoir à l'Ouest demande aux FL de se définir publiquement comme une milice prête à être dissoute le moment venu²²⁶. La Légimité représentée par Elias Hraoui a besoin à l'époque d'obtenir des concessions de la part de Samir Geagea, car elle a peur qu'une fois le problème Aoun résolu, les FL ne s'accaparent toutes seules la représentation chrétienne.

En parallèle, le commandant en chef de l'armée, le général Emile Lahoud prépare sa troupe à la réunification de l'après-guerre tandis qu'Elias Hraoui s'occupe de mettre en place le Grand Beyrouth étape par étape²²⁷. Ce projet est une zone qui s'étend sur environ 250 km² entre Damour au Sud, Aley et Bteghrine (village au Nord-Est de Bikfaya) à l'Est et Nahr el-Kalb au Nord, qui doit être évacuée par toutes forces militaires paraétatiques, donc toute organisation militaires qui n'est pas l'armée libanaise sous le commandement de Lahoud ou l'armée syrienne « sœur ». Mais pour permettre d'étendre la souveraineté de l'Etat libanais en commençant par la capitale et ses environs comme le stipule l'accord de Taëf, il fallait tout d'abord régler la question Aoun et finaliser l'entérinement des amendements constitutionnels, deux dossiers prioritaires qui marginalisèrent, et même rendirent impossible le désarmement des groupes armés avant le 13 octobre 1990, le jour de la chute du Général.

²²⁶ *AnNahar* du 14/02/1990

²²⁷ Les 21 et 22 janvier 1990, Elias Hraoui est à Damas pour discuter d'un plan de sécurité pour Beyrouth-Ouest (*AsSafir* du 23/01/1990)



«بيروت الكبرى» في خريطة لبنان



Source : *AsSafir* – début décembre 1990

Ce jour, alors que le sang n'a toujours pas séché dans l'ex- « réduit chrétien », la dissolution des milices est plusieurs fois revendiquée et la bataille des ultimatums commence. En effet, Sélim el-Hoss prévient d'emblée que « *le compte à rebours pour la dissolution des milices a débuté depuis la promulgation des réformes constitutionnelles* »²²⁸. Le président du Conseil des Ministres rappelle aux milices la date butoir et non-négociable du 21 mars 1990. Toutefois, il est intéressant de voir les différentes réactions qui suivirent la chute de Baabda : il suffit de comparer les déclarations de Samir Geagea et d'Elie Hobeika pour voir les divergences d'intérêts²²⁹. Alors que le chef du parti *Waad* demande la dissolution immédiate de toutes les milices, Geagea appelle à la formation d'un nouveau gouvernement qui s'occuperait des différentes résolutions taëfiennes, et tente de gagner du temps en expliquant qu'une « milice »

²²⁸ *L'Orient-Le Jour* du 15/10/1990

²²⁹ *AsSafir* du 14/10/1990

est un groupe qui aurait eu un mauvais comportement, alors que les FL, tout comme les combattants au Sud, sont des résistants. Il profite aussi pour demander que toutes les organisations armées soient dissoutes simultanément et qu'une solution soit trouvée aux miliciens. On peut déduire de ces deux allocutions qu'Elie Hobeika, petit *za'im* milicien, a besoin de soutenir le cadre légal pour raffermir sa légitimité, tandis que Samir Geagea, commandant d'une des plus grandes organisations armées paraétatiques, a besoin d'assurer que son influence et son prestige ne seraient pas affaiblis par la perte de sa capacité militaire. Samir Geagea comprend à ce moment qu'avoir reconnu Taëf et la Légalité d'Elias Hraoui l'oblige à s'y conformer. La bataille n'est plus militaire mais politique, et c'est pour cela que les FL, étant la plus grosse milice chrétienne, doivent éviter de faiblir. Ayant accepté le retour de Saadé au sein du gouvernement Hoss quelques mois plus tôt, Geagea ne peut plus se contenter de cet exécutif, déjà obsolète à ses yeux et non-habilité à appliquer l'Accord de Taëf car non-représentatif de la réalité politique.

Au sein de ce gouvernement, les seuls ministres sur lesquels le chef des FL exerce son influence sont Michel Sassine et Georges Saadé, soit 2 ministres sur 14, tandis que la majorité du gouvernement est plutôt inféodée à Damas et/ou à un agenda plus personnel de *zu'amâ'* traditionnels. Il a besoin de plus de poids au sein de ce gouvernement d'entente nationale qui doit recomposer le Législatif par les nominations parlementaires, en accord avec le Document d'Entente nationale.

De plus, alors que Hoss et son gouvernement mettent en place leur projet de Grand - Beyrouth, ils sont confrontés à un nouvel obstacle qui détériore l'image de la Légalité et du gouvernement déjà considéré comme non-représentatif : profitant de l'avancée libano-syrienne le 13 octobre 1990 au sein du réduit chrétien, les miliciens du *Waad* et du PSNS profitent pour s'y faufiler et y prendre position, notamment dans certaines permanences du parti Kataëb dans les deux Metn. Cette intrusion facilitée et le refus implicite du gouvernement de les déloger renforce la méfiance de l'Est envers le gouvernement. Les FL refusent de se retirer du Grand Beyrouth tant que leurs adversaires au Metn ne sont pas désarmés²³⁰. Par la même occasion, les FL et les Kataëb refusent une dissolution pure et simple des milices : « *il faut une solution pour les milices et non une dissolution. [...]. Le problème principal est l'édification d'un véritable*

²³⁰ *L'Orient-Le Jour* du 16/11/1990

Etat, car les milices sont apparues pour pallier l'absence de l'Etat »²³¹. Ce n'est qu'à la fin novembre, soit après la date limite décidée par le gouvernement pour l'évacuation militaire des différentes organisations armées - le Hezbollah, le PSP, *Amal*, le *Waad*, le *PSNS* et les FL - que Samir Geagea fait vider ses quartiers de sorte à bien montrer sa puissance militaire et l'organisation de ses troupes²³². Selon les FL, plus de 1240 tonnes de matériel sont déplacées hors de la zone de déploiement²³³. Il est à noter que durant cette période, Samir Geagea essaye, non seulement de préserver son prestige et son poids politico-militaire, mais veut aussi l'accroître en attirant le public chrétien qui a perdu deux de ses leaders²³⁴ : Michel Aoun et Dany Chamoun. Se faire désarmer sans obtenir des gains politiques – surtout au sein de l'Exécutif- ou au moins essayer d'en obtenir, aurait été du suicide politique. Entre le 13 octobre et la mi-décembre les FL et les Kataëb sont les seuls à demander un changement d'Exécutif tandis que les autres acteurs, notamment les *zu'amâ'* traditionnels, restent modérés et discrets ou bien à l'offensive pour délégitimer le couple FL-Phalangiste : c'est le cas par exemple d'Elie Hobeika qui implicitement rappelle publiquement les liens entre Geagea et Israël²³⁵. A la veille de Noël 1990, Omar Karamé forme enfin un nouveau gouvernement, qu'il considère d'entente nationale où chaque organisation armée libanaise est représentée au sein du gouvernement – hormis le Hezbollah-, ainsi que certains des principaux partis politiques²³⁶.

Ce nouveau gouvernement formé par Karamé mécontente les FL et les Kataëb qui vont dès l'annonce de sa formation, le boycotter. Ils considèrent que ce Conseil est « *monochrome*

²³¹ *Idem*

²³² Le journaliste Jacques Chamelot de l'AFP affirme que les FL « *profitent de cette évacuation à épisodes pour montrer la puissance, l'organisation et la discipline de ses troupes qui sont effectivement les mieux entraînées et les mieux équipées au Liban. Cette lenteur étudiée démontre la conviction d'être en position d'égal à égal avec l'administration du président Elias Hraoui* » (voir *L'Orient-Le Jour* du 27/11/1990)

²³³ *L'Orient-Le Jour* du 29/11/1990

²³⁴ Samir Geagea le 8 décembre : « *Nul ne conteste le patriotisme ou les objectifs du général Michel Aoun. Le problème résidait dans la stratégie suivie par le général Aoun, stratégie qui a abouti à l'opposé des résultats escomptés. [...]. J'invite les partisans du général Aoun à poursuivre leur lutte en dépit du revers qu'ils ont subi et que nous avons tous subi car en définitive le Liban demeure.* » (*L'Orient-Le Jour* du 10/12/1990)

²³⁵ Le 20 octobre 1990, Hobeika affirmait qu'il pouvait « *coexistait avec Geagea s'il reconnaît qu'Israël est l'ennemi* » (*AsSafir* du 22/10/1990). Hobeika devait avoir oublié à ce moment ces anciens mentors qui l'ont formé à l'époque de Bachir Gemayel.

²³⁶ Le Parti national libéral des Chamoun, le Bloc National d'Eddé et le PCL de Georges Haoui n'eurent pas droit à de portefeuilles ministériels. Les FL et les Kataëb eurent deux ministères (ou trois si l'on compte Michel Sassine) sur trente, en les personnes de Georges Saadé, chef des Kataëb, et de Samir Geagea, chef des FL.

[...] *et un coup fatal pour l'entente. Le processus de Taëf [est] alors mort-né* »²³⁷. Quelques jours avant la formation du Conseil lors des tractations, Geagea et Saadé demandaient à avoir au moins un tiers des ministres – le tiers de blocage²³⁸ – et veulent que soient représentés le PNL, les aounistes et le Bloc National de Raymond Eddé²³⁹. Une grève générale de la région Est fut observée à la demande des Kataëb, officiellement pour protester contre l'assassinat de deux responsables phalangistes, mais aussi pour légitimer leurs demandes²⁴⁰. Si ces requêtes avaient été prises en compte, Geagea aurait été à la tête d'une très grande coalition chrétienne sans leaders concurrents puisque morts ou en exil. Evidemment, les pouvoirs libanais et syriens ne pouvaient permettre cela et le justifient simplement par le fait que ce gouvernement est « d'entente » nationale et non pas « d'union » nationale et que, donc, les groupes ayant rejetés Taëf ne peuvent faire partie du « train taëfien ».

Le soir de Noël, Geagea tient chez lui une réunion regroupant des membres du commandement FL avec des représentants de partis politiques chrétiens et des *zu'amâ'* chrétiens pour préparer un « *congrès national appelé à cristalliser une large opposition au nouveau Cabinet* »²⁴¹. Geagea avait compris qu'il fallait absolument avoir une grande part dans l'Exécutif pour pouvoir le contrôler ou l'influencer car s'attacher à la présidence de la République ne servait plus depuis avant Taëf : « *La présidence de la République, dit-il, ne nous sert plus à rien. Tout comme Bkerké, elle n'est désormais qu'un nom vide de sens. On appelle le chef de la communauté maronite patriarche d'Antioche et de tout l'Orient alors que son autorité spirituelle se limite tout juste à une parcelle du Liban. Pourtant, nous continuons à nous accrocher à son beau titre sonore. Il en va de même de la présidence qui ne dirige plus ni le gouvernement, ni l'armée, ni l'administration.* »²⁴².

²³⁷ *L'Orient-Le Jour* du 24/12/1990

²³⁸ Puisque le Conseil des ministres ne peut se réunir sans 2/3 de ses membres, ce tiers de blocage peut empêcher une décision gouvernementale ou même faire chuter un gouvernement. Il est à noter que, même de nos jours, on parle du « tiers de blocage » tandis que techniquement, il faudrait un tiers du Conseil plus un ministre pour pouvoir réellement faire obstruction à l'Exécutif.

²³⁹ *L'Orient-Le Jour* du 22/12/1990

²⁴⁰ Les 10 et 20 décembre, Elie Daou et Sami Abou Jaoudé, responsables régionaux au sein du parti sont assassinés en de jour en pleine rue.

²⁴¹ *L'Orient-Le Jour* du 27/12/1990

²⁴² PAKRADOUNI, *op. cit.*, p. 31

Le 28 décembre, une réunion regroupe dix des quatorze ministres chrétiens²⁴³ au *Portemilio*²⁴⁴, où les participants conviennent que le Conseil n'est pas représentatif du poids des communautés, mais n'arrivent pas à s'entendre sur la solution adéquate : le duo FL-Kataëb demande une démission de groupe tandis que les autres veulent absolument organiser une opposition plus ou moins coordonnée, au sein du gouvernement²⁴⁵. Cette divergence d'intérêt entre ces différents acteurs chrétiens fait échouer une deuxième réunion le 30, tandis que le premier ministre décidait en même temps de réunir le Conseil « *quel que soit le nombre des présents* »²⁴⁶.

C'est ainsi que l'année 1991 s'ouvre avec un nouvel Exécutif, considéré comme non-représentatif par les acteurs chrétiens sans qu'ils ne puissent s'allier pour contrer ces dérives. Mais ce gouvernement n'a pas carte blanche puisqu'il est boycotté par deux leaders chrétiens, avec d'autres ministres qui ne sont pas d'accord avec la politique générale mais qui souhaitent garder leurs portefeuilles pour pouvoir créer ou retrouver une base politique, tandis que Walid Joumblatt démissionne deux jours après le vote de confiance du Parlement pour « *raisons personnelles* »²⁴⁷.

Ces obstacles venant de deux des plus importantes milices (9 000 miliciens environ pour les FL²⁴⁸ et 5 000 environ pour l'Armée populaire²⁴⁹) obligent le gouvernement à négocier avec les organisations armées, jonglant entre le bâton et la carotte. D'une part des perquisitions violentes par des officiers considérés antagonistes (on parle d'un certain Chamel Roukoz, officier hostile au FL pour quadriller le secteur chrétien de Beyrouth²⁵⁰) ou la réapparition de dossiers comme le vol de matériel militaire par les FL²⁵¹, d'autre part des propositions sur le

²⁴³ Samir Geagea, Georges Saadé, Michel Sassine, Boutros Harb, Nadim Salem, Fares Boueiz, , Khatchig Babikian, Hagop Jokhadarian, Michel el-Murr et Chawki Fakhoury. Les quatre absents sont Albert Mansour, Assaad Hardane, Elie Hobeika et Sleiman T. Frangié.

²⁴⁴ Complexe balnéaire à Jounieh qui est la résidence secondaire de Saadé.

²⁴⁵ *L'Orient-Le Jour* du 29/12/1990

²⁴⁶ *L'Orient-Le Jour* du 31/12/1990

²⁴⁷ Journaux locaux du 12/01/1991

²⁴⁸ *L'Orient-Le Jour* du 18/04/1991

²⁴⁹ *L'Orient-Le Jour* du 5/12/1990

²⁵⁰ *L'Orient-Le Jour* du 28/01/1991

²⁵¹ *AsSafir* du 07/12/1990 et du 07/02/1991

gel de certains dossiers (comme la nomination des députés²⁵² ou même des élections législatives anticipées²⁵³) contre un retour au sein du gouvernement et une acceptation de la dissolution de leurs organisations. Les menaces émises par le gouvernement, dont notamment Michel el-Murr- « *Les milices seront dissoutes de gré ou de force* »²⁵⁴ résument bien la politique du gouvernement qui devait gagner en légitimité populaire et internationale. Du côté du boycottage chrétien, les divergences stratégiques et d'intérêts entre Georges Saadé, chef politique et Samir Geagea, *za'im* milicien²⁵⁵, la pression syro-américaine et l'approche de la date limite pour la dissolution des milices obligent²⁵⁶ le retour des récalcitrants²⁵⁷, affaiblis politiquement, mais ayant par leur campagne, réussi à obtenir des concessions du gouvernement et de la Syrie concernant le sort de leur armement et de leurs miliciens, ainsi qu'au sujet des nominations parlementaires et des prochaines élections législatives. L'Exécutif leur affirme aussi que toutes les décisions seront bien prises par consensus, comme le prévoit la nouvelle République libanaise : « *le parti Kataëb et les FL ont obtenu la reconnaissance par le Pouvoir de la nécessité de régler d'une manière consensuelles les deux questions primordiales, de la dissolution et de la nomination des députés* »²⁵⁸. Des concessions purement théoriques comme cadeaux de consolation pour des *zu'amâ'* qui s'affaiblissent politiquement au fur et à mesure que le pouvoir taïfien se met en place et que la grogne populaire gonfle progressivement.

²⁵² *AsSafir* du 12/01/1991

²⁵³ Michel el-Murr affirme que des élections législatives pourraient être organisées si la dissolution des milices se termine avant mai (voir *AnNahar* du 13/02/1991)

²⁵⁴ *AsSafir* du 14/02/1991

²⁵⁵ Durant toute la période de boycottage, on remarque à travers la presse que Saadé est plus conciliant et plus ouvert à la discussion avec le nouvel Exécutif. Il sait que son principal adversaire au sein des Kataëb est Samir Geagea et il essaye de se détacher de l'emprise du *za'im* milicien. Ce dernier sait pertinemment que le désarmement de sa formation l'affaiblit et qu'il a besoin d'une organisation politique pour continuer à avoir de l'influence sur une base populaire. (Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni)

²⁵⁶ Dans la presse locale du 16/03/1991, on parle du ralliement « *virtuellement acquis* » (*L'Orient-Le Jour*) tandis qu'une délégation FL est à Chypre pour rencontrer des hauts fonctionnaires américains dépêchés par Washington pour éviter un nouvel embrasement du pays entre une milice et la Troupe après la date fatidique du 20 mars.

²⁵⁷ Georges Saadé réintègre le gouvernement tandis que Samir Geagea se fait remplacer par Roger Dib, secrétaire général à la fois des FL et des Kataëb

²⁵⁸ *L'Orient-Le Jour* du 20/03/1991

La dissolution des milices : un affaiblissement politique accompagné d'une division des pôles chrétiens

« *La proclamation de la dissolution de toutes les milices libanaises et non-libanaises et la remise de leurs armes à l'Etat libanais dans un délai de six mois à partir de l'adoption du « Document de l'Entente nationale », [...] et de l'adoption constitutionnelle des réformes politiques* » Document d'Entente nationale, II, 1 ²⁵⁹

Le 28 mars 1991, le Conseil des Ministres décide officiellement d'étendre sa souveraineté à tout le territoire national, et par conséquent, de la dissolution des milices présentes sur le sol libanais par étapes: entre le 20 avril et le 20 juin dans les régions du Mont-Liban hors du Grand Beyrouth, et entre le 20 juin et le 20 septembre dans le reste du pays²⁶⁰. Albert Mansour en tant que Ministre de l'information du gouvernement d'Omar Karamé dévoile à la presse les décisions prises par le Conseil à la fin de la séance²⁶¹.

Il est normal qu'après quinze ans (ou plus) de guerre - en partie irrégulière - l'Etat veuille rétablir un minimum de souveraineté et retrouver son monopole de la violence légitime. L'idée n'est pas originale et ce n'est pas la première fois qu'elle est évoquée : En 1977, Elias Sarkis avait d'ores et déjà demandé le démantèlement de toutes les organisations libanaises et non-libanaises armées²⁶². De même, Bachir Gemayel avait prévu, après avoir été élu à la magistrature suprême, d'intégrer sa milice dans l'armée libanaise²⁶³. Le 25 septembre 1990, soit moins d'une semaine après la naissance officielle de la IIème République libanaise²⁶⁴, le gouvernement Hoss charge les ministres de l'Intérieur et de la Défense, respectivement Elias el-Khazen et Albert Mansour de préparer un programme-calendrier pour la dissolution des

²⁵⁹ Voir annexe I : L'Accord de Taëf

²⁶⁰ Journaux locaux du 29/03/1991

²⁶¹ Voir annexe III: Décision du Conseil des ministres de la dissolution des milices

²⁶² PICARD Elizabeth, "The Demobilization of the Lebanese Militias", *Prospects for Lebanon*, Center for Lebanese Studies, Oxford, 1999, p.3

²⁶³ *Idem*

²⁶⁴ Le 21 septembre, le président Elias Hraoui signe les amendements constitutionnels décidés à Taëf et votés par le Parlement un mois auparavant. Communément on dit que c'est la deuxième République, bien que l'on peut argumenter que c'est la troisième République si l'on prend en compte les amendements constitutionnels d'octobre 1943.

milices²⁶⁵, conformément au premier point de la deuxième partie de l'accord de Taëf. Or, à ce moment-là, le Liban est beaucoup plus morcelé qu'en 1977 ou 1982 et chaque région dépend officiellement d'un groupe armé qui s'est érigé en « résistance » ou en « milice qui veut défendre sa zone », sans oublier Israël et son Armée du Liban-Sud (ALS)²⁶⁶ ainsi que la présence de 30 000 soldats syriens²⁶⁷ stationnés légalement, dans le cadre de l'Accord de Taëf. Alors que le gouvernement s'attèle à étendre son autorité, personne ne mentionne la présence des troupes syriennes car elles doivent, normalement, se redéployer dans la Békaa avant la fin de l'année. De plus, la dissolution de l'ALS, bien que l'écrasante majorité de ses forces soit libanaise, dépend étroitement du retrait israélien, convenu par la résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU²⁶⁸ et le gouvernement ne la traite pas dans le cadre de la dissolution des milices mais dans le cadre du retrait israélien.

Que pointe donc cette décision de l'exécutif ? Le gouvernement spécifie dès le début, que toutes les organisations armées sont dissoutes à partir du 20 mars. Ce qui veut dire qu'en théorie même les gangs armés ou groupes d'autodéfense de quartier, qui pourraient comporter une demi-douzaine, une dizaine ou bien plus d'éléments, sont inclus. Mais le fait de préciser que seuls les « *armes lourdes et moyennes et les munitions qui leur reviennent, ainsi que [les] équipements radios* » doivent être remis à l'Etat libanais montrent bien que ce sont principalement les grandes organisations armées qui sont visées. En mars 1991, on peut dénombrer essentiellement une douzaine de groupes qui correspondent à la décision du Conseil des ministres²⁶⁹ mais les trois milices qui concernent ce mémoire selon le chapitre I sont :

- Les Forces Libanaises (FL) dirigées par Samir Geagea
- Le Comité exécutif des Forces Libanaises- Parti *Waad*, dirigé par Elie Hobeika

²⁶⁵ *L'Orient-Le Jour* du 26/09/1990

²⁶⁶ L'ALS voit le jour en 1976 par la défection de troupes de l'armée libanaise basées au Sud du pays. Elle est composée de chrétiens, de chiites et de druzes et est soutenue financièrement, logistiquement, militairement et politiquement par Israël. Elle couvre à partir de 1985, lors du repli israélien après l'abandon du traité du 17 mai 1983, environ 850 km² qu'est la « Zone de Sécurité » d'Israël. Elle est dirigée par Antoine Lahd et compte environ 3 000 hommes encadrés par des officiers israéliens (selon Joseph Chami, *De l'indépendance à la tutelle. 1988-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome 9, [sans éditeur], Beyrouth, 2013, p199)

²⁶⁷ PICARD Elizabeth, *op. cit.* 1999, p.7

²⁶⁸ Votée le 19 mars 1978, cette résolution demande « *que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues* » (Voir Annexe II : Résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU)

²⁶⁹ Voir ZIADE Elie, *op. cit.*, chapitre III, p.43

- Le parti *Marada* de Sleiman Toni Frangié

Mais pourquoi ces organisations sont-elles considérées comme des milices ? Qu'est-ce qu'une milice ?

Une milice est un groupe armé, illégal, qui peut être ou non légitimé. Sa hiérarchie s'illustre par une chaîne de commandement. Elle défend une idéologie ou une cause, contrôlant généralement une région déterminée où elle remplace l'Etat. Une milice est une entité qui vient remplir un vide laissé par la structure étatique - qu'il soit politique, économique, sécuritaire, ou social - ou apparaît quand ses revendications vont à l'encontre du système et que les moyens légaux sont inutiles : c'est le cas par exemple des FARCS en Colombie qui se formèrent au milieu des années 1960 pour contrer la dictature militaire du Front National²⁷⁰. Dans d'autres cas, une milice peut se former dans un pays ou une zone déjà en conflit en rassemblant plusieurs groupes d'auto-défense et en les organisant : c'est le cas du CDF en Sierra Leone qui combattait au côté du régime entre 1991 et 2002²⁷¹. Dans le cas libanais, les deux cas peuvent s'appliquer et être adaptés. Mais contrairement à l'Afrique ou à l'Amérique latine, un des facteurs du déclenchement de la guerre et de l'apparition des milices – ou vice-versa- c'est l'absence d'une armée dominante, forte, capable de tenir le pays, quitte à s'opposer à une fraction du peuple, qui permit l'apparition de ces milices, en grand nombre. Au Liban, l'armée nationale s'est effacée de la confrontation armée et meurtrière qui s'est étendue sur tout le territoire, au moins jusqu'à l'invasion israélienne de 1982. Les milices, qui auraient utilisé des stratégies de guérillas si une armée libanaise forte s'était confrontée à elles, ont pu être « *dispensées de faire ce choix par la faiblesse et la passivité de l'armée libanaise* »²⁷². A partir de ce moment-là, ce qui différencie les miliciens des bandits ou des guérilleros, est le fait que les leaders de ces organisations - péjorativement appelés « Seigneurs de guerre » ou dans le cas de cette étude « *zu'amâ*' miliciens » - sont capables de faire la guerre. « *Tandis que les bandits [...] doivent prendre la fuite après leur méfait pour survivre, les seigneurs de la guerre lèvent des impôts,*

²⁷⁰ LEGRAND Catherine, "The Colombian Crisis in Historical Perspective", *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, Vol 28, No 55/56, 2003 pp. 165-209, <http://www.jstor.org./stable/pdf/41800188>

²⁷¹ JONES Rebecca, *State Failure and Extra-Legal Justice: Vigilante Groups, Civil Militias and the Rule of Law in West Africa*, Research paper No. 166, SOAS, London, October 2008

²⁷² DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Presse de Sciences Po, Paris, 2001, p.179

administrent la justice, maintiennent un certain degré d'ordre, et assument en général les responsabilités d'un gouvernement dans les régions qu'ils contrôlent »²⁷³.

Les seules interventions capables de faire face aux milices et de les obliger à changer de méthode furent l'entrée des Syriens à partir de 1976 et des Israéliens à partir de 1978. Les Syriens n'ayant ni l'envie, ni le besoin de rétablir un monopole – institutionnel ou non - de la violence, ont laissé faire les milices en balançant entre les différentes parties pour qu'aucun groupe ne soit complètement ni vainqueur, ni vaincu. De leur côté, les Israéliens à partir de 1985, ne voulant pas annexer une partie du territoire mais juste avoir une frontière sécurisée, n'ont pas - pu ou voulu - maté les milices qui les attaquaient, se contenant de répondre militairement, virulemment certes, en avance parfois, mais répondre. De ce fait, les milices « *ont pu continuer à se livrer le type de combat statique qui convenait le mieux à leur armement, leur niveau technique et à leurs relations avec les populations non combattantes* En 1990, à la « fin » de la guerre, il y a relativement moins de groupes armés que durant la guerre. Cela s'explique par le fait que les « *plus grandes milices avaient tendance à dominer et unifier les plus petites – souvent par la force – durant la guerre* »²⁷⁴. C'est le cas par exemple des Forces Libanaises avec les *Noumour* (Tigres) du Parti national libéral des Chamoun, ou le cas d'Amal avec les *Mourabitoun*, ou bien même certaines factions palestiniennes entre elles.

Evidemment, aucune milice ne se considère comme une milice – terme péjoratif qui affaiblirait la légitimité voulue par l'organisation. Ces organisations préfèrent se considérer comme une « résistance » : Résistance palestinienne, résistance chrétienne, résistance contre l'occupation israélienne, résistance contre le capitalisme, résistance contre le confessionnalisme, etc. Elles se donnaient ainsi une certaine légitimité. Certainement, l'ennemi d'une de ces organisations ne lui ferait pas le plaisir de la considérer comme une « résistance » - terme mélioratif qui lui donnerait plus de légitimité dans son combat et dans son idéologie.

²⁷³ “Whereas bandits [...] must hit and run in order to survive, warlords levy taxes, administer justice, maintain some degree of order, and generally assume the burdens of government in the areas they control”, p.105 KALYVAS Stathis N., ““New” and “Old” Civil Wars: A Valid Distinction?”, *World Politics*, Vol. 54, No.1, Cambridge University Press, October 2011, pp.99-118

²⁷⁴ “the larger militias had a prevailing tendency to dominate and unify smaller ones- often by force- during the war”, PICARD, *op.cit.*, 1999, p.6

Tout est donc une question de perception et de camp. Cette querelle d'expressions ne se limite certainement pas au Liban²⁷⁵.

Mais chez nous, seul le Hezbollah a eu droit à cette particularité d'être une résistance et a pu continuer sa lutte, jusqu'à nos jours, alors que l'Etat libanais, notamment la présidence de la République aurait préféré retirer les armes des mains de toutes les parties armées. En effet, dès la proclamation de la décision ministérielle, Elias Hraoui annonce que « *le rôle des factions armées, qu'elles soient une résistance ou une milice, est fini* »²⁷⁶. Le gouvernement réitère ces propos le mercredi 3 avril après une séance du Conseil des Ministres : « *- la décision du Conseil est claire : il ne doit subsister d'armes, sur le sol libanais, qu'entre les mains des forces légales libanaises.* »²⁷⁷. Mais l'intransigeance du « Parti de Dieu », qui répond dès le lendemain au président de la République que la « *Résistance ne se terminait qu'à la libération* »²⁷⁸, ainsi que la convergence des intérêts syro-iraniens²⁷⁹, qui s'entendirent sur *la primauté de la lutte contre Israël*²⁸⁰, font que l'Etat libanais dût plier et accepter la présence de facto du Hezbollah sur le front méridional du pays. A la veille du premier déploiement de l'armée au Mont-Liban, le 29 avril 1991 plus exactement, le président iranien est en visite officielle à Damas et a obtenu un feu vert syrien sur la présence du Parti de Dieu dans la Bekaa et au Sud-Liban²⁸¹. Certains politiciens avaient déjà pris en compte cette donne irano-syrienne dès la fin de la guerre, comme Albert Mansour, responsable du premier programme-calendrier de dissolution des milices. En novembre 1990, lui et le ministre Mohsen Dalloul avaient déjà rassuré le Hezbollah que « *leurs armes sont intouchables* »²⁸². Même Samir Geagea à la même époque, pour d'autres raisons

²⁷⁵ On retrouve à travers le monde et à travers l'Histoire plusieurs cas où la reconnaissance d'une résistance prit du temps pour être admise, ou ne l'est toujours pas. La lutte du peuple palestinien est une résistance pour certains, du terrorisme pour d'autre, tout comme le Front de Libération Nationale algérien lors de leur guerre d'indépendance. Même les maquisards en France lors de la Seconde Guerre mondiale étaient assimilés à du terrorisme par l'Occupation.

²⁷⁶ *AnNahar* du 22/03/1991

²⁷⁷ *L'Orient-Le Jour* du 04/04/1991

²⁷⁸ *AsSafir* du 23/03/1991

²⁷⁹ Après l'invasion du Koweït en août 1990 par l'Irak, Saddam Hussein avait tenté une ouverture sur Téhéran. Les propositions irakiennes furent prises sérieusement par la République Islamique, avant que Damas n'intervienne pour y mettre fin et s'entendent sur plusieurs points régionaux dont le Liban.

²⁸⁰ *AsSafir* du 25/09/1990

²⁸¹ *AsSafir* du 30/04/1991

²⁸² *AsSafir* du 08/11/1990

certes²⁸³, considérait que « *la résistance à Israël au Sud n'est pas une milice, et que ses éléments sont des combattants.* »²⁸⁴. Le chef milicien avait compris et intégré le facteur régional à sa réflexion politique d'où les contacts entrepris par les FL avec Damas ou Anjar.

En avril 1991, alors que le compte à rebours débute, l'Etat libanais modifie son discours concernant les armes au Sud, tout en essayant quand même de mettre en avant la diplomatie avant la Résistance. Elias Hraoui dans son discours à la Nation le 12 avril 1991, à l'occasion de l'anniversaire du début de la guerre demande d'œuvrer « *à la mise en application de la résolution 425... en cas d'échec il sera alors de notre droit, et même de notre devoir de nous transformer en une résistance globale* »²⁸⁵. Elias Hraoui tente une dernière fois, le 24 avril 1991 à partir du siège du Conseil supérieur chiite²⁸⁶, de marteler que toutes les milices doivent être dissoutes. En insistant publiquement sur une démilitarisation de toute la société tout en sachant que la décision fut déjà prise de conserver certaines armes, Hraoui veut montrer au peuple libanais, et notamment à sa base, qu'il s'est démené pour pacifier le pays et qu'il n'est pas responsable si certains groupes ne sont pas désarmés. Plusieurs facteurs ont fait que le Hezbollah et certains groupes palestiniens ont été les seuls autorisés à garder leurs armes, explications sur lesquelles je ne reviendrai pas dans cette recherche²⁸⁷.

C'est ainsi qu'en avril 1991, le gouvernement entreprend de dissoudre et de désarmer tous les groupes libanais et non-libanais armés, présents sur le territoire libanais hormis le Hezbollah, l'ALS et Tsahal. Mais, toutes les milices n'ont pas confiance en ce gouvernement d'Omar Karamé. Certaines milices, notamment les FL, et pour différentes raisons sont aussi inquiètes de voir l'armée libanaise, accompagnée de ses « frères » syriens, se déployer dans leurs zones d'influences respectives. Ce gouvernement, comme celui de Sélim el-Hoss avant lui, doit donc convaincre en évitant une nouvelle effusion de sang, ces différentes organisations armées de céder leurs places à l'Etat : la commission ministérielle élargie²⁸⁸ responsable de la dissolution

²⁸³ Geagea avait besoin de dédramatiser sa milice et de lui redonner une image de « Résistance chrétienne ». Défendre implicitement le Hezbollah lui permettait de comparer ses miliciens aux miliciens du parti chiite.

²⁸⁴ *AsSafir* du 05/11/1990

²⁸⁵ Journaux locaux du 13/04/1991.

²⁸⁶ *L'Orient-Le Jour* du 25/04/1991

²⁸⁷ Voir ZIADE Elie, *op. cit.*, chapitre III, pp.46-48

²⁸⁸ Composé à la base des ministres Michel el-Murr, Farés Boueiz, Mohsen Dalloul, Khatchig Babikian et Sami el Khatib, ainsi que des responsables de l'armée et des FSI, dont notamment le général Emile Lahoud. Elle s'agrandit et comporte en plus les différents ministres représentant les milices.

des milices et de l'intégration des miliciens voit donc le jour. Cette commission, comme précisé par le Conseil des Ministres²⁸⁹, devait s'occuper uniquement de l'intégration des futurs ex-miliciens. Mais, vu la coutume libanaise, les décisions sont souvent modifiées en coulisse après concertation, tant que personne ou presque ne conteste. Ainsi, dès sa première réunion, la commission « *a formé trois sous-comités pour fixer les modalités pratiques de l'opération* »²⁹⁰ : un sous-comité pour l'intégration, un autre pour les contacts avec les milices libanaises et un troisième pour les contacts avec les milices non-libanaises, notamment les palestiniennes. Les contacts à prendre avec les milices permettaient à la commission ministérielle d'obtenir les listes des armements ainsi que celles des miliciens.

Un recensement partiel fait à partir de la presse²⁹¹ nous permet au moins d'avoir une vue générale de la capacité militaire des milices, surtout celle des Forces Libanaises ce qui explique d'une part pourquoi l'armée libanaise voulait éviter, si possible, toute confrontation et instaurer des contacts avec les différentes milices pour que cette dissolution se fasse le plus calmement possible, au risque de miner encore plus la confiance en ce gouvernement. Il faut ajouter que les milices s'étaient aussi créées un réseau économique de guerre qui permettait de les financer, à travers la perception de taxes illégales (sur le commerce maritime ou sur la restauration par exemple), la création d'entreprises au Liban comme à l'étranger et les dons de la diaspora²⁹². Nous savons par exemple que les FL taxaient à hauteur de 5 % le ciment, l'essence et les restaurants de Jbeil et du Kesrouan, et qu'elles possédaient une vingtaine de sociétés à l'étranger dans différents domaines, dont notamment la navette qui faisait le voyage Chypre-Jounieh²⁹³, seule porte de sortie de la zone chrétienne lorsque les combats bloquaient l'accès à l'aéroport ou aux postes frontières libano-syriens.

Mais dès l'annonce du rapport de la première commission ministérielle, les critiques, surtout venant des FL qui se sentent le plus visées par ce programme, attaquent notamment le déploiement en deux temps et le non-respect de l'Accord de Taëf. Concernant le premier point,

²⁸⁹ Voir *infra*

²⁹⁰ *L'Orient-Le Jour* du 05/04/1991

²⁹¹ ZIADE, *op. cit.*, chapitre III, pp. 52-55

²⁹² Pour plus d'informations concernant l'économie des guerres civiles, voir HUMPHREY Macartan, « Aspects économiques des guerres civiles », *Revue Tiers Monde*, 2/2003, numéro 174, p.269-295. HUMPHREY étudie des groupes rebelles, non pas des milices, mais l'analyse reste pertinente.

²⁹³ Jacques Chamelot pour l'AFP le 6/12/1990 publié dans *L'Orient-Le Jour* du 7/12/1990

les milices présentes au Mont-Liban et au Nord-Liban et n'ayant pas confiance en ce gouvernement – donc les FL - redoutent de se faire désarmer en premier. Les FL s'inquiètent des armes palestiniennes tandis que les autres, *Waad* et *Marada*, ne contestent pas. Ensuite, concernant le Document d'entente, les FL accusent le gouvernement de ne pas respecter les différents points de la partie II concernant l'extension de la souveraineté de l'Etat, car personne ne parle du redéploiement des forces syriennes et on évoque de temps en temps la possibilité de garder des armes entre les mains des Palestiniens, raison pour laquelle la guerre a débuté selon les FL. En privé, ce qui dérangeait le plus Samir Geagea, c'est le comportement du gouvernement envers sa formation qui a publiquement soutenu Taëf dès avril 1990, et qui considère qu'avec toutes les concessions accordées, les gains politiques n'étaient pas suffisants. De plus, il en veut au gouvernement d'être aussi pressé d'en finir avec la milice des FL tandis que l'Etat a pris presque un an pour déloger le « rebelle » Aoun de Baabda²⁹⁴.

A partir d'avril 1991, des représentants de toutes les organisations armées – notamment le Hezbollah - passent par Damas, Bloudane ou à Anjar²⁹⁵ pour obtenir des gages du régime syrien. La surenchère d'Omar Karamé, avant le retour des ministres au sein de son gouvernement, a fait comprendre à toutes les milices que la dissolution aurait bien lieu avec ou sans l'accord de ces dernières et qu'il faut s'y soumettre, tout en essayant de s'affaiblir politiquement le moins possible. Entre temps, lors de la première réunion de la commission, seuls Roger Dib et Walid Joumblatt, ministres représentant leurs milices respectives, sont présents. Les autres ministres se conforment à la lettre aux exigences du gouvernement. Il est intéressant de noter que les FL et le PSP, ennemis depuis plus d'une dizaine d'années, se concertent à ce sujet²⁹⁶. Geagea redoute de perdre du poids surtout que ses alliances politiques

²⁹⁴ Voir le mémorandum de Roger Dib lors du Conseil des Ministres du 28/03/1991 et publié dans *l'AsSafir* du 03/04/1991

²⁹⁵ Siège de Ghazi Kanaan, responsable des forces syriennes au Liban, qu'on surnomma vice-roi à cause de sa politique et de ses méthodes.

²⁹⁶ Une rencontre close entre Walid Joumblatt, Raja Harb (chef d'état-major du PSP), Roger Dib, Fouad Malek (chef d'état-major des FL) et plusieurs cadres du PSP à Moukhtara à l'occasion d'un déjeuner en l'honneur de René Ala, ambassadeur de France, avant son départ. Sethrida Geagea, l'épouse de Samir Geagea, et Michel el Murr étaient également présents au déjeuner. (Voir *AsSafir* du 22/04/1991)

ne sont pas très solides et ne résistaient encore que grâce aux armes. Les Forces Libanaises ont besoin d'entreprendre des contacts avec les ennemis d'hier²⁹⁷.

En parallèle des négociations entamées par les FL et le PSP, les milices au Sud refusent d'être dissoutes²⁹⁸. Le gouvernement se retrouve alors bloqué entre les milices du Nord, la chrétienne notamment, et du Sud, qui lient leurs désarmements à des facteurs que l'Etat libanais ne peut régler. Il va donc, pour compenser et, surtout calmer les FL qui commencent à surenchérir politiquement et même militairement²⁹⁹, tenter d'être plus flexible concernant les délais de désarmement, qui sont prorogés jusqu'au 30 juin³⁰⁰, et concernant l'intégration des ex-miliciens, deuxième point le plus important pour les FL. Finalement, comme pour le retour au sein du gouvernement, les FL durent se résigner au déploiement de l'armée dans leurs zones d'influence.

A la mi-juillet, l'Etat réussit, non sans mal, à achever le déploiement de l'armée libanaise « *dans tous les secteurs du Sud tel que fixé par le Conseil des Ministres. La troupe a atteint les périmètres des camps mais les ordres sont de ne pas rentrer dans les camps* »³⁰¹. Le gouvernement doit encore trouver une solution aux ex-miliciens.

On estime à 18 000 personnes environ les FL - entre civils travaillant dans l'administratif et combattants³⁰² - à 2 000 les *Marada*³⁰³ et à un millier le *Waad*³⁰⁴. Pour les milices, quelle que soit leur taille respective, la démobilisation des combattants est un poids économique et politique à supporter. Même l'Eglise maronite est consciente du problème social que pourrait

²⁹⁷ Que ce soit le PSP druze en mars 1991, G. Haoui en décembre 1990 ou le régime syrien entre novembre et décembre 1990, Geagea essaye de s'ouvrir aux autres forces politiques pour améliorer son image de seigneur de la guerre.

²⁹⁸ Voir ZIADE, *op. cit.*, chapitre III, pp. 56-57

²⁹⁹ Hormis les discours de Fouad Malek et Samir Geagea qui accusent le gouvernement, des manœuvres militaires sont organisées au Kesrouan et à Jbeil comprenant des hélicoptères et des blindés (voir *L'Orient-Le Jour* du 22/04/1991)

³⁰⁰ La commission ministérielle décida aussi de diviser l'armement lourd en trois catégories : Ce qui est à l'Etat, ce qui est à un tiers et qu'il faut restituer, ce qui est un « don » et dont il faut discuter avec le donataire (*L'Orient-Le Jour* du 26/04/1991).

³⁰¹ Michel el-Murr lors d'une conférence de presse le 11/07/1991 (voir *L'Orient-Le Jour* du 12/07/1991)

³⁰² *L'Orient-Le Jour* du 18/04/1991

³⁰³ Voir Chapitre I

³⁰⁴ *Idem*

provoquer le fait de laisser ces miliciens à leurs comptes³⁰⁵. En effet, un milicien renvoyé chez lui est finalement, si l'on peut se permettre la comparaison, comme l'employé d'une usine qui met la clé sous la porte. Il se retrouve du jour au lendemain sans travail, sans ressources, surtout sans le pouvoir des armes qui procurait autorité et crainte. Ensuite, les hommes et femmes qui combattent sont généralement jeunes quand ils s'enrôlent : des lycéens, des universitaires ou des jeunes employés qui abandonnent tout pour défendre leur cause. Il est normal qu'après un certain nombre d'années au front, ils ne puissent pas s'intégrer facilement à ces nouvelles économie et société de paix, tandis qu'ils étaient les acteurs principaux de l'ancienne société de guerre. Pour les chefs de milice, ces combattants ne sont pas que des camarades d'armes : ce sont surtout la base du parti politique duquel dépend l'organisation armée ou du parti qui se forme après la guerre. Faire réintégrer ces hommes et femmes dans la société, leur trouver du travail pour subvenir à leurs besoins est un minimum que leurs leaders devraient leur procurer pour conserver leur loyauté. C'est la base du clientélisme politique de ces *zu'amâ*'.

Le dossier de l'intégration des ex-miliciens est donc confié à cette fameuse commission, notamment au sous-comité qui comprenait des officiers supérieurs de l'armée et des FSI. Lors de la seconde réunion de la commission, le 8 avril 1991, les FL, le PSP et le mouvement *Amal* remettent les listes des miliciens qu'ils veulent faire intégrer à l'Etat, que ce soit au sein des forces armées ou au sein des administrations publiques : 6 000, 18 000 et 25 000 noms sur chaque liste respectivement³⁰⁶. Les autres milices, comme le *Waad* et les *Marada*, n'ont pas fourni de liste, sachant qu'ils seront bien traités par ce gouvernement, et par la Syrie, qu'ils soutiennent. C'est à ce moment que le gouvernement découvre ses deux nouveaux obstacles : les officiers et le Parlement. En effet, l'armée libanaise sous le commandement d'Emile Lahoud s'occupait depuis d'ores et déjà un an à restaurer l'armée et à la réunifier après 15 ans de guerre. Le commandement, aidé (ou obligé ?) par l'Etat et le « frère » syrien, se démène pour éloigner les hommes encore fidèles au général Aoun, et ne veut et ne peut absorber autant de miliciens, au risque de faire implorer l'armée une nouvelle fois, ou de la reconstruire sur de mauvaises fondations. D'autre part, le Parlement refuse que la conscription ne soit ouverte qu'aux

³⁰⁵ A travers la presse, ainsi que dans la biographie du Patriarche Sfeir, nous pouvons voir que le chef de l'Eglise maronite rencontrait souvent des personnalités FL. Même le représentant du Vatican au Liban, Pablo Puente, rendait visite aux FL pour les questionner au sujet de l'avancée du dossier.

³⁰⁶ *L'Orient-Le Jour* du 09/04/1991

miliciens, contrairement au deuxième point de la partie II de l'accord de Taëf, qui stipule qu'« *une conscription ouverte à tous les Libanais sans exception* » doit être mise en place. A partir de là, le gouvernement tergiversera durant 8 mois pour clore le dossier des ex-miliciens.

La commission demande tout d'abord aux milices de fournir de nouvelles listes, considérant ces premières comme trop grosses, tandis que le Cabinet parle de fixer à 16 000 le nombre de recrues qu'il pourrait absorber³⁰⁷. Dans le même temps, l'armée libanaise fait savoir qu'elle ne pourrait intégrer *que l'équivalent de 5 à 7% de ses effectifs (soit environ deux à trois mille hommes)* »³⁰⁸ sur les 10 brigades existantes (soit entre 25 000 et 30 000 hommes)³⁰⁹. Le gouvernement essaye alors, pour n'irriter personne, d'avancer le chiffre de 20 000 intégrés, alors que sur le terrain, les FL menacent de ne pas laisser l'armée se déployer et organisent un défilé militaire impressionnant des FL pour obtenir l'intégration des miliciens³¹⁰. Selon l'*AsSafir* du 22/04/1991, les 20 000 miliciens – tandis que les nouvelles listes miliciennes atteignent 36 000 - seraient répartis comme suit :

- 6 500 maronites notamment des FL
- 1 800 grecs-orthodoxes, grecs catholiques et arméniens
- 1 700 pour les partis et organisations armées comme les Marada et le Waad ou d'autres
- 2 800 druzes notamment du PSP
- 2 800 chiites notamment d'Amal
- 2 800 sunnites notamment des organisations armées de Beyrouth, Saida et Tripoli
- 1 600 pour les organisations et partis présents dans les régions musulmanes

Les milices acceptent, non sans broncher : c'est à ce moment que réapparaît par exemple Sleiman T. Frangié avec une liste de 3 000 miliciens qu'il veut faire intégrer, tandis qu'il n'a participé à aucune réunion. Elie Hobeika, refait aussi surface. Le *za'im* du Nord ainsi que le petit chef de parti ont laissé les négociations se faire entre les FL et le gouvernement le temps que Samir Geagea s'affaiblisse politiquement avant de venir gratter du terrain pour leurs bases populaires respectives. A ce moment, alors que les FL sont neutralisées, on voit réapparaître les autres personnalités chrétiennes qui s'étaient abstenues de prendre position. Sleiman T.

³⁰⁷ *L'Orient-Le Jour* du 11/04/1991

³⁰⁸ *L'Orient-Le Jour* du 22/04/1991

³⁰⁹ PICARD, *op. cit.*, 1999, p.8

³¹⁰ *L'Orient-Le Jour* du 22/04/1991

Frangié, terré dans son fief du Nord, ne prenait pas la peine de participer aux réunions, de la commission comme celles du Conseil des Ministres, et s'était déclaré favorable au premier projet de dissolution sans faire de remarques ou de demandes précises. De plus, Elie Hobeika, dans toutes ses déclarations après les réunions hebdomadaires du commandement de son parti, ne fait que soutenir les actions du gouvernement, et accuse les FL de les refuser.

De plus le Parlement met un nouveau bâton dans les roues du gouvernement : pour pouvoir enrôler la majorité de ces miliciens, il fallait un amendement législatif sur les critères d'enrôlement dont notamment l'âge et le célibat, ce que refusent certains députés. Le Parlement, proche de la recomposition³¹¹, a besoin d'affirmer son poids politique, notamment les députés qui veulent récupérer l'électorat déçu par ce gouvernement.

Entre temps, on peut voir par les chiffres ci-dessus, comment se font marginaliser les partis non dociles au régime syrien. En effet, dans les 6 500 miliciens maronites qui sont prévus, la commission veut qu'ils soient issus des FL, des Kataëb, du PNL, et des autres petits groupes armés chrétiens, hors le *Waad* et les *Marada*. Statistiquement, le rapport entre le nombre de combattants au sein de chaque groupe et le nombre de miliciens que l'Etat est prêt à prendre en charge, est largement avantageux pour Elie Hobeika et Sleiman Frangié, qui, parce qu'ils se sont pliés aux exigences du gouvernement, peuvent clore le dossier de leurs ex-miliciens qui sont pris en charge par le gouvernement. Hobeika et Frangié, tout comme les autres milices proches du régime syrien, profitent de la perte des FL de leurs capacités militaires pour faire de la surenchère, vu que politiquement, ils sont plus confortablement installés dans le giron du gouvernement.

Ce gouvernement, après une relégation au second plan du dossier durant deux semaines à cause de la finalisation et de la signature du *Traité de Fraternité et de Coopération* entre le Liban et la Syrie³¹², et vu que l'armée et les FSI ne veulent pas prendre plus que ce déjà annoncé ci-dessus, décide en coulisse tout d'abord de n'enrôler que 6 000 ex-miliciens³¹³. Mais il cède à la pression de toutes les milices, et notamment les FL, le PSP et *Amal*, et décide enfin de compte que l'intégration des 20 000 miliciens se ferait par étapes, en ne commençant que par 6

³¹¹ Voir Chapitre IV

³¹² Voir les journaux locaux du 15 au 23 mai 1991

³¹³ *L'Orient-Le Jour* du 29/05/1991

000³¹⁴. Evidemment, alors que l'intégration doit avoir lieu à partir du 30 avril, conformément à la décision du Conseil des Ministres du 28 mars, celle-ci ne peut débiter avant d'avoir clôturé les listes. Il est à noter que le délai pour remettre les listes complètes pour la première vague d'intégration avait été fixé au 21 juin. Il fallait aussi que la liste comporte l'identité complète de la personne, ses date et lieu de naissance, son numéro de casier judiciaire, les diplômes obtenus, ainsi que les conditions normales d'enrôlement dans l'armée (moins de 25 ans et célibataire). Même cette nouvelle date ne fut pas respectée car certains partis, dont notamment les FL, ont omis certains détails. Il fallait en tout cas attendre le 9 juillet que l'Organisation Populaire Nassérienne (OPN, maîtrisée par l'armée libanaise, ne remette sa liste pour finaliser les inscrits avant même de commencer le processus d'intégration³¹⁵, pour ne pas qu'une communauté ne se sente lésée³¹⁶. Ces listes, une fois présentées et complètes devaient être encore étudiées par une commission regroupant les ministres de l'Intérieur et de la Défense ainsi que plusieurs officiers. Ils finissent par choisir 5 091 noms sur les 11 764³¹⁷, après avoir éliminé 350 à 400 miliciens des FL car ayant dépassé l'âge limite de quelques années³¹⁸. Cela renforce la marginalisation des FL au sein de l'administration publique et les partisans des forces anti-syriennes y ont vraiment vu la volonté du gouvernement de les exclure³¹⁹, surtout qu'en parallèle, pour combler les près de 900 places restantes – puisque le gouvernement tient à montrer son sérieux dans ce dossier - il demande aux ministres et députés de lui fournir des listes de leurs partisans³²⁰ : un renforcement non-voilé de la base politique des *zu'amâ* inféodés au régime d'Assad.

Le gouvernement réussit enfin à dresser une liste, plus ou moins équitable de 5 900 noms répartis communautairement et selon leurs allégeances milicienne ou politique. Mais au moment de passer à la pratique, seuls 1 810 personnes (210 chrétiens et 1600 musulmans) sont

³¹⁴ *L'Orient-Le Jour* du 30/05/1991

³¹⁵ *L'Orient-Le Jour* du 10/07/1991

³¹⁶ L'OPN regroupe majoritairement des sunnites et c'est une des seules organisations miliciennes à pouvoir égaliser la répartition communautaire

³¹⁷ *L'Orient-Le Jour* du 10/07/1991

³¹⁸ *L'Orient-Le Jour* du 11/07/1991

³¹⁹ En effet, sur les miliciens qui se faisaient recaler par la commission, la plupart n'avait pas trente ans, et était combattant depuis plusieurs années. Si le gouvernement avait vraiment voulu intégrer les FL et autres dans le nouveau système politique, ils auraient pu admettre qu'un milicien ayant dépassé les 25 ans peut intégrer l'armée car physiquement, avec les entraînements qu'il a suivis au sein de son parti, il en est capable.

³²⁰ *AsSafir* du 08/08/1991

allés remplir leur formulaire d'adhésion³²¹. Nous pouvons l'expliquer de deux façons : soit les listes furent gonflées – par l'Etat - pour faire taire la polémique sur le nombre d'intégrés ou – par les milices - pour bloquer l'entrée des miliciens du camp adverse. Soit les listes étaient relativement sérieuses, mais les miliciens, par manque de confiance ou par crainte d'être persécutés par une armée libanaise qu'ils avaient combattue, avaient préféré ne pas s'enrôler. Il est à noter aussi qu'un traité de sécurité entre le Liban et la Syrie, qui comporte un volet relatif aux liens entre les deux armées³²² a été signé hâtivement sans même qu'il ne soit distribué au Conseil des Ministres, une semaine avant le début du processus effectif d'intégration.

Au final, seuls 1 845 ex-miliciens se présentèrent à l'hippodrome pour rejoindre leurs nouvelles vies³²³ dans les quatre camps de réintégration (Kleyate , Hammana , Batroun et Rayak), sans être complètement rassurés car des examens médicaux devaient encore être faits pour finaliser l'intégration. C'est à ce moment Samir Geagea réapparaît au-devant de la scène publique. Ayant fini de vendre ou de ranger³²⁴ l'armement de sa milice d'une part, et ayant réalisé que ses partisans ne seront pas intégrés dans les rouages de l'Etat, Geagea comprend qu'avoir soutenu Taëf n'aura pas suffi, malgré les promesses de Hraoui³²⁵ pour pouvoir intégrer le jeu politique de l'ère de paix, et qu'il faut donc ou se soumettre aux exigences de Damas en attendant un changement régional, ou se ranger dans une opposition politique qui ne rejette pas le Document d'Entente, rejet qui a marginalisé le PNL , Aoun et Raymond Eddé, mais une opposition qui conteste l'application de l'Accord. Il choisit la deuxième option, avec Roger Dib boycottant le gouvernement et des attaques très virulentes³²⁶. Mais cette politique laisse entre temps le champ libre aux autres chrétiens pour s'affirmer et prendre plus de poids, comme Frangié ou Hobeika, mais surtout les Kataëb : Georges Saadé, croyant plus sincèrement à

³²¹ *L'Orient-Le Jour* du 09/08/1991

³²² La Syrie aurait droit entre autre à un agent de liaison auprès de chaque caserne, ce qui lui permettrait de surveiller toute l'armée libanaise.

³²³ *AsSafir* du 20/09/1991

³²⁴ Selon Pakradouni, Geagea aurait gardé des armes. Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

³²⁵ Hraoui aurait garanti un rôle à Geagea s'il rend les armes. Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

³²⁶ Notamment le premier discours depuis mai (*L'Orient-Le Jour* du 16/09/1991)

l'accord de Taëf que Geagea, commence de plus en plus à s'éloigner du leader des FL et à vouloir s'affirmer, surtout au sein du parti phalangiste³²⁷.

Les années 1990-91 permettent au Liban de faire taire le gros des armes sur le territoire. Les *zu'amâ'* de l'après - guerre, politiques comme miliciens, sont soit marginalisés ou morts, soit désarmés et nécessairement politiquement affaiblis. L'ère libanaise de « paix » peut être bâtie sur la première pierre qu'est la reconstitution du Législatif.

³²⁷ Saadé fait nommer un assistant à Roger Dib, Bassam Abou Fadel, comme pour infiltrer l'administration phalangiste contrôlée par Samir Geagea. *L'Orient-Le Jour* du 10/10/1991 et annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

CHAPITRE 4 : L'APPLICATION CONTROVERSEE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS TAEFIENS

Nominations parlementaires : les leaders chrétiens entre populisme et realpolitik

« Le nombre des membres de la Chambre des députés sera augmenté à 108, à égalité entre les chrétiens et les musulmans. Les sièges qui seront nouvellement créés sur la base du présent document, ainsi que ceux qui étaient vacants avant la proclamation de ce document, seront pourvus exceptionnellement et pour une seule fois par désignation de la part du gouvernement d'entente nationale dont la formation est prévue. » Document d'Entente nationale, I, 2,A, 7 ³²⁸

« Pour persuader les seigneurs de la guerre libanais d'accepter l'accord, il fallait leur offrir une grande portion du nouveau gâteau. Ainsi de la disposition qui autorisait le gouvernement, au mépris des principes démocratiques les plus fondamentaux, à nommer des députés pour pourvoir les sièges vacants par la mort de leurs titulaires et les nouveaux sièges créés pour parvenir à la parité entre chrétiens et musulmans »³²⁹

Les dernières élections législatives eurent lieu en avril 1972 et le mandat des députés élus en ce temps-là ne devaient durer que quatre années. Mais la guerre éclata, et la Chambre des députés prorogea son mandat parlementaire huit fois entre 1976 et 1989. Cette Chambre pu durant son long mandat élire 5 présidents de la République, ratifier et abroger l'accord de paix libano-israélien, abroger les accords du Caire, se réunir à Taëf pour discuter le Document d'Entente nationale et finalement faire naître la nouvelle République libanaise en votant les amendements constitutionnels décidés en octobre 1989.

Un Parlement est théoriquement composé de députés ou de représentants des citoyens. Ce Peuple, ne pouvant organiser lui-même directement la « chose publique », délègue ses

³²⁸ Voir annexe I : L'Accord de Taëf

³²⁹ SALAM, *op. cit.*, p. 14

pouvoirs à des représentants pour une durée limitée. Ces élus représentent les citoyens et cette assemblée est la seule « vraie » représentation de tout le peuple si le suffrage universel direct est utilisé. Au moment où la Chambre des députés a une majorité claire ou qu'une coalition parlementaire se forme que le Législatif peut créer un Exécutif³³⁰ : d'où l'importance de pouvoir contrôler ou d'avoir un poids ou une influence au sein ou sur la Chambre des députés.

En 1991, la Chambre n'est plus composée que de 68 députés sur 99 entre les décès et les personnes qui ont perdu leurs députations suite à leurs élections comme président de la République. Comme le stipule le Document d'Entente nationale, 9 sièges musulmans doivent être créés pour atteindre une parité exacte et le gouvernement d'entente nationale doit nommer exceptionnellement des députés pour combler les sièges vides. Cela veut dire automatiquement que l'Exécutif, reposant sur la confiance du Législatif tout en étant responsable devant lui, doit lui-même choisir de qui est composée cette Assemblée durant les trois prochaines années³³¹ : 40 députés sur 108, 37% environ, n'est pas un poids négligeable, surtout si certains ministres sont déjà députés³³².

« Contrairement à tous les principes constitutionnels³³³ et philosophiques sur lesquels repose l'idée même de la représentation, nationale, de députés »³³⁴, ce sont les députés lors des réunions taëfiennes qui ont accepté que leurs nouveaux pairs soient nommés. Cette idée n'est pas nouvelle : on la retrouve déjà dans l'Accord tripartite de 1985. Selon Pakradouni³³⁵, ce concept est une idée du vice-président syrien Abdel Hamid Khaddam. En 1985, l'accord prévoyait l'augmentation de la Chambre à 198 députés, ce qui aurait permis au pouvoir inféodé à Damas d'absorber tous ses alliés – *zu'amâ'* traditionnels comme *zu'amâ'* miliciens – dans les institutions républicaines. A Taëf, les députés, notamment chrétiens, ont réussi à réduire ce

³³⁰ Voir Chapitre II

³³¹ En vertu de la loi de prorogation du Parlement votée le 7 décembre 1989, le mandat de la Chambre n'expire qu'en 1994, à moins que l'Exécutif ne considère que la situation ne permetten d'organiser des élections législatives avant cette date.

³³² Le cumul du mandat de député et d'une fonction ministérielle n'est pas interdit au Liban.

³³³ Le point D des principes généraux décidés à Taëf et qui forment le préambule de la Constitution de cette nouvelle République, précise que « *le peuple est la source des pouvoirs* ». Le fait que l'Exécutif nomine des députés sans prendre en considération la volonté du peuple, de quelque façon que ce soit est donc anticonstitutionnels même si l'article 24 de la Constitution prévoit ces désignations

³³⁴ MAILA Joseph, *op. cit.*, p152

³³⁵ Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

nombre à 108, pour éviter que les nouveaux « représentants de la nation » soit majoritaire et que la vieille garde de 1972 puisse conserver son poids.

Dès les premiers jours du mandat Hraoui en décembre 1989, le gouvernement Hoss réfléchit déjà à l'application de cette clause³³⁶. Il fallait adopter tout d'abord les lois d'amendements qui prirent du temps³³⁷, puis soumettre au Parlement une nouvelle loi électorale augmentant le nombre de sièges et permettant la nomination. Une fois le problème des adversaires au Document résolu et les armes tuées, les gouvernements Hoss et Karamé se retrouvent dans le collimateur des opposants à l'application faussée de Taëf.

Tout d'abord, comme vu au chapitre précédent, Geagea et Saadé considèrent que ces gouvernements ne sont pas aptes à nommer les députés. Entre le 13 octobre 1990 et le 20 mars 1991, le chef des FL refuse publiquement que ces gouvernements « monochromes » ne modifient la couleur du Parlement et ne le féodalise. D'une part, il propose d'arrêter le boycott du Conseil des ministres et de dissoudre sa milice si l'Exécutif s'engage à ne pas nommer les députés et à organiser des élections dans l'année³³⁸. D'autre part, il tente de convaincre que les nominations ne sont pas nécessaires car les députés encore vivants représentent plus ou moins à part égale les différentes communautés et que donc il n'y a pas besoin de « *noyer l'ancien Parlement qui, à [son] avis, reste la seule institution constitutionnelle reflétant d'une manière ou d'une autre l'accord d'entente entre Libanais* »³³⁹. Il faudrait selon lui distinguer entre les points essentiels du Document – soit la parité - et ce qui est accessoire – la nomination³⁴⁰. Par ces prises de positions, on sent que Geagea a compris qu'il se fait écarté petit à petit du train taëfien, et tente de se mettre dans une opposition – pour récupérer la base populaire aouniste ou PNL- tout en restant modéré dans ses demandes – pour ne pas perdre de crédibilité politique aux yeux du pouvoir syrien.

Toujours du côté des boycotteurs, Georges Saadé est plus politicien dans son discours. Alors qu'il refusait lors de la formation du gouvernement Karamé que cet Exécutif s'occupe de mettre en place les clauses taëfiennes car non représentatives de l'esprit de Taëf, son discours se peaufine et le chef des Kataëb, père de l'Accord, demande que toutes les clauses soient

³³⁶ *L'Orient-Le Jour* du 14/12/1989

³³⁷ Voir Chapitre III

³³⁸ *AsSafir* du 11/01/1991

³³⁹ *L'Orient-Le Jour* du 12/03/1991

³⁴⁰ *Idem*

appliquées simultanément, dont les nominations³⁴¹. On remarque ici une cassure de plus en plus nette entre le chef des Kataëb et le chef des FL, puisque le premier est prêt à pactiser avec le gouvernement, ce qui consisterait à accepter les nominations tant que les autres engagements pris à Taëf sont respectés et appliqués, tandis que le *za'im* milicien refuse de négocier et s'enferme dans un boycott d'opposition qui finalement ne lui rapporte pas grande chose puisque le 20 mars, il se retrouve acculé à accepter ce gouvernement³⁴².

Du côté du Parlement, même si ce dernier est le signataire de cet Accord une quinzaine de mois auparavant, les parlementaires ne sont pas pressés d'intégrer de nouveaux membres à leurs côtés et d'être dissouts dans une nouvelle assemblée car ils ont besoin de retrouver une certaine légitimité populaire qui s'est effritée durant la guerre. Ils préfèrent que cette clause ne soit pas appliquée même si eux l'ont accepté officiellement. Ces députés à l'instar de Boutros Harb n'attaquent pas de front l'Exécutif, mais font quand même savoir qu'ils ne sont pas ravis de l'application de l'Accord par ce gouvernement. D'une part Harb, alors ministre de l'Education, se permet de critiquer publiquement son équipe gouvernementale en considérant que « *l'accord de Taëf a été dénaturé* »³⁴³ et n'hésite pas à montrer officiellement son opposition en la consignant sur le PV du Conseil des ministres transmettant le projet de loi électoral³⁴⁴. Il a même tenté de voter contre la loi lors de la séance parlementaire avant que son Premier ministre ne le remette en place !³⁴⁵ D'autre part il est l'un des premiers défenseurs de la Chambre quand sa légitimité est remise en cause³⁴⁶. D'autres députés se défendent en 1991 d'avoir accepté le système de désignation en octobre 1989 car la situation le nécessitait, tandis qu'en ce moment, l'Etat a commencé à étendre sa souveraineté et que donc des élections seraient plus appropriées³⁴⁷.

Concernant les adversaires naturels à l'Accord de Taëf, même si leurs prises de positions n'importent pas beaucoup vu qu'ils n'étaient pas au sein de « l'entente nationale » taëfienne, ils marquent quand même leurs refus : Raymond Eddé, toujours député, demande au président

³⁴¹ *L'Orient-Le Jour* du 26/03/1991

³⁴² Voir Chapitre III

³⁴³ *L'Orient-Le Jour* du 12/03/1991

³⁴⁴ *L'Orient-Le Jour* du 29/03/1991

³⁴⁵ *AsSafir* du 10/05/1991

³⁴⁶ Voir *AsSafir* du 14/01/1991 et *L'Orient-Le Jour* du 08/05/1991

³⁴⁷ *L'Orient-Le Jour* du 22/03/1991

de la Chambre d'empêcher la désignation des députés³⁴⁸, avant d'accuser le peuple de n'être « *que des troupeaux de moutons conduits par leurs bergers à l'abattoir sans résistance* »³⁴⁹. Eddé, toujours en exil volontaire, ne mâche pas ses mots sachant qu'il n'a plus rien à perdre. Le NFL fait de même et demande « *l'organisation d'élections parlementaires libres* »³⁵⁰. De son côté, le PNL, encore sous le choc de l'assassinat de son chef, tient un double discours : d'une part, il s'oppose catégoriquement à la nomination des députés, tout en s'indignant de ne pas avoir été consulté pour désigner le remplaçant de Camille Chamoun³⁵¹. On remarque par ce communiqué que le bureau politique du PNL décapité hésite à conserver sa position de rejet absolu ou s'il doit accepter la nouvelle République pour n'obtenir qu'un poids symbolique, avec un risque de perdre sa base populaire qui est complètement contre le Document³⁵².

Entre temps, alors que les mécontents s'atermoient en refusant cet engagement taëfien et en proposant de possibles alternatives pour gagner du temps, le pouvoir exécutif campe sur ses positions, avec le soutien de Damas, tout en essayant de convaincre les récalcitrants à accepter le fait accompli. Dès janvier, les membres du gouvernement ou leurs alliés expliquent aux forces miliciennes qu'avec des nominations, ils auront des députations, tandis qu'avec des élections, rien n'est garanti³⁵³. Ce marchandage, complètement anti-démocratique, est destiné à demi-mot aux FL et aux phalangistes qui boycottent le Conseil des ministres et qui hésitent encore à rendre leurs armes³⁵⁴, tandis que les autres *zu'amâ'* miliciens chrétiens, tel que Elie Hobeika ou Sleiman T. Frangié, sachant qu'ils sont appréciés par Damas, ont d'ores et déjà décidé de dissoudre leurs organisations en connaissance de cause. De plus, alors que Geagea propose des élections, même partielles, au lieu de désignations, le ministre de la Défense Michel el-Murr lui fait comprendre que des législatives ne peuvent avoir lieu avant la dissolution des groupes armés et que si toutes les armes moyennes et lourdes ne sont pas remises avant le mois de mai, alors le gouvernement sera dans l'obligation, malgré lui, de nommer des parlementaires³⁵⁵. En d'autres termes, il pousse Geagea à accepter, tête baissée, les décisions de l'Exécutif,

³⁴⁸ *L'Orient-Le Jour* du 03/04/1991

³⁴⁹ *AsSafir* du 05/04/1991

³⁵⁰ *L'Orient-Le Jour* du 11/04/1991

³⁵¹ *L'Orient-Le Jour* du 26/01/1991

³⁵² Voir annexe VI : entretien avec Maroun Hérou

³⁵³ *AnNahar* du 16/01/1991

³⁵⁴ Voir Chapitre III

³⁵⁵ *AnNahar* du 13/02/1991

dont il fait théoriquement encore partie³⁵⁶. Enfin, le Président Hraoui, qui se considère le « président de tous les Libanais »³⁵⁷ et garant de la Constitution, s'en remet au texte, qui doit être malheureusement appliqué « à la lettre » même s'il préférerait que des élections soient organisées³⁵⁸. Finalement, le 20 mars 1991, les FL et Kataëb rejoignent le gouvernement acculés, même si Saadé aurait obtenu un engagement du Pouvoir concernant l'obtention par désignation de toutes les députations phalangistes perdues depuis 1972. Par ces promesses, le gouvernement veut montrer à Saadé qu'il a personnellement plus intérêt à se distancer de Geagea que de rester sous sa coupe.

Dès la fin du boycott, malgré l'engagement de l'Exécutif au sujet du consensus gouvernemental, le président du Conseil des ministres affirme que « *nul ne s'est engagé à l'égard des FL ou de quiconque à prendre les décisions capitales au sein du Conseil des ministres d'une manière consensuelle. Cela contredirait l'accord de Taëf et les principes de la démocratie. S'il n'y a pas de consensus les questions seront soumises au vote* »³⁵⁹. Roger Dib et Georges Saadé, coincés par et au gouvernement, essayent de marchander avec Damas en proposant à Khaddam lors d'une visite éclair dans la capitale syrienne, d'appliquer toutes les clauses taëfiennes en un seul bloc³⁶⁰ et donc de ne pas favoriser les désignations parlementaires tant que les autres engagements ne sont pas encore prêts à être mis en application. Le vice-président syrien, ou « Haut-commissaire du Liban », aurait fait comprendre aux deux ministres que « *si l'une des clauses prévues par l'Accord de Taëf n'est pas mise en application, la Syrie considèrera alors qu'elle n'est plus tenue de respecter ses engagements, tels que définis par le Document d'Entente nationale.* »³⁶¹ tandis que simultanément, le ministre de la Défense syrien, le général Tlass, effectuait une visite surprise à son homologue libanais³⁶². Les ministres comprennent donc que si les FL et les Kataëb veulent que l'armée syrienne se retire du Liban, ils doivent donc impérativement accepter les désignations. Leurs demandes déboutées, Saadé

³⁵⁶ Entre le 24/12/1990 et le 20/03/1991, Geagea est toujours ministre d'Etat, puisque son boycott n'est pas accompagné d'une lettre de démission.

³⁵⁷ *L'Orient-Le Jour* du 26/04/1991

³⁵⁸ *AsSafir* du 26/03/1991

³⁵⁹ *L'Orient-Le Jour* du 25/03/1991

³⁶⁰ *L'Orient-Le Jour* du 28/03/1991

³⁶¹ *L'Orient-Le Jour* du 02/05/1991

³⁶² *L'Orient-Le Jour* du 28/03/1991

et Dib essayent une dernière fois d'éviter les nominations en proposant à Hraoui et Karamé une acceptation complète du projet de dissolution des milices si le projet de loi électorale avec nominations est reporté ; en vain³⁶³. Au final, leurs revendications ne sont pas prises en compte et les ministres se retirent avant la fin du Conseil des ministres, destiné à l'envoi des projets de loi, pour protester de l'absence de consensus³⁶⁴. Une protestation symbolique mais inutile puisqu'ils décident dès le lendemain, pour tenter d'avoir un nouveau lot de consolation, de dissocier la question de la dissolution des milices du dossier des nominations parlementaires³⁶⁵. A partir d'avril, Geagea, persistant et signant, demande encore des élections législatives dans ses rares déclarations publiques qui s'accordent aux décisions du Parti National Liberal, du Bloc National et du Nouveau Front Libanais aouniste. Quant à Saadé, il ne prend plus la peine de refuser les désignations mais continue simplement à demander l'application de tout le Document. Les Kataëb se résolvent à accepter les nominations comme « un mal nécessaire »³⁶⁶. Finalement, après lectures et modifications symboliques des commissions parlementaires, accompagnées de plaidoiries passionnelles contre le principe de la désignation - comme pour montrer que le Parlement de 1972 est toujours actif et légitime à représenter le peuple libanais - la loi électorale prévoyant le passage du nombre de députés de 99 à 108 avec une désignation exceptionnelle de 40 députés est votée le 09 mai par les 47 députés présents³⁶⁷.

La course aux nominations est donc lancée. S'accommodant du jour au lendemain à ce moindre mal, les différents acteurs chrétiens vont revendiquer des sièges dans les circonscriptions où ils considèrent qu'ils sont historiquement présents, ou dans les autres pour essayer d'étendre leurs influences respectives. Les opposants à l'Accord de Taëf campent sur leurs positions et se refusent à participer à cette campagne « nominative » : par exemple, avant son élection à la tête du PNL, Dory Chamoun refuse qu'on lui accorde l'ancien siège de son père³⁶⁸. Le même jour, les phalangistes n'hésitaient pas à demander les 7 sièges obtenus par le

³⁶³ *AnNahar* du 29/03/1991

³⁶⁴ *L'Orient-Le Jour* du 29/03/1991

³⁶⁵ *L'Orient-Le Jour* du 30/03/1991

³⁶⁶ Mounir Hage le 14/04/1991 (*L'Orient-Le Jour* du 15/04/1991)

³⁶⁷ Journaux locaux du 10/05/1991

³⁶⁸ *L'Orient-Le Jour* du 28/05/1991

parti en 1972³⁶⁹, tandis que les FL sont, médiatiquement du moins discrètes, et présentent quand même des candidats communs avec les Kataëb.

Le 1^{er} juin ouvre officiellement les candidatures aux sièges à pourvoir : 348 candidats vont se présenter pour seulement 40 places. Dans les listes des candidats, hormis les partis politiques, les milices et les ministres, on voit réapparaître d'anciennes familles, des petites *za'âmat* ou d'autres que l'on croyait éteintes qui essayent de retrouver leurs prestiges d'antan. On voit aussi certains noms de petits notables locaux qui essayent, par l'attribution d'une députation, d'accroître leurs influences. A leur retour, des *zu'amâ'* traditionnels se confrontent aux partis et milices qui veulent étendre leurs influences : au Kesrouan par exemple, le candidat FL/Kataëb est opposé à la *za'âmat* des Abou Charaf qui veulent récupérer leur siège.

Entre le 3 juin, date de clôture des candidatures et le 6 juin, jour des nominations par le Conseil, on peut voir la faiblesse politique et le manque d'influence qu'ont les FL et les Kataëb, tandis que Hobeika et Frangié n'hésitent pas à marcher frontalement sur les plates-bandes de leurs ennemis.

Par exemple, Elie Hobeika présente sa candidature au siège d'Achrafié laissé vacant par Pierre Gemayel, comme pour placer le *Waad* dans la vraie continuité phalangiste. Il avait tout d'abord hésité à pourvoir le siège d'Amine Gemayel avant d'être convaincu par Hraoui d'y renoncer³⁷⁰. Cette candidature est une attaque directe aux Kataëb qui considèrent que c'est « *une atteinte intolérable au patrimoine populaire* »³⁷¹ phalangiste. De plus, lors de la séance du Conseil des ministres destinée au vote nominal pour pourvoir chaque siège, on remarque que Dib et Saadé sont plus conciliants avec le pouvoir tandis que Frangié et Hobeika, tous deux ministres, ne prennent même pas la peine³⁷² de leur rendre la pareille.

La nouvelle Assemblée, « représentante du peuple » naît enfin le 7 juin. L'Exécutif a réussi à faire intégrer une grande partie du gouvernement ainsi que les alliés de Damas, tout en ménageant symboliquement les opposants FL et Kataëb. La dissolution des milices n'étant pas

³⁶⁹ *Idem*

³⁷⁰ *AsSafir* du 03/06/1991

³⁷¹ *L'Orient-Le Jour* du 05/06/1991

³⁷² *L'AsSafir* du 07/06/1991 détaille les votes obtenus siège par siège. On remarque que Dib et Saadé ont accepté sans broncher les députations de S.T. Frangié, E. Hobeika, R. Hraoui (fils du président de la République) et F. Boueiz (gendre du président de la République), tandis que Frangié et Hobeika s'abstiennent pour les députations des candidats FL-Kataëb (M.Hage, A.Chader et G.Kassab)

achevée, Geagea est encore effacé de la sphère publique et son affaiblissement politique apparaît progressivement, surtout quand son principal allié « *prône la collaboration avec le régime* » et « *lui rend hommage pour ses patients efforts lors de l'affaires des désignations* »³⁷³, tandis que le chef des FL accueille le même jour Georges Haoui, malheureux perdant des nominations³⁷⁴.

Le dossier des nominations parlementaires, en parallèle de la dissolution des milices a fait donc apparaître une cassure flagrante au sein des Kataëb, a affaibli les *zu'amâ'* traditionnels parlementaires non inféodés à Damas et a récompensé les *zu'amâ'* traditionnels ou miliciens proches du régime syrien.

L'été 1991 permet au pouvoir taëfien, grâce à la dissolution des milices, la constitution de ce nouveau Législatif, le vote de la loi d'amnistie générale³⁷⁵, et enfin de se concentrer sur le retour d'une vie politique et économique « normale » et prévoit déjà les prochaines élections législatives.

³⁷³ *L'Orient-Le Jour* du 11/06/1991

³⁷⁴ *AsSafir* du 11/06/1991

³⁷⁵ Le 14/08/1991, le Conseil des ministres approuve un projet d'amnistie générale, sauf certains dossiers politique, qui est voté par la Chambre deux semaines plus tard. Les FL considérant que la faille volontaire du projet les vise, décide de boycotter le Conseil des ministres en guise de protestation. Dib ne participe plus au réunion jusqu'à la chute du gouvernement. De plus, grâce à cette amnistie, le gouvernement a pu accorder un grâce à Michel Aoun et ses compagnons qui évacuèrent l'ambassade de France et allèrent s'exiler en France.

L'année 1992 : une chance d'union chrétienne ratée

« La circonscription électorale est le mohafazat. [...] Le nombre des membres de la Chambre des députés sera porté à 108. » Document d'Entente nationale, I, 2, A, 4-6, Novembre 1989³⁷⁶

« A la stabilité revenue, il manque des élections libres » - Elias Hraoui, novembre 1991³⁷⁷

« La fixation des dates des élections [...] une provocation flagrante de la volonté d'une partie des Libanais » Patriarche Sfeir, août 1992³⁷⁸

En vertu de la loi de prorogation du Parlement votée le 7 décembre 1989, le mandat de la Chambre n'expire qu'en 1994, à moins que l'Exécutif ne considère que la situation ne permette d'organiser des élections législatives avant cette date. Au 1^{er} semestre 1991, le gouvernement et les pro-nominations arguaient que le contexte politico-militaire ne permettait pas à l'Etat l'organisation d'élections législatives dans un pays occupé par l'ennemi au Sud, encore contrôlé en partie par des milices, ayant des centaines de milliers de déplacés et ayant des forces de sécurité trop faibles pour garantir toutes seules la sécurité. Les nominations étaient donc un moindre mal dans « l'impossibilité » d'organiser un scrutin. Trois mois plus tard, alors que le contexte n'a pas beaucoup changé hormis le désarmement de certaines parties, le premier ministre, relayé par des sources proches de Damas, parle déjà d'élections prévues pour 1992³⁷⁹. Pourquoi alors ne pas avoir attendu la « dissolution » des milices pour organiser des élections parlementaires en été 1991 ? Et puisque le Législatif choisi par l'Exécutif est légal jusqu'en 1994, pourquoi s'empresser de le modifier une nouvelle fois ?

Le gouvernement, pour respecter Taëf et les vœux de Khaddam, devait nommer des parlementaires pour pouvoir contrôler le Législatif. Mais ce contrôle n'est pas illimité dans le temps : le pouvoir, ainsi que son tuteur, savaient que la roue pouvait tourner surtout internationalement avec le Nouvel ordre mondial de Bush et le début des négociations

³⁷⁶ Voir annexe I : L'Accord de Taëf

³⁷⁷ *L'Orient-Le Jour* du 29/11/1991

³⁷⁸ *L'Orient-Le Jour* du 10/08/1992

³⁷⁹ *L'Orient-Le Jour* du 06/08/1991 et du 30/08/1991

bilatérales entre Israël et les pays arabes, dont le Liban. Les changements internationaux et régionaux auraient pu modifier le statu quo au Sud-Liban et par conséquent affecter la présence syrienne. Il fallait donc anticiper de probables changements qui auraient pu aussi voir des retournements de vestes au sein du Parlement et du gouvernement. L'Exécutif d'« entente nationale », privé volontairement des principales forces d'opposition et qui contrôle le Législatif, avait la voie libre pour organiser des élections qui assureraient, dès 1992, une majorité, docile, fidèle et confortable dans une Chambre émanant d'un vote populaire récent, contrairement à celle présente qui fut en partie élue 20 ans plus tôt et en partie nommée. Ce Parlement bouclerait le cercle institutionnel puisqu'il serait mandaté jusqu'en 1996, un an après la fin du mandat de Hraoui.

Constitutionnellement, depuis l'accord de Taëf, tout scrutin législatif doit avoir pour circonscription électorale le mohafazat. En 1991-2, on en compte 6 : Beyrouth, le Mont-Liban, le Sud, le Nord, la Bekaa et Nabatiyeh³⁸⁰. Ce genre de circonscriptions, relativement grandes, a été choisi pour favoriser l'intérêt général et national après une quinzaine d'années de guerre et de cloisonnement, contrairement aux *cazas*, relativement petits, qui favorisent plutôt l'intérêt local et le clientélisme. De plus, toujours selon la loi, les fonctionnaires de l'état-civil doivent annuellement présenter des listes d'électeurs mises à jour (majorité civile, condamnations, mariages, décès...) entre le 1^{er} et le 20 janvier à des commissions régionales qui vérifient ces listes à publier avant fin mars pour que les électeurs puissent les contrôler et demander éventuellement des modifications avant leur clôture définitive à la mi-mai. Un parcours de cinq mois en temps normal, tandis que l'Etat n'a sûrement pas effectué toutes ces démarches depuis plusieurs années. A partir de janvier, le ministre de l'intérieur Sami el-Khatib s'attèle avec les différents gouverneurs (*mohafez*) à préparer ces listes car, d'après lui, « [la tenue] *des élections, une décision est définitive* »³⁸¹.

Entre temps, du côté de nos acteurs chrétiens, chacun tente de se repositionner. Les ministres Saadé, Harb, Frangié et Hobeika s'activent dans leurs ministères mais restent discrets en attendant leurs moments. Hraoui tente de se défaire de l'emprise pro-syrienne sur l'Exécutif qui ne lui donne pas beaucoup de marges de manœuvre : en effet, il s'éclipse depuis le début

³⁸⁰ Historiquement, le Liban est découpé en 5 *mohafazat* tandis qu'aujourd'hui on en compte 9. Par contre, je ne sais pas à quel moment Nabatiyeh a eu droit à l'attributif de *mohafazat*.

³⁸¹ *AsSafir* du 30/01/1992

de l'année après avoir essuyé plusieurs camouflets de la Chambre et du gouvernement au sujet de lois ou de nominations³⁸² et se cherche des alliés. Du côté des exilés, Michel Aoun sort de son silence dès qu'il le peut, provoquant des tensions diplomatiques entre les ministères des Affaires étrangères libanais et français, et Amine Gemayel tente de retrouver une place au sein du parti phalangiste à travers les sections de l'étranger. Au Liban, les divergences entre Georges Saadé et Samir Geagea depuis le désarmement des Forces Libanaises commencent à envenimer le parti à l'approche des élections internes pour choisir le nouveau président au mois de juin. Selon Pakradouni, un pacte liait les deux phalangistes en 1989 au sujet de la présidence du parti : Geagea ne se présente pas en 1989, obtient la présidence trois ans plus tard et en attendant obtient le Secrétariat général par l'intermédiaire de Roger Dib, tandis que Saadé disait que l'accord était différent³⁸³. Ce dernier, à partir d'octobre 1991, a tenté de reprendre la main sur le parti et faire comprendre à Geagea qu'il ne lâcherait pas la présidence si facilement en nommant un assistant au secrétaire général pour surveiller ce que Dib faisait³⁸⁴. Les différends entre Geagea et Saadé deviennent de plus en plus flagrants, comme par exemple au niveau du Conseil des ministres, boycotté par Dib depuis août, que Saadé continue de défendre et de soutenir. Les élections internes au parti intéressent tout le monde, surtout le pouvoir en place, car à l'issue du scrutin, le parti Kataëb devrait se positionner une fois pour toute dans l'échiquier politique et c'est pour cela que les deux chefs veulent absolument être à la tête du grand parti chrétien historique, modéré avec l'acceptation de Taëf, « résistant » car le parti des FL, et modernisé avec la « disparition de la féodalité Gemayel ». Mais dès le début de l'année, le bureau politique, composé d'hommes à Geagea et à Saadé sans qu'aucun n'ait les 2/3 des voix, ne s'entend pas sur le corps électoral – une mésentente qui persistera jusqu'à la veille du scrutin.

Alors que les divergences d'intérêts personnels et nationaux entre les différents *zu'amâ'* ne permettent pas aux chrétiens de se faire entendre, deux initiatives essayent de créer une cohésion au sein de la communauté. Tout d'abord, Farouk Abi Llamaa veut créer un mouvement chrétien indépendant pour ranimer la vie politique au sein des chrétiens et essaye de rassembler des personnalités indépendantes³⁸⁵ : tentative infructueuse puisqu'avant même

³⁸² *L'Orient-Le Jour* du 28/01/1992

³⁸³ Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

³⁸⁴ *L'Orient-Le Jour* du 10/10/1991

³⁸⁵ *AsSafir* du 02/03/1992 et *L'Orient-Le Jour* du 03/03/1992

son lancement, plusieurs voix se sont élevées pour dire qu'il y avait déjà assez de divisions et d'organisations, et qu'une de plus ne servirait à rien. Pour rassembler politiquement la communauté, il faut compter sur les pôles déjà présents.

C'est à cette tâche que va s'atteler un comité de bons offices agréé par le patriarcat maronite. Ces personnalités dont l'identité reste secrète, du moins au début³⁸⁶, tente de faire adhérer les différents leaders à des constantes qui serviront de charte ensuite à un « Conseil des Sages » chrétien³⁸⁷. Cette tentative de réconciliation échoua quelques mois plus tard à cause des antagonismes personnels entre les différents pôles qui s'étaient souvent combattus – politiquement et militairement- durant les années précédentes. Par contre, ce groupement n'aurait jamais pu voir le jour si le Patriarche n'était pas revenu sur la scène politique publique, scène qu'il avait décidé de laisser tranquille depuis plus d'un an³⁸⁸. En effet, le Patriarcat, sans doute à la demande du Vatican³⁸⁹, revient progressivement sur le devant de la scène par son Conseil des évêques qui affirme début mars qu'il refuse des élections en présence d'armées étrangères³⁹⁰. En parallèle, Nasrallah Sfeir accueille de plus en plus de personnalités politiques et refait naître Bkerké comme repaire religieux historique³⁹¹.

A partir du moment où l'Eglise retrouve une position politique publique partagée avec une grande partie de la communauté, les voix anti-élections s'élèvent au sein même de l'Exécutif comme le ministre Boutros Harb qui refuse des « *législatives qui ne seraient pas démocratiques.* »³⁹² et qui attaque son propre gouvernement³⁹³, ou Farès Boueiz, le gendre du président de la République, tandis que le reste du Conseil des ministres soit se fait discret comme Hobeika, soit accélère les démarches administratives et les déclarations affirmant que les élections auront bien lieu en été 1992, comme les ministres de l'Intérieur et de la Défense.

³⁸⁶ Le comité est composé notamment de Kabalan Issa el Khoury, Georges Jabre, Ernest Karam, Naamtallah Abi Nasr (voir *L'Orient-Le Jour* du 13/06/1992), Simon Boulos (voir SAAD, *op. cit.* , p. 449)

³⁸⁷ *L'Orient-Le Jour* du 12/03/1992

³⁸⁸ Voir Chapitre III *infra*

³⁸⁹ Dans un entretien accordé au journal *Le Monde*, Mgr Puente affirme que le Saint-Siège poussait à une réconciliation maronite et une réconciliation nationale. (Voir *AsSafir* du 04/03/1992)

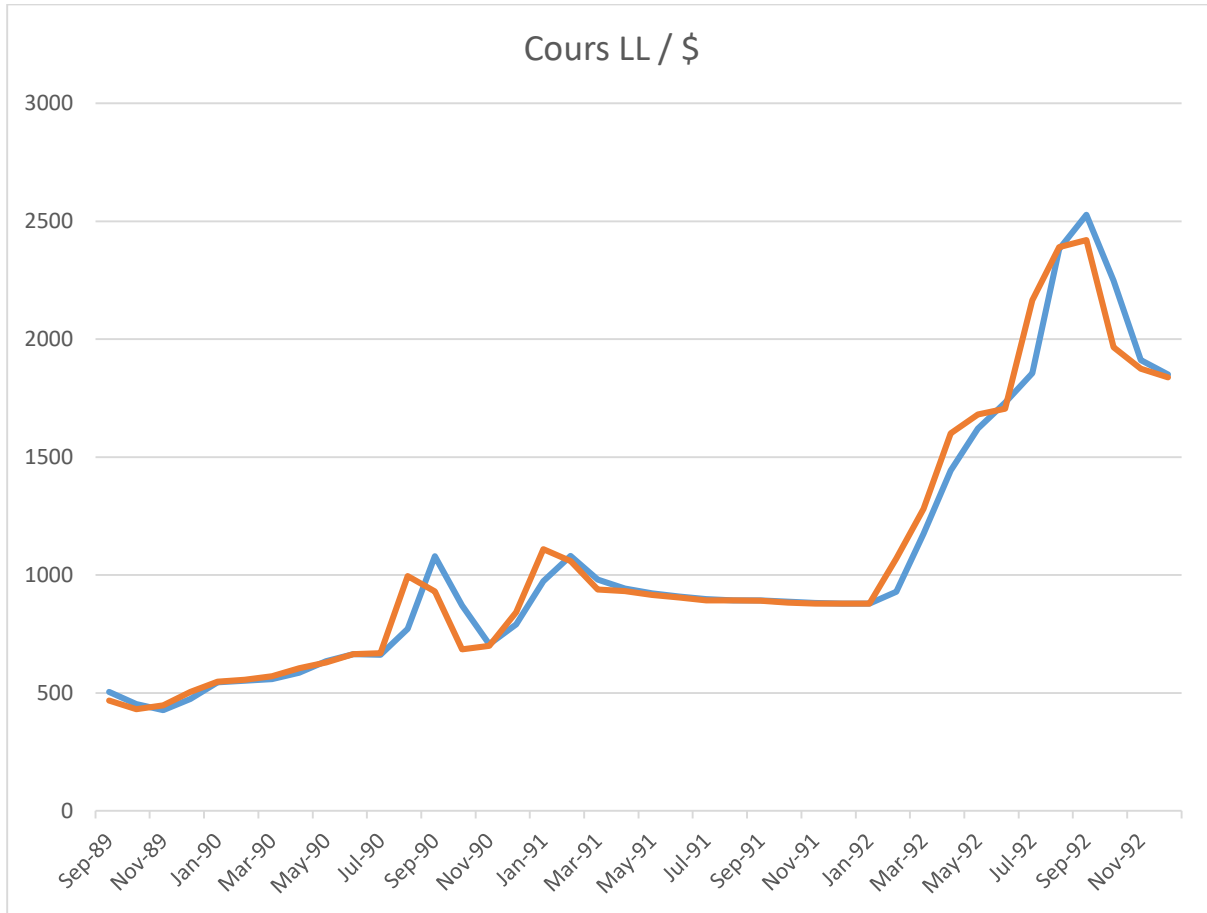
³⁹⁰ Journaux locaux du 04/03/1992

³⁹¹ Le Patriarcat a toujours accueilli des représentants du pouvoir, des partis ou des *zu'amâ'*, chrétiens comme musulmans, et même dans sa période « d'hibernation » après la chute du général Aoun.

³⁹² *L'Orient-Le Jour* du 09/03/1992

³⁹³ *AsSafir* du 25/03/1992

Ce gouvernement, miné de l'intérieur depuis sa formation, et miné de l'extérieur par un manque de confiance de la population, est aussi embourbé dans une crise économique sans précédent : la Livre Libanaise chute à une vitesse vertigineuse aggravant incontestablement la situation sociale du peuple. Alors que la parité du dollar américain (\$) s'échangeait contre 6 LL en juillet 1984, elle est à 842 LL lors de la formation du gouvernement Karamé en décembre 1991 et atteint 1621 LL en mai 1992.



En orange le cours à la fin du mois. En bleu, la moyenne du cours durant le mois.

Source : Banque du Liban : <http://www.bdl.gov.lb/webroot/statistics/table.php?name=t5282usd>

Avec une montée des contestations sociales, Hraoui tente de faire remplacer le gouvernement et d'y faire intégrer plus de proches ou d'alliés. Entre janvier et mars 1992, il prépare une liste de personnes ministrables, dont Rafic Hariri et Samir Geagea pour la présenter

à Damas le 21 mars³⁹⁴. Hraoui a intérêt à avoir Geagea dans son gouvernement pour bloquer les décisions trop impopulaires pour la communauté chrétienne, tandis que le *za'im* milicien a besoin de se redorer le blason et de montrer qu'il est aussi efficace que son concurrent Georges Saadé. Mais le président de la République se fait débouter cinq jours plus tard³⁹⁵, alors que la troïka des présidents libanais est dans la capitale syrienne et règle ses comptes devant leur tuteur Khaddam, tandis que la LL dépasse la barre des 1200 LL /1\$.

A partir du moment où le régime d'Assad refuse une modification de l'Exécutif avant les élections législatives, Geagea et Hraoui vont s'attaquer au gouvernement dans leurs déclarations : le chef des FL, au vu de sa position dans l'échiquier politique, attaque de front et sans mâcher ses mots, tandis que Hraoui ne peut se permettre d'être direct et profite d'occasions, comme les fêtes de Pâques pour faire des déclarations incisives : « *Les Libanais devraient [...] œuvrer ensemble afin que le centre de décision du pouvoir libanais se trouve au Liban même et non en dehors du territoire national* »³⁹⁶. Cet appel sur le perron du Patriarcat, alors que l'Eglise se déchaîne contre les élections législatives prévues n'est pas innocente de la part du Président, mais cela reste son seul moyen de montrer qu'il n'a pas les mains libres pour répondre aux demandes du peuple chrétien. Boutros Harb profite aussi de cette crise politique au sein de l'Exécutif pour se positionner dans l'ombre du Patriarcat, de sorte à garder une légitimité quelconque. Par contre, le parti Kataëb tergiverse en défendant d'une part le gouvernement³⁹⁷, et en le mettant en garde concernant des élections qui ne respecteraient pas Taëf³⁹⁸. Saadé, en mauvaise posture depuis novembre 1989, ne sait pas ce qu'il doit faire : se placer dans l'opposition au gouvernement Karamé voudrait dire qu'il désavoue l'accord de Taëf dont il est le parrain et le placerait dans un rôle d'opposant de second rang par rapport à Geagea ou à Aoun, tandis que rester loyaliste ferait baisser la popularité du parti, ferait apparaître ouvertement une cassure au sein du courant chrétien qui défend l'Accord mais pas son application tout en radicalisant la base phalangiste qui se rapprocherait de Gemayel ou de

³⁹⁴ *AsSafir* du 21/03/1991

³⁹⁵ Journaux locaux du 26/03/1992

³⁹⁶ *L'Orient-Le Jour* du 18/04/1992

³⁹⁷ « *On ne peut pas tenir le gouvernement responsable de tout ce qui se passe* » Mounir Hage, ministre et VP du parti phalangiste. (*L'Orient- Le Jour* du 11/04/1992)

³⁹⁸ « *Non à deux circonscriptions au Mont-Liban [mohafazat] insistent les Kataëb* » (*L'Orient-le Jour* du 22/04/1992)

Geagea. Le choix est donc extrêmement difficile pour le chef des Kataëb à quelques semaines de la remise en question de sa présidence.

Alors qu'au Liban, on s'évertue à se positionner politiquement tout en dénonçant l'incapacité du gouvernement, le mauvais timing des élections et qu'on demande leur report ou annulation, le général Aoun est le premier de ces pôles chrétiens à officiellement parler de boycott des législatives « à l'ombre de l'occupation »³⁹⁹, tandis que les autres acteurs ne dénoncent pas les législatives en bloc, mais seulement leur calendrier, en attendant que le projet de loi électorale soit officiellement décidé en Conseil des ministres. Geagea, pour couper l'herbe sous les pieds de son ancien ennemi qui ne peut pas faire grand-chose depuis Paris, tente de réunir les différents partis et mouvements d'opposition - à savoir le PNL, le BN, le mouvement aouniste et les FL - avec la bénédiction du Patriarche⁴⁰⁰. Mais ce dernier ne peut adopter une position politique défendue par des partis contre d'autres, puisque sa position dans l'échiquier politique reste quand même spirituelle et il doit pouvoir être au-dessus de la mêlée politique.

Le Conseil des ministres - comme si les demandes des différents pôles chrétiens, mais aussi musulmans, ne le concernent pas - s'attèle à rédiger une loi de sorte à ce qu'elle soit conforme à Taëf, tout en satisfaisant Damas et ses agents libanais. Mais la fronde sociale eut raison du gouvernement Karamé : le 7 mai, suite aux grèves et manifestations syndicales, accompagnées par une hausse du dollar, Omar Karamé se réfugie dans la démission, malgré les pressions syriennes pour qu'il conserve son poste. Une victoire pour les opposants à l'Exécutif comme Geagea, Hraoui, tandis que les ministres Hobeika et Frangié perdent leurs portefeuilles, mais restent discrets, sachant qu'une place leur est réservée. L'ex-ministre Harb, pour ne pas renier le Document d'Entente tout en se plaçant dans l'opposition, considère que « *des lacunes dans l'accord de Taëf sont à l'origine de la crise* », considérant que ces vides constitutionnels ont permis une coutume qui déséquilibre la séparation du pouvoir entre le Législatif et l'Exécutif⁴⁰¹. Le président de la République ressort du tiroir la liste du gouvernement qu'il voulait composer quelques semaines auparavant, et qui lui permettrait d'obtenir, par un calcul

³⁹⁹ *L'Orient-Le Jour* du 09/04/1992

⁴⁰⁰ *AsSafir* du 05/05/1992

⁴⁰¹ *L'Orient-Le Jour* du 09/05/1992

d'alliance, le tiers de blocage au sein de l'Exécutif, ce qui redonnerait à la présidence de la République un poids politique non négligeable⁴⁰². Aoun en profite pour attaquer plus virulemment l'Etat libanais, refusant tout compromis et surtout refusant de se taire tandis que le ministère des Affaires Etrangères libanais rappelle au Quai d'Orsay les conditions qui ont permis l'exil du Général⁴⁰³. Enfin Saadé et Geagea taisent leurs différends, pour un court laps de temps, et demandent au moins deux ministres chacun pour atteindre le tiers de blocage avec les proches de Hraoui⁴⁰⁴. Mais Damas, ne voulant toujours pas modifier les différents poids politiques au sein du gouvernement libanais, fait en sorte que Rachid el Solh forme un gouvernement presque identique.

Dès l'annonce du « nouveau » gouvernement, Geagea présente instantanément sa démission, considérant qu'un boycott ne servirait à rien et qu'il fallait une opposition ouverte, tandis que Saadé, malgré les pressions de Geagea, veut attendre le lendemain pour que le bureau politique du parti décide⁴⁰⁵. Mais même le lendemain, Georges Saadé ne se décide pas et veut en discuter avec le chef de l'Etat car selon lui « *les Kataëb sont toujours aux côtés du président de la République* »⁴⁰⁶. Ensuite, Saadé ajourne sa décision, la liant à la déclaration ministérielle et à la décision de la base du parti, et se concentre sur les élections internes, notamment sur la probable constitution du corps électoral qui pourrait le faire gagner⁴⁰⁷. Finalement, à la veille de la séance parlementaire pour l'octroi de la Confiance au gouvernement, Saadé décide seul de rejoindre les rangs du Cabinet⁴⁰⁸ et rompt publiquement « l'alliance » théorique qui le liait avec son camarade de parti et concurrent à la présidence du parti, Samir Geagea. Et pour bien montrer qu'il fait partie de ce nouveau Conseil, il prend la peine de s'asseoir parmi les ministres, et non parmi les députés lors de la séance. La campagne pour la présidence des Kataëb est officiellement entamée.

Alors que le Patriarcat tente officieusement de rassembler les différents acteurs chrétiens dans un front, ou au moins d'éviter les divisions inutiles, Geagea et Saadé sont

⁴⁰² *AsSafir* du 09/05/1992

⁴⁰³ *L'Orient-Le Jour* du 13/05/1992

⁴⁰⁴ *L'Orient-Le Jour* du 14/05/1992

⁴⁰⁵ Journaux locaux du 18/05/1992

⁴⁰⁶ *L'Orient-Le Jour* du 19/05/1992

⁴⁰⁷ *L'Orient-Le Jour* du 21/05/1992

⁴⁰⁸ *L'Orient-Le Jour* du 27 et du 29/05/1992

embourbés dans l'élection présidentielle du parti, sachant pertinemment que le perdant de l'élection sera politiquement amputé d'une organisation vieille de 55 ans présente sur l'ensemble des régions chrétiennes. De plus le Conseil des ministres tergiverse aussi en attendant l'issue des résultats : si Geagea est président du parti, Georges Saadé serait acculé à la démission et le gouvernement perdrait sa représentativité chrétienne. L'Etat avait conscience de ce point crucial et s'est donc mêlé à ces élections pour ne pas chambouler le statu quo gouvernemental à quelques semaines des législatives qui doivent boucler le système libanais jusqu'en 1996 : par exemple, le jour de l'annonce officielle de la candidature de Geagea, l'armée libanaise a perquisitionné plusieurs permanences FL⁴⁰⁹. De plus, plusieurs électeurs phalangistes ont été escortés par la Troupe le jour des élections⁴¹⁰.

Le parti est au bord de l'implosion le 8 juin, jour du scrutin présidentiel partisan. Cette implosion était d'ores et déjà envisagée depuis quelques mois et plusieurs diplomates, ainsi que l'Eglise maronite et la présidence de la République avaient conseillé aux phalangistes de reporter les élections internes ou au moins de les garder au sein de la sphère partisane sans laver leur linge sale en public⁴¹¹. Certains ténors du parti ont aussi tenté de calmer les partisans et de conserver leur unité dans un esprit démocratique, en vain. Les deux candidats avaient absolument besoin, chacun selon ses intérêts personnels, d'être le président élu du parti. Finalement, Georges Saadé l'emporte de justesse, à la grande surprise générale. Le Conseil des ministres, rassuré par les résultats phalangistes, se concentre sur la finalisation du projet de loi électorale qui est finalement envoyé à la Chambre à la mi-juin. Il fut débattu par les commissions parlementaires avant d'atterrir au Parlement.

« Le projet d'amendement de la loi électorale est notamment axé sur les points suivants :

- 1- La Chambre des députés est composée de 128 membres élus [...]*
- 2- La circonscription électorale est formée du mohafazat.*
- 3- Exceptionnellement, et pour un seul mandat, les circonscriptions électorales sont formées comme suit :*

⁴⁰⁹ Journaux locaux du 04/06/1992

⁴¹⁰ *AsSafir* du 10/06/1992

⁴¹¹ Voir *AsSafir* du 10/04/1992 ainsi que SAAD, *op. cit.*, p.444

- a. *Le mohafazat de la ville de Beyrouth : une seule circonscription électorale*
- b. *Les mohafazats du Sud et de Nabatiyeh : une seule circonscription électorale*
- c. *Le mohafazat du Liban-Nord : une seule circonscription électorale*
- d. *Les mohafazats du Mont-Liban et de la Békaa : une seule circonscription électorale pour chaque caza, à l'exception des cazas de Baalbeck et du Hermel, de la Bekaa-Ouest et de Rachaya qui forment une circonscription électorale unique »⁴¹²*

Anticonstitutionnelle, la loi électorale l'est : tout d'abord par son nombre de sièges qui est relevé à 128 – chiffre « khaddamien » - contrairement au 108, nombre décidé à Taëf 3 ans plus tôt⁴¹³. Ensuite, le deuxième article concernant les circonscriptions respecte la Constitution, mais l'exception qui suit à l'article trois est contraire au Texte, et montre bien que le Conseil des ministres a élaboré une loi sur mesure pour permettre à ses ministres d'être élus. Enfin, dans l'esprit de Taëf, le mohafazat avait été choisi pour permettre aux électeurs des deux communautés religieuses d'élire des députés des deux communautés. Dans cette loi, pour trois députés musulmans élus grâce à une majorité de voix chrétiennes, 31 députés chrétiens sont élus grâce à une majorité de voix musulmanes.

Ce projet de loi provoque un tollé des opposants et des députés qui tentent en vain de faire reporter ces élections. Les menaces de boycott du scrutin commencent à grossir les rangs de l'opposition, et des manifestations s'organisent sur le perron de Bkerké pour que le Patriarcat empêche la tenue des législatives. Mais le 16 juillet, malgré les grands discours contre ce scrutin, les députés approuvent l'amendement de la loi électorale et donc l'organisation des élections entre août et septembre. Ce jour-là, Hraoui réapparaît sur la scène publique pour défendre le principe des élections, comme si on l'avait acculé à le faire⁴¹⁴.

La surenchère des opposants débute avec des grèves, largement respectées en région chrétienne, tandis que Bkerké tente une dernière réunion : le 5 août, une cinquantaine de figures chrétiennes, dont 24 députés et deux ministres, représentant une large tranche des acteurs

⁴¹² *L'Orient-Le Jour* du 06/07/1992

⁴¹³ Un premier projet de loi envoyé le 17 juin comportait 134 sièges, pour satisfaire tout le monde. (*L'Orient-Le Jour* du 17/06/1992)

⁴¹⁴ *AsSafir* du 17/07/1992.

chrétiens, *zu'amâ'* et partis politiques, se regroupent au siège du Patriarcat et à l'unanimité, demandent le report des élections⁴¹⁵. Mais, déboutée le lendemain par Hraoui, une soixantaine de personnalités⁴¹⁶ ne se met pas d'accord sur la marche à suivre : le PNL, le BN, les FL et les aounistes décident directement d'appeler au boycott – qu'ils font à la sortie du Patriarcat dans un communiqué conjoint – tandis que les autres, surtout les Kataëb, préfèrent attendre le Conseil des ministres prévu pour le 10 août, et voir la réponse du gouvernement concernant les remarques faites par la réunion de Bkerké⁴¹⁷. Les Kataëb vont jusqu'au bout de leur hésitation en présentant cinq candidats au Nord, dont Georges Saadé, dans le cas où le parti ne boycotterait pas les élections⁴¹⁸ la veille de la clôture des candidatures pour cette circonscription. Finalement, après une visite de Saadé à Damas où il a encore une fois demandé un report du scrutin – demande évidemment rejetée par Khaddam- le parti Kataëb décide, à une semaine du premier tour, de rejoindre l'opposition et d'appeler au boycott des législatives.

Cette adhésion de la plupart des partis chrétiens, ainsi que de grandes personnalités, à un front de boycott pousse certains *zu'amâ'* à repenser leur candidature : est-ce qu'un siège et une fonction étatique qui permettrait de s'occuper de ses *zelm* vaut plus que le respect et la reconnaissance de sa communauté ? Ou est-ce que cette opposition ne pourrait en tout cas rien faire à l'extérieur des institutions et pour cela, il vaudrait mieux être député ? Pour exemple, le gendre du président est parmi les candidats qui demandent à quelques jours du premier tour, un Conseil des ministres extraordinaire pour suspendre les élections⁴¹⁹. Un mouvement de retrait de candidature oblige le Premier ministre à effectuer une visite à Damas à 72 heures du scrutin. A ce moment, tout est possible et les opposants commencent à percevoir le fruit de leurs prises de positions. Mais c'était méconnaître les intentions syriennes : Solh revient à Beyrouth sans résultats et les scrutins auront bien lieu aux dates prévues.

⁴¹⁵ Journaux locaux du 06/08/1992

⁴¹⁶ Plus de loyalistes ont pris part à la deuxième réunion de Bkerké, notamment certains *zu'amâ'* qui n'y avaient jamais mis les pieds auparavant.

⁴¹⁷ *L'Orient –Le Jour* du 07/08/1992

⁴¹⁸ *L'Orient –Le Jour* du 08/08/1992

⁴¹⁹ *L'Orient-Le Jour* du 17/08/1992

Le 23 août, jour du scrutin au Liban-Nord et dans la Bekaa, les premières tendances apparaissent⁴²⁰ : le boycottage est massivement suivi dans les régions chrétiennes et même les chrétiens qui ont voté n'ont pas plébiscité le pouvoir en place : le fils et l'avocat de Hraoui n'ont pas été élus dans le fief familial des Hraoui. Entre temps, des personnalités musulmanes rejoignent leurs compatriotes chrétiens et appellent aussi au boycott, tandis que plusieurs grandes figures se sentent lésées par les résultats et parlent de fraudes massives. Entre les résultats contestés, les grèves respectées et les retraits de candidature, le Conseil des ministres est également touché par la démission de Georges Saadé et de Farès Boueiz. Mais le gouvernement reste décidé à organiser les scrutins coûte que coûte. Finalement, le 30 août et le 7 septembre, les scrutins ont bien lieu partout avec un boycottage massif des chrétiens. Le caza du Kesrouan est le seul où le retrait de différents candidats fait que les élections ont dû être reportées au 11 octobre.

Entre juillet et septembre 1992, les différents opposants aux élections ont montré une certaine unité concernant le boycott du scrutin. Mais la question qui inquiétait les *zu'amâ'* et les différents acteurs secondaires était l'après scrutin : que faire si les élections sont maintenues et que légalement, les 128 sièges sont occupés ? Avec une loi faite sur mesure où l'opposition – à Taëf ou à son application – ne peut espérer qu'une vingtaine de sièges sur les 128 proposés⁴²¹, il est normal de boycotter un scrutin aussi mal agencé et complètement anti-démocratique. Mais à quoi servirait le boycott si rien n'est fait ensuite pour promouvoir une opposition forte capable de faire bouger les lignes syriennes ? Les différents acteurs qui ne se sont pas entendus six mois auparavant sur une simple charte pourront-ils s'entendre pour former une opposition nationale coalisée ? C'est dans cette optique que certains opposants se sont quand même présentés dans les différentes circonscriptions pour éviter les vainqueurs par défaut.

A partir du 7 septembre, le pays attend les élections partielles du 11 octobre pour voir si le boycott eut raison de l'Exécutif : en effet, si un manque de candidats ne permet pas la tenue du scrutin au Kesrouan, le nouveau Parlement serait manquant et donc caduc, et le mandat de

⁴²⁰ Dans *L'Orient-Le Jour* du 12/09/1992, trois pages entières sont consacrés à une comparaison de résultats entre les élections de 1972 et celle de 1992. Voir annexe VII : Tableaux comparatifs des résultats des législatives de 1972 et 1992.

⁴²¹ Selon l'analyse d'un vieux ministre cité dans *L'Orient-Le Jour* du 12/08/1992

la Chambre des députés de 1972/1991 serait prorogé jusqu'en 1994. Le 19 septembre, soit 6 jours avant la fermeture des dépôts de candidatures, personne n'avait déposé officiellement son dossier. Mais c'est aussi ce jour-là où Michel Aoun déclare dans un entretien télévisé qu'il refuse un front d'opposition élargi, qui légitimerait le système, et propose un cabinet de Salut national parrainé par une conférence internationale⁴²². Cette déclaration eu l'effet d'une bombe au sein de la communauté chrétienne et du front d'opposition et poussa les récalcitrants à se présenter aux élections du Kesrouan et assurer ainsi une Chambre complète pour les quatre ans à venir. Mais la veille, Farès Boueiz, réalisant que l'opposition ne pourrait se faire de l'extérieur des institutions en raison d'un manque de cohésion, décide de se présenter, entraînant directement ou indirectement une vingtaine de candidats. Le Kesrouan a finalement 26 candidats pour cinq sièges et la Chambre peut être complète.

A la mi-octobre, le Parlement est finalement composé de 128 députés, tous élus. Cette Chambre, malgré l'anti-constitutionnalité de la loi électorale, est légale. On peut par contre questionner sa légitimité au vu de la participation de seulement 30% des électeurs. Mais elle reste quand même le pouvoir Législatif, qui donne sa confiance à l'Exécutif et qui devrait élire le président de la République en 1995. Les boycotteurs quant à eux sont hors des institutions ou hors du pays, divisés, ne sachant pas quelle politique entreprendre.

L'année 1992 fut donc une année ratée pour ressouder les rangs chrétiens et corriger les erreurs d'application de l'Accord de Taëf. Mais les intérêts personnels ainsi que les antagonismes passés entre ces acteurs voulant être les représentants de cette communauté maronite ont primé sur l'intérêt général de la communauté qui se retrouve représentée par des députés illégitimes. On peut comprendre alors leur *ihbat*.

⁴²² *L'Orient-Le Jour* du 21/09/1992

CONCLUSION

« *Que pourrait-il bien rester de votre Liban et de ses fils dans cent ans ? Dites-moi ; qu'est-ce que vous laissez pour demain sinon querelle, falsification et apathie ? Croyez-vous que le temps garde en mémoire la fourberie, la flatterie et la fraude ?* » Gibran Khalil Gibran

« *L'expression « application » est sans doute trompeuse. Bien que les réformes de Taëf se soient traduites par 31 amendements constitutionnels adoptés par le Parlement en août 1990, plusieurs n'ont pas encore été mis en œuvre. Le package deal qu'a constitué l'accord en a été sapé. D'autres réformes ont été biaisées ou déformées dans la pratique. [...] Ce dernier point démontre dans quelle mesure une disposition fondamentale de Taëf pouvait être déformée une fois « appliquée » et combien ses effets pouvaient être néfastes.*»⁴²³

A partir d'octobre 1992, les principaux acteurs chrétiens étudiés qui étaient présents en septembre 1989 ont perdu leur poids politique : un mort, trois exilés, un chef d'Etat et deux ministres soumis au bon vouloir syrien, un *za'im* milicien désarmé et sans organisation politique, un président d'un parti divisé en deux ou trois, un *za'im* traditionnel hors-circuit et un homme d'Eglise moins influent.

Les représentants du Liban et de sa communauté chrétienne ont des parcours différents et des objectifs différents, selon leurs origines familiales, leurs places dans la société économique et politique et surtout selon leurs positionnements et stratégies durant la guerre. Cette dizaine de pôles divergents étudiés dans ce mémoire de recherche doit adapter stratégiquement ses politiques politiciennes aux arrangements constitutionnels décidés par les députés élus en 1972 réunis en Arabie Saoudite en octobre 1989.

Ces arrangements et modifications de pratique des pouvoirs législatif et exécutif mènent à une première cassure au sein de la communauté chrétienne qui se retrouvent tirillée entre deux camps : les pro-Taëf et les anti-Taëf. Dans les deux camps, les positionnements ne sont

⁴²³ SALAM Nawaf, *op. cit.*, p. 25

pas uniquement pris en fonction du Document, mais aussi selon le contexte politico-militaire et les avantages qu'ils peuvent obtenir ou les désavantages qu'ils peuvent subir, au niveau de leurs bases populaires respectives, au niveau des institutions ou au niveau de leurs relations avec les autres forces en présence qu'elles soient chrétiennes, libanaises, ou régionales.

Ce clivage politique dans un contexte de guerre s'envenime et ravive les combats au sein du camp chrétien situé à « l'Est ». Ces combats ont accéléré la mise en place du pouvoir taëfien sans réelle opposition, puisque les anti-Taëf étaient embourbés dans une guerre fratricide qui se termina par l'élimination ou la marginalisation de ce camp et l'affaiblissement d'une partie du camp chrétien pro-Taëf, non homogène à la base. Cette dernière s'affaiblit encore plus au moment de l'application effective du Document d'Entente nationale, notamment sa deuxième partie concernant l'extension de la souveraineté de l'Etat par la dissolution des milices. Avec la remise des armes chrétiennes, le pouvoir taëfien mis en place durant la guerre interchrétienne se renforce, et renforce avec lui ses alliés chrétiens proches tandis que les autres ne dépendent plus que du bon vouloir de l'Exécutif. Mais au lieu de s'organiser pour former une opposition qui leur permettrait d'engranger les résultats qu'ils devaient obtenir lors de leurs acceptations de Taëf, les divergences personnelles et la soif du pouvoir et du leadership ont primé au moment où les rapports de forces se modifiaient avec l'entrée du pays dans une société de « paix ».

Cet affaiblissement progressif du poids politique du camp chrétien s'est ensuite traduit au moment de poser institutionnellement la première pierre dans cette nouvelle République libanaise. Ayant des intérêts divergents, affaiblis par leurs conflits, ces différents pôles se retrouvent écartés du pouvoir ou sans poids réel au sein de ce pouvoir laissant à l'Exécutif monochrome la liberté de décider et d'agir sans réel levier de blocage. Au final, alors que cet Exécutif bouclait sa mainmise sur tous les rouages du système, ces différents acteurs chrétiens qui se sentaient marginalisés et mis sur la touche ont laissé passer une chance de s'unir et d'empêcher la dérive du système taëfien. Une union ratée à cause encore de divergences stratégiques et d'intérêts.

Finalement, je peux affirmer après plusieurs mois de recherches et de réflexions que l'Accord de Taëf ou Document d'Entente nationale a bel et bien affaibli la position du président

de la République chrétien maronite ainsi que le poids politique de la communauté chrétienne qui doit, selon la Constitution, incorporer la composante musulmane et gouverner collégialement avec elle. Mais c'est bel et bien, en seulement trois ans de transition d'une société de guerre à une société de « paix », que les divisions au sein de cette communauté chrétienne, autrefois détentrice d'une grande partie du pouvoir, ont autant marginalisé le poids politique qu'elle occupait, la reléguant à une communauté de rejet, de boycott ou de soumission, sans réelle marge de manœuvre pour pouvoir diriger, au moins en partie. Cet affaiblissement a surtout permis aux pratiques contraires au Document, ou à son esprit, de devenir coutume. Des coutumes qui persistent encore aujourd'hui.

J'affirme. Mais je peux peut-être me tromper. Ma recherche étant limitée par mes années de master et par une accessibilité restreinte aux sources exploitables, il se peut que mes propres recherches futures me fassent réaliser que je me trompe ou valideront encore plus ma réflexion. Peut-être aussi que dans quelques années ou dizaines d'années, des documents apparaîtront et d'autres études prouveront que j'ai eu tort ou inversement, iront dans mon sens et renforceront ma réflexion. Je l'espère. J'espère qu'un jour, je serai critiqué. Parce que cela voudra dire ce jour-là que l'on s'intéresse historiquement à mon pays et que des chercheurs, libanais ou étrangers, tentent de faire avancer l'historiographie libanaise et la compréhension du Liban. Ce mémoire me prouve quand même une chose sûre : l'Histoire de mon pays n'est pas si difficile à écrire. Il faut avoir l'envie de comprendre, de l'entêtement pour outrepasser les obstacles humains et physiques, de l'énergie pour chercher les différentes sources qu'elles que soient leurs natures et de la patience et du temps pour pouvoir y avoir accès. Il faut surtout être ouvert à la critique et accepter les points de vue divergents qui permettraient une avancée plus solide de la recherche et de l'écriture.

« La multiplicité des récits ne pose aucun problème. Il faut laisser les différents points de vue rivaliser entre eux. L'important c'est de ne pas les escamoter »⁴²⁴ - Fawaz TRABULSI

⁴²⁴ *L'Orient Littéraire* du 13 avril 2017

Est-ce que cette étude permet de comprendre pourquoi le Liban connaît aujourd'hui une crise institutionnelle ? En partie peut-être. Mais ce n'est certainement pas suffisant. 25 ans nous séparent de cette période. 25 ans où le pays a connu des hauts et des bas, politiquement, économiquement, militairement, etc. Ce mémoire n'est que le début d'une réflexion scientifique qui me permettra, j'espère, avec de plus amples recherches, plus profondes, plus poussées, à expliquer l'évolution politique du pays et à comprendre ses failles pour pouvoir les arranger. Un jour, grâce à la recherche historique, le Liban pourra peut-être avancer.

BIBLIOGRAPHIE

- ABI YAGHI Marie-Noelle, CATUSSE Myriam, « Non à l'état holding, oui à l'état providence », in *Logiques et contraintes des mobilisations sociales dans le Liban de l'après-guerre, Revue Tiers Monde, Hors Série : Protestations sociales, révolutions civiles : Transformations du politique dans la Méditerranée arabe*, 2011, pp.67 – 93
- ABOU DIWAN G, KHALIL W., KHREICH M., « Problèmes et entraves de l'historien au P-O: l'exemple du Liban », in *Transeuphratène*, volume 31, Paris, 2006
- AMMOUN Denise, *Histoire du Liban contemporain. Tome I 1860-1943*, Fayard, Paris, 1997
- Idem, *Histoire du Liban contemporain. Tome II 1943-1990*, Fayard, Paris, 2004
- ANID Nada, *L'homme de cèdre : les trois vies de Samir Geagea*, Calmann-Lévy, France, 2014
- ANIZAN Anne-Laure, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire Politique*, Presse de Sciences Po, 1/2014, n.22, pp. 215-232
- BAHOUT Joseph, « Du pacte de 1943 à l'accord de Taëf » in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, pp.299-313
- BARAKAT Rabie, Al-HABBAL Jinan S., KHATTAB Lara W., MIKAELIAN Shohig, SALLOUKH Bassel F., *The Politics of Sectarianism in Postwar Lebanon*, Plutopress, London, 2015
- BITTERLIN Lucien, *Guerres et paix au Moyen Orient*, J.Piccolec, Paris, 1996
- BERSTEIN Serge, « L'historien et le contemporain » in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp. 53-56
- BOUTROS Fouad, *Écrits politiques*, Dar An-Nahar, Beyrouth, 1997
- CAPONIS Theodore, *Des armes et des mots*, Editions Saer Al Mashrek, Beyrouth, 2013
- CHAFTARI Assad, *La vérité même si ma voix tremble*, Dergham, Beyrouth, 2015
- CHAMI Joseph G., *Le Mémorial de la guerre. 1975-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome hors-série, [sans éditeur], Beyrouth, 2003

- Idem, *De l'indépendance à la tutelle. 1988-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome 9, [sans éditeur], Beyrouth, 2013
- CHAMOUL Tracy, *Au nom du père*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1992
- CHAOUL Melhem, « Zahlé : de la za'âma nationale à la za'âma dépendante », in dir. MERMIER Franck, MERVIN Sabrina, *Leaders et partisans au Liban*, Karthala-IFPO-IISMM, Paris 2012, pp.435-460
- Idem, « La citoyenneté dans une société non homogène. Le cas du Liban », *Tumultes*, N.37, octobre 2011, pp.101-109
- De CLERCK Dima, « La Montagne, un espace de partage et de ruptures », in Franck Mermier, *Le Liban, espaces partagés, pratiques de rencontre*, Les Cahiers de l'IFPO, N.1, Beyrouth, IFPO, 2008
- Idem, *Les relations druzo-chrétiennes dans le Mont Liban Sud à l'épreuve des guerres et des réconciliations, des représentations et des mémoires*, Thèse d'Histoire, Paris : Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 2015
- COPANS Jean, MEUNIER Roger, « Introduction : les ambiguïtés de l'ère Mandela », *Revue du Tiers-Monde*, Vol. 40, n.159, 3^{ème} trimestre 1999, pp. 489-498
- CORM Georges, « La reconstruction : idéologies et paradoxes », *Le chantier libanais*, Les Cahiers de l'Orient, 4^{ème} trimestre 1993/1^{er} trimestre 1994, no 32/33, pp 79-96
- Idem, *Le Liban contemporain. Histoire et société. Éditions revue et augmentée*, La Découverte, Paris, 2012
- DAGHER Carole, *Les Paris du Général*, FMA, Beyrouth, 1992
- Idem, *Le défi du Liban après-guerre*, L'Harmattan, Paris, 2002, traduit de l'anglais par SALEH Daniel, *Bring Down the Walls. Lebanon Post-War Challenge*, St Martin's Press, New York, 2000
- DAKHLI Leyla, *Histoire du Proche-Orient contemporain*, Repères La Découverte, Paris, 2015
- DAOU Tony Youssef, *Wajh Loubnan al abyad. mou'jam alkorn al 'achrin, Le visage du Liban pur. Dictionnaire du XX^{ème} siècle*, M.C.A. s.a.r.l, Horch Tabet, date inconnue

- DARBON Dominique, « Une sortie de crise transactionnelle, le cas sud-africain », in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Editions Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, p.261-277
- DEBIÉ Franck, PIETER Danuta, avec la collaboration de VERDEIL Éric, *La paix et la crise : le Liban reconstruit ?* PUF, Paris, mai 2003
- DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Presse de Sciences Po, Paris, 2001
- DOUZOU Laurent, « Occupation (France) – Mémoires et débats », in *Universalis éducation*, [en ligne] Encyclopædia Universalis, consulté le 13 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/occupation-france-memoires-et-debats/>
- FAVIER Agnès, « Histoire de familles, patronage et clientèle dans l'espace politique local au Liban », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n. 41, 2005, p37-66
- GILBERT-SLEIMAN Betty, « Le projet étatique libanais d'une écriture de l'histoire unifiée », in dir JACQUEMOND Richard, *Ecrire l'histoire de son temps (Europe et Monde arabe). L'écriture de l'histoire. I*, L'Harmattan, Paris, 2006, pp 149-160
- Idem, *Unifier l'enseignement de l'Histoire dans le Liban d'après-guerre*, Thèse de Sciences Politiques, Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne – Aix Marseille 3, 2010
- GIRARDET Raoul, *Mythes et mythologies politiques*, Seuil, Paris, 1986
- GEMAYEL Amine, *Conférences américaines*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1990
- GREILSAMMER Ian, « Cohabitation à la française, cohabitation à l'israélienne » *Revue française de science politique*, Presse Universitaire de Sciences Po, Vol. 39, n.1, Février 1989, pp.5-20
- HAMADÉ Hassan, « Négociations : marge étroite pour Beyrouth », *Le chantier libanais*, Les Cahiers de l'Orient, 4ème trimestre 1993/1er trimestre 1994, no 32/33, pp 31-36
- HANNOYER Jean, « Introduction », », in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Editions Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, pp. 9-30
- HARRIS William, « Chapter 6: Broken Lebanon, 1975-2011 », *Lebanon, A History 600-2011*, Oxford University Press, New York, 2012, pp. 232-276

- HAUGBOLLE Sune, *War and Memory in Lebanon*, Cambridge University Press, New York, 2010
- Idem, « “History” and “Memory” in Lebanon since 2005. Blind Spots, Emotional Archives and Historographic Challenges », KERR Michael, KNUDSEN Are (dirs.), *Lebanon After the Cedar Revolution*, Oxford University Press, New York, 2013
- HIRST David, *Une histoire du Liban : 1860-2009*, Perrin, 2011, traduit de l’anglais par STEPHAN Laure, *Beware of small states : Lebanon Battleground of the Middle East*, Faber, Londres, 2010
- HOLLIS Rosemary, SHEHADI Nadim, *Lebanon on Hold: Implications for Middle East Peace*, Royal Institute of International Affairs. Middle East Programme, Londres, 1996
- HOSBAWN Eric, « Un historien et son temps présent » in *Ecrire l’histoire du temps présent*, Acte de la journée d’études de l’Institut d’Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp. 95-104
- HUDSON Michael, « LEBANON AFTER TA'IF: ANOTHER REFORM OPPORTUNITY LOST? », *Arab Studies Quarterly* 21, no. 1, 1999, pp. 27-40, consulté le 6 janvier 2016 sur <http://www.jstor.org/stable/41858274>.
- HUMPHREY Macartan, « Aspects économiques des guerres civiles », *Revue Tiers Monde*, 2/2003, numéro 174, p.269-295
- JOSNSTON Scott, « On Israel’s National Unity Government », *Shofar*, Vol.5, n.4, été 1987, pp. 33-42
- JONES Rebecca, *State Failure and Extra-Legal Justice: Vigilante Groups, Civil Militias and the Rule of Law in West Africa*, Research paper No. 166, SOAS, London, October 2008
- KALYVAS Stathis N., « “New” and “Old” Civil Wars: A Valid Distinction? », *World Politics*, Vol. 54, No.1, Cambridge University Press, October 2011, pp.99-118
- KARAM Patrick, *La journée des dupes ou le samedi syrien. Les non-dits de l’Affaire Aoun*, Union des Jeunes Européens, Paris, octobre 1991

- KASPARIAN Choghig, TABEL Annie Tohmé, *Retour des déplacés dans leurs villages au Liban. Damour, Bireh et Kfar Qatra (1992-2009)*, Presses de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, octobre 2015
- KIWAN Fadia (dir), *Le Liban aujourd'hui*, CERMOC, Beyrouth, 1994
- EL KHOURY Antoine, *La crise de 1982 au miroir de la guerre civile et les interventions étrangères au Liban*. Thèse d'Histoire, Rennes : Université Rennes 2, 2014
- LABAKI Boutros, « Structuration communautaire. Rapports de force entre minorités et guerres au Liban », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no 151, juillet 1988, pp. 43-70
- LACOUTURE Jean, TUENI Ghassan, KHOURY Gérard D., *Un siècle pour rien. Le Moyen-Orient arabe de l'Empire ottoman à l'Empire américain*, Albin Michel, Paris, 2002
- LECA Jean, SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *Revue internationale de science politique*, Vol. 4, n.4, 1983, pp.454-494
- LEGRAND Catherine, "The Colombian Crisis in Historical Perspective", *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, Vol 28, No 55/56, 2003 pp. 165-209, <http://www.jstor.org./stable/pdf/41800188>
- LOMBARDO Salvatore, *Liban Libre*, Autre Temps, 1996
- MAALOUF MONNEAU May, *Le Liban. De l'État inachevé à l'invention d'une nation*, L'Harmattan, Paris, 2015
- MAILA Joseph, « Le document d'entente nationale, un commentaire », *Les Cahiers de l'Orient*, 4ème trimestre 1989/1er trimestre 1990, no 16/17, pp 135-217
- *Idem*, « Élections sous influences », *Beyrouth, Centre-ville. Reconstruire... Réconcilier ? Les Cahiers de l'Orient*, 4ème trimestre 1992, no 28, pp 35-49
- MANSOUR Albert, *Enkilab 'ala Taef, Renversement de Taëf*, Dar al-Jadid, Beyrouth, 1993
- MENASSA Camille, *'Awdat al-jumhûrriyat min el dawliyat ila al-dawla, Le retour de la République des minis-Etats à l'Etat*, Dar el-Nahar, Beyrouth, 2002

- MERMIER Franck, MERVIN SABRINA, *Leaders et partisans au Liban*, Karthala-IFPO-IISMM, Paris 2012
- Idem, VARIN Christophe, *Mémoire de guerre au Liban (1975-1990)*, Sindbad, Paris, 2010
- MESSARA Antoine, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n. 81-82, 1996
- MOUANESS Hiam, *Les accords de Taëf : de la Ière à la IIème République*, Thèse Droit Public, Toulouse : Université Toulouse 1, 1994
- NAAMAN Abdallah, *Le Liban : Histoire d'une nation inachevée*, Volume 1, Glyphe, Paris, 2015
- Idem, *Le Liban : Histoire d'une nation inachevée*, Volume 2, Glyphe, Paris, 2015
- NORA Pierre, « De l'histoire contemporaine au présent historique » in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.43-48
- NOUN Fady, *Guerre et mémoire. La vérité en face*, Éditions l'Orient-Le Jour, Beyrouth, 2004
- OFFENSTADT Nicolas, *L'Historiographie*, PUF, Paris, 2011
- OFFERLÉ Michel, « Partis Politiques – Théorie », In Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, consulté le 12 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/histoire-du-temps-present/>
- PAKRADOUNI Karim, *La Paix manquée*, FMA, Beyrouth, 1984
- Idem, *Le piège : de la malédiction libanaise à la guerre du Golfe*, FMA, Beyrouth, 1991
- Idem, *Les années résistances. Mandat d'Emile Lahoud (1998-2007)*, [sans éditeur], Beyrouth, 2012, traduit de l'arabe par HADDAD Scarlett
- PICARD Elizabeth, « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures & Conflits*, 15-16 | automne-hiver 1994
- Idem, « Les dynamiques politiques des chrétiens au Liban, changement de statut et crise de leaderships », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n= 153, p3-21, 1996

- Idem, « The Demobilization of the Lebanese Militias », *Prospects for Lebanon*, Center for Lebanese Studies, Oxford, 1999
- Idem, « Une sociologie historique du Zaim Libanais », in dir. CHARTOUNI Charles,, *Histoire sociétés et pouvoir aux proche et moyen orient*s, t.1 Geuthner, Paris, 2001, pp.157-172
- Idem, « Irlande du Nord. De l'accord au consensus », in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Editions Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, p.279-287
- Idem, *Liban-Syrie, intimes étrangers- un siècle d'interactions sociopolitiques*, Chapitre III à V, Broché, Paris, avril 2016,
- PICAUDOU Nadine, *La déchirure libanaise*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1989
- RACHID Amina, « Fictionnalité de l'histoire, historicité de la fonction » in dir JACQUEMOND Richard, *Ecrire l'histoire de son temps (Europe et Monde arabe). L'écriture de l'histoire. I*, L'Harmattan, Paris, 2006, pp 17-32S
- RAYMOND Candice, « Vie, mort et résurrection de l'Histoire du Liban, ou les vicissitudes du phénix », in *Revue Tiers Monde*, Publications de la Sorbonne, n. 126, oct.-déc. 2013, pp.71-87
- REMOND René, « Quelques questions de portée générale en guise d'introduction », in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.27-34
- RICEUR Paul, « Remarques d'un philosophe », in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.35-42
- RIZK Charles, *Les Arabes ou l'histoire à contre-sens*, Albin-Michel, Paris, 1992
- ROBERT Franck, « Une histoire problématique, une histoire du temps présent », in *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, No. 71 (Jul. – Sept., 2001), *Sciences Po University Press*, pp.79-89
- RONDOT Pierre, « Les structures socio-politiques de la nation libanaise », in *Revue française de science politique*, 4^e année, n.1, 1954, pp. 80-104

- ROUSSO Henry, « Histoire du temps présent », in Universalis éducation [en ligne]. Encyclopædia Universalis, consulté le 13 avril 2017. Disponible sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/occupation-france-memoires-et-debats/>
- SAAD Antoine, *Contre vents et marées, Tome I (1986-1992)*
Mar Nasrallah Boutros Sfeir, 76e patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient (Biographie), traduit de l'arabe par LAHOUD Lara ; sous la supervision de CHAMI Joseph, Tout l'Orient, Jounieh, 2008
- Idem, *Contre vents et marées, Tome II (1992-2000). Biographie de Nasrallah Sfeir, 76e patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient*, SAER Al MASHREK, Jdeideh-Liban, 2015, traduit de l'arabe par Michel HAJJI GEORGIOU sous la supervision de TOUMA MICHEL,
- SAADE Georges, *Qossati ma' Taëf, Mon histoire avec Taëf*, [sans éditeur], 1998
- SALAM Nawaf, *L'accord de Taëf, un réexamen critique*, Editions Dar-el-Nahar, Beyrouth, novembre 2003
- Idem, Farès Sassine (dirs.), *Liban Le siècle en images*, Dar An-Nahar, Beyrouth, 1999
- SALEM Paul, « The wounded Republic Lebanon struggle for recovery », *Arab Studies quarterly*, Vol.16, n.4, Automne 1994, pp.47-63
- SALAMEY Imad, *The Government and Politics of Lebanon*, Routledge, Oxon, 2014
- SALIBI Kamal, *Histoire du Liban du XVIIème siècle à nos jours*, Naufal Europe, Paris, 1992, traduit de l'anglais par BESSE Sylvie, *The Modern History of Lebanon*, Caravan Books, New York, 1977
- SHACTER Daniel, *The Seven Sins of Memory*, Houghton Mifflin, 2001
- SCHEFFLER Thomas, « Religion, Violence and the Civilizing Process. The Case of Lebanon », in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, pp.163-185
- SCHNAPPER Dominique, « Le temps présent entre histoire et sociologie » in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.49-52
- SCHULINDER Zvi, « Israel's « National Unity » », *Middle East Research and Information Project Reports*, n.129, Jan.1985, pp.19-25

- SOULET Jean-François, *L'Histoire immédiate*, Armand Colin, Paris , 2009
- SNEÏFER-PERRI Régina, *Guerres maronites (1975-1990)*, L'Harmattan, Paris, 1995
- TRABOULSI Fawaz, « Société violente ou système de guerre ? », in dir. HANNOYER Jean *Guerres civiles*, Karthala/Cermoc, Paris/Beyrouth – 1999, pp.139-151
- TCHOUBARIAN Alexandre, « Comment repenser aujourd'hui le temps présent à l'« Est » » in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.229-238
- TOUMA Michel, *100 ans ou presque. Un journal, un pays, une région : des histoires*, OLJ, Beyrouth, 2014
- VOLDMAN Danièle, « La place des mots, le poids des témoins » in *Ecrire l'histoire du temps présent*, Acte de la journée d'études de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), 14 mai 1992, pp.123-132
- VOLK Lucia, « When Memory Repats Itself : The Politics of Heritage in Post Civil War Lebanon », *International Journal of Middle East Studies*, 40, p291-314, 2008
- ZEBIB Dounia, *Histoire nationale et identités communautaires dans les manuels d'histoire du cycle primaire au Liban*, mémoire de maîtrise d'histoire dirigé par M.Omar CARLIER, année universitaire 1999-2000, session de septembre.
- ZIADE Elie, *Les Libano-chrétiens de l'après-Taëf vus par la presse locale (1989-1991)*, Mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de P.VERMEREN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Juin 2016

- *Livre blanc du conflit Armée Libanaise- Forces Libanaises. 31 janvier 1990-....*, Union des Jeunes Européens, Paris, juillet 1990
- Centre d'Action et d'Information pour le Liban, *Le Liban à l'heure des négociations de paix au Proche-Orient*, Actes du Colloque organisé par le CAIL en association avec le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI), Paris, 15-16 décembre 1995, achevé d'imprimé décembre 1996

VIDEOGRAPHIE

- Géopolis: numéro 73, *La Colombe et la Truelle*, 04/06/1994, 13h27, 45min 31 s, Canal 2, numéro archives INAthèque CAB94057483
- *Ahzaab Loubnan, Les partis du Liban* : émission diffusée sur la chaîne libanaise NBN. Elle aborde l'histoire des partis libanais, leur naissance, leur évolution pendant la guerre civile, Beyrouth, 2002
- *Harb Loubnan, La guerre du Liban* : émission de quinze épisodes diffusée sur la chaîne Al-Jazeera, Beyrouth, 2003
- *Horr fil zanzana, Libre dans sa cellule* : documentaire-interview par Gisèle Khoury de Samir Geagea, produit entre janvier et juin 2006, dès son retour à Beyrouth après sa sortie de prison.

WEBOGRAPHIE

Presse :

- L'Orient - Le Jour www.lorientlejour.com
- AnNahar www.annahar.com
- AsSafir www.assafir.com
- Libération www.liberation.fr
- Le Monde www.lemonde.fr
- New York Times www.nytimes.com

Autres :

- www.memoryatwork.org
- www.lesclesdumoyenorient.com
- <http://www.un.org/>

SOURCES ECRITES

- Presse :

Sauf indication contraire, toute la presse fut consultée entre février et août 2016 et se trouve au centre de l'ONG *UMAM*, Résidence Slim, Haret Hreik, Beyrouth – Liban.

- L'Orient-Le Jour

1989 : Toutes les éditions hormis :

- Les 6 et 23 novembre

1990 : Toutes les éditions hormis :

- Les 12 et 24 janvier
- Le 25 mai

1991 : Toutes les éditions hormis :

- Les 1, 7, 8, 14, 20 et 30 janvier⁴²⁵
- Les 2 et 19 février⁴²⁶

1992 : Toutes les éditions de janvier à octobre hormis

- Le 2 mars
- Entre le 11 et 23 juillet et le 28

Il est à noter que les éditions du 21 au 30 septembre, ainsi que celles des mois d'octobre et de novembre 1991 ont été consultées dans les locaux de *L'Orient-Le Jour*, Route de Damas, Montée Fayadiyé, Baabda-Liban

- AsSafir

1989 : Toutes les éditions

1990 : Toutes les éditions hormis :

- Le 4 décembre

1991 : Toutes les éditions hormis :

- Les 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27 et 28 février
- Le 19 mars

⁴²⁵ Il est à noter qu'une grève des médias a lieu en janvier 1991, ce qui trouble notamment la distribution des journaux

⁴²⁶ Il est à noter que, lors de la première semaine des combats entre Aoun et Geagea, *L'Orient-Le Jour* ne fut pas tiré.

- Les 28, 29 et 30 septembre

1992 : Toutes les éditions de janvier à octobre hormis

- Les 11, 12, 13 et 14 ainsi que du 18 au 29 février
- Entre le 27 et le 31 mars
- Entre le 27 et le 31 juillet
- Le 21 août

- **AnNahar**

1989 : Toutes les éditions hormis

- Le 5 janvier
- Le 2 février

1990 : Toutes les éditions hormis

- Les 1, 17, 18, 19, 20 et 24 janvier
- Tout le mois de mars
- Tout le mois d'août
- Tout le mois de décembre

1991 : Toutes les éditions hormis :

- Tout le mois d'avril
- Le 23 octobre

- Archives diplomatiques :

- Les archives diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères français –

Centre de la Courneuve :

Versement Liban 1983-1989 (0047SUP) :

- Carton 1, LA.I.1.1 , *Histoire et Liban actuel 83-89*
- Carton 2, LA I.1.2 , *Notes générales*
- Carton 3, LA I.1.4 , *Chronologies*
- Carton 5, LA I.1.4 , *Ephémérides 1988*
- Carton 6, LA I.1.4 , *Ephémérides 1989*
- Carton 8, LA I.2.1 , *Situation politique + entretiens*
- Carton 9, LA I.2.2 , *Complément 2.1*

- Carton 17, LA I.2.2 , *Situation intérieure - Syrie*
- Carton 20, LA I.2.2 , *Situation intérieure – Chrétiens 09/83-09/89 + bombardements et cessez-le-feu*
- Carton 28, LA I.2.2 , *Différents Accords*
- Carton 36, LA I.2.3 , *Biographies Gemayel, Moawad, Karamé, Frangié, Hraoui, Aoun*
- Carton 37, LA I.2.4 , *Personnalités*
- Carton 38, LA I.2.4 , *Personnalités*
- Carton 39, LA I.2.4 , *Personnalités*
- Carton 40, LA I.2.5/6/7 , *Partis politiques*
- Carton 41, LA I.2.7 , *Partis politiques* (hormis certains documents)
- Carton 61, LA III.B.5 , *Compte-rendu d'entretiens*
- Carton 62, LA III.B.5 , *Compte-rendu d'entretiens*
- Carton 76, LA III.C.1 , *Relation avec la Syrie*
- Carton 91, LA.V.A.2.1 , *Aoun* (hormis certains documents)
- Carton 107, LA.VIIbis.A.1 , *Affaires religieuses*
- Carton 109, LA.VIIbis.B.3 , *Voyages de personnalités religieuses*
- Carton 110, LA.VIIbis.B.4 – bis D , *Compte-rendu de voyages de personnalités religieuses*

- Cours universitaires :

- MANSSOURI Wassim, Cours de droit constitutionnel, 1^{er} semestre 2016-2017, filière francophone de l'Université libanaise
- *idem*, Cours de droit constitutionnel, 1^{er} semestre 2016-2017, Université Libanaise

SOURCES ORALES

- ÉDDÉ Carla : dans le cadre de mon échange universitaire au sein de l'Université Saint-Joseph, j'ai pu suivre le cours « *Les guerres du Liban de 1975 à 1990* » dispensé par D. Éddé deux fois par semaine entre février et mai 2016- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

- PAKRADOUNI Karim (Maître) : entretien à son domicile d'Achrafié le 26 mai 2016
- ALA Renée (S.E.) : entretien à son domicile de Paris le 15 novembre 2016
- GHOSTINE Charles : entretien à son bureau de Tabaris le 22 février 2017
- CHAFTARI Assaad : entretien au *Starbucks*- Centre-Ville de Beyrouth le 01 mars 2017
- MOGHABGHAB Ghassan (Maître) : entretien à son bureau de Badaro le 01 mars 2017
- HELOU Maroun : entretien à son bureau de Tabaris le 02 mai 2017

CHRONOLOGIE

1943

19 novembre : Pacte National

22 novembre : Indépendance du Liban

1948

15 mai : Création de l'Etat d'Israël et *Nakba*

22 mai : Amendement de la Constitution libanaise pour permettre à Béchara el Khoury de faire un second mandat présidentiel

1952

18 septembre : Démission de Béchara el Khoury et nomination du général Fouad Chéhab comme président d'un cabinet de transition

23 septembre : Election de Camille Chamoun

1956

26 juillet : Nationalisation du canal de Suez

29 octobre : Début de l'offensive israélo-franco-britannique sur l'Egypte.

1957

16 mars : le Liban adhère à la Doctrine Eisenhower

1958

1^{er} février : Naissance de la RAU

8 mai : Assassinat de Nassib Matni

9 mai-15 juillet : Eclatement de l'insurrection libanaise qui ne prend fin qu'avec le débarquement américain

31 juillet : Election du général Fouad Chéhab

1959

Avril : Décret présidentiel instaurant l'égalité islamo-chrétienne dans la Fonction publique.

1960

26 avril : Nouvelle loi électorale avec 99 députés.

1964

18 août : Election de Charles Hélou

1967

5 juin : Guerre des Six Jours

22 novembre : Résolution 242 adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU

1968

Début de l'année : Alliance électorale entre Chamoun, Eddé et Gemayel.

3 novembre : Accords du Caire après une semaine de négociations

1970

17 août : Election de Sleiman Frangié

1972

Avril : Elections législatives

1973

6 octobre : Guerre du Kippour / Ramadan

1975

26 février : Manifestation sociale à Saïda. Maarouf Saad est mortellement blessé

13 avril : Incident de Ain el-Remmané. Début officiel de la guerre du Liban.

1976

Janvier : Création du Front Libanais de la Liberté et de l'Homme

Mi-avril : Les tanks syriens traversent la frontière

8 mai : Election d'Elias Sarkis après amendement de la Constitution

22 décembre : Exil volontaire de Raymond Eddé à Paris

1977

Février : Fondation des Forces Libanaises

20 novembre : Sadate à la Knesset

1978

15 mars : Début de l'opération Litani

11 mai : Sleiman Frangié quitte le Front Libanais

13 juin : Opération Ehden. Mort de Tony Sleiman Frangié

1979

14 février : Naissance de la République islamique d'Iran

1980

7 juillet : Opération Safra. Fin des *Noumour*

1982

4 juin : Début de l'opération Paix en Galilée.

21 août : Evacuation des fédâyins

23 août : Election de Bachir Gemayel

14 septembre : Assassinat de Bachir Gemayel

21 septembre : Election d'Amine Gemayel

1983

3-4 septembre : Retrait israélien de la Montagne. Début de la guerre de la Montagne druzo-chrétienne

31 octobre- 4 novembre : Congrès de Genève

1984

12-20 mars : Conférence de Lausanne

23 juin : Nomination du général Aoun commandant en chef de l'armée

29 août : Décès de Pierre Gemayel

1985

12 mars : Intifada blanche au sein des Forces Libanaises. Triumvirat Hobeika-Geagea-Pakradouni

31 août : Election de Dany Chamoun, fils de Camille, à la présidence du PNL

28 décembre : Signature de l'Accord tripartite à Damas entre Hobeika, Joumblatt et Berry

1986

15 janvier : Intifada de Geagea

19 avril : Election de Nasrallah Sfeir, Patriarche maronite

16 juin : Election de Georges Saadé à la tête des Kataëb

29 septembre : Assassinat du colonel Khalil Kanaan

1987

7 août : Décès de Camille Chamoun

1988

18 août : Echech de la séance parlementaire destinée à élire un nouveau président de la République

21 septembre : Réunion entre Aoun et Geagea à Yarzé pour contrer la visite de Gemayel à Damas.

22 septembre : Amine Gemayel confie le pouvoir à Aoun

23 septembre : Deux Conseils des ministres existent en parallèle sans président de la République

25 septembre : Assises parlementaires chrétiennes à Bkerké pour trouver une solution au vide présidentiel

1989

30 janvier : Sommet arabe de Tunis

7-10-14 février : Accrochages entre les FL et la troupe de Aoun.

17 février : Appel de personnalités chrétiennes à partir de Bkerké à un cessez-le feu entre les FL et Aoun.

14 mars : Lancement de la guerre de Libération

18 avril : Appel de parlementaires chrétien à partir de Bkerké à un cessez-le-feu entre Aoun et la Syrie

26 mai : Sommet arabe de Casablanca

30 septembre-22 octobre : Réunion des parlementaires libanais à Taëf

5 novembre : Dissolution de la Chambre par Aoun. Election de René Moawad

22 novembre : Assassinat de René Moawad

24 novembre : Election d'Elias Hraoui

26 novembre : Gouvernement d'union nationale sous la présidence de Hoss

28 novembre : Aoun est remplacé par Lahoud au commandement en chef de l'armée

27 décembre : Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU approuvant l'accord de Taëf

1990

30 janvier : Début des affrontements entre les FL et Aoun.

20 mars : Première réunion de la Chambre en son siège Place de l'Etoile

4 avril : Geagea reconnaît publiquement l'Accord de Taëf et le pouvoir de Hraoui

30 avril : Le Conseil des ministres envoie les projets de loi d'amendements constitutionnels décidés à Taëf à la Chambre

2 août : Invasion du Koweït par l'Irak

21 août : Adoption par le Parlement des amendements constitutionnels décidés à Taëf

20 septembre : Signature des amendements constitutionnels. Naissance de la IIème République

13 octobre : Chute de Aoun. Fin officielle de la guerre du Liban

21 octobre : Assassinat de Dany Chamoun

24 octobre : Décision du projet Grand-Beyrouth

24 décembre : Formation du gouvernement d'entente nationale d'Omar Karamé

1991

16 janvier : Début de l'opération Tempête du Désert

22 mai : Signature du *Traité de Fraternité, de Coopération et de Coordination* entre le Liban et la Syrie à Damas

6 juin : Nomination par le gouvernement libanais de 40 députés

26 août : Amnistie générale votée par le Parlement

28 août: Exil de Aoun en France

30 octobre : Ouverture de la Conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient à Madrid

10 décembre : Ouverture des négociations israélo-arabes à Washington

1992

6 mai : Démission du gouvernement Karamé après des grèves et des manifestations sociales.

16 mai : Formation du gouvernement Hoss

23 août -11 octobre : Premières élections législatives au Liban depuis 1972

ANNEXES

Annexe I : L'Accord de Taëf

Source : Les Cahiers de l'Orient, 4ème trimestre 1989/1er trimestre 1990, no 16/17

DOCUMENT

Les Cahiers de l'Orient, 1990 (vol. 16)

L'ACCORD DE TAEF

DOCUMENT D'ENTENTE POUR LE LIBAN

Le texte que nous présentons est celui du "Document d'Entente nationale" adopté par les députés libanais, réunis à Taëf, le 22 octobre 1989, et voté par eux lors de la séance parlementaire du 5 novembre 1989 qui a vu l'élection du nouveau président de la République libanaise, René Moawad. Ce document élaboré par le Haut Comité tripartite arabe avait été rendu public, une première fois le 31 juillet 1989. Il avait été remanié à la suite de protestations syriennes en septembre et proposé à la discussion des députés à partir du 30 septembre, à Taëf (1).

"Le Document d'Entente nationale pour le Liban" a fait l'objet d'une déclaration du Haut Comité arabe en date du 24 octobre. Il a reçu l'appui des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui, dans une déclaration du 31 octobre ont affirmé "se réjouir de l'accord sur un processus de paix et de réconciliation nationale réalisé à Taëf", et se sont dits "résolus à soutenir la restauration de la pleine souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire".

(1) Pour les deux premières versions, cf. *Cahiers de l'Orient* n° 15, 3^e trimestre 1989.

I - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LES RÉFORMES

1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- A) Le Liban est une patrie souveraine, libre et indépendante ; une patrie définitive pour tous ses fils et une, terre, peuple et institutions, à l'intérieur de ses frontières précisées dans la Constitution libanaise et reconnues internationalement.
- B) Le Liban est arabe d'appartenance et d'identité. Il est membre fondateur et actif de la Ligue des Etats Arabes dont il respecte les chartes. Il est aussi membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations Unies dont il respecte la charte. Il est membre du Mouvement des non-alignés. L'Etat libanais incarne ces principes dans tous les domaines et sur tous les plans sans exception.
- C) Le Liban est une république démocratique parlementaire fondée sur le respect des libertés publiques et en premier lieu sur la liberté d'opinion et de croyance ainsi que sur la justice sociale et l'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens sans distinctions ni préférence.
- D) Le peuple est la source des pouvoirs et le titulaire de la souveraineté qu'il exerce à travers les institutions constitutionnelles.
- E) Le régime est fondé sur le principe de la séparation, de l'équilibre et de la collaboration des pouvoirs.
- F) Le régime économique est libéral ; il garantit l'initiative individuelle et la propriété privée.
- G) Le développement équilibré des régions sur le plan culturel social et économique est un des piliers fondamentaux de l'unité de l'Etat et de la stabilité du régime.
- H) Œuvrer en vue de réaliser une justice sociale globale à travers la réforme financière, économique et sociale.
- I) Le territoire du Liban est un territoire un pour tous les Libanais. Tout Libanais a le droit de résider dans n'importe quelle partie du territoire et de jouir de ce droit sous la protection de la loi. Pas de répartition du peuple en

ACCORD DE TAËR

fonction de quelque appartenance que ce soit. Pas de division, pas de partition, pas d'implantation.

J) Tout pouvoir qui serait en contradiction avec le pacte de la vie en commun n'aurait pas de légalité.

2. Les Réformes politiques

A. La Chambre des députés

La Chambre des députés est le pouvoir législatif. Elle exerce un contrôle global sur la politique du gouvernement et sur ses actions :

- 1) Le président de la Chambre des députés, et son vice-président sont élus pour toute la durée du mandat de la Chambre.
- 2) Deux ans après l'élection de son président et de son vice-président, la Chambre peut, une seule fois au cours de la première séance qu'elle tient, refuser sa confiance à son président et à son vice-président, à la majorité des deux-tiers de tous ses membres sur la base d'une pétition signée par au moins dix députés. Dans ce cas la Chambre doit, tout de suite, tenir une séance pour pourvoir au poste vacant.
- 3) Tout projet de loi, revêtu du caractère d'urgence, transmis par le Conseil des ministres à la Chambre des députés ne pourra être promulgué qu'après son inscription à l'ordre du jour d'une séance générale au cours de laquelle il sera lu, après l'expiration des délais prévus par la Constitution sans qu'il soit procédé à son examen et après approbation du Conseil des ministres.
- 4) La circonscription électorale est la *Mohafazat*.
- 5) En attendant que la Chambre des députés élabore une loi électorale qui ne tienne pas compte de l'attachement communautaire, les sièges parlementaires seront répartis sur les bases suivantes :
 - a) à égalité entre chrétiens et musulmans
 - b) proportionnellement entre les communautés des deux parties
 - c) proportionnellement entre les régions
- 6) Le nombre des membres de la Chambre des députés sera porté à 108, à égalité entre les chrétiens et les musulmans. Les sièges qui seront nouvellement créés sur la base du présent document, ainsi que ceux qui

étaient vacants avant la proclamation de ce document, seront pourvus exceptionnellement et pour une seule fois par désignation de la part du gouvernement d'entente nationale dont la formation est prévue.

7) Avec l'avènement de la première Chambre des députés élue sur une base nationale non communautaire, il sera créé un Sénat où seront représentées toutes les familles spirituelles. Les attributions du Sénat seront limitées aux questions qui engagent le destin du pays.

B - Le président de la République

Le président de la République est le chef de l'Etat et le symbole de l'unité de la patrie. Il veille au respect de la Constitution, à la sauvegarde de l'indépendance du Liban, de son unité et de son intégrité territoriale conformément aux stipulations de la Constitution. Il est le chef suprême des armées qui sont soumises à l'autorité du Conseil des ministres. Il exerce les prérogatives suivantes :

- 1) Il préside le Conseil des ministres quand il le désire sans prendre part au vote.
- 2) Il préside le Conseil supérieur de la Défense.
- 3) Il promulgue les décrets et demande leur publication. Il a le droit de demander au Conseil des ministres de procéder au réexamen de n'importe laquelle de ses décisions et ce, dans un délai de 15 jours à partir de son dépôt à la présidence de la République. Si le Conseil des ministres s'en tient à la décision prise ou que le délai s'est écoulé sans qu'un décret n'ait été promulgué ou renvoyé, le décret ou la décision seront considérés comme exécutoires de droit et devront être publiés.
- 4) Il promulgue les lois dans les délais prévus par la Constitution et demande leur publication après leur adoption par la Chambre des députés. Il peut, après en avoir informé le Conseil des ministres, demander le réexamen des lois dans les délais prévus par la Constitution et conformément à ses dispositions. Une fois les délais écoulés, les lois qui n'auront été ni promulguées ni renvoyées seront considérées comme exécutoires de droit et devront être publiées.
- 5) Il transmet les projets de loi que lui fait parvenir le Conseil des ministres à la Chambre des députés.
- 6) Il nomme en en délibérant avec le président de la Chambre des

députés le chef désigné du gouvernement sur la base de consultations parlementaires par lesquelles il est lié et dont les résultats sont portés officiellement à la connaissance du président de la Chambre des députés.

7) Il promulgue seul le décret de nomination du président du Conseil.

8) Il promulgue en accord avec le président du Conseil des ministres le décret de formation du gouvernement.

9) Il promulgue le décret d'acceptation de la démission du gouvernement ou des ministres, ou de leur révocation.

10) Il accrédite les ambassadeurs ; les ambassadeurs sont accrédités auprès de lui. Il décerne par décret les décorations officielles.

11) Il négocie et ratifie les traités avec le chef du gouvernement. Les traités ne sont exécutoires qu'après leur approbation par le Conseil des ministres. Le Gouvernement en donne connaissance à la Chambre des députés aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Quant aux traités qui engagent les finances de l'Etat, les traités de commerce et en général les traités qui ne peuvent être dénoncés à l'expiration de chaque année ils ne sont délinits qu'après avoir été votés par la Chambre.

12) Il adresse quand la nécessité l'exige des messages à la Chambre des députés.

13) Il convoque par décret en accord avec le chef du gouvernement la Chambre des députés en session extraordinaire.

14) Le président de la République a le droit de soumettre au Conseil des ministres toute question ne figurant pas à l'ordre du jour.

15) Il convoque le Conseil des ministres, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, à des réunions extraordinaires en accord avec le chef du gouvernement.

16) Il accorde par décret la grâce individuelle.

17) Le président n'est responsable des actes commis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de violation de la Constitution ou de haute trahison.

C - Le Président du Conseil des Ministres

Le président du Conseil des ministres est le chef du gouvernement. Il le

représente et s'exprime en son nom. Il est responsable de l'exécution de la politique générale, arrêtée par le Conseil des ministres. Il exerce les prérogatives suivantes :

- 1) Il préside le Conseil des ministres.
- 2) Il procède aux consultations parlementaires en vue de la formation du gouvernement et signe avec le président de la République le décret de constitution du gouvernement. Dans un délai de trente jours le gouvernement doit présenter sa déclaration ministérielle à la Chambre des députés afin d'obtenir la confiance. Le gouvernement ne pourra exercer ses prérogatives avant d'avoir obtenu la confiance, ni après avoir démissionné ni après qu'il aura été considéré comme démissionnaire, sauf au sens étroit de l'expédition des affaires courantes.
- 3) Il expose la politique générale de l'Etat devant la Chambre des députés.
- 4) Il signe tous les décrets à l'exception du décret de nomination du chef du gouvernement, celui portant acceptation de la démission du gouvernement ou celui qui considère le gouvernement démissionnaire.
- 5) Il signe le décret de convocation pour l'ouverture d'une session extraordinaire et les décrets de promulgation des lois ou de leur réexamen.
- 6) Il convoque le Conseil des ministres et établit l'ordre du jour de ses travaux. Il informe le président de la République à l'avance des points inscrits à l'ordre du jour ainsi que des sujets éventuels qui seront examinés. Il signe le procès verbal original des réunions.
- 7) Il suit l'activité des administrations et des institutions publiques, assume la coordination entre les ministres et donne les directives générales en vue d'assurer le bon déroulement de l'action.
- 8) Il tient des réunions de travail avec les autorités concernées dans l'Etat en présence du ministre concerné.
- 9) Il est de droit vice-président du Conseil supérieur de la Défense.

D - Le Conseil des ministres

Le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres. Au nombre des prérogatives du Conseil des ministres figurent :

- 1) L'élaboration de la politique générale de l'Etat dans tous les

domaines, l'élaboration des projets de lois et décrets et l'adoption des décisions nécessaires à leur application.

- 2) Veiller à l'application des lois et règlements et contrôler les activités dans tous les services de l'Etat, administrations, institutions civiles, militaires et de sécurité sans exception.
- 3) Le Conseil des ministres est l'autorité à laquelle sont soumises les forces armées.
- 4) La nomination des fonctionnaires de l'Etat, leur révocation et l'acceptation de leur démission conformément à la loi.
- 5) A la demande du président de la République, le Conseil des ministres peut dissoudre la Chambre des députés si cette dernière refusait, pendant au moins un mois, de se réunir en session ordinaire ou extraordinaire nonobstant deux convocations successives, ou si elle rejetait le budget dans sa totalité dans l'intention de paralyser l'action du gouvernement. Une deuxième dissolution ne peut avoir lieu pour le même motif que la première.
- 6) Lorsque le président de la République assiste à ses réunions, le Conseil des ministres se tient sous sa présidence. Le Conseil des ministres se réunit de manière régulière en un siège qui lui est propre. Le quorum légal requis pour la tenue de sa réunion est fixé au deux-tiers de ses membres. Il prend ses décisions par consensus ou si cela se révélait impossible, par votation. Les décisions sont prises à la majorité des présents. Quant aux questions fondamentales, elles nécessitent l'accord des deux-tiers des membres du Conseil des ministres. Sont considérées questions fondamentales : l'état d'urgence et sa suppression, la guerre et la paix, la mobilisation générale, les traités et conventions internationales, les plans de développement globaux et à long terme, la nomination des fonctionnaires de première catégorie ou de son équivalent, la réorganisation de la division administrative, la dissolution de la Chambre des députés, la loi électorale, les lois relatives au statut personnel, la révocation des ministres.

E. - Le Ministre

Les prérogatives du ministre seront renforcées en accord avec la politique générale du gouvernement et avec le principe de la responsabilité collective. Un ministre ne peut être révoqué de ses fonctions que sur décision du Conseil des ministres ou si la Chambre des députés retire sa confiance à son égard.

F - Démission du gouvernement ; cas dans lequel il sera considéré démissionnaire ; révocation des ministres

1. Le gouvernement sera considéré comme démissionnaire dans les cas suivants :
 - A) si son chef démissionne ;
 - B) s'il perd plus de tiers des membres figurant dans le décret de sa constitution ;
 - C) si son chef décide ;
 - D) au début du mandat du président de la République ;
 - E) au début du mandat de la Chambre des députés ;
 - F) lorsque la Chambre des députés, soit à son initiative soit à la suite d'un vote sur la question de confiance posée par le gouvernement retire sa confiance à ce dernier.
2. La révocation du ministre a lieu par décret signé par le président de la République et le chef du gouvernement après approbation du Conseil des ministres.
3. Lorsqu'un gouvernement démissionne ou lorsqu'il est considéré démissionnaire, la Chambre des députés sera considérée de droit en session extraordinaire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement et l'obtention du vote de confiance.

G - L'abolition du communautarisme politique

L'abolition du communautarisme politique est un objectif national essentiel qui nécessite que tout soit mis en œuvre pour le réaliser selon un plan par étapes. Il incombera à la Chambre des députés élue sur la base adéquates en vue de réaliser cet objectif et de former un Comité national présidé par le président de la République et regroupant outre le président de la Chambre des députés et le président du Conseil des ministres, des personnalités du monde politique, intellectuel et social. La tâche de ce Comité sera d'étudier et de proposer des moyens aptes à assurer l'abolition du communautarisme et de les soumettre à la Chambre des députés et au

Conseil des ministres ainsi que de suivre l'exécution du plan par étapes. Durant la période de transition il sera procédé à ce qui suit :

- a) abolition de la règle de la représentation communautaire et adoption de la compétence et de la spécialisation dans la fonction publique, la justice, les institutions militaires et de sécurité, les établissements publics et mixtes ainsi que dans tous les offices autonomes selon les exigences de l'entente nationale, à l'exception des emplois de première catégorie ou de son équivalent. Ces emplois seront répartis à égalité entre chrétiens et musulmans sans qu'aucun emploi ne soit dévolu à aucune communauté en particulier.
- b) suppression de la mention de la communauté et du rite sur la carte d'identité.

3. LES AUTRES RÉFORMES

A - La décentralisation administrative

- La République libanaise est un Etat unitaire et unité doté d'un pouvoir central fort.
- 2) Accroître les prérogatives des *Mohafiz* et des *qā'imnaqā'iyin* (*). Les services administratifs de l'Etat seront présents, au plus haut niveau possible, dans tous les districts administratifs afin d'aider les citoyens et de répondre à leurs besoins localement.
 - 3) Reconsidérer le découpage administratif de façon à assurer l'intégration nationale dans le cadre de la sauvegarde de la coexistence et de l'unité de la terre, du peuple et des institutions.
 - 4) Adopter la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives (*cazas* et niveaux inférieurs) en procédant à l'élection d'un conseil pour chaque *caza* présidé par le *qā'imnaqā'iri* afin d'assurer la participation locale.
 - 5) Adopter un plan de développement, unité et global, pour le pays, capable de favoriser le développement des régions libanaises et d'assurer

(*) Préfets et sous préfets (N.D.L.R.).

III - LA LIBÉRATION DU LIBAN DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE

Le recouvrement par l'Etat libanais de son autorité jusqu'au frontières reconnues internationalement nécessite :

a) d'œuvrer en vue de l'exécution de la résolution 425 et des autres résolutions du Conseil de sécurité ordonnant de mettre fin totalement à l'occupation israélienne ;

b) de s'en tenir à la convention d'armistice signée le 23 mars 1949 ;

c) de prendre toutes les mesures nécessaires afin de libérer tout le territoire libanais de l'occupation israélienne et d'y étendre la souveraineté de l'Etat, de déployer l'armée libanaise dans la région des frontières reconnues internationalement, d'œuvrer en vue de renforcer la présence des forces intérimaires internationales dans le sud libanais afin d'assurer le retrait d'Israël et de permettre le retour de la sécurité et de la stabilité dans la région frontalière.

IV - LES RELATIONS LIBANO-SYRIENNES

Le Liban qui est arabe d'appartenance et d'identité est lié par des relations fraternelles sincères à l'ensemble des Etats arabes. Entre lui et la Syrie existent des relations privilégiées qui tiennent leur force des racines de la parenté, de l'histoire et des intérêts fraternels communs. Sur ce concept reposent la coordination et la coopération entre les deux pays. Ce concept sera concrétisé par des accords conclus, entre eux, dans tous les domaines, de sorte que soit réalisé l'intérêt des deux pays frères dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance de chacun d'eux. De là, et parce que la consolidation des règles de la sécurité favorise le climat requis pour le développement de ces liens privilégiés, il est nécessaire que le Liban ne devienne en aucun cas une source de menace pour la Syrie, ni la Syrie une source de menace pour la sécurité du Liban. C'est pourquoi le Liban ne permettra pas qu'il soit un point de passage, ni un point d'ancrage pour toute force, tout Etat ou toute organisation qui auraient pour but de mettre en danger sa propre sécurité ou celle de la Syrie. La Syrie qui est soucieuse de la sécurité de l'indépendance et de l'unité du Liban, ainsi que de l'entente entre ses fils, n'autorisera aucune action qui menacerait la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

Annexe II : Résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU

Source : [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/425\(1978\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/425(1978))

Résolution 425 (1978)

du 19 mars 1978

Le Conseil de sécurité,

Prenant acte des lettres du représentant permanent du Liban¹⁹ et du représentant permanent d'Israël²⁰,

Ayant entendu les déclarations des représentants permanents du Liban et d'Israël²¹,

Gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences pour le maintien de la paix internationale,

Convaincu que la présente situation entrave l'instauration d'une juste paix au Moyen-Orient,

1. *Demande* que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

2. *Demande* à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais;

3. *Décide*, compte tenu de la demande du Gouvernement libanais, d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations Unies pour le Sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région, cette force étant composée de personnels fournis par des Etats Membres;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport dans les vingt-quatre heures sur l'application de la présente résolution.

Adoptée à la 2074^e séance par 12 voix contre zéro, avec 2 abstentions (Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques)²².

Annexe III : Décision du Conseil des ministres de la dissolution des milices.

Source : *L'Orient-Le Jour* du 29/03/1991

« Afin d'étendre progressivement l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire libanais, le Conseil des Ministres a décidé ce qui suit :

I- 1- Un calendrier programme pour l'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire :

- Le 20 mars 1991⁴²⁷, le Conseil des Ministres a pris une décision en vertu de laquelle toutes les organisations armées et milices libanaises et non-libanaises sont dissoutes et doivent remettre leurs armements lourds et moyens, ainsi que leurs munitions à l'armée libanaise*
- Délai pour la remise de ces armes et munitions : du 20 mars au 30 avril 1991*
- Déploiement des forces légales dans les régions du Mont-Liban échappant encore à leur contrôle, soit dans le Haut-Metn, au Chouf, dans le caza d'Aley, au Kesrouan et à Jbeil ainsi que dans les cazas de Batroun et de Koura : entre le 20 avril et le 20 juin*
- Déploiement des forces légales dans le reste des régions libanaises : entre le 20 juin et le 20 septembre 1991*

II- 1- Pour favoriser le déploiement des forces légales, le Conseil des Ministres décide :

- Dissolution des organisations armées et des milices : toutes les organisations armées et milices libanaises et non libanaises sont considérées dissoutes d'office en vertu de cette décision à partir du 20 mars 1991. Elles doivent toutes respecter impérativement cette décision et agir en conséquence dans un délai maximum expirant le 30 avril 1991*

⁴²⁷Bien que cette décision fût complètement prise le 28 mars 1991, il fallait, pour respecter les délais du Document d'entente, proclamer la dissolution des milices six mois au plus après l'entrée en vigueur des amendements constitutionnels. Une décision de principe fut effectivement prise le 20 mars alors que Georges Saadé arrêta son boycott gouvernemental et Samir Geagea venait quelques heures plus tôt de faire nommer Roger Dib à sa place au gouvernement. Même Michel el-Murr, ministre de la Défense, le définissait comme purement théorique et « *sujet à amendement* » (Voir *L'Orient-Le Jour* du 19/03/1991). Ce communiqué intervient donc une semaine plus tard, après que les nouveaux arrivants, et d'autres chefs de milices, aient pu faire leurs remarques sur le programme-calendrier.

- *Les organisations et milices concernées doivent remettre leurs armes lourdes et moyennes et les munitions qui leur reviennent, ainsi que leurs équipements radios, à l'Etat libanais dans le délai précisé plus haut. Le ministre de la Défense désignera les commissions qui en prendront livraison, les lieux où ces armes seront livrées ainsi que l'établissement des critères de classement des armes*
- *Un délai d'enrôlement allant du 30 avril au 30 juin est ouvert, pour permettre la réinsertion des personnes dont la qualité de milicien est dûment établie au sein des institutions civiles ou militaires (FSI, armée, pompiers, Défense civile,...) conformément à des critères posés par la commission ministérielle[...] à charge pour les éléments sélectionnés d'être soumis à un entraînement qui assure chez eux le sens de la nation, de la loyauté à l'égard de la Légimité, et de la discipline.*

2- *Interdiction de toutes les taxes illégales [...]*

3- *En ce qui concerne les moyens d'informations, et en attendant la réorganisation de ce secteur, conformément à la loi et dans le cadre de la liberté responsable, conformément ainsi aux dispositions de l'accord de Taëf, tous les médias illégaux autocensureront leurs bulletins de nouvelles et leurs informations [...] Cette autocensure a pour but de servir les orientations de concorde et de mettre fin à l'état de guerre. [...]*

4- *Interdiction des services de renseignement illégaux et abolition de tous les organismes de sûreté ou de renseignements, illégaux, libanais et non-libanais...*

[...]

6- *Le Conseil des Ministres examine la possibilité de prononcer une amnistie générale pour certains crimes de guerre commis jusqu'à la date du 20 mars 1991. ...*

[...]

- *A l'expiration des délais fixés plus haut, le déploiement des forces de l'ordre commence. A cette fin, le Conseil des Ministres prendra des arrêtés pour le déploiement progressif de l'armée et des FSI. Dans le cas où ces forces se heurtent à une quelconque opposition ou résistance, elles pourront avoir recours à la manière forte et en cas de besoin, à l'assistance des forces syriennes – sœurs conformément à l'Accord de Taëf.*

Les ministres concernés représentant les milices au sein du gouvernement se sont tous engagés sans réserve à respecter la dissolution des milices. ».

Annexe IV : Entretien avec Maître Karim Pakradouni

Le jeudi 26 mai 2016 à son domicile

(E.Z) *Mon sujet c'est les chrétiens après Taëf. Donc si on parle un peu de vous, dans votre livre « Le Piège » vous dites que vous passez la dernière soirée d'Amine Gemayel à Baabda avec Aoun et Geagea puis après vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec Aoun et vous êtes en froid avec Samir, Donc entre septembre 1988 et 89 – guerre de libération du général – où êtes-vous ?*

(K.P) Libération du général, moi, j'étais clairement contre, d'abord la formule et deuxièmement contre une guerre avec la Syrie. Donc et la formule – j'en ai parlé au Général - et contre l'appellation. « Libération » je considérais et je considère toujours qu'il y avait une « certaine » légitimité ou légalité de la présence syrienne au Liban :

1 - c'était à la demande du président de la république Frangié

2 – ça a été consacrée avec Sarkis et même c'était pour 6 mois qui étaient prolongés 6 autres mois donc c'était règlementé et accepté par la Ligue arabe et c'était même envoyé aux Nations Unies.

Donc on ne pouvait pas donc dire que ce sont des ... (*hésitation*) on ne peut pas considérer comme si c'est Israël qui occupe le territoire, comme la Syrie. Pour parler de libération il faut qu'il y ait une occupation. Or, ce n'était donc pas une occupation. Après de facto la présence syrienne, s'est transformée, a été transformée pour mille et une raisons en pratiquement une occupation et surtout par la manipulation du pouvoir, des présidents et des hommes politiques. Donc j'étais contre l'appellation « libération ».

Je considérais même, à supposer qu'il f[allait] finir la guerre avec la Syrie, moi je n'ai jamais cru qu'on pouvait vaincre militairement la Syrie quelle que soit la force de l'armée libanaise et même quelle que soit la force de l'armée libanaise et des milices chrétiennes, je considérais que c'est inutile de penser que l'on peut vaincre une armée de 300 000 hommes ; un Hafez el Assad qui dirige la Syrie avec une main de fer qu'on puisse le chasser du Liban

Donc j'avais deux choses : et l'appellation et la forme. Je n'étais pas d'accord avec le général Aoun et dans le fond, en tout cas, même si c'est légitime et légal et tout ce qu'on veut, c'est presque impossible, pour ne pas dire impossible.

D'un autre côté, Amine Gemayel n'était pas d'accord avec Michel Aoun mais Amine Gemayel avait aussi un autre désaccord avec la Syrie pour d'autres raisons : pas pour la présence syrienne au Liban mais parce que la Syrie intervenait avec d'autres leaders chrétiens et il voulait [être] le passage obligé pour tous les leaders.

C'est pourquoi je disais que « ni l'un, ni l'autre » et c'est pourquoi je me suis retiré de la politique pendant ..., de 88 jusqu'à 92 pratiquement.

Même des Kataëb ? Du bureau politique ?

Oui, Oui.

Jusqu'aux élections Saadé/Geagea ?

J'ai écrit « *Le Piège* ». Et pratiquement en politique je n'avais, certainement, aucun poste, c'est clair. Maintenant il y avait toujours des contacts mais des contacts marginaux, très marginaux. Ma présence était marginale. Mais c'était une présence parce que je connaissais les acteurs, [c'est-à-dire]⁴²⁸ c'est la même génération d'acteurs politiques que ce soit le président de la république que ce soit Samir Geagea que ce soit Elie Hobeika – parce qu'il ne faut pas oublier que c'était un tout- et j'avais, j'ai gardé mes contacts avec le Walid Joumblatt, le Nabih Berri – à ce moment c'étaient des partis-, la Syrie, avec qui j'ai gardé le contact. Mais je n'avais aucune action politique, c'était comme ça et ils me recevaient pour parler en tant que consultant.

Donc entre temps Saadé est élu en 86 contre [Elie] Karamé – comment étaient les relations entre Geagea et Saadé – le 1^{er} mandat de Georges Saadé ?

⁴²⁸ « *yaa'neh* »

Certainement Samir Geagea a appuyé Georges Saadé à fond. Même il lui a réglé des problèmes nordistes – il a mis son poids pour régler des problèmes parce qu’au nord il y avait un leader – un leader Kataëb – qui avait un caractère très difficile et une certaine indépendance, par rapport même au parti Kataëb, c’est Youssef el Daher, qui est le père de Pierre el Daher. Mais il était en conflit ouvert avec Pierre Gemayel – et se considérait, ... bon Pierre Gemayel est président des Kataëb du Mont Liban mais le président des Kataëb du nord c’est lui. Il avait de l’argent même quand il n’avait plus d’argent il vendait des terrains – c’était un homme riche. C’est lui qui a financé les premiers pas de Samir Geagea. Il a pris en charge Samir Geagea, comme un type qui peut faire la bataille avec lui contre les Kataëb, [contre la féodalité]⁴²⁹. Mais il y avait un problème inexplicable, pour des raisons très, très, ... (*hésitation*) il n’était pas d’accord avec Georges Saadé donc il a fallu que Samir Geagea mette tout son poids pour faire expliquer à cheikh Youssef qui était très difficile à manipuler qu’il faut faire une bataille contre les Gemayel - il était tout à fait d’accord- , contre Elie Karamé. Mais il n’était pas du tout d’accord que ce soit Georges Saadé contre Elie, il était pour choisir- il disait à Samir, puisque on faisait les réunions ici, il disait à Samir : « fais le choix que tu veux mais pas Georges Saadé ». Il a mis tout son poids. Pourquoi ? C’est là où Samir calcule bien. Quand je dis qu’il organise bien et calcule bien - et jusqu’à maintenant c’est comme ça. Il savait qu’on ne pouvait pas gagner les élections contre Elie Karamé qu’avec les voix du nord, de Georges Saadé c’est à dire du Batroun, du Koura, ainsi de suite, en plus des voix, parce que Youssef el Daher était du côté Zghorta, *je ne sais pas, un petit village là-bas*⁴³⁰. Donc le calcul s’est fait. Il a pu malgré tout - ils ne se sont jamais rencontrés - mais il a fait accepter à Youssef el Daher qu’on fasse un grand groupe Kataëb du Nord, qui a pratiquement uni les Kataëb entre Youssef el Daher et Georges Saadé, plus une grande partie des Kataëb de Beyrouth. Avec ces deux forces pour faire face à finalement à Elie Karamé appuyé par Amine Gemayel. Ce n’était pas facile. Elie Karamé, nommé vice-président par Pierre Gemayel, donc c’était quelque chose : Pierre Gemayel a désigné son successeur. Deux, contre un autre président de la république qui s’appelle Amine Gemayel, faire la bataille ce n’était pas facile. Georges Saadé, (*hésitation*) a bien manipulé les choses de son côté et on a fait la bataille George Saadé contre Elie Karamé, c’était ça. Mais il

⁴²⁹ “*dod el iqtaa’*”

⁴³⁰ « *ma baa’ref fi day’a honik zghire* »

n'y avait pas de choix politique derrière tout ça. C'était une lutte de personnes et une lutte d'influence : c'était un jeu d'influence.

On peut dire que Georges Saadé était redevable à Samir Geagea ?

Oui certainement Samir Geagea a fait le nécessaire. Oui Oui

En septembre 89, un mois avant Taëf, Roger Dib est nommé secrétaire général...

A la demande de Samir

...tandis qu'il est déjà secrétaire général des FL

Oui Oui. A la demande de Samir. Samir savait que 89 n'était pas le moment idéal pour se présenter, lui en tant que Samir Geagea, il était déjà aux Forces Libanaises. Il a demandé - il n'y a pas eu d'élection car Saadé était le seul candidat - mais il a exigé qu'il prenne le secrétariat général. C'était l'accord entre Georges Saadé et Samir Geagea en 89. Cette année il n'y a pas eu d'élection d'ailleurs [la situation ne s'y prêtait pas. Guerre de libération]⁴³¹ et à la veille de Taëf il y avait des choses plus importantes que qui élire président du parti d'autant plus que Georges Saadé a fait son travail. Il savait régler ses contentieux. Ce n'était pas le type qui, s'il est en hostilité avec quelqu'un c'est pour la vie, non. Il avait, il était un grand manœuvrier qui savait comment régler des problèmes, comment ne pas régler des problèmes mais ne pas laisser des traces. C'était un genre assez spécial Georges Saadé –ce n'est pas peu. Après Pierre Gemayel c'est lui qui a présidé durant la plus longue période⁴³² de 86 à 98 jusqu'à sa mort.

Vous dites dans votre livre que quatre hommes ont fait Taëf : Hariri, Husseini, Sfeir et Samir Geagea. Pourquoi Geagea s'est investi dans l'accord en coulisses sans le reconnaître publiquement jusqu'à avril 90 en pleine guerre contre Aoun ?

⁴³¹ « Ma ken fi jaw – harb tahrir »

⁴³² « mich qalil. A'aad akbar meddhe baa'ed Pierre Gemayel »

Il y a trois raisons qui ont poussé Samir à appuyer le projet Taëf, pas Taëf en tant que, mais le projet Taëf : l'idée de mettre fin à la guerre. Pratiquement pour Samir c'était ça : mettre fin à la guerre. Première idée – la principale je crois – la meilleure façon de finir avec Michel Aoun c'était d'élire un président de la république et de le faire sortir de Baabda. Donc c'est la raison principale. Une seconde raison c'est que Samir considérait que, considère (*hésitation*), considérait dans sa tête que ce projet qui est appuyé – les Américains lui ont, lui ont ... (*hésitation*)- par les Américains et par la Syrie était difficilement rejetable, ou inacceptable. Il savait qu'un Taëf quelconque va marcher, donc deuxième raison : pourquoi être en dehors d'une solution ? Il faut qu'il soit dans la solution. Dans le projet, la partie gagnante disons. Et troisième raison c'était sa lutte avec Amine Gemayel. Amine était quelques fois plus, quelques fois moins avec Taëf. Et les gens de Taëf - Husseini ainsi de suite- ne pouvaient pas beaucoup compter sur Amine parce qu'il changeait d'avis ils ne savaient pas comment agir, surtout qu'il a senti que Taëf touchait aux prérogatives du président de la République. Donc aussi Samir pour terminer avec Amine – pour terminer avec [Aoun] et Amine d'un coup et devenir à travers Taëf l'homme fort des chrétiens l'homme fort reconnu par les Arabes internationalement l'homme fort et avec qui, le président élu va traiter avec lui en tant que l'homme fort du régime, il a joué Taëf. C'était cet ensemble. La première chose, il voulait finir de Michel Aoun. La dernière chose c'était garder la porte ouverte et son rôle dans le régime de Taëf qui va venir.

Vous dites que c'était pour bloquer Amine mais Amine était déjà à Paris. Il avait toujours son poids au Liban ?

Au Liban, dans le parti Kataëb, ainsi de suite. Au Metn. Si tu veux quelque part, il voulait terminer les Gemayel, parce que lui à la base - ça j'ai oublié de te le dire - avec Youssef el Daher au Nord, quand il faisait sa bataille, son entrée en politique, c'était le féodalisme et le 1^{er} féodalisme à combattre dans les Kataëb, c'était les Gemayel.

En 91 quand on commence à appliquer Taëf, tout le monde est contre la nomination des députés tout le monde est contre le principe mais tout le monde dit « il faut le faire parce qu'on l'a mis dans Taëf ». Pourquoi l'avoir mis dans Taëf si tout le monde était contre ?

(hésitation) Si tu veux c'était essentiellement Abdel Halim Khaddam – l'idée à Abdel Halim. Et Abdel Halim voulait nommer surtout les libanais qui étaient pro-syriens, qui n'ont jamais été élus depuis l'indépendance jusqu'à maintenant, Il voulait les faire rentrer [de Mohsen Dalloul au membre du parti populaire syrien]⁴³³. Donc il a dit : « [nous ne pouvons pas faire avec un parlement pas assez représentatif – nous ne pouvons pas faire des élections]⁴³⁴ donc qu'est-ce qu'on fait ? »

Donc c'est comme les 198 de l'accord tripartite...

[Exact]⁴³⁵

...de 1985.

Absolument, absolument.

Donc de 89, après l'accord de Taëf, jusqu'au 13 octobre, on voit que beaucoup de phalangistes n'ont pas accepté Taëf comme Fouad Abou Nader par exemple, ou le bureau de Baabda qu'on voit souvent anti Taëf –

C'est quoi le bureau de Baabda ?

[Le bureau Kataëb de Baabda, Pussy Achkar y était]⁴³⁶

⁴³³ « men Mohsen Dalloul lal kaoumi souri. »

⁴³⁴ « ma mne'der nehna bi majless hal 'adi na'ess naa'mol – ma mne'der naa'mel intikhabet »

⁴³⁵ « Mazbout »

⁴³⁶ « Maktab kataeb tabaa' baabda, Ken fyo Pussy Achkar »

[Pas Baabda, c'était Beyrouth. On le nommait bureau de Baabda ?]⁴³⁷

*Dans la presse je vois souvent [que le bureau de Baabda refusait, Baabda faisait dire une messe....]*⁴³⁸

Baabda en tant que Aoun. Ça c'est les Kataëb pro Aoun

*[Ah, ce sont les Kataëb pro-Aoun ?]*⁴³⁹

Oui. Fouad et Pussy et ceux-là, c'étaient des Kataëb, pas de Baabda. C'étaient les Kataëb pro-Baabda [à la base]⁴⁴⁰

C'est surtout AsSafir qui en parle

Oui oui. Baabda oui. C'est le symbole du président

[Ils étaient avec Michel Aoun, même pour la présidence. Ils étaient avec Michel Aoun et donc Baabda est mentionnée symboliquement]⁴⁴¹

C'étaient des gens à la base contre Amine et contre Samir ce n'étaient pas la troisième force mais une force assez importante à l'intérieur des Kataëb et des Forces libanaises qui n'était d'accord avec Amine. Mais aussi qui ne voulait pas de Samir commandant en chef des Forces libanaises. Il n'était d'accord et ils étaient en même temps une force assez importante. [Il y avait parmi eux]⁴⁴² Fady Frem, [il y avait parmi eux]⁴⁴³ Toto Bridi Antoine Bridi. Ce sont, si tu veux, les « Bachiriotes ». [Ceux-là étaient nommés Baabda]⁴⁴⁴ Et ça n'a rien à faire avec la circonscription. [Je ne sais pas pourquoi, *AsSafir*, effectivement, les nommait bureau de Baabda]⁴⁴⁵

⁴³⁷ « Mich Baabda, ken Beyrouth. Kenno yi sammou maktab Baabda ? »

⁴³⁸ « eno maktab Baabda rafed, Baabda aa'm byaa'mol kedess,... »

⁴³⁹ « Ah, hol Kataëb pro-Aoun ? »

⁴⁴⁰ « assel »

⁴⁴¹ « Kino maa Michel Aoun, hatta lal ri'esseh. Kenno maa' Michel Aoun, kino yihko aa'n baabda symbolique »

⁴⁴² « ken fi baynetoun »

⁴⁴³ *Idem*

⁴⁴⁴ « hol kenno yi samouwon Baabda »

⁴⁴⁵ « Hela ma baa'ref leh el Safir ken, mazbout, yi oul maktab Baabda »

J'ai toujours vu [bureau]⁴⁴⁶ Baabda, j'ai cru que peut-être ils sont sous l'influence, peut être...

Ça c'est une force qui était ni avec Amine ni avec Samir c'était une force qui a fait la guerre, qui ont leur chose à Fouad, [chef d'état-major]⁴⁴⁷ en principe. [En principe même le chef de Samir]⁴⁴⁸

Avant 85 ?

Avant 85. Donc [donc il était Chef d'état-major. Fady Frem avait été désigné par Bachir en tant que Chef des Forces libanaises]⁴⁴⁹

Il y a Khalil Nader

Nader. Oui oui. Pussy Achkar qui était pratiquement le chef d'Achrafié. Pussy dominait Achrafié. Oui ceux-là, ils ont fait un combat.

Fouad Abou Nader, Khalil Nader, ils étaient dans le bureau politique mais publiquement étaient contre une décision.

Absolument.

Le parti n'a pas de ..., ne peut pas ...

Ils étaient l'opposition à l'intérieur du parti. Une vraie opposition

Publique ?

⁴⁴⁶ «Maktab»

⁴⁴⁷ «ken ra'is arkan»

⁴⁴⁸ «ra'isso la Samir hata»

⁴⁴⁹ «ken ra'is arkan. Fady Frem ken houwe elmoua'ayan min qibal Bachir ka qa'ed el qouwat»

Avec Pierre Gemayel le parti était une chose et après Pierre Gemayel le parti est devenu autre chose. Il n'y avait pas d'opposition. Il y avait des personnes qui venaient donner leurs avis. Après Pierre Gemayel, avec Elie Karamé puis avec Georges Saadé il y avait largement de la place pour une opposition.

Entre 89 et 91 on voit toujours Georges Saadé dire « c'est le bureau politique qui décide ». Est-ce que c'était une façon d'éviter de répondre ou d'éviter de prendre une décision ou c'était vraiment le bureau politique ? Comment ça fonctionnait ?

Le bureau politique était pratiquement, à 1 ou 2 voix près, divisé entre des gens de Samir Geagea, des hommes de Samir Geagea, des Kataëb de Samir Geagea, que Samir a imposé au bureau politique en contrepartie de son accord ou de son appui à Georges Saadé. C'était très clair. . [C'est-à-dire qu'il y avait Georges Kassab et d'autres, connus]⁴⁵⁰

Alfred Madi ?!

Alfred.

D'un autre côté il y avait les gens qui, sans le déclarer clairement, parce qu'ils étaient dans une mauvaise position politique, ceux qui étaient pro Gemayel. Et Georges Saadé essayait de faire la balance entre les deux en tant que président du parti. Voilà la situation. C'est pourquoi il tenait et il devait, il n'avait pas les pleins pouvoirs comme Pierre Gemayel, donc il devait, il n'avait pas un bureau politique unanime derrière lui. Donc il tenait, quand il décidait quelque chose, il tenait, même si ça n'a pas été discuté, longuement discuté au bureau politique de dire « le bureau politique est d'accord ». Que veut dire ça ? Veut dire que les gens de Samir Geagea [sont] d'accord, parce qu'ils sont dans le bureau politique, et les Gemayel ou ce qu'il en restait des Gemayel sont aussi d'accord. Il prenait une certaine, il voulait à partir de cette idée, prendre une certaine légitimité. Que lui il peut parler au nom, et de Samir Geagea et d'Amine Gemayel qui sont l'un contre l'autre. C'est ça l'utilité. Le bureau politique constituait, la référence au bureau politique constituait une légitimité à Georges Saadé.

⁴⁵⁰ « Yaa'ne, ken fi Georges Kassab w kaza, kenno maa'roufin »

Deuxième point, Georges Saadé [Georges Saadé a réussi, il a lancé un slogan très important : « du fondateur à l'institution » [...] il a lancé un slogan « du fondateur à l'institution, avant le fondateur était le décideur maintenant l'institution décidera, l'institution statuera »]⁴⁵¹.

Pour parler de [institution]⁴⁵² il faut parler de qui ? Du bureau politique.

Les deux raisons si tu veux, mais d'abord la première raison, l'équilibre entre les deux, et être légitime par les deux. Et deuxième raison, il voulait toujours dire [moi je suis une institution je n'agis pas en tant que fondateur]⁴⁵³

Le bureau politique est de combien de personnes à peu près ?

A cette époque, je crois que nous étions 24 personnes

Environ, presque 1 ou deux voix...

Oui oui.

Le 13 octobre Aoun se réfugie à l'ambassade, la guerre est terminée. Elie Hobeika et le [PSNS]⁴⁵⁴ reviennent dans le Metn ou Hadath.-Hadath pour [PSNS]⁴⁵⁵. Comment sont les relations entre Geagea et Saadé ? Que font-ils et comment vont-ils réagir ?

Les deux étaient d'accord pour le départ de Aoun, ça c'est certain. L'un très clairement l'autre de façon politique, l'autre de façon militaire. Les deux étaient d'accord que

Maintenant les deux n'étaient pas tout à fait d'accord sur l'après Aoun. D'ailleurs, ils n'en avaient pas discuté, ce n'était pas clair. Mais c'était clair qu'il y avait un Taëf qui avait été décidé et qu'il faut le prendre en considération. Donc ils étaient d'accord parce que les deux

⁴⁵¹ « najah, hemel, aa'mel slogan mhem ktir « mina el mou'assess ila el mou'assasseh ». [...] aa'mel el slogan esmo men el mou'assess ila el mou'assasseh, ken el mou'assess kel chi, hela' ana bade aa'mol mou'assasseh tkoun kel chi ».

⁴⁵² « mou'assasseh »

⁴⁵³ « ana baa'mol mou'assasseh, mich ana mecheh ka chakhess mou'assess »

⁴⁵⁴ « Hezb el Soureh »

⁴⁵⁵ *Idem*

ont appuyé, pour des raisons tout à fait différentes, ils ont appuyé le projet Taëf. Donc ils savaient que le successeur de Aoun, ou l'après Aoun, c'est Taëf. Donc il faut aller vers Taëf. Mais chacun allait dans ses propres projets : Samir l'essentiel de Taëf était pratiquement terminé puisque Aoun est parti, pour Saadé non ce n'était pas seulement le départ de Aoun qui était important, c'était son entrée dans le jeu politique surtout qu'il y avait un Husseini, qui était acteur principal de Taëf qui disait à tout le monde : bon il faut profiter, parce qu'il y a un Georges Saadé qui a compris Taëf. Nous avons un président des Kataëb pour la première fois modéré, compréhensible, ainsi de suite. Donc l'un appuyait Taëf parce que... (*hésitation*) C'est là que le doute a commencé à vrai dire. – [je ne sais pas quelle question tu me poseras après]⁴⁵⁶- le doute, soit chez les musulmans, soit chez les Syriens, que finalement Samir Geagea ne voulait pas Taëf et il veut en finir de Taëf, parce que Taëf lui a réalisé ce qu'il voulait, c'est à dire le départ de Aoun. Donc à partir de ce moment commence un autre regard surtout qu'il n'a pas accepté, on lui a proposé d'être au gouvernement avec George Saadé, il a refusé. Pour le syrien et pour Husseini et pour les musulmans, pourquoi il refuse, on lui offre d'être ministre, c'est le maximum qu'il peut faire, pourquoi il refuse ? Donc il a un autre projet. Et c'est là où les doutes ont commencé à encercler, à tourner autour de : quelle est la vraie attitude de Samir Geagea pour l'après Aoun. [Ceci est très important et cela va le mener en prison – attention]⁴⁵⁷

Comment étaient les relations entre Geagea et Saadé en 91 quand les deux sont nommés au gouvernement et que les deux boycottent ? Dans la presse on voit souvent que Saadé va, dîne, rencontre et il a tendance à vouloir négocier.

Saadé avait deux problèmes. Un problème il savait que son concurrent direct sur les Kataëb c'était Samir Geagea donc il voulait préserver sa présidence. Et d'ailleurs la bataille a eu lieu en 92. Donc il savait ça et il se préparait. Mais en même temps, d'un autre côté, il savait que les chrétiens n'appuyaient pas Taëf, et que la majorité des chrétiens étaient anti-Taëf. Donc Samir Geagea gagnait en popularité parce que quelque part il était, on savait, on sentait, il le disait, il faisait des déclarations pour faire des réserves au moins envers Taëf. Quand il a décidé de ne

⁴⁵⁶ « *ma baa'ref chou rah tes'alne baa'den* »

⁴⁵⁷ « *hayde ktir mheme hayde wassalitou 'ala el habiss – intibih* »

pas participer au gouvernement, à cause de la peur chez Saadé que les chrétiens [ne] se retournent contre lui, il a décidé de faire la même chose pour ne pas donner l'occasion à Samir Geagea d'être lui [Champion – champion chrétien qui n'est pas contre Taëf]⁴⁵⁸. Donc il l'a fait parce que, pour contre balancer la chose. Mais Georges Saadé croyait beaucoup dans le Taëf, était Taëf. Samir n'était pas Taëf. Samir pour lui Taëf était un moyen de finir de Aoun. Pour Georges Saadé, Taëf était pour lui un moyen d'accéder au pouvoir, de jouer un rôle au niveau de la période de l'après Taëf, ce qu'il a essayé de faire, soit à Taëf au cours du congrès soit après Taëf.

Quelques mois après, mi-avril fin avril 91 les [FL]⁴⁵⁹ officiellement sont dissoutes ce n'est plus une milice. Comment se passent les relations Kataëb- Forces Libanaises ? Geagea-Saadé ?

Georges Saadé était tout à fait d'accord qu'ils remettent les armes. Il a encouragé Samir à le faire. Samir était obligé de le faire parce qu'il a appuyé Taëf et il a pris contact avec Elias Hraoui qui en contre partie de la remise de ses armes, [lui], Elias Hraoui lui a assuré qu'il va avoir un rôle politique. Et donc il y a eu un joueur de plus, un nouvel acteur du jeu, c'était Elias Hraoui. Georges Saadé n'était pas près de Hraoui et Elias Hraoui ne supportait pas Georges Saadé parce Georges Saadé est descendu contre lui à Taëf. Il s'est présenté contre lui...

A Kleyate

[Surement]⁴⁶⁰. Inadmissible, [tu le sais]⁴⁶¹. Et il sentait que Elias Hraoui était plus proche, appuyait, aidait, etc. Samir Geagea. Donc Samir ne pouvait pas ne pas rendre ses armes. D'ailleurs il n'a pas rendu toutes ces armes. Il a rendu ce qui était apparent et il a essayé de distribuer les armes dans plusieurs régions, pour garder... Mais il a appliqué Taëf : [retrait des armes des milices]⁴⁶². Il l'a appliqué. Georges Saadé n'avait pas de milices parce que les Kataëb

⁴⁵⁸ « *batal* » *batal massihe yelle mich meche dod taef.* »

⁴⁵⁹ « *qouwat* »

⁴⁶⁰ « *Tab'aan* »

⁴⁶¹ « *btaa'ref* »

⁴⁶² « *naze' silah el milichiyat* »

étaient dans les Forces Libanaises. Donc n'avait pas de milice mais était content que Samir Geagea n'ait plus ce pouvoir d'avoir des milices et des armes. Et surtout qu'il n'était pas en accord avec Hraoui lequel Elias Hraoui a donné toutes les assurances à Samir il lui a dit, - [pas seulement à Samir]⁴⁶³- il a fait en sorte d'avoir des assurances de Rafic el Hariri à Samir : « [rends les armes et ton rôle est assuré]⁴⁶⁴ « ton rôle est, nous voulons de toi mais il faut rendre les armes parce que ce n'est plus la période des armes ».

Par contre à ce moment Samir Geagea disparaît de la scène publique jusqu'en septembre.

Oui

6 mois ?

Oui oui oui. [Laissons-les jouer, laissons-les pour voir ce qu'ils vont faire !]⁴⁶⁵

Il laisse Roger Dib et George Saadé en public ?

Roger Dib secrétaire général du parti. Toutes les nominations se passaient entre Georges Saadé et Samir Geagea contre Amine Gemayel. Il ne faut pas oublier les luttes internes – le parti qui était essentiellement Gemayel est en train de se structurer entre un secrétaire général et un Comment se passent les nominations dans le parti Kataëb ? Proposition du secrétaire général et acceptation du président. [Quand ils s'entendaient ça allait quand ils ne s'entendaient pas il n'y avait pas de nomination]⁴⁶⁶ Il n'y avait pas de proposition de la part du [SG] ou il n'y avait pas d'acceptation de la part du président donc [ils jouaient le jeu, absolument]⁴⁶⁷ pour enlever tout ce qui est Gemayel et se diviser le parti à deux.

Début octobre 91 Bassam Abou Fadel est nommé adjoint ou assistant de Roger Dib ?

⁴⁶³« mich bes a Samir»

⁴⁶⁴« 'aati slehetak bes dawrak m'aman»

⁴⁶⁵ « trikon yel'aabou, trikoun tanchouf chou bidon yaa'mlou»

⁴⁶⁶ «lamma y kounou metefqin yemchi el hal lama ma ykounou metefqin ma yi ssir taa'yin»

⁴⁶⁷ «yaa'mlo el laa'be tameman»

Oui.

A travers la presse on peut sentir que Saadé essaie de contrôler ?

Essaie d'infiltrer le secrétariat général parce que le secrétariat général était tout à fait Samir Geagea.

Donc on peut voir que Saadé essaie de reprendre la main ?

Oui. Essaie. Il essaie. Cette nomination était une tentative d'être plus au courant de ce qui se passe.

Trois jours après dans un article de L'Orient-Le Jour affirme que Geagea veut la direction des Kataëb et la même semaine, une brève du Safir parle d'une discussion entre Geagea et Saadé et Geagea aurait dit [cette fois laisse-la nous]⁴⁶⁸

[Cette fois laisse-la-nous, la présidence]⁴⁶⁹

Oui.

Il disait plus que ça.

Oui, mais c'est ce qui sort de la presse

Il disait plus Samir. Pour justifier son opposition, sa candidature contre Saadé il disait : « on s'est mis d'accord qu'en 89, il n'y aura pas d'élection, mais qu'en 92 ca va me revenir ». [Et l'autre disait « non, nous ne nous étions pas mis ainsi d'accord]⁴⁷⁰ ainsi de suite.

⁴⁶⁸ « Hal marrah khalilna yeha »

⁴⁶⁹ « Hal marrah khalilna yeha. el ri'esse »

⁴⁷⁰ «w haydek yi oul « la' ma tafa'na hek »

Donc fin 91 la lutte...

Est ouverte.

... est ouverte pour les élections qui...

Le bureau politique était divisé en deux, les [districts]⁴⁷¹, régions étaient divisées en deux, le secrétariat du parti était ... tout était divisé en deux. C'était fini : [ils préparaient les élections de 92]⁴⁷². Le parti existait... [Puis l'Etat s'en est mêlé]⁴⁷³. Etrangement [Jamil el Sayyed et les Syriens]⁴⁷⁴ appuyaient, surtout Jamil el Sayyed, appuyait Georges Saadé et Elias Hraoui qui est choisi par les Syriens appuyait Samir Geagea. [Quelle affaire !]⁴⁷⁵ (*Rires*) incompréhensible.

Donc de là les histoires des militaires ...

[Sûrement]⁴⁷⁶

...qui faisaient des perquisitions

Oui oui. Absolument. Oui oui oui absolument. (*Rires*)

{Partie d'une minute environ coupée à la demande de Maitre Pakradouni}

Mais, étrangement, dans la bataille de 92, Jamil el Sayyed, plus les Syriens voulaient Georges Saadé et Elias Hraoui qui était l'homme des Syriens voulait Samir Geagea.

Et Hariri aussi ?

⁴⁷¹ «Akalim»

⁴⁷² « 'Aam bihadrou intikhabet 92 »

⁴⁷³ « Baa'den el dawleh dtakhalit »

⁴⁷⁴ «Ken Jamil el Sayyed woul souryiin»

⁴⁷⁵ « Chaghleh »

⁴⁷⁶ «Tab'aan»

Hariri aussi.

Dernière question - qui en fait devait être générale, en fait vous avez répondu petit à petit - Amine Gemayel, sur la période après son mandat jusqu'en 92 on le voit tourner aux Etats-Unis, dans les Baltiques, pour Taëf au début contre Taëf totalement, essaie à Paris de reprendre le pouvoir. Est-ce qu'il veut revenir ? Est-ce qu'il peut revenir ?

Je crois c'était, normalement il était, il voyait, entre deux maux il peut choisir le moindre. Pour lui que ce soit Samir Geagea ou Georges Saadé, ce sont deux maux parce que les deux étaient anti Gemayel chacun à sa façon. Donc Il voulait choisir entre deux maux il préférait finalement Georges Saadé. Mais il [ne] voyait pas [ce que] pouvait lui faire Georges Saadé à part l'histoire syrienne. Or Georges Saadé n'était pas, en aucune façon, prêt à lui réduire ses problèmes syriens à Amine Gemayel. Il y avait des gens qui allaient qui venaient : Simon Khazen a été voir Amine Gemayel pour voir qu'est-ce qu'il peut faire. Amine a dit : moi j'appuie, je peux appuyer, mais qu'est-ce qu'il peut me donner George Saadé ? Par contre ce type de relation n'existait pas entre Amine et Samir. Il y avait une relation qui n'a pas abouti, qui n'a abouti à rien, entre Georges Saadé et Amine Gemayel. Il n'y avait pas l'équivalent des relations, presque la rupture entre Samir Geagea et Amine Gemayel.

Depuis qu'Amine s'est exilé ?

C'est ça. Amine essayait de revenir par la porte du parti, c'est-à-dire par un accord avec Georges Saadé, pour reprendre un rôle.

?! [Tu sais ?!]⁴⁷⁷, il y a une chose, je ne sais pas s'il faut l'expliquer dans ton travail ou ce n'est pas le cas. Il y a une confusion totale entre Gemayel et Kataëb. Les Gemayel, le plus important pour eux, [par exemple] quand Amine était président de la République il y avait des problèmes multinationa[ux], internationa[ux], Reagan la reçut deux fois en trois mois, ce que Thatcher n'a pas pu faire. Malgré tout chaque jour, Amine téléphon[ait] à George Kassis [...] : « Qu'est-ce qui se passe dans le district ? Qu'est-ce qui se passe dans le bureau d'Antélias ? » Comment as-

⁴⁷⁷ «Bta'rif ?!»

tu su ? Dans ce monde dont il était responsable, relations Liban et l'Amérique, et les relations et la présidence et tout le peuple, et il avait la tête où ?? Dans le district du Metn !! (*Rires*) tu as compris ?!]⁴⁷⁸

Et en même temps, les gens ne pouvaient pas concevoir le **[district du Metn]**⁴⁷⁹ ou les Kataëb sans Gemayel.

Amine, même quand il était perdu, en période de ..., [où avait-il la tête? dans le Metn. Quel était son problème ? Comment y restait, avoir un pouvoir à l'intérieur du parti Kataëb]⁴⁸⁰. [Ça c'est]⁴⁸¹ pour comprendre ce que faisait Amine. Sinon incompréhensible. [Personne ne comprenait ce qu'il faisait. Non, non, il faisait. Il voulait garder le Metn comme force]⁴⁸²

Et Effectivement, les Kataëb à cette période - parce qu'après j'ai été nommé secrétaire général du parti, donc j'ai su par les détails et les nombres ... - les Kataëb étaient, 90% des Kataëb, des effectifs Kataëb étaient entre le Metn et Batroun et les 10%, le reste. C'est clair qu'à ce niveau il y avait 2 grandes forces sur le terrain Metn, malgré tout, qui restait le plus fort, le plus nombreux. En tout cas historiquement dans le parti le Metn a toujours été le plus nombreux, dans l'histoire du parti, jusqu'à maintenant je crois. En contrepartie, Batroun [renforcée par]⁴⁸³ Georges Saadé [pour faire un équilibre entre Batroun et Metn]⁴⁸⁴ et les deux jouaient le jeu Batroun Metn.

Beyrouth ? Le Nord ?

Moins, moins. C'était moins. [Depuis que les Forces libanaises ont quitté, c'est-à-dire depuis que Toto Bridi et son groupe, Fady Frem et Pussy et d'autres ont quitté Beyrouth plus de

⁴⁷⁸ « *Chou sayer bil iklim ? Chou sayer bi ossom Antelias ?* » 'Aarefet kif ? Fil 'aalam hayda kello houwe mass'oul 'aanno, Loubnan w Amerca, wel 'ileket, w ra'is jounhouriyeh wel ness kella, w houwe rasso wen? Bi iklim el Metn aa'refet kif ?! »

⁴⁷⁹ « *iklim el Metn* »

⁴⁸⁰ « *wayn rasso ? bil metn. w chou hammou ? Yi chouf kif baddo yi dallo, koun ello id dakhel el kataeb* »

⁴⁸¹ « *Hayda* »

⁴⁸² « *Ma hadan byefham chou e'ed yaa'mol, chou aa'm byaa'mol heyda. La la ken aa'm yaa'mol. Baddo yi dal hafez aa'l metn ka qouweh.* »

⁴⁸³ « *qaweha* »

⁴⁸⁴ « *ta yaa'mol tawezon maa' el Metn* »

représentativité à Beyrouth.]⁴⁸⁵. Il y avait ça. Les Kataëb étaient.... Et Amine quand il était président et quand il était en dehors de la présidence [premièrement le district du Metn, que font-ils à Bikfaya, et s'ils se réunissent et qui dit quoi]⁴⁸⁶ et ainsi de suite.[...] Georges Kassis jouait le jeu.

[Georges Kassis s'est entendu avec Georges Saadé, et il continuait d'écouter Amine Gemayel qui s'en était rendu compte et alors il a voulu l'éloigner, et il ne pouvait pas l'éloigner. Et ainsi on passait notre temps autant que tu peux l'imaginer. C'est-à-dire le Liban d'une part et, entre temps Rafic Hariri s'occupait du centre-ville, et d'autre part il s'inquiétait pour le district du Metn, s'il fallait garder Georges Kassis et si Richa resterait responsable du Batroun ou s'il fallait le retirer et qui remplacera qui ???]⁴⁸⁷

⁴⁸⁵ «Men wa'ta fallo el ouwet, yaa'ne men wa'ta fall toto bridi w terkibto, Fady Frem w Pussy w kaza. Men wa'ta fallo men Beyrouth ma 'ed fi chi bi Beyrouth. Ma hye bet sir warra baa'don»

⁴⁸⁶« awaln iklim el matn , chou 3am bya3mlo bi Bickfaya, w eza aam byejteme' w min aam bi oul chou»

⁴⁸⁷ «tfeham houweh w Georges Saadé, w yi dal feteh Amine Gemayel, haydek chtala eno hayda, sar baddo yi im Georges Kassis, ma ye'der yi im Georges Kassis, w n'adya waket. Add ma beddak. Yaa'ne, Loubnan bi mahal, w Rafic Hariri ken 'aam byaa'mol el asweq wel deniyeh wel Kataeb machghoul beha 'aala iklim el Metn esa Georges Kassis bi dall aw ma bi dall w esa Richa bi dall mestelem iklim el Batroun aw men immo w men hatto mahal teneh »

Annexe V : Entretien avec Assad Chaftari

Le 01 mars 2017 au Starbucks- Centre-Ville de Beyrouth

(E.Z) Mon travail de recherches porte sur les chrétiens du Liban de Taëf aux élections de 1992 ; à quoi cela vous fait-il penser ?

(A.C) Je reviens à ma première réaction qui était : est-ce quelque chose a changé ? Ont-ils vraiment changé ?

Vous étiez un proche de Elie Hobeika pendant la guerre. Pouvez nous parler de vous, votre travail, activisme politique durant la guerre ? Quand est-ce que vous avez commencé ? Quand est-ce que vous avez arrêté ?

Premièrement j'ai commencé en 74, je suis affilié à un parti politique chrétien. En 75 donc j'ai pris part à la guerre civile. J'ai fait un peu le soldat, un peu de télécommunication, un peu d'artillerie puis le service de renseignements. C'est comme ça que cela a commencé disons. On était autour du président Bachir Gemayel à Achrafieh et quand lui a évolué et est monté en grade etc..., on l'a suivi jusqu'à devenir un service central des services de renseignements, (*correction*) de sécurité et de renseignements des Kataëb ou des Forces Libanaises

Et c'est là où vous rencontrez Hobeika ?

Oui je l'ai rencontré en tant que soldat en 75 peut être 76, 75 Oui mais bien plus tard je l'ai rencontré lorsqu'on m'a demandé d'être..., de collaborer avec lui, d'être son second. On a fait une union de deux corps qui travaillaient un peu la même chose, qui faisaient un peu la même chose. Je suis devenu son second.

Et vous êtes resté jusqu'en 90 ?

Non, justement, parce qu'en 86, il y a eu un coup d'état sanglant contre le groupe qu'on représentait. Elie Hobeika était déjà à la tête des Forces Libanaises donc, suite à l'Accord tripartite, donc on a dû quitter, aller à Zahlé pour former les Forces Libanaises, le Conseil exécutif. On a gardé le même nom. Donc on a travaillé en tant que Forces Libanaises à la Bekaa on a même pu avoir des bureaux qui, carrément de Forces Libanaises à Baalbek, chez les Mcheik, un peu partout à la Bekaa. En 88, on a eu l'idée de commencer à quitter la forme militaire ou paramilitaire disons pour aller vers un parti politique, on a créé « *Waad* » qui est le parti national laïque démocrate et voilà.

Et vous êtes resté actif en politique, donc de 1989 jusqu'en ...

Oui oui disons d'accord c'était une phase transitoire donc carrément politique jusqu'au 13 octobre 90.

Dans votre livre vous dites à la page 190 aucune cohabitation possible entre milice et troupe, donc c'était...

Entre milice et troupe ?!

... Vous parlez à ce moment du conflit Geagea/Aoun ?

Et armée vous voulez dire

Aucune cohabitation entre les milices et la troupe militaire

Oui, la troupe militaire.

C'était pourtant le cas sous Bachir quand la milice des FL cohabitait avec l'armée. Donc pourquoi en 1980/81 c'était possible mais en 89/90 vous trouvez que ...

Je vais vous le dire, je vais vous le dire. C'est parce que, il n'y avait pas... Au début de la guerre il n'y avait pas vraiment des zones qui étaient sous le contrôle de l'armée libanaise. Alors que plus tard il y avait une zone qui était sous le commandement de Aoun, qui était sous le contrôle de l'armée. C'est ce que je voulais dire. Mais bien sûr on a eu beaucoup de chats à fouetter avec Johnny Abdo et l'armée etc en tant que service de renseignements et en tant que Bachir Gemayel jusqu' à ce que Johnny Abdo, ... je ne dirais pas qu'il ait changé de bord mais qu'il marche avec nous, qu'il soit convaincu que ce que nous faisons pourrait être viable et pourrait sauver la situation au Liban si vous voulez.

{Partie d'environ trois minutes coupée à la demande de M. Chafatri}

Ensuite vous dites que Aoun avait rédigé le volet militaire de l'accord tripartite...

Oui. Oui.

... ou avait donné son avis en tous cas. Pourquoi refuser Taëf à ce moment vu que le volet militaire n'est pas très... au contraire dans l'accord tripartite il est plus précis.

Laissez-moi vous dire quelque chose : la politique ce n'est jamais du noir ou du blanc c'est toujours du gris. Oui il était convaincu de ce qu'on faisait en 86. Mais beaucoup de choses ont changé, lors de Taëf en 89. De 2, il était devenu 1^{er} ministre en remplacement du président inexistant donc là, la donne avait changé

Mais le principe était resté le même ? en fait c'est le contexte qui a ...

Qu'est-ce que c'est la politique en fin de compte ?! Il faut comprendre. La politique, au moins pour les Libanais, qu'est-ce que c'est ? C'est arrivé. Oui ou non ? Quelque part, je ne veux pas être méchant, j'aime bien le général Aoun qui aujourd'hui est président. Mais quelque part,

quelqu'un qui porte un projet aimerait bien devenir lui-même président et mettre en action son projet. Donc il faut comprendre le contexte parce que avec

(Coupé par appel téléphonique)

Ensuite fin janvier 90- février 90 la guerre interchrétienne entre Samir Geagea et la troupe de Michel Aoun se déclenche. Les régions chrétiennes sont divisées en deux...

90 ?! Janvier oui...

Il y a le premier conflit 14 février, ça se calme, le 5^e bassin, guerre de libération, Taëf....

Il y a l'école Kamar, etc. D'accord. Allez-y

Donc l'école Kamar à Furn el Chebbak, c'est ça ?!

Oui oui.

On voit que vous êtes en contact avec Aoun. Vous faites la liaison un peu avec Damas...

Oui.

*... mais vous dites ce n'est pas facile. Mais où vous vouliez aller en fait dans cette relation ?
Le fait de faire l'intermédiaire, qu'est-ce que le « Waad » aurait pu obtenir ?*

On voyait où les choses allaient aller parce qu'on sait que deux gouvernements ne pouvaient pas..., diplomatiquement, internationalement, deux gouvernements étaient interdits. Donc tôt ou tard le gouvernement de Aoun devait être fini. De deux, n'oubliez pas que Aoun était un ami, un allié, avant, pendant la guerre mais aussi un allié parce qu'il était opposé à Geagea. Et pour nous Aoun était bien plus ouvert que le clan Geagea parce entre temps notre optique avait changé, notre vision avait changé. On était pour l'ouverture, on était pour le dialogue, on était pour donner aux musulmans leurs droits afin pour qu'on puisse continuer à un vivre tous

ensemble dans ce pays. Aoun était plus près de nous dans cette approche parce qu'il venait de l'armée. Et l'armée c'est une école, une école de co-vivre. Voilà. Entre autre. De plus on espérait toujours convaincre Aoun – quelque part je le dis je crois dans le livre – de devenir ministre de la Défense parce que pour le moment devenir Président de la République était presque impossible.

(Coupé par appel téléphonique)

Le 13 octobre 1990, donc le dernier jour de Aoun à Baabda, les troupes du « Waad » défendent Hadath et s'étendent au Metn.

S'étendent au Metn ?! Non !

Non ?!

Pas du tout.

Non. Donc *juste à Hadath ?! – donc c'est juste le PSNS qui est resté au Metn ?!*

Donc c'est Hadath, puis Hazmieh... Cette région si vous voulez.

Donc Metn « Sud »⁴⁸⁸.

Oui oui oui oui. C'est là où on avait beaucoup de monde qui était dans la zone d'incursion si vous voulez. C'était normal que ça soit les premiers qui commencent à bouger surtout qu'ils étaient avertis un jour avant que ça y'est, c'était incontournable

La question est : Est-ce que c'est une tentative de repositionnement après 4 ans d'exil à Zahlé ou est-ce que c'était déjà présent mais discret ?

⁴⁸⁸ "Al Jnawby"

C'était présent. Bien sûr que c'était présent sinon comment on a fait pour pouvoir reconstruire ces zones si vous voulez en parallèle avec l'armée. Puis on a immédiatement (*hésitations*) demandé à nos soldats de disparaître du circuit parce que l'armée était là. A mon avis c'était tout naturel. Sauf peut-être pour les quelques centaines de soldats qui sont venus avec nous, qui viennent de la Bekaa n'étaient pas originaux de la « zone chrétienne ». On avait des Mcheik on avait des Jaafar , on avait un peu de tout avec nous pour nous renforcer, si vous voulez.

3 jours après, donc le 16 octobre, selon le AnNahar du 17 octobre, Elie Hobeika fait libérer 300 prisonniers FL de Baabda. Pourquoi ?

De quel Baabda ?!

De Baabda Yarzé

De la prison du ministère de la Défense ?

Il y avait des prisonniers FL de la période pendant la guerre entre Geagea et Aoun et selon le AnNahar il y aurait...

Je n'ai aucun souvenir de ça. Ça peut être vrai comme ça... Je ne sais pas. Je ne m'en souviens plus vous savez c'est déjà...

Oui oui oui.

Ensuite, la question que je n'aime pas poser, qui avait intérêt à tuer Dany Chamoun ?

Je le dis très bien dans mon livre. C'est très clair : personne d'autre. (*Hésitations*) Vous allez me dire pourquoi pas les Syriens ? Je dirais qu'à cette époque, surtout après cette incursion les Syriens voulaient acquérir l'amitié des chrétiens. A mon avis, pour moi c'est tranché, au niveau personnel. Je n'accuse pas, mais pour moi c'est tranché.

Donc ensuite il faut mettre en place les Accords de Taëf, la démilitarisation, les nominations aux sièges parlementaires, ... Et là on voit dans les journaux le fait que Elie Hobeika se soit présenté au siège d'Achrafieh à la place de Pierre Gemayel. Et ça avait fait des bisbilles entre le gouvernement Karamé et les Phalangistes : « comment Elie Hobeika se présente au siège de Pierre Gemayel ?! » Au fait pourquoi avoir choisi le siège d'Achrafieh ?

C'est comme ça qu'il a été nommé ?!... Je tombe des nues là, mais si je voudrais revenir à la situation. Ecoutez quelque part on a été chassé des zones chrétiennes par deux clans le clan Amin Gemayel et le clan chose. Donc c'est tout normal qu'on veuille quelque part reconstruire Achrafieh de laquelle on a été chassé le 27 septembre 86 lorsqu'on a fait l'incursion. Je comprends, je ne m'en souviens pas mais je comprends. C'était l'atmosphère du moment qui a duré un tout petit peu de temps, oui on s'est dit que non, on a retrouvé en les Kataëb des camarades d'enfance, etc, les gens avec qui on avait travaillé, collaboré, et offert du sang etc, pour la Patrie.

Ensuite...

Tout a changé depuis.

Ensuite jusqu'à...

Je crois que notre première vraie réconciliation avec les Kataëb a eu lieu... – rappelez-moi quand est-ce que l'explosion à Saïfi à la maison centrale des Kataëb a eu lieu ?

Décembre 92 ou 93

Je crois que pour moi c'était la première fois où je rentrais officiellement, retournais au bercail si vous voulez. Les hôpitaux etc. On a fait notre tournée

Entre temps donc depuis les nominations jusqu'en 92, Elie Hobeika va être responsable des dossiers avant d'être ministre des déplacés on va le nommer, en tant que ministre d'Etat, responsable du premier dossier des déplacés

En effet

Là la question : Est-ce que c'était pour ses relations avec Walid Joumblatt ? est-ce que c'était pour le repositionner au niveau de.... de s'occuper de tout ? Pourquoi lui ?

Vous avez un peu répondu à la question. Tout d'abord il était devenu « Abu Ali ». Abou Ali pour les musulmans c'est le chrétien fort, l'homme fort. On l'appelait Abou Ali d'ailleurs. De deux, Il était à mi-chemin entre les chrétiens et Joumblatt etc. Surtout à cause de l'accord tripartite. On était arrivé quelque part à une bonne entente entre 86 et la nomination de Hobeika en tant que ministre. Donc on a eu suffisamment de temps pour bâtir de bonnes relations avec le clan Joumblatt. Mais aussi ça devait servir à le renflouer auprès de quelque chose comme 600 mille chrétiens. Ce qui aurait changé beaucoup de choses au niveau chrétien.

Donc ça c'est au niveau histoire, par contre là j'ai deux questions sur aujourd'hui. Dans votre livre vous parlez des « papiers cachés » de l'accord tripartite comme quoi il y a des documents qui sont encore là cachés et ce n'est pas le moment de...

Tout dévoiler

Tout dévoiler. Moi aujourd'hui mon travail en tant qu'historien et ma réflexion c'est : il faut que ça se sache pour que ma génération puisse comprendre

C'est une question ou un point de vue ?

Non moi, en fait j'essaye de comprendre votre point de vue. Pourquoi en fait vous gardez certains documents qui pourraient aider ? En même temps, deuxième question, page 172 vous parlez d'un témoignage où on vous a posé une question à propos d'un garçon, de quelqu'un et

vous ne saviez pas si vous aviez le droit d'en parler ou pas. C'est à la fin du livre. Vous dans quel point de vue vous êtes en tant que témoin et acteur, et pour cette génération d'aujourd'hui, pourquoi garder certains, ne pas garder, tout dévoiler, ne rien dévoiler ?! Qu'est-ce que vous pensez ?

Il faudrait que vous sachiez j'ai, j'ai (*hésitations*), j'ai laissé tomber la moitié de mon livre qui est imprimé quelque part mais que j'ai refusé de faire éditer. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont toujours en suspens à cause du fait que nos hommes politiques sont toujours vivants, ce sont toujours les mêmes personnalités, les mêmes partis politiques... et la même mentalité, l'esprit de clan si vous voulez. Donc on n'a pas su à la fin de la guerre, dissoudre toutes les entités qui ont participé à la guerre. Entités partisans, politiques, etc. ou entités religieuses, « communautés »⁴⁸⁹, et tout ça. Donc il y a des choses dont on ne peut pas encore parler à ce stade. Je le fais pour protéger des personnes et je le fais pour protéger une situation.

⁴⁸⁹ *Tawayef*

Annexe VI : Entretien avec Maroun Hélou

Le 02 mai 2017 à son bureau

(E.Z) Tout d'abord mon sujet de recherches porte sur les chrétiens de Taëf en 1989 aux élections de 1992. A quoi cela vous fait penser ?

A quoi cela me fait penser ?! Vous savez que la lutte qui existait dans le pays depuis l'année 75 jusqu'à l'année 90 avait un double volet. Un volet extérieur qui était les Palestiniens armés au Liban et la présence des Syriens qui aidaient la guérilla palestinienne et qui à tout prix avaient des visées pour rentrer au Liban et avoir une main mise sur le pays et décider de sa politique et ceci s'est affiché avec l'éviction du général Aoun en 90 et l'armée syrienne était omni présente. Et aussi la politique a été affectée par cette présence militaire. La grande preuve c'est que Taëf qui devait être une solution entre libanais est venu se greffer à cet accord de Taëf les intérêts des syriens et c'est là qu'ils avaient quand même des émissaires qui décidaient tout dans le pays : du choix du 1^{er} ministre, du choix du président de la République, l'intervention dans les affaires internes du pays, l'élection du parlement ainsi de suite.

Donc ce qui me fait penser à Taëf maintenant c'est qu'après 90, l'éviction du général Aoun et tout ça, il y a eu des élections au Liban – il y a eu des nominations je pense avant les élections, ils ont désigné des députés, il y avait des places vacantes dans le Parlement puis il y eut les élections.

Les élections. Les chrétiens, grands perdants de cette guerre parce qu'ils avaient perdu contre les ennemis traditionnels qui étaient les Palestiniens et il y a eu la rentrée des Syriens sur le territoire libanais, sur le territoire national.

Le second problème qui est venu se greffer sur cette histoire-là c'était la lutte chrétiens-musulmans du pays. Les musulmans avant 75 croyaient que le pouvoir était entre les mains des maronites et que, eux, étaient relégués au 2nd plan et qu'il y avait beaucoup de prérogatives entre les mains du président de la République chrétien maronite. C'est pour ça qu'à tout prix ils voulaient prendre ces prérogatives et les placer entre les mains du Conseil des ministres. En fait ça avait commencé comme ça et ensuite ça s'est terminé entre les mains du Premier ministre

donc il y a eu un grand transfert entre les prérogatives du président le République chrétien au Premier ministre sunnite. C'était là où Taëf n'a pas été appliqué dans son esprit même qui était que le gouvernement est collégial et que les décisions doivent être prises par toutes les composantes des Libanais.

En 92 il y a eu des élections. Les chrétiens qui étaient vaincus par cette guerre-là, [à cause] des Syriens qui étaient leurs ennemis jurés d'une façon ou d'une autre. Une petite partie des chrétiens voyaient en leur présence quand même un facteur de stabilité ils ont collaboré avec eux. Mais La majorité des chrétiens et des partis chrétiens qui avait livré la guerre entre 75 et 90 était en dehors et ne voulait pas participer aux élections parce qu'ils croyaient que ces élections ne représentaient pas une vraie démocratie. Et en réalité les chrétiens se sont abstenus par leur majorité : Il y avait le PNL il y avait les Kataëb il y avait les FL tous les partis chrétiens en présence (*sonnerie téléphone*) tous les partis chrétiens en présence n'ont pas participé aux élections. Et c'est pour cela qu'on a eu à Jbeil un député avec 40 voix parce que les chrétiens se sont abstenus. C'est pour ça qu'au Kesrouan et dans pratiquement toutes les régions, les chrétiens dans leur majorité absolue se sont abstenus de participer à ces élections là et ils se sont abstenus en 92 et 96. Là, après coup, on voit aujourd'hui que c'était une erreur parce que si on avait participé, malgré toutes les interventions, on aurait quand même conservé cet esprit-là, cet esprit libanais chrétien qui était en dehors de toute la conjoncture politique et qui a prévalu après 90.

Ok – c'est très clair. Je vais revenir un peu avant Taëf et on va parler de vous : vous étiez membre du bureau politique du PNL

Oui

Pouvez-vous nous parler un peu de vous, votre travail, votre activisme...

J'étais secrétaire à l'intérieur, donc ça remplace un peu comme dans un gouvernement, le ministre de l'intérieur, avec de très larges prérogatives. Donc moi j'étais responsable d'abord de toutes les adhésions du parti, donc tout demandeur à être membre du parti devait présenter une demande, et selon mes prérogatives, je donnais ou je ne donnais pas l'adhésion au parti.

J'étais responsable des sections dans toutes les régions du Liban et j'étais responsable des responsables régionaux. Donc j'étais responsable administratif de tout le Parti National Libéral en ce temps-là. Et comme j'avais la confiance du président, du chef de ce parti-là, qui était en l'occurrence le président Camille Chamoun, il m'avait légué beaucoup de contacts politiques à faire. Donc je représentais le parti dans les comités de coordination entre Palestiniens et PNL : on se réunissait plusieurs fois par mois pour essayer de régler les problèmes de sécurité entre les deux régions, pour superviser les cessez-le-feu qui étaient d'une période à l'autre qu'on décrétait. Il y avait des kidnappés des deux côtés donc on était aussi responsable des kidnappés. J'ai dû participer avec le président Chamoun à ses visites en Syrie quand il a représenté le Front Libanais avec Hafez el Assad à plusieurs reprises et en son absence j'ai dû représenter le parti et, en 76-77 avec les négociations qui avaient lieu avec le pouvoir du régime syrien. Donc j'étais très jeune à cette période, j'avais 25 ans ou 26 ans mais je représentais le parti avec d'autres responsables du parti Kataëb, des Forces Libanaises et même des Marada en ce temps-là parce qu'ils faisaient partie de notre front. Des chrétiens quoi, donc on représentait, moi je représentais les chrétiens

Et puis, j'ai représenté aussi le parti avec le président Chamoun aux deux conférences de Genève et de Lausanne qui ont vu naître Taëf 6 ans ou 8 ans plus tard. Et j'ai participé à la rédaction de tout ce qu'il y avait comme accords et ce qu'il y avait comme propositions politiques de la part du Front Libanais avec les autres parties libanaises avec qui on était en guerre : soit syrienne soit palestinienne soit même musulmans libanais parce que le pays était scindé en deux.

Donc j'avais quand même eu un rôle en même temps administratif : gérer les sections, l'adhésion, la politique la sécurité des membres et tout ça. Et j'avais un rôle politique qui était assez avancé et, en ayant le contact, j'étais l'*exposure* de ce parti par rapport aux autres antagonistes à qui on faisait la guerre.

Et on se réunissait une fois par semaine pour discuter un peu de la politique générale du pays. Vous savez il y a eu la guerre entre 75 et 90 donc les libanais étaient pratiquement oisifs on travaillait à moitié et je représentais mon parti. J'étais très actif : 90% de mon temps était pour le parti et pour la cause chrétienne au Liban et j'ai représenté aussi mon parti au commandement des Forces Libanaises entre 85 quand Samir Geagea a pris le commandement. Entre 85 et 90,

moi je représentais le PNL parce que le conseil de commandement des Forces Libanaises représentait tous les partis donc moi aussi j'étais représentant de mon parti au sein des Forces Libanaises.

Voilà en bref le rôle que j'ai tenu. Donc je peux dire que j'étais en même temps un homme très (*hésitation*) connecté au chef du parti qui avait confiance en moi, je représentais les jeunes. Car avant 75 j'étais président des étudiants PNL au Liban, donc ce qui fait qu'avec le début de la guerre une bonne partie de ces étudiants qui est devenue militante et qui ont pris des armes et ont défendu les régions chrétiennes. Et donc à partir de là on avait une grande présence au parti et le président Chamoun voulait toujours donner un rôle assez avancé à la jeunesse et c'est pour ça qu'il m'avait donné un très grand rôle au niveau du parti, administratif et plus tard politique

Donc pour précision vos bureaux étaient à Sodeco ?

Oui oui, moi je Non j'avais mon bureau privé d'ingénieur

Non mais votre bureau, le siège central....

Non le bureau – le siège central était à Sodeco. A Sodeco jusqu'en 78 puis on avait pris un immeuble à Sioufi qui était l'immeuble de la SNA il y avait une douzaine d'étages parce que le parti s'est agrandi d'un coup. Et puis on a eu beaucoup de responsables régionaux, la machine militaire, le TSF, tout ce qu'il y a comme organisation militaire, organisation administratif, la police militaire.... Vous savez il n'y avait pas d'Etat donc on devait remplacer l'Etat et on devait organiser en conséquence et c'est là où j'avais pris en main tout le côté administratif

Et puis vous disiez que vous étiez représentant du PNL au sein des Forces Libanaises ? Ce n'était pas M. Ghostine ?

Avant moi.

Avant vous. Donc vous avez pris la place de M. Ghostine ?

Charles était avant moi. Charles était au moment où Fouad Abou Nader présidait le commandement puis avec Elie Hobeika quand Elie Hobeika a été évincé il y a eu Samir Geagea moi j'ai représenté le parti à la place de Charles Ghostine et de Nabil Karam.

Le 25 août 85 le président Camille Chamoun laisse sa place à son fils Dany et ce jour-là des objections ont été émises

Des ?

Des objections ont été émises ce jour-là publiquement, il y a des vidéos. Pourquoi la transition ne s'est pas bien passée ?

Parce qu'il y avait certainement des luttes. C'était interne et encore une fois externe. Les Forces Libanaises et les Phalangistes voulaient toujours avoir quand même une connexion à l'intérieur du PNL et puis c'était démocratique Le président Chamoun avait vieilli et il voulait léguer son pouvoir. Bon, sa préférence était pour son fils. Alors il avait raison, il n'avait pas raison, mais lui il voulait son fils. Il y avait d'autres gens dans le parti qui avaient beaucoup d'ambition d'un côté parce que c'étaient des militants qui avaient beaucoup servi dans le PNL et qui ne voyaient pas en Dany la personne adéquate pour continuer le chemin de Camille Chamoun. Mais aussi ils étaient poussés par les Forces Libanaises, par Elie Hobeika qui était en ce temps-là et qui pouvait intervenir à l'intérieur du pouvoir du PNL et qui avait quand même aussi aider ceux qui s'opposaient à la présidence de Dany pour pouvoir avoir leur mot à dire et ne pas permettre à Dany Chamoun d'être président du parti. Mais la majorité du parti était avec Dany la masse était avec Dany les militaires étaient avec Dany et moi j'étais avec lui et bon il y avait vraiment une minorité qui ne voulait pas qu'il soit président, ils ont essayé de s'opposer à sa désignation, ... à son élection en fait ! Il a été élu à la majorité, ce n'est pas qu'il a été imposé, c'est une action démocratique alors Il y a des gens qui sont perdants d'autres gagnants. Les perdants ont manifesté une attitude négative mais vraiment ça ne représentait pas du tout la majorité du parti loin de là. Dany Chamoun avec toute l'équipe qui avait réussi avait une majorité qui vraiment avait dépassé 90% du parti.

Dany arrive en 85, Elie Hobeika est évincé en janvier 86, et donc Samir Geagea est chef des Forces Libanaises. Comment étaient les relations entre Dany Chamoun avec le PNL et Samir Geagea avec les Forces Libanaises ?

Bon, C'était mieux qu'avec Hobeika il faut dire et Samir Geagea avait beaucoup de respect pour le président Chamoun. Donc c'est normal que les relations soient meilleures qu'avec l'ancien commandement des Forces Libanaises mais avec le temps il y avait question de hiérarchie dans les régions chrétiennes. Parce que Camille Chamoun vieillissait, Pierre Gemayel vieillissait ou je ne sais pas s'il n'était pas déjà mort...

Il était déjà décédé

... Il était déjà décédé et puis il y avait Amine Gemayel qui était en place. C'était une lutte de pouvoir à mon avis et puis les relations ont commencé à se détériorer. Même l'optique des choses : Dany Chamoun voulait à tout prix que l'Etat libanais puisse regagner du terrain et les Forces Libanaises voulaient à tout prix avoir quand même un commandement décentralisé à eux. Il y avait aussi une optique politique qui n'était pas la même : Dany Chamoun voulait quand même - il a présenté d'ailleurs sa candidature à la présidence de la République en 88 et Samir Geagea se contentait d'avoir des Forces Libanaises assez solides pour gérer les régions chrétiennes donc il n'y avait pas de solution encore au Liban parce que Taëf est venu bien après. C'est normal qu'il y ait des luttes entre le président, le chef des Forces Libanaises et le président du Parti National Libéral. Et le Parti National Libéral était aussi très populaire, donc c'est une lutte qui a toujours duré entre PNL et Kataëb et qui a duré depuis belle lurette surtout en 75 et en 80 il y a eu déjà un massacre des miliciens PNL donc les Phalangistes voulaient à tout prix avoir une main mise sur les régions chrétiennes. Et en ce temps-là ils étaient appuyés par les Israéliens parce que les Israéliens voulaient à tout prix que Bachir Gemayel soit candidat à la présidence, il est arrivé à la présidence et puis il a été tué. (*Voix basse*) il a été tué quoi. Donc la tension a grandi en 86, 87, en 88 entre Dany et Samir Geagea mais pas au point d'aller vraiment vers une rupture totale. La rupture a été faite quand le PNL a appuyé le général Aoun 87 88 et

puis là il y a une cassure parce que le PNL s'est rangé du côté de Michel Aoun et le Michel Aoun était l'ennemi juré des Forces libanaises. D'ailleurs il a déclaré la guerre aux Forces Libanaises et le PNL était avec lui. Donc c'est pour ça que les relations se sont pas mal détériorées après que, au fur et à mesure des années. Moi qui représentais le parti, j'avais vécu un peu cette période-là. Et je voyais que de plus en plus que les dissensions ou les différents points de vue grandissaient au fur et à mesure.

En octobre 89 les députés encore vivants vont en Arabie saoudite et signent le Document d'Entente nationale. En fait j'ai trouvé, en faisant les archives diplomatiques françaises, que Dany Chamoun avait accepté, avait dit au roi saoudien qu'il acceptait l'accord de Taëf et quelques jours après, publiquement il le rejette, quand Michel Aoun le rejette. J'essaye de comprendre pourquoi l'avoir accepté au moins en coulisses pour après le rejeter publiquement ?

Au début, Dany Chamoun était toujours dirigé par sa vision de rétablir la sécurité du pays et de terminer la guerre au Liban parce que la guerre avait coûté beaucoup de vies humaines et il voulait faire sortir le pays de ce guêpier de guerre interminable. Il n'était pas à Taëf lui, lui était au Liban, mais il était en contact avec tous ceux qui négociaient à Taëf. Et puis à un moment il avait approuvé que, bon, si ceci peut être accompagné du retrait de l'armée syrienne du Liban, il n'avait rien contre à ce que l'on puisse instaurer Taëf. Et puis quand il est revenu faire des réunions avec la masse, j'étais avec lui dans toutes les sections, toutes les régions, les chrétiens n'acceptaient pas, les chrétiens n'étaient pas très chauds à cet accord de Taëf, parce qu'ils n'étaient pas confiants que cet accord allait être dans l'intérêt de l'Etat libanais et dans l'intérêt du Liban. Ce n'est pas qu'il a changé d'avis Dany Chamoun mais il s'est vraiment rangé là du côté de sa masse, si vous voulez. Et d'un autre côté le général Aoun, qui était très proche de Dany en ce temps-là, était carrément contre Taëf.

Bon, il a fait cette double face si vous voulez. Mais c'était vraiment parce qu'il voulait... il a vu que vraiment ça n'allait pas dans le bon sens. Et il a eu raison parce que quand l'accord Taëf a été fait plus tard il a été exploité par la présence des Syriens. Et tous ceux qui assuraient la sortie de l'armée syrienne ne l'ont plus fait. Donc, il était, si vous voulez, il craignait que ça

n'arrive là où s'est arrivé en fait. Et le motif qui l'a poussé à adopter d'abord, c'était vraiment dans le sens positif de terminer la guerre du Liban

Et vous savez les accords c'est dans les détails, le diable existe dans les détails pas dans le gros. En gros il voyait que ça devait mettre un terme et que le Liban devrait accéder..., que les Libanais ont droit à vivre une vie paisible dans un Etat que jusqu'à aujourd'hui on n'est pas arrivé à la créer de la bonne façon mais il voulait donner une chance à pouvoir instaurer une souveraineté étatique et que l'on puisse s'en sortir du gouvernement des miliciens. C'est ce qui l'a poussé à adopter d'abord et puis, vu que Michel Aoun avait, et que toute la masse chrétienne étaient pratiquement des militants qui n'étaient pas convaincu de ça, il a dû rejoindre un peu leurs positions.

Début décembre 90 l'Est est divisé en 2 blocs. C'était au moment où la guerre entre la troupe de Aoun et les Forces Libanaises est déclenchée. Au fait on peut voir chez les Kataëb et au PNL, on voit des dissensions publiques dans les journaux dans les prises de position. Pouvez-vous un peu nous éclairer la situation ?

C'est exactement suite à ce que je viens de vous dire. C'est parce que les Forces Libanaises étaient d'accord avec Taëf et les Kataëb étaient d'accord avec Taëf. Aoun et le PNL n'étaient pas tout à fait d'accord. Et le PNL n'était pas un ennemi juré à ça, mais il n'était pas satisfait. Parce qu'il n'avait pas confiance que cet accord qui avait été conclu après 15 ans de guerre était un accord dans l'intérêt du Liban et des chrétiens du Liban. Ça c'est les gens qui s'opposaient. Les gens qui ne s'opposaient pas voyaient que c'était une planche de salut qu'il faut saisir et essayer de travailler là-dessus. Et c'est ce que Samir Geagea a voulu donner : beaucoup de chance à cette histoire-là. Deux ans plus tard il est en prison

Donc bon ce qui donne plutôt raison à l'autre partie qui était opposée à cet accord ou à l'application de cet accord. Je ne peux pas dire que l'accord était un mauvais accord mais l'application de cet accord n'était pas dans l'esprit de cet accord. Il y a eu des dissensions parce que il y avait beaucoup de Libanais... - n'oubliez pas que les chrétiens avaient perdu la guerre, d'abord ils étaient divisés entre eux. Divisés il n'avait plus une unité de corps. Et de deux ils avaient perdu contre les Palestiniens et contre les Syriens et contre les musulmans. Parce que,

aussi, les chrétiens voyaient dans cet accord qu'il y avait beaucoup de prérogatives que les chrétiens vont délaissier aux ministères groupés et qui a fini avec la présence d'un homme comme Rafic Hariri à avoir monopolisé toutes les prérogatives en tant que Premier ministre. C'était ça la vraie raison entre les deux points de vue.

En avril 90 deux mois après le déclenchement de cette guerre interchrétienne Geagea reconnaît Taëf publiquement...

Oui.

... et le PNL se retire du directoire des Forces Libanaises et va créer un Nouveau Front Libanais. Mais Moussa Prince et vous ne vous retirez pas ?

Oui on ne s'est pas retiré. Ce n'était pas pour s'opposer au parti mais parce qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient dans deux régions différentes : les régions Aoun et les régions non Aoun. Et nous on assurait beaucoup de contacts avec...-. J'étais toujours en contact avec Dany et ce front libanais et tout ça. Mais aussi il y avait la sécurité de nos partisans. C'était si vous voulez pour un ordre tactique qu'on a refusé, pas politique parce qu'on voulait préserver quand même la sécurité de nos partisans, de nos sections, des maisons. Parce qu'il avait un antagonisme assez fort. Il y avait la guerre entre Aoun et Geagea donc à tout prix on voulait quand même aussi sécuriser nos miliciens et nos partisans. C'était dans cet esprit-là qu'on avait continué à garder contact avec Samir Geagea en étant tout à fait d'accord avec ...- .et eux n'étaient pas loin, le directoire du parti n'était pas loin de nos prises de position parce qu'il fallait sauver les meubles. C'était dans cet esprit-là pas dans l'esprit politique.

En aout 90 il y a les élections au sein du parti. Nouhad Chelhot et Moussa Prince se présentent à la présidence et vice-présidence du parti et mettent en garde dans une conférence de presse contre toute tentative de fraude, en menaçant que s'il y a des fraudes on ne reconnaît pas les résultats. A ce moment-là on sent qu'il y a 2 PNL un à Baabda un à Sodeco.

Ecoutez. Ils ont poussé les choses à l'extrême. Ceux qui étaient dans le giron, dans les régions des Forces Libanaises étaient quelque part aussi poussé par les Forces Libanaises à aller dans la dissension. Et Dany était dans l'autre région, aussi pratiquement, ..., lui a dû partir. C'était un peu le même jeu qu'il y a eu au temps de Hobeika, entre Dany et Charles Ghostine. Mais vraiment ça n'avait pas de valeur réelle parce que - moi je ne me suis pas présenté- parce que c'était ridicule de le faire parce qu'on était tous déchirés par cet état de fait qui existait sur le terrain et même ceux qui se sont présentés étaient aussi dans le même esprit de pouvoir protéger les gens qui étaient dans les régions des Forces Libanaises. Je n'ai pas dit qu'il y a eu 2 partis mais il y avait le même parti dans 2 régions où il y avait une main mise différente : là il y avait le général Aoun, là il y avait Samir Geagea, donc il fallait d'accommoder pour pouvoir se protéger du pire.

Est-ce que on vous a demandé de vous présenter ?

Ah oui !

Donc, il y a eu, comme il y a eu pour Nouhad Chelhot...

Ah oui ! Mais moi j'ai refusé de le faire, parce que je voulais à tout prix conserver cette unité du parti et je savais qu'un jour ou l'autre, ces dissensions vont disparaître et le parti va être réuni.

Le 21 octobre 90 Dany Chamoun et presque toute sa famille sont assassinés chez eux. Selon vous qui avait intérêt à les éliminer ?

Bien entendu les Syriens parce que c'était un homme juré des Syriens. Et bien entendu, à la limite Elie Hobeika qui était l'homme des Syriens et éventuellement... si, il y avait ... (*hésitation*), ceux qui, en troisième position à mon avis, c'était ceux qui croyaient que Dany pouvait être un empêchement à leur ascension. Donc ça va du Syrien, à Elie Hobeika et éventuellement à Samir Geagea. Et là vous savez dans ce genre d'opération il y a toujours des

intérêts qui se retrouvent et qui finissent par... - La disparition de Dany est une grande décision. Ça peut être les trois ensemble, ça peut être une seule partie. Puis il y a eu le jugement qui a inculpé Samir Geagea. Il y a des gens qui croient que Samir Geagea n'est pas responsable que c'était les gens de Hobeika sous l'égide des Forces Libanaises.

Chacun a un peu sa propre analyse. La vérité crue dans cette histoire personne ne vous la dira. C'est l'Histoire qui le dira parce qu'il y a toujours des gens qui portent encore des séquelles de leurs prises de position.

L'Histoire nous le dira. J'essaie de la faire avancer.

Octobre 90 Dany Chamoun n'est plus là et là le PNL semble absent complètement du jeu politique et apparaît très peu dans les journaux. En fait, moi j'ai travaillé sur l'Orient-Le jour, le Nahar et le Safir, de 89 à 92 pour mes recherches. Donc le PNL apparaît très peu jusqu'au moment où Dory Chamoun arrive. En fait je ne sais si c'est le PNL qui n'apparaît pas .ou si c'est les médias qui ne le prennent pas en compte ?J'essaye de voir : est-ce que le PNL est entré dans un « coma », on va dire, entre la mort de Dany et ...

Oui parce que, on a décapité son chef. Il faut dire que le coup était très dur. D'un côté les chrétiens avaient perdu la guerre, d'un autre côté il y a eu l'accord de Taëf. De trois on ne participait ni au gouvernement ni aux élections et de quatre on était très fatigué après 15 ans de guerre. Et Dory n'avait pas, malheureusement, ce leadership, malgré que ses prises de position n'ont jamais changé, mais il n'avait pas si vous voulez l'aura ou le leadership voulu pour essayer de prendre ce parti là où il était. Et c'est à ce moment-là que les gens du PNL, soit ils ont arrêté de jouer leur rôle actif, soit d'aller s'affilier à d'autre ; une partie d'entre eux sont allés chez les Forces Libanaises, une autre partie chez les aounistes. Et les fidèles sont restés au PNL mais sans vraiment beaucoup d'action. N'oubliez pas que tout le pays était sous tutelle syrienne et le Chamoun était le parti en flèche qui a toujours été contre les Syriens. Parce que les Kataëb avaient toujours eu quelque part de meilleures relations avec les Syriens. Donc c'est normal qu'on puisse faire une traversée du désert et c'était la traversée du désert. Moi je trouve que, bon, elle a duré 2 ans ou 4 ans ou 5 ans mais le Parti National Libéral aurait pu être beaucoup plus actif, aurait pu être beaucoup plus présent s'il y avait eu un leader et une organisation plus

solide et plus agressive qu'elle ne l'est actuellement, quelle ne l'a été pendant les 25 dernières années.

Annexe VII : Tableaux comparatifs des résultats des législatives de 1972 et 1992

Source : *L'Orient-Le Jour* du 12/09/1992

1992

Electeurs inscrits: 344.350
 Taux de participation: 10,1%

	Nb. de voix	% obtenu
Sélim Hiss	30.990	9
Mohammed Y. Beydoum	23.889	6,8
Najah Nakhla	22.952	6,6
Ismah Nakhla	13.725	4
Mohammed Bergouti	12.666	3,7
Zahour Obdel	12.570	3,6
Nerjoun Demerjian	12.313	3,6
Mohamud el Kablani	12.285	3,5
Oussama Fakhouy	12.122	3,5
Adnan Trabonisi	11.819	3,4
Rachid Sah	11.438	3,3
Joseph Maghazal	10.734	3,1
Bechra Werbel	10.576	3
Chassan Marler	9.720	2,8
Asmar Asmar	8.645	2,5
Khalidje Barkhan	7.015	2
Souran Khammerian	6.392	1,8
Ilango C. Goukherian	6.051	1,7
Yevge Jr-frian	5.941	1,7

BEYROUTH II

Electeurs inscrits: 36.000
 Taux de participation: 54,6%

	Nb. de voix	% obtenu
Rachid Sah	10.369	30,2
Ferdj Gebrahe	9.333	26
Mohammed Y. Beydoum	8.798	24,4
Abdel-Mehdi Zeh	8.751	24,3
Adnan Hakim	7.617	21,2
Brahim Chammis	6.186	17,2
Charles Nassif	3.076	8,5
Abdel-Hamid Zayyat	1.477	4
Mohammed TL Zayyat	307	
Darwiche Tabbal	299	
Zouheir Kobissi	295	
Georges Obagi	148	
Michel Yous. Misk	91	
Jean Abdallah	82	
Sami Malhan	48	
André Mielck	39	
Riad Khalidi	35	
Abmed Oussan	6	

BEYROUTH III

Electeurs inscrits: 71.946
 Taux de participation: 53,9%

	Nb. de voix	% obtenu
Sahb Saham	18.425	26,2
Zaki Mazaroudi	16.489	23,1
Najah Wakim	16.033	22,5
Jamil Kablé	13.300	18,8
Oussan Dana	12.872	18,1
Oussama Fakhouy	12.264	17,2
Charif Wazzan	12.086	16,9
Nassim Maghdani	11.031	15,5
Mouine Hamroun	9.492	13,3
Mohamed Lani	9.081	12,6
Abdelhadi Yafi	8.734	12,1
Roger Assi	7.503	10,4
Hassan Saab	5.217	7,3
Bassan Jir	4.165	5,8
Abdel Hafiz Kholateh	2.199	3,1
Kamouh Sobh	1.942	2,7
Mohammed Maghrabi	1.785	2,5
Abdel Raz. Douglane	1.404	1,9
Mohammed Chahin	1.260	1,7
Oussama Tabbara	992	1,4
Gérahme Accouti	906	1,3
Dib Fakhri	530	0,7
Hanan Janno	461	0,6
Sami Chehabeddine Farouk Demman	151	0,2

Cette circonscription était représentée au Parlement par cinq députés: trois maronites, un grec-orthodoxe et un arménien orthodoxe. L'élection maronite y fut le résultat d'un accord entre le PNL et le parti grec-orthodoxe qui se concrétisa en accordant à ce parti et que les députés grecs se contentent de ne pas se présenter dans leur circonscription, mais conquirent électoralement le siège des députés.

En 1972, deux listes s'affrontèrent dans cette circonscription. La première avait été formée par le coalition Kataeb-PNL-Trachapig. Elle comprenait MM. Aminé Gemayel (maronite), Kataeb), Fouad Lahoud (maronite), PNL), Auguste Bakhos (maronite, indépendant), Ara Yéevanani (arménien-orthodoxe, Trachapig) et Michel Murr (grec-orthodoxe, sans parti).
 Mais ce fut peine perdue. Fiable à son attitude de principe, M. Moutcheber devint, en effet, se conformer aux consignes de boycottage lancées par le Patriarcat maronite et l'ensemble de l'opposition, et s'abstint de se lancer dans la bataille électorale. De sorte que le scrutin se fit limité à une seule liste lysaliste présidée par M. Murr et comprenant MM. Auguste Bakhos (maronite), Habib Hakim (maronite), Nassib Lahnou (maronite), Ghassan Achkar (maronite), Riad el Michel (grec-orthodoxe), Ghassan Barsonoum (arménien-orthodoxe supplémentaire, sans parti), et autres sièges, l'un maronite et l'autre grec-catholique, ont également été ajoutés au Mém à la suite de l'amendement de la loi électorale.

Populaire syrien qui devint par la suite l'acteur principal du mouvement social PNSS). Cette liste regroupait MM. Emile Salhab (maronite, BNP), Joseph Khoury (maronite, indépendant), Assad Achkar (maronite, PPS), et Albert Moutcheber (grec-orthodoxe, indépendant, proche du BN). Cette seconde liste ne comprenait pas de candidat arménien-orthodoxe en raison de l'alliance que le Trachapig avait alors conclue avec les Kataeb et le PNL.

L'élément caractéristique de la bataille électorale de 72 dans cette circonscription fut la victoire électorale de M. Moutcheber face à M. Murr. Fiable du fait que la liste paritaire par le BN souffrait au départ d'un très fort handicap, du fait de l'appartenance de voix arméniennes dont bénéficiait d'office la liste concurrente, M. Moutcheber avait pu surmonter, malgré tout, ce handicap et remporter un nette victoire face à son adversaire, avec plus de 1.500 voix de écart.

Cet indéfinissable succès avait mis en relief la vaste audience et

METN-NORD

Importance croissante dont bénéficiait, déjà à l'époque, M. Moutcheber dans la région du Metn. Une attitude qui se manifesta plus encore seulement dans les élections de 1972. Les élections de 1972 furent marquées par un dépassement de ce cadre étroit d'ailleurs pour s'étendre à l'ensemble du pays, du fait des prises de position de Moutcheber et particulièrement courageuses adoptées constamment par Moutcheber. De sorte que face à la popularité incontestable de ce dernier, les électeurs devaient entreprendre cette année, dans le cadre du récent amendement de la loi électorale, d'ajouter un siège parlementaire grec-orthodoxe dans la circonscription du Metn, afin de garantir l'élection de Moutcheber en tant que candidat de M. Moutcheber, devenu depuis dans une époque de l'époque.

Mais ce fut peine perdue. Fiable à son attitude de principe, M. Moutcheber devint, en effet, se conformer aux consignes de boycottage lancées par le Patriarcat maronite et l'ensemble de l'opposition, et s'abstint de se lancer dans la bataille électorale. De sorte que le scrutin se fit limité à une seule liste lysaliste présidée par M. Murr et comprenant MM. Auguste Bakhos (maronite), Habib Hakim (maronite), Nassib Lahnou (maronite), Ghassan Achkar (maronite), Riad el Michel (grec-orthodoxe), Ghassan Barsonoum (arménien-orthodoxe supplémentaire, sans parti), et autres sièges, l'un maronite et l'autre grec-catholique, ont également été ajoutés au Mém à la suite de l'amendement de la loi électorale.

1972

Electeurs inscrits: 92.000
 Taux de participation: 49%

	Nb. de voix	% obtenu
Am Yéevanani	36.378	39,5
Amine Gemayel	24.704	26,8
Fouad Lahoud	22.991	25,0
Albert Moutcheber	21.904	23,8
Auguste Bakhos	21.725	23,6
Michel Murr	20.507	22,3
Emile Salhab	19.150	20,8
Joseph Khoury	16.634	18
Assad Achkar	16.323	17,7
Mansour Azar	5.795	6,3
Hanna Chridice	2.469	2,7
Habib Sawaya	2.121	2,3
Victor Moussa	847	0,9
Berje Khammerian	164	0,2

KESROUAN

Tous les candidats non inscrits sur la liste lysaliste se sont retirés avant le scrutin.

1992

Electeurs inscrits: 55.000
 Taux de participation: 57%

	Nb. de voix	% obtenu
Fouad Natfah	17.945	32,6
Louis Aboucharaf	15.956	29
Elias el-Khazn	15.888	28,9
Maurice Zouein	14.203	25,8

Zouein. La seconde, appuyée par le bloc national, comprenait M. Moutcheber, Elias Boureiz, Elias Boureiz, Fouad el-Hone et Henry Steir.

En 1992, le scrutin dans cette circonscription n'a pu se tenir faute de candidats. Des élections partielles sont prévues pour le 11 octobre.

	Nb. de voix	% obtenu
Fouad el-Hone	12.531	22,8
Nouhad Bonzit	11.459	20,8
Elias Boureiz	9.824	17,9
Henry Steir	9.289	16,9
Camille Ziadé	4.033	7,3
Antoine Saadé	2.757	5
Antoine Kharratallah	2.162	3,9
Joseph Saadé	1.906	3,5
Antoine Barraf	731	1,3
Kadriya Zghelb	77	0,1

ELECTIONS, VINGT ANS APRES...

s'étalent présentés à titre individuel. A Beyrouth, les candidats arméniens étaient également élus d'office, mais ils ont quand même enregistré un score de 6000 à 7000 voix suivant le cas.

Résultats tout aussi décevants à Beyrouth où le taux de participation au scrutin a été de 10% ; sur les 344.350 électeurs inscrits pour l'ensemble de la capitale formant une circonscription unique depuis le dernier aménagement de la loi électorale, seuls 34.700 électeurs se sont rendus aux urnes. Dans les quartiers où les estimations sont officielles, le taux de participation n'a pas dépassé. A cet absentisme massif qui s'est manifesté au niveau de l'électorat chrétien est venue s'ajouter la consigne de boycottage lancée également

JBELL

Dans le sillage de l'ancien et traditionnel rivalité entre le Bloc national et le «Destour», deux listes se sont affrontées en 1972 dans cette circonscription: celle présidée par le «Amda» du B.N., M. Raymond Eddé, et comprenant MM. Emilie Kouhmana Sacre (maronite) et Ahmed Ebehr (chrétien) et celle du «Destour», présidée par Mme Youhan Soudi, et regroupant MM. Yeghgi Khoury (maronite), Hassen Mansour (grec-catholique) et Georges Kassraj (grec-orthodoxe).

Après une campagne électorale faite face au B.N. — il avait abouti à aucun résultat. Le candidat Katsab, M. Ghass Khoury, s'était alors présenté à titre individuel.

1992

Electeurs inscrits: 63.878
 Volants: 4.150
 Taux de participation: 6,5%

	Nb. de voix	%
Mahmoud Awwad	(C) 1.772 E.L.U.	2,8
Michel Khoury	(M) 130 E.L.U.	0,2
Maha Coust. K. Ass.	(M) 41 E.L.U.	0,06
Saouir Ali Halidar	(C) 737	1,2
Hassan Hus. Mokdad	(C) 626	1
Mounir Ibrahim	(C) 469	0,7
Esmat Hussein	(C) 200	0,3
Mohammed Karam Mokdad(C)	(C) 184	0,3
Ali Ibrahim Awwad	(C) 167	0,2

1972

Electeurs inscrits: 38.000
 Volants: 24.000 environ
 Taux de participation: 63%

	Nb. de voix	%
Raymond Eddé	(M) 13.485 E.L.U.	35,5
Ahmed Ebehr	(C) 12.516 E.L.U.	33
Emile Kouhmana Sacre	(M) 12.047 E.L.U.	31,7
Nonhad Soundi	(M) 9.863	25,9
All Hussen	(C) 9.600	25,2
Neghb Khoury	(M) 8.316	21,9
Ghass Khoury	(M) 2.061	5,4
Mohamed Halidar	(C) 850	2,2
Youssef Geraymas	(M) 280	0,7
Chahab Zeayyer	(C) 194	0,5
Khatfar Makdad	(C) 12	0,03

ALEY

Cette circonscription est traditionnellement le fief du clan druze des Arslan. En 1972, deux listes complètes et une mixte-liste, parallèlement à quelques indépendants, s'y affrontaient. La liste des Arslan était présidée par l'émir Magid Arslan et comprenait MM. Pierre Hélon (maronite), Charie Baéne (maronite), Mounir Aboumadé (grec-orthodoxe) et Toume Assad (Ortze). La deuxième liste avait été formée par le tandem FNLU-BN-PS et comprenait MM. Youhan Soudi (grec-orthodoxe), FNLU-BN-PS, Emilie Mokdad (maronite), PN, Yeghgi Khoury (grec-orthodoxe), FNLU-BN-PS, Fadi Khalil Talhouk (druze, proche du PNL), Issam Atef (druze, parti populaire syrien — PPS — qui prendra par la suite l'appellation de Parti syrien national social — PSSS).

La mixte-liste comprenait le candidat Karabé Tamos Saba et un

1992

Electeurs inscrits: 100.262
 Volants: 21.000 (estimation)
 Taux de participation 21%

1972

Electeurs inscrits: 60.000
 Volants: 36.720
 Taux de participation: 61,2%

par l'un des principaux piliers d'influence des milieux sunnites de Beyrouth, le président de l'Association des Mékassés, M. Farouk Salam.

Une comparaison rapide avec les résultats de 1972 met clairement en évidence l'impact radical du boycottage aussi bien dans la capitale que dans cette année 11.438 voix pour l'ensemble de la circonscription obtenue cette année. Autre fait remarquable: du scrutin de '92, la très faible participation de l'électorat arménien qui, traditionnellement, se rendait en masse, aux urnes. Les chiffres enregistrés sur ce plan cette année sont particulièrement

BEKAA

ZAHLE

En 1972, l'influence prépondérante et le prestige de feu Joseph Skaff étaient sans partage dans cette circonscription. Une seule liste s'y est donc formée autour de Skaff pour pourvoir aux cinq sièges de la circonscription (1 grec-catholique, 1 maronite, 1 grec-orthodoxe, 1 sunnite, et 1 chrétien). La liste groupait MM. Joseph Skaff (grec-catholique), Elias Hraoui (maronite), Hassen Zahmoud (grec-orthodoxe), Hassen Mansour (chrétien) et Selim Mashout (grec-orthodoxe).

1992

Electeurs inscrits: 119.678
 Volants: 38.000
 Taux de participation: 31% dans le caza et 15 dans Zahle

	Nb. de voix	%
Elie Skaff	(G-C) 32.749 E.L.U.	27,3
Georges Kassraj	(A-O) 23.748 E.L.U.	19,8
Youssef Mashout	(G-O) 20.433 E.L.U.	17
Khalil Hraoui	(M) 19.375 E.L.U.	16,2
Nicholas Patronache	(G-C) 17.741 E.L.U.	14,8
Ali Milla	(S) 14.200 E.L.U.	12,4
Mohsen Dalhou	(C) 14.761 E.L.U.	12,3
Roy Hraoui	(M) 17.602	14,7
Waddi Chaoufi	(G-C) 17.398	14,5
Chouaki Fakoury	(G-O) 16.177	13,5
Ibrahim Chalme	(C) 13.625	11,4
Mohamed Ali Maryss	(S) 13.197	11
Varex Khouchan	(A-O) 13.127	10,9
Ahmed Mazrouh	(C) 9.539	8
Najal Kazoun	(G-C) 5.574	4,6
Chassan Nadidaf	(S) 2.430	2

1972

Electeurs inscrits: 67.347
 Volants: 32.319
 Taux de participation: 48%

	Nb. de voix	%
Joseph Skaff	(G-C) 22.160 E.L.U.	32,9
Elias Hraoui	(M) 21.818 E.L.U.	32,4
Hassen Z. el-Weiss	(S) 21.405 E.L.U.	31,8
Hussen Mansour	(C) 20.165 E.L.U.	30
Selim Mashout	(G-O) 18.064 E.L.U.	26,8
Georges Haddad	(M) 13.370	19,8
Ali Milla	(S) 5.362	8
Mohamed Abou Handane	(S) 5.093	7,5
Georges Avoun	(M) 3.450	5,1
Omar Abdel Ghani	(C) 3.002	4,5
Nichas Maalkaroun	(G-C) 2.996	4,5
Jean Farès	(M) 2.602	3,9
Nichas Aloff	(G-C) 1.746	2,6

BAALBECK HERMEL

Le rôle joué par les tribus dans cette région constitue un facteur essentiel de toute bataille électorale dans cette circonscription. Les

1992

candidateuses et les élections se font en effet traditionnellement sur base des tribus. Les candidats qui espèrent la probabilité d'être élus dans cette région, qui a constamment manqué les scrutins parlementaires sans cette région.

En 1972, six listes s'affrontèrent dans la circonscription. Elles étaient présidées par MM. Sabir Hanadé, Riad Taha, Habib Mourou, Fadihalh Dandache, Selim Hadad, et Joudah Handar.

En 1992, la forte implantation de «Héroulans» et des «Cardiens de la République française» ont modifié les résultats de la circonscription.

Walid Jounblat et l'émir Talal Arslan (appuyé en sous-ministre par les Syriens) a été formé. Elle regroupait MM. Talal Arslan (dirigeant Akram Chabayeh (diruz, PSP), Pierre Hélon (maronite), Fouad Saad (maronite), et Marwan Aboufadel (gère-orthodoxe).

1992

Electeurs inscrits: 100.262
Volants: 21.000 (estimation)
Taux de participation 21%

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Akram Chabayeh, Fouad el-Saad, Pierre Hélon, Marwan Aboufadel, Talal Arslan, Moumr Chebli, Fayal Charar, Ahd Charar, Choumli Kabanlah, Louis Aboukhalil, Ghazi Almonir Jabber, Ghazi Almonir, Mohammed Kachbey, Ismail Arslan, Pierre Nourallah.

CHOUE

En 1972, le Choue était représenté au Parlement par huit députés: 3 maronites, 1 grec-orthodoxe, 2 druzes et 2 sunnites. (Cette circonscription était traditionnellement le théâtre d'affrontement électoral) entre deux leaders régionaux, l'un maronite et l'autre druze. D'une manière plus récente, la bataille électorale opposait en 1972 le président Camille Chamoun et le leader du PSP Kamal Jounblat.

Ce dernier bénéficiait de l'appui de l'écrasante majorité de l'électorat druze ainsi que d'une large partie de l'électorat sunnite qui lui avait préféré dans le secret de l'Ilum et Kharroub, rattaché au caza du Choue. Le président Chamoun bénéficiait à l'évidence de l'appui du gros

1992

Electeurs inscrits: 146.130
Volants: 51.457
Taux de participation: 35,2%

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Walid Jounblat, Marwan Hamadé, Samir Avoun, Nabli Boustany, Khalil Abdel Nour, Abeddine Terro, Georges Dib Nehme, Zaher Kharib, Nabli Ouedat, Ahmed Kharib, Amour Kharib, Hussein Hajjar, Rifwat Saad, Ali Alabdine, Mohammmad Houthou, Charif Hagi, Moumr Mekki, Abdel Fatah Chehabat.

1972

Electeurs inscrits: 60.000
Volants: 36.720
Taux de participation: 61,2%

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Pierre Hélon, Magdi Arslane, Moumr Aboufadel, Toure Assaf, Charif Badre, Ghassan Tritel, Fadhlan Talhouc, Fouad Saad, Issan Aridi, Kamle Moutkarzel, Tams Saba, Bechtir Aridi, Yousser Moubarak, Khalil Kharallah, Mahmoud Saab.

CHOUE

de l'électorat chrétien. Mais parallèlement à un tel compartimentage à caractère confessionnel, chaque candidat dans chacune des deux listes communales avait apparemment, les voix de sa propre clientèle. A titre d'exemple, M. Abdo Ouedat (sunnite), particulièrement influent dans l'Ilum et Kharroub, apportait à la liste de Chamoun un nombre assez substantiel de voix de l'électorat de l'Ilum et Kharroub qui était pourtant une zone d'influence de l'électorat de l'Ilum et Kharroub, rattaché au caza du Jounblat. Ces deux cas de menas des candidats directeurs de la liste de non désignable de voix chrétiennes.

1972

Electeurs: 85.000
Volants: 54.085
Taux de participation: 63,6%

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Kamal Jounblat, Zaher Kharib, Abdo Ouedat, Camille Chamoun, Aziz Avoun, Fouad Tritel, Badi Takieddine, Sheim Abdelnour, Faysal Kazzi, Issan Hajjar, Ali Saad, Raja Wahab, Kathan Hamadé, Kamal Kazzi, Haim Chedari, Naji Boustany, Issan Karad, Victor Chourayeb.

Le rôle joué par les tribus dans cette région constitue un facteur essentiel de toute stratégie électorale dans cette circonscription. Les

1992

Electeurs inscrits: 175.277
Volants: N.D.
Taux de participation: N.D.

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Ibrahim Amine Seyyed, Sedouh Rayhan, Abdallah Bayane, Mohammed Hussein Yaghi, Mourad Hojjeri, Khodor Thiess, Rabha Keyrouz, Ali Taha, Hussein Husseni, Yalya Chams, Albert Mansour, Rifhat Masri, Hassan Rihhi, Ghazi Zeidler, Michel Nadaf, Ismail Soukarrich, Massoud Hojjeri, Ali Hamad Jaber, Maged Hamadé, Marwan Farjes, Paul Ali Younis, Antoine Hreoui, Assou Hussein Karad, Ali Athib, Raban Monstapha Dandache(C), Moumr Keame, Ahd Zaki Hardar, Mohammed Awada, Abbas Ali Youssouf, Dourad Yaghi, Souheil Soukarrich, Ahmad Sleiman, Hussein Souhbi Kanaan, Fayad Alaw, Mohammed Ali Kassan, Mahmoud Briidi, Souheil Fihl, Nezar Zayyer, Wadh Emil Duker, Tarek Dandache, Mofred Saïd Alaw, Dyané Hadler, Ahmad Mezher, Adib Harb, Souheil Hamadieh, Fadhlan Dandache, Hassan Awadib, Hassan Bechrouti, Hussein Saïd Oumam, Rechid Mourridan, Ali Samal, Galed Abbas Yaghi, Mohammed Larakis, Souheil Yaghi, Ali Noum.

BALBECK HERMEL

1972, six listes s'affrontèrent dans la circonscription. Elles étaient présidées par MM. Hady Hamadé, Riad Tam, Habib Mourtan, Fadhlan Dandache, Sedouh Rayhan, Yousser Hamadé et des chrétiens de la Révolution irakienne... En 1992, la forte implantation de chrétiens et des chrétiens de la que du scrutin et de l'électorat. L'influence des tribus est toutefois demeurée importante et continuait de peser de tout son poids sur le jeu politique local. Cela explique la même prolifération de listes et de candidats qui s'étaient manifestée en 1972. Deux listes principales participèrent, toutes cette présidée par M. Hussein Husseni et celle de Yousser Hamadé. Le fils de l'émir Sabir Hamadé, grand vainqueur des élections de 1972, a formé sa propre liste, mais n'a pas réussi à affronter efficacement la présence nouvelle du «chrétiens».

1972

Electeurs inscrits: 83.398
Volants: 54.569
Taux de participation: 65%

Table with 4 columns: Name, Party, Nb. de voix, % obtenu. Includes names like Albert Mansour, Hassan Rihhi, Tarek Habbib, Hussein Husseni, Abdel Hamid Amhariz, Sabir Hamadé, Souheil Yaghi, Antoine Hreoui, Kessou Masri, Nazir Jaudar, Mohammed Abbas Yaghi, Ali Chamms, Chehadé Manout, Dandache Dandache, Fadhlan Dandache, Riad Taha, Habbib Mourtan, Séoud Roufai, Bechtir Keyrouz, Hassan Houjjeri, Abdallah Soukarrich, Khalil Hardar, Souheil Souhbi, Jauder Oumeyri, Mohamed Noureddine, Maged Jaid, Nizar Husseni, Sélim Hadler, Bourras Stecar, Hassan Stecar, Mohamed Duss Zayyer, Zakaria Raad, Sabia Fakiri, Joseph Keyrouz, Jamil Saïb, Hassan Hamid, Ibrahim Zayyer, Ghazi Sleiman, Souheil Hamadé, Khattar Hadler.

ELECTIONS, VINGT ANS APRES...

BEKKA OUEST

Comprise entre le caza de Zakhé, les circonscriptions du Sud et la frontière libano-syrienne, ce caza était représenté par 12 députés délégués (11 sunnites, 1 druze et 1 orthodoxe) lors de la dernière législature. Le mandat était partagé entre le PSP (sunnite), le PDP (druze) et le PPO (orthodoxe). Le mandat était également partagé dans cette circonscription. Shaif

1992

Electeurs inscrits: 88.358
Volants: 30.000 environ (estimation)
Taux de participation: 34%

Nb. de voix	% obtenu
Abdel Rahim Mourad	(S) 19.610 E.L.U. 22,2
Elie Ferzli	(G-O) 19.403 E.L.U. 21,9
Sami Karabli	(S) 17.421 E.L.U. 19,7
Mahmoud Abou Hamdan	(C) 16.402 E.L.U. 18,5
Robert Ghannem	(M) 14.596 E.L.U. 16,2
Fayçal Daoud	(D) 14.354 E.L.U. 16,2
Issam Halabi	(D) 13.747
Ahmed Kassem Kassar	(C) 11.983 13,5
Abdel Kader Kadri	(S) 10.057 11,4
Henri Chehid	(M) 9.700 11
Michel Maaloufi	(G-O) 7.834 8,9
Fayrouk Dahrouj	(S) 6.536 7,4
Mohammed Saleh	(S) 4.881 5,5
Nash Ghannem	(M) 4.175 4,7
Ziad Chebli Arian	(D) 2.584 2,9
Ali Hussain Hajji	(D) 2.307 2,6
Abd Ferzli	(G-O) 1.908 2

1972

Electeurs inscrits: 48.188
Volants: 25.273
Taux de participation: 52,4%

Nb. de voix	% obtenu
Selim Daoud	(D) 12.926 E.L.U. 26,8
Nazem Kadri	(S) 12.589 E.L.U. 26,1
Michel Maaloufi	(G-O) 11.691 E.L.U. 24,3
Abdel Kader Kadri	(S) 12.159 25,2
Elie Ferzli	(G-O) 10.889 22,6
Chebli Aryan	(D) 10.473 21,7
Canille Dahrouj	(S) 2.479 5,1

LIBAN-NORD

BATROUN

Cette circonscription faisait partie en 1972 de la sphère d'influence du président français. Deux députés étaient élus: un chrétien par le bloc unitaire (indépendant) et l'autre, parachuté par les Kataeb, regroupait MM. Georges Saadé et Bouras Harb.

1992

Electeurs inscrits: 52.268
Volants: 9.000 environ (estimation)
Taux de participation: 17%

Nb. de voix	% obtenu
Sayed Akl	(M) 6.850 E.L.U. 13
Manuel Younes	(M) 2.771 E.L.U. 11

1972

Electeurs inscrits: 33.000
Volants: 19.000 environ
Taux de participation: 57%

Nb. de voix	% obtenu
Bouras Harb	(M) 8.425 E.L.U. 25,5
Georges Saadé	(M) 7.600 E.L.U. 23
Sayed Akl	(M) 7.382
Manuel Younes	(M) 6.524 19,8

la liste loyaliste contre M. Charles Ayoub qui était l'un des colistiers de M. Ahmed Karame.

TRIPOLI

La capitale du Nord était en 1972 l'un des principaux lieux de prédilection des différentes fractions de la gauche qui se montait dans cette région plus agitée que dans le reste du pays. Quatre listes s'y sont affrontées pour se partager les sièges que comptait alors Tripoli (quatre députés). Parmi les candidats figuraient notamment MM. Youssef Hatiz (sunnite), Roum Karam et un principal opposant MM. Amine Hatiz (sunnite), Roum Karam et un principal opposant MM. Amine Hatiz (sunnite) et Maurice Fadel (grec-orthodoxe). Pour sa part, la gauche n'avait pu aligner une liste unique. Deux équipes relevant des milieux progressistes s'étaient ainsi lancées dans la bataille. L'une présidée par le secrétaire général du «Basse» pro-français, Ahmed Magid Kateri, Elie Kadri Issaï Alouche (sunnite) et Gabriel Khatir (grec-orthodoxe). La seconde liste était présidée par le député chrétien Youssef Hatiz et dirigée par le Parti communiste libanais, M. Nicolas Chawi (grec-orthodoxe), ainsi que deux candidats sunnites, MM. Raedid Derbas et Fayrouk Mokaddem.

1972

Electeurs inscrits: 132.580
Volants: N.D.
Taux de participation: N.D.

Nb. de voix	% obtenu
Omar Karame	(S) 22.735 E.L.U. 17,1
Mohammed Kabbara	(S) 17.240 E.L.U. 12,8
Amine Hatiz	(S) 16.990 E.L.U. 12,8
Omar Meskawi	(S) 13.928 E.L.U. 10,5
Selim Habib	(G-O) 13.123 E.L.U. 9,9
Fahti Yekani	(M) 12.984 E.L.U. 9,8
Ali Eid	(A) 12.333 E.L.U. 9,3
Taha Naji	(S) 11.719 8,9
Ahmed Karame	(S) 9.305 7,0
Ahmed Mokaddem	(S) 9.146 6,9
Chehr Khatir	(G-O) 8.184 6,2
Raehid Derbas	(S) 6.880 5,2
Youssef Hatiz	(S) 6.332 4,8
Moussapha Ajam	(S) 5.780 4,4
Khalidou Naja	(S) 5.660 4,2

Electeurs inscrits: 64.500
Volants: 38.464
Taux de participation: 59,6

Nb. de voix	% obtenu
Abdel-Magid Kateri	(S) 17.517 E.L.U. 27,1
Raehid Karame	(S) 16.974 E.L.U. 26,3
Amine Hatiz	(S) 14.940 E.L.U. 23,1
Hachem Huseini	(S) 14.306 E.L.U. 22,2
Maurice Fadel	(G-O) 13.954 E.L.U. 21,6
Abdel Ghani A. Wahab	(S) 13.912 21,5
Gabriel Khatir	(G-O) 12.338 19,1
Ahmed Abhab	(S) 10.994 17
Monstapha Slawi	(S) 10.900 16,9
Khalid Alouche	(S) 10.690 16,6
Fayrouk Mokaddem	(S) 7.790 12
Nicolas Chawri	(G-O) 7.609 11,8
Moussapha Mokaddem	(S) 5.317 8,2
Raehid Derbas	(S) 4.445 6,9
Mohamed Demnoui	(S) 4.190 6,5
Omar Hissar	(S) 3.994 6,2
Kadonni Bort	(G-O) 3.004 4,6
Kadonni Zok	(S) 2.787 4,3
Saadallah Chahneh	(S) 2.376 3,7
Fawaz Mokaddem	(S) 1.911 3
Khalidou Naja	(S) 1.097 1,7

ZGHORTA

Représenté au Parlement par trois députés maronites, ce caza se distinguait par la forte influence que se livraient les grandes familles de la région (Fraygé, Doueiby, Moawad, Karam, Boulos) ainsi que certains dans un sein d'une même famille. Les élections se font ainsi sur base de l'appartenance familiale et clanique.

1992

Electeurs inscrits: 58.857
Volants: 16.596
Taux de participation: 28%

Nb. de voix	% obtenu
Stéphan Tony Frangé	(M) 12.636 E.L.U. 21,4
Estéphan Doueiby	(M) 10.284 E.L.U. 17,5
Nayla Moawad	(M) 9.182 E.L.U. 15,6
Cesar Moawad	(M) 3.926 6,7

1972

Electeurs inscrits: 35.000
Volants: 13.580
Taux de participation: 38,8%

Nb. de voix	% obtenu
Tony Frangé	(M) 10.089 E.L.U. 28,8
René Moawad	(M) 8.839 E.L.U. 25,2
Stéphan Doueiby	(M) 7.918 E.L.U. 22,6
Ahmed Karame	(M) 6.734 19,4

Stéphan Frangé, Samir Hamid Frangé, Youssef Doueiby, Selim Karam et Simon Boulos. Une seule liste et trois indépendants étaient en lice. La liste unique (loyaliste) était présidée par M. Stéphan Tony Frangé et comprenait Mme Nayla Moawad et M. Estéphan Doueiby. M. Cesar Moawad faisait partie de la liste concurrente du «changement» présidée par M. Ahmed Karame.

1992

Electeurs inscrits: 52,268
 Volants: 9,000 environ (estimation)
 Taux de participation: 17%

Nb. de voix	% obtenu
Sayed Ali	6,880 E.L.U. 13
Manuel Younes	5,271 E.L.U. 10
Charles Ayoub	928

KOURA

En 1972, le PPS (Parti populaire syrien, qui deviendra plus tard le Parti syrien national social, (PNSNS) a fait répartition dans cette circonscription, après onze ans d'absence, dus aux séquences de la tentative de coup d'état fomenté par le PPS en 1961. Cette région était considérée en 1972 comme une zone d'immigration des Frangés. Les deux candidats Fouad Ghosn et Bakhos Hakim, alors proches des milieux de Baabou, avaient formé une liste opposée à l'un des dirigeants du PPS, M. Abdallah Saade qui avait pour co-listier M. Philippe Boulos.

1992

Electeurs inscrits: 49,793
 Volants: N.D.
 Taux de participation: N.D.

Nb. de voix	% obtenu
Selam Saade	9,166 E.L.U. 18,4
Farid Makkar	6,869 E.L.U. 13,8
Fayez Ghosn	6,137 E.L.U. 12,3
Nicolas Ghosn	5,904 (G-O)
Fares Boulos	3,441 (G-O)
Bibas Sabla	3,326 (G-O)

1972

Electeurs: 31,500
 Volants: 15,697
 Taux de participation: 49,8%

Nb. de voix	% obtenu
Bakhos Hakim	8,112 E.L.U. 25,7
Fouad Ghosn	7,947 E.L.U. 25,2
Abdallah Saade	6,439 (G-O)
Philippe Boulos	6,147 (G-O)
Fouad Borgi	1,618 (G-O)

DENNIYE

Regroupant les villages à population sunnite situés aux alentours de la ville de Tripoli, cette circonscription était représentée en 1972 par deux députés sunnites. La bataille électorale opposait alors deux listes. La première était parrainée par le leader de Tripoli, Rashid Karame. Elle regroupait les candidats M. Assaad Harrouche, et les candidats de la seconde liste étaient M. Saïh Khar, et M. Saïh Khar. Les députés sortants par le président Saïh Salam Harrouche étaient M. Saïh Khar et M. Saïh Khar. Elle était formée de MM. Ahmed el-Fadel et Mohammed Tobba.

1992

Electeurs inscrits: 49,172
 Volants: 19,000 environ (estimation)
 Taux de participation: 38,5%

Nb. de voix	% obtenu
Assaad Harrouche	8,593 E.L.U. 17,4
Saïh Khar	7,158 E.L.U. 14,5
Mahmoud Tebho	5,187 E.L.U. 10,5
Fayrouk Samad	9,571 (S)
Hachem Alameddine	5,790 (S)
Hamad Samad	5,425 (S)

1972

Electeurs inscrits: 25,500
 Volants: 18,890
 Taux de participation: 74%

Nb. de voix	% obtenu
Merced Samad	10,129 E.L.U. 39,7
Saïh Khar	9,545 E.L.U. 37,4
Ahmed El-Fadel	8,263 (S)
Mohammed Tobba	8,037 (S)
Mohammed Annour	1,044 (S)
Ezzeddine Alameddine	106 (S)
Moh. Mous. Alameddine	10 (S)

Electeurs inscrits: 58,857
 Volants: 16,596
 Taux de participation: 28%

Nb. de voix	% obtenu
Sheiman Tony Frangé	12,636 E.L.U. 21,4
Estephan Dounhy	10,284 E.L.U. 17,5
Nayla Moawad	9,182 E.L.U. 15,6
Cesar Moawad	3,926 (M)
Toufic Moawad	1,438 (M)
Tony Hector Frangé	251 (M)

BECHARRE

Habib Keyrouz était en 1972 d'homme forts de cette circonscription en raison de ses liens étroits avec le président Frangé. Il avait alors pris pour co-listier M. Farik Yousef Tok. Une seconde liste regroupait MM. Gébrane Tok et Kabalan Issa el-Khoury. Le choix des candidats, note-t-on, se fait traditionnellement à Becharre sur base des affiliations familiales et claniques qui sont prédominantes dans les rapports de force dans cette région.

1992

Electeurs inscrits: 42,443
 Volants: 3,492
 Taux de participation: 8%

Nb. de voix	% obtenu
Kabalan Issa el-Khoury	3,492 E.L.U. 8,2
Habib Keyrouz	3,197 E.L.U. 7,5

AKKAR

Trois listes et six candidats indépendants s'affrontaient en 1972 pour les quatre sièges non communitaires, alors la circonscription (2 summes, 1 monnaie et 1 grec-orthodoxe). Les deux principales listes présidées par Bécher Osman et Sheiman el-Ali comprenaient chacune M. Abdallah Ruy, gendre du président Sheiman Frangé qui était alors au pouvoir.

1992

Electeurs inscrits: 143,738
 Volants: 29,000 environ (estimation)
 Taux de participation: 20%

Nb. de voix	% obtenu
Wajih Baarini	25,025 E.L.U. 17,4
Michael Daher	24,846 E.L.U. 17,3
Abdel Rahman A. Kah.	22,535 E.L.U. 15,7
Talal Merhab	19,048 E.L.U. 13,2
Riad Swaral	14,859 E.L.U. 10,3
Abdallah Kay	10,156 E.L.U. 7
Hassan Ezzeddine	10,002 E.L.U. 6,9
Ghassan Achkar	13,493 (G-O)
Charif Saghieh	11,838 (G-O)
Riad Rahhal	10,942 (G-O)
Fares Boulos	10,915 (G-O)
Ibrahim Chouman	9,975 (G-O)
Osman Osman	9,785 (S)
Fouad el-Assad	12,305 (S)
Georges Mourant	11,044 (M)

Electeurs inscrits: 35,000
 Volants: 13,580
 Taux de participation: 38,8%

Nb. de voix	% obtenu
Tony Frangé	10,689 E.L.U. 28,8
René Moawad	8,839 E.L.U. 25,2
Seaman Dounhy	7,918 E.L.U. 22,6
Assaad Karame	5,582 (M)
Kabalan Hamati Frangé	4,409 (M)
Simon Boulos	3,084 (M)

1972

Electeurs inscrits: 24,500
 Volants: 10,978
 Taux de participation: 44,8%

Nb. de voix	% obtenu
Gébrane Tok	4,798 E.L.U. 19,6
Habib Keyrouz	4,558 E.L.U. 18,6
Kabalan Issa El-Khoury	4,389 (M)
Youssef Tok	3,692 (M)
Antoine Mounbès	2,133 (M)
Hasch Geega	1,981 (M)

Electeurs inscrits: 71,000
 Volants: 35,700
 Taux de participation: 50,3%

Nb. de voix	% obtenu
Abdallah Raey	24,074 E.L.U. 33,9
Sheiman El-Ali	17,521 E.L.U. 24,7
Talal Merhab	14,535 E.L.U. 20,5
Mikhael Daher	13,468 E.L.U. 19
Bahige Kadour	12,302 (S)
Bécher Osman	12,279 (S)
Michel Daher	10,846 (M)
Fouad Awd	8,188 (M)
Mohammed Baarini	7,763 (S)
Khaled Saghie	7,580 (G-O)
Maan Melkon	5,301 (S)
Yacoub Sarraf	2,734 (G-O)
Khalil Nader	2,050 (M)
Ramzes Yacoub	1,052 (G-O)